TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 10 382 — 36 PAGES — SAMEDI 17 JUIN 1978

Les députés s'inquiètent des choix énergétiques du gouvernement et de l'E.D.F.

LIRE PAGE 36



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,70 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,75 ; Danemark, 3,75 kr. ; Espagne, 40 pes. ; Grande-Bretagne, 20 p. ; Grèce, 22 dr.; Iran, 50 ris.; Italie, 400 l.; Liban, 200 p.; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 22 esc. ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 10

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

ITALIE

L'épilogue du scandale Leone

L'heure de la rigueur ?

La démission de M. Giovanni Leone, six mois avant la fin de son mandat, ne bouleversera pas ses compatriotes. Ceux-ci, qui ont fait un triomphe de librairie au pamphlet, composé de coupures de presse, qui dénonce ses turpitudes, ont déjà montré à plusieurs reprises le peu d'estime dans laquelle ils tiennent, d'une manière générale, ceux qui gèrent les affaires de l'Etat.

Le parallèle avec le Watergate vient évidemment à l'esprit. Mais l'Italie n'est pas les Etats-Unis, M. Leone n'est pas M. Nixon, et les pouvoirs des deux présidents, surtout, ne sont aucunement comparables. Les conséquences politiques des deux affaires sont donc fort différentes. Les origines aussi.

M. Leone, et avec lui ses fils, surtout Mauro, l'aîné, se sont vu accuser de fraude fiscale, de spéculation immobilière, de corruption. Prouvées ou non, ces pratiques relèvent moins de l'ambition politique proprement dite que des traditions de la société méridionale italienne, dont les notables, qu'on appellerait mieux, souvent, des chefs de clan, ont tendance à estimer que le pouvoir doit être mis au service de la fortune, au sens matériel du terme.

De même ne saurait-on pousser bien loin le parallèle entre l'audace du « Washington Post » et les campagnes de dénonciation qui emplissent périodiquement les colonnes de la presse transalpine. Trop souvent, elles se sont développées, en l'absence de preuves convaincantes, à partir de rumeurs plus ou moins fondées. Si la loi anglaise était appliquée en Italie, la diffamation y serait certainement pratiquée avec moins de légèreté de cœur.

Dans l'état actuel des choses la justice n'a pas encore engagé de poursuites sur le fond. Il reste que « l'intime conviction » des partis politiques, qui redoutaient jusqu'alors de porter, ce faisant, un coup aux institutions, a suffi à provoquer le départ de M. Leone et que personne n'a songé à invoquer en sa faveur la présomption d'innocence. On en était, en effet, parvenu au point où la convergence et l'éclat des attaques contre le chef de l'Etat affectaient gravement la dignité de sa fonction.

Est-ce à dire que la campagne de presse ait été menée dans le seul souci de moraliser la vie publique ? Il est de fait que le départ du président résulte d'une offensive menée par des hebdomadaires de la gauche laïque. Le rôle des socialistes et des républicains au sein de la majorité entre les deux grands partis de masse ne peut que s'en trouver valorisé. De même, se trouvent remis en question les équilibres de pouvoir au sein du parti socialiste au bénéfice éventuel de personnalités qui ne se sont pas encore découvertes.

Au-delà de la péripétie, l'événement, venant après tant d'affaires et de scandales, après les efforts patients de M. Andreotti, après le meurtre d'Aldo Moro, doit être situé dans une perspective à long terme, toujours la même : celle de la gestation, oh ! combien difficile, oh ! combien déconcertante, d'un Etat italien digne de ce nom.

Trop longtemps l'idée s'est imposée que celui-ci, mal libéré du souvenir des dominations étrangères, était par essence un tyran dont le citoyen pouvait exploiter impunément les ressources et même s'arroger les pouvoirs. La démission de M. Leone suit d'autres chutes dont les victimes, pour être moins en vue, détenaient souvent plus de puissance réelle. Il faut souhaiter à l'Italie — et avec elle à l'Europe — que la leçon serve à arrêter une évolution inquiétante.

Plus que jamais, l'avenir de la Péninsule dépend de l'aptitude à s'entendre des communistes et des démocrates-chrétiens. Mais il faut qu'ils sachent que, « historique » ou pas, il n'est plus de compromis concevable entre eux que celui que, dans tous les sens du terme, inspirera et imposera la rigueur.

• M. Fanfani assure par intérim les fonctions de chef de l'État
• Le collège électoral se réunira avant le 30 juin

La vie politique italienne connaît une nouvelle crise après la démission de M. Giovanni Leone, président de la République. Le chef de l'Etat a renoncé à son mandat sur l'insistance des partis communiste et démocrate-chrétien, à la suite d'une campagne de l'extrême gauche et d'hebdomadaires socialistes, l'accusant de corruption et de fraude fiscale.

M. Amintore Fanfani, président du Sénat, assure par intérim la charge de chef de l'Etat. M. Pietro Ingrao, président de la Chambre, doit convoquer le collège électoral (Chambre, Sénat et délégués des conseils régionaux) avant le 30 juin.

De notre correspondant

Rome. — C'est un homme ému mais surtout excédé, qui a lu, jeudi soir 15 juin, son ultime message télévisé aux Italiens. Il a parlé très vite, en orateur professionnel, avec l'accent napolitain qui, cette fois, prenait presque des allures de défi. Pas un sourire, pas une larme. Le désir d'en finir, après s'être tant accroché à ce fauteuil présidentiel. Sitôt le discours terminé, M. Leone a d'ailleurs fait charger ses valises et quitté le Quirinal en famille, pour se rendre à sa villa des environs de Rome, cette belle propriété qui lui a valu l'estocade.

« L'affaire Leone » durait depuis près de deux ans. On avait même fini par l'oublier. Il paraissait évident aux milieux politiques — surtout après l'enlèvement et l'assassinat d'Aldo Moro — que le chef de l'Etat resterait au Quirinal jusqu'à la fin de son septennat. Pour les six ou sept mois qui restent, disait-on encore la semaine dernière, on ne va tout de même pas déclencher une crise institutionnelle.

En moins de quarante-huit heures, les choses se sont précipitées. L'extrême gauche a exigé la démission ; d'autres petits partis de l'opposition (libéraux) ou de la majorité (républicains) ont approuvé cette initiative, tandis que le leader du parti radical, M. Marco Pannella, menaçait de faire une grève de la faim — sa spécialité — devant le Quirinal.

Rien de tout cela ne mettait vraiment en péril M. Leone. Mais quand les communistes sont entrés en scène à leur tour, jeudi, à l'heure du déjeuner, il a compris qu'il n'avait plus qu'à rédiger son discours de démission. Le président du conseil, M. Giulio Andreotti, le secrétaire général de la démocratie chrétienne, M. Benigno Zaccagnini, se sont d'ailleurs précipités à la présidence pour lui expliquer de vive voix que le parti gouvernemental était, lui aussi, favorable à son départ. La nouvelle a fait immédiatement les gros titres des journaux de l'après-midi, comme au temps de l'affaire Moro, mais sans provoquer l'inquiétude et les mouvement de foule d'alors.

ROBERT SOLÉ.

(Lire la suite page 3.)

ISRAËL

Menace de crise à Jérusalem

Le gouvernement Begin est profondément divisé sur l'avenir de la Cisjordanie

Depuis jeudi 15 juin, des rumeurs sur l'éventualité d'une démission du premier ministre, M. Menahem Begin, circulent à Jérusalem. Elles ont fait la manchette de tous les journaux israéliens. Bien que la présidence du conseil ait indiqué qu'il s'agissait « d'une simple spéculation politique », les informations sur les dissensions à l'intérieur du gouvernement se font de plus en plus précises, ainsi que le rapporte notre correspondant en Israël, Francis Cornu.

C'est le projet de réponse aux questions posées par les Etats-Unis sur l'avenir de la Cisjordanie qui divise le cabinet de M. Begin en trois courants principaux. Cependant, il n'est pas exclu que le premier ministre, qui garde la chambre depuis mercredi et dont la santé est précaire, alimente lui-même ces bruits de façon à faire pression sur ses ministres.

De notre correspondant

Jérusalem. — Si les rumeurs n'ont pas plus de valeur ici qu'ailleurs, elles prennent souvent en Israël une signification particulière, car elles font partie du jeu politique et sont amplifiées par l'écho d'une presse dont l'audience et l'influence sont réputées plus déterminantes que dans de nombreux autres pays. Plusieurs journaux ont annoncé, le jeudi 15 juin, que le bruit d'une éventuelle démission de M. Begin et de son cabinet commençait à se répandre dans les milieux politiques de Jérusalem. L'entourage du premier ministre déclare qu'il ne s'agit là que de « spéculations », mais ce démenti officieux n'est pas jugé très convaincant en regard de la crise qui se fait jour au sein du gouvernement.

Après deux semaines d'un débat qui avait été différé à plusieurs reprises, les ministres n'avaient pu se mettre d'accord, le 11 juin, sur les réponses qu'Israël doit apporter aux questions posées par Washington à propos de l'avenir de la Cisjordanie — après la période de cinq ans d'autonomie administrative, prévue par le plan de paix de M. Begin (*le Monde* du 14 juin). Une réunion extraordinaire était prévue pour le courant de cette semaine. Elle a été annulée. Les « *consultations* » entreprises par M. Begin n'ont donné pour l'instant aucun résultat, et la suite du débat ne pourra avoir lieu avant la prochaine réunion hebdomadaire du conseil des ministres, le dimanche 18 juin.

D'autre part, le premier ministre est absent de son bureau. Il a décidé de « *se reposer* » chez lui jusqu'à dimanche afin, précise son cabinet, de mieux se consacrer à la recherche d'un compromis entre les membres du gouvernement qui s'affrontent. L'annonce de ce « *repos* » a fait renaître d'autres rumeurs concernant l'état de santé toujours fragile de M. Begin. Celui-ci, qui a déjà souffert de plusieurs malaises cardiaques, avait, au début du mois, repoussé l'actuel débat alors qu'il était atteint d'une « *fièvre persistante* ».

Deux hypothèses

La rumeur d'une éventuelle démission de M. Begin — qui, dans ce cas, devrait être normalement appelé à former un nouveau gouvernement — autorise deux hypothèses. Selon la première, M. Begin serait arrivé à la conclusion que tout compromis est devenu impossible entre les ministres et qu'il ne peut plus diriger le cabinet actuel. Deux principales tendances s'opposent en ce moment et les positions sont désormais bien connues. Autour de M. Ezer Weizman, ministre de la défense, se retrouvent ses collègues qui souhaitent répondre positivement au gouvernement américain en définissant le statut qui devrait remplacer celui d'autonomie de la Cisjordanie après cinq ans. Cela ne pourrait que signifier à terme le dégagement d'Israël — même partiel — dans les territoires occupés.

Les ministres de l'autre tendance, qui a la faveur de M. Begin, se refusent pour l'instant à cette idée qui leur paraît prématurée. Sans le dire clairement, ils préféreraient maintenir, au-delà des cinq ans, le statut d'« *autonomie administrative* » sous le contrôle d'Israël, au prix de quelques assouplissements, s'il le faut.

« In extremis » un terrain d'entente

Entre ces deux options, se trouve celle de M. Dayan, qui, tout en étant proche de la seconde, lui apporte une précision, déjà désapprouvée par les partisans de M. Begin : la Jordanie devrait être associée au développement de la deuxième phase de l'autonomie. M. Dayan est si isolé à ce propos, qu'il a dû faire démentir la nouvelle de son prochain départ.

La seconde hypothèse sur l'éventuelle démission du premier ministre paraît la plus vraisemblable. M. Begin, rompu au jeu politique, laisserait lui-même courir cette rumeur afin d'amener les ministres à trouver *in extremis* un terrain d'entente, si peu satisfaisant soit-il. Mais la première explication pourrait devenir finalement la bonne, au cas où ce moyen de pression détourné serait sans effet.

Quelle que soit dans tout cela la part de vérité, il est évident que le gouvernement de M. Begin ne s'est jamais trouvé depuis un an dans une situation aussi difficile.

FRANCIS CORNU.

(Lire la suite page 5.)

AU JOUR LE JOUR

L'alibi

Faut-il considérer comme exemplaire ce qui arrive à M. Giovanni Leone ? Ce n'est pas la première fois qu'un chef d'Etat ou de gouvernement tombe victime de ses faiblesses. Cela s'est passé récemment dans bien d'autres pays.

L'erreur des hommes politiques qui ont succombé à la tentation est de l'avoir fait dans l'exercice de leurs fonctions.

Es qualités, un gouvernant peut mentir, voler, espionner, frauder, voire tuer. La raison d'Etat le couvre. Qu'a-t-il besoin, dès lors, de prétendre agir pour son compte quand le bien public lui offre le meilleur des alibis ?

ROBERT ESCARPIT.

L'argent-roi et la politique

par ROGER-GÉRARD SCHWARTZENBERG (*)

L'argent envahit et investit la politique. Avec une paisible assurance. Avec une tranquille arrogance. Comme si la démocratie était à vendre. Comme si tout pouvait s'acheter : les sièges, les voix, les électeurs. Ainsi va la pollution de la politique (1). Au mieux, Ruy Blas. Au pis, Topaze.

Demain, la démocratie sera la kermesse de l'argent-roi si la loi n'y met bon ordre. C'est pourquoi, sans attendre la dernière conférence de presse présidentielle, le M.R.G. a annoncé, le 25 mai, qu'il allait déposer une proposition de loi sur le financement de la vie publique. Afin de préserver l'intégrité, la dignité de la politique. Afin d'empêcher cette pression de l'argent, qui comporte trois graves dangers pour la démocratie.

D'abord, à mesure que l'argent l'investit, la politique devient un spectacle, une ruineuse mise en scène, où s'affichent profils et portraits plus que projets et programmes.

On recourt à prix d'or à des agences de publicité et de relations publiques qui lancent un candidat comme une lessive ou un dentifrice. A grand renfort de panneaux commerciaux et de portraits géants, on « vend » le candidat, sa personnalité, son « image de marque », bien plus que ses options et idées — quand elles existent.

Second inconvénient : l'inégalité des chances selon les moyens financiers disponibles. Demain, l'élection peut devenir le privilège de partis et candidats fortunés ou richement dotés, et le libre choix des citoyens peut n'être qu'illusion.

A la limite, certains candidats engagent de tels frais de campagne qu'ils achètent presque leur siège. Selon une pratique qui rappelle étrangement l'Ancien Régime et la vénalité des offices.

(Lire la suite page 9.)

(1) Cf. R.-G. Schwartzenberg, « Rendre le suffrage universel » (*le Monde* du 5 avril 1974), « Paris-Spectacles » (*le Monde* du 10 mars 1977) et « Le pouvoir de l'argent » (*la Nef* de juillet 1977).

(*) Délégué général du Mouvement des radicaux de gauche.

L'AMÉNAGEMENT DES HALLES

Jardin de béton

« *Ce ne sera pas un jardin à la française, mais un immense champ de citernes* ». Deux conseillers socialistes de Paris, MM. Jack Lang et Georges Dayan, lancent un véritable cri d'alarme à propos de l'aménagement des Halles. Ils ont présenté à la presse, jeudi 15 juin, une maquette du quartier où figurent, coloriées de rouge et de bleu, toutes les « excroissances » de béton que nécessiteront, selon leurs informations, les constructions souterraines. Ces informations sont contestées par les responsables de la Société d'aménagement des Halles ; ils affirment en effet qu'ils s'efforcent d'intégrer dans les bâtiments riverains la plupart des prises et sorties d'air nécessaires.

L'intervention de MM. Lang et Dayan relance le débat sur les Halles au moment où le gouvernement met au point un projet de palais de la musique, construit à l'est du carreau. Les conseillers socialistes souhaitent que soit édifiée, plutôt qu'un auditorium isolé, une « *véritable cité de la musique, éparpillée autour du site et offrant, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, tous les styles de musique* ». Ils demandent aussi qu'un seul architecte (« *Bofill ou un autre* ») soit le chef d'orchestre pour les bâtiments qui restent à construire (les logements, le palais de la musique et l'hôtel). Dans une opération comme celle des Halles qui s'étale sur des lustres, toutes les remises en cause sont possibles... mais d'autant plus coûteuses que le temps passe. Où en est-on ?

L'aménagement des Halles, qui doit en principe se terminer en 1981 avec la création d'un jardin sur dalle de 5 hectares, est en ce moment dans une phase décisive. La station du métro régional est ouverte depuis sept mois.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

(Lire la suite page 31.)

Le Monde

idées

JEUNESSE

LES ADOLESCENTS SINGULIERS

par GABRIEL MATZNEFF

LES généralités sur les générations me gênent. Tous les quinze ans, on nous explique que la nouvelle génération diffère essentiellement des générations précédentes. L'abîme entre les générations est, avec le péril jaune et la crise du roman, un des serpents de mer préférés des chroniqueurs en mal de copie. Et comme il ne s'agit pas seulement de décrire les jeunes gens, mais aussi de les flatter, on exalte leur prétendue originalité. Tout cela sur un ton prophétique *ad hoc* qui est d'une involontaire et irrésistible drôlerie.

Ce ne sont pas les générations qui sont différentes, ce sont les individus. Dans une génération, il y a quelques rares originaux et une immense masse c o n f o r m e. Une génération rebelle, ça n'existe pas, et je dirai de la singularité ce que Nietzsche disait de la beauté : qu'elle est le privilège de quelques uns.

Ce sont les médiocres qui se ressemblent et qui s'assemblent. Un garçon ou une fille, dès lors qu'il/elle a plus d'intelligence et de cœur que son entourage, fait nécessairement l'épreuve de la solitude et l'expérience de la rupture. Quand j'interroge un gosse fin et sensible sur ses camarades de classe, j'ai toujours droit à la même réponse : *« Ils n'ont aucun intérêt, ils sont complètement débiles. »*

Lorsque j'avais seize ans, le monde a d u l t e me faisait horreur, et j'étais r é s o l u à ne jamais m'y incorporer ; mais je me sentais également très différent des garçons de mon âge. « Comme tout serait plus facile, si j'étais pareil aux autres ! », écrivais-je. Je ne ressemblais à personne et personne ne me ressemblait. Je faisais miens les mots de l'homme du sous-sol, chez Dostoïevski : « Je suis seul, tandis qu'eux, ils sont tous... »

Certes, il existe des modes, mais elles n'ont qu'un intérêt minuscule. Les adolescents de l'un et l'autre sexe qui me captivent ne sont pas ceux qui suivent les modes, mais ceux qui y échappent. Au reste, même chez ceux qui se conforment aux modes, celles-ci n'ont pas l'importance que l'on croit. L'uniformité des vêtements, des distractions, des mœurs, du langage, n'est qu'apparente : sous la grisaille de surface, demeure la chatoyante diversité des tempéraments et des dons.

Cela est d'autant plus vrai que les modes de la jeunesse ne sont souvent que des inventions du mercantilisme adulte. Adolescents, nous avons dansé sur la musique des Platters ; nos cadets immédiats ont dansé sur celle des Beatles ; aujourd'hui, ce sont de nouveaux groupes que l'on entend à la radio et dans les discothèques ; mais pas plus dans les années 50 que dans les années 70, les jeunes Français n'auront, dans ce domaine, fait autre chose que subir la loi de ce qu'il est convenu d'appeler le *show-business*.

Mercredi dernier, une adolescente, qui est en première A dans un lycée de la région parisienne, me disait l'étonnement réprobateur de son professeur de français, quand il l'a surprise lisant un livre de Gide. Sans doute, Gide ne figure-t-il pas sur la liste officielle des auteurs que sont censés lire les moins de vingt ans. C'est à la fois risible et effrayant. Risible, car, grâce à Dieu, nombreux sont les adolescents qui se moquent des oukases de la mode. Effrayant, car nous aurions tort de sous-estimer le pouvoir conjugué du dogmatisme et du snobisme.

Beaucoup de jeunes, impressionnés par un article péremptoire sur la façon dont les gens de leur génération doivent penser et vivre, risquent de ne plus oser être eux-mêmes ; ils peuvent être tentés de se conformer à l'image prête à porter qu'on leur offre. Avoir une relation de tendresse et d'éveil avec un/une adolescent (e), c'est lui apprendre à rire des discours préfabriqués sur la génération nouvelle ; c'est l'aider à échapper au troupeau et à aimer son immarcescible singularité.

Répliques à...

UN JEUNE LECTEUR BRETON

La publication, dans « le Monde » du 1er juin, d'un article d'un jeune lecteur breton qui nous avait demandé de conserver son anonymat (« Ne mélangez plus l'amour avec les devoirs à faire ») a provoqué des répliques dont nous donnons ci-dessous les plus significatives.

A votre avis

C'est après avoir lu le « témoignage » du « jeune lecteur breton » dans *le Monde* du 1er juin que j'ai décidé que, moi aussi, je vous écrirais. J'ai dix-sept ans, je suis Française et étudiante à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et j'ai peur.

J'ai peur parce que, autour de moi, je vois des gens à l'aise dans leur confort, des gens qui mangent trois fois par jour trois fois leur ration alimentaire normale, et que je sais que deux tiers de l'humanité crèvent de faim. J'ai peur de l'indifférence du monde occidental. J'ai peur des gros titres annonçant la mort d'UN Français quelque part dans le monde (oui, mais lui, il est Français !), à côté d'entrefilets laconiques disant qu'« *un millier d'Afghans viennent d'être exterminés lors du coup d'Etat militaire* ».

Peut-être est-ce parce que je suis jeune, peut-être parce que je suis juive et que mon peuple a pendant deux mille ans été systématiquement m é p r i s é, « pogromé », entassé dans des ghettos, injurié, et finalement (ou presque) gazé dans les camps hitlériens.

Est-il vrai que je vais, moi aussi, sombrer dans cette indifférence qui vous caractérise, vous les adultes, vous les gens « *qui ont vécu* », qui ont de l'expérience, qui sont « *assez grands pour atteindre le lavabo et la savonnette pour (vous) laver les mains* » ?

Si c'est cela être un adulte responsable et intelligent, je ne veux pas grandir, pardon, je veux grandir, mais pas comme cela. (...)

Mais il y a une autre chose qui me tient au cœur : il m'est souvent arrivé, comme il arrive à tout le monde, de lire des articles sur le viol ; aucun rapport, direz-vous ; patience, il y en a un ! Dans l'un d'eux, j'ai relevé des phrases de jeunes, interrogés au sujet du film de Yannick Bellon, *l'Amour violé*. Effarant ! « *La femme qui se fait violer est toujours consentante* », disait l'un d'entre eux (une fille, qui plus est), et « *faire du stop est un risque* ».

Si une femme seule fait du stop, c'est qu'elle veut être violée ! Que des jeunes puissent proférer des énormités pareilles tend à prouver que non seulement la plupart des adultes, mais aussi des adolescents, des gens de mon âge, peuvent entourer leur cœur d'une épaisse coquille de glace. (...)

Que faut-il faire ? S'asseoir par terre, vêtue d'un sac et la tête couverte de cendres ? Ce n'est sûrement pas une bonne solution. Peut-être qu'une attaque venant d'une autre galaxie aiderait les individus à lever le nez de leur nombril et de son environnement i m m é d i a t. Je m'égare... A votre avis, que faut-il faire ?

ANNE-LEVY MANDEL,
(Genève).

Un bandit anonyme

Je voudrais croire que vous n'avez pas lu cet article délirant, et que la dernière phrase vous a échappé. La voici donc : « *Un jour, moi aussi, je sortirai dans la rue avec un fusil, et personne ne pourra m'empêcher, enfin, d'être libre et de vivre.* »

Le courageux auteur anonyme de cet ignoble papier est, paraît-il, un jeune lecteur breton. En fait, et à l'évidence, c'est un adulte, disciple des Brigades rouges ou de la bande à Baader. Il serait bon de s'enquérir de son identité. La justice (si elle existe encore en France) doit y voir une apologie du crime ou plutôt une initiation au meurtre (...).

Si, par hasard, vous aviez l'idée de faire paraître ma réponse dans votre journal (je n'y crois pas...) je vous demanderais de la signer seulement de « A. L., Paris ». Je n'ai en effet pas le goût de me faire fusiller dans la rue par ce bandit anonyme auquel *le Monde* ouvre ses portes et ses quatre colonnes.

A. L.
(Paris.)

L'héritage des temps totalitaires

(...) Il resterait à dire, et notamment à propos de cet héritage des temps totalitaires qui ignorent la personne pour ne considérer que la casquette dont on la coiffe. « Tu es adulte, tu es prof, tu es donc mon ennemi », formule lapidaire directement dérivée de toutes celles qui ont engendré lynchages, ratonnades et autres camps de concentration. (...)

Et puis, si vous condamnez à juste titre l'environnement de violence que créent à l'envi particuliers et Etats, si riches en armements de tous calibres, reconnaissez que la vôtre, vos motos pétaradantes, vos musiques, vos bals du samedi qui s'achèvent en affrontements sanglants, ne manque pas de santé.

Il demeure que Gérard Burgon, jeune professeur, à peine plus âgé que les plus âgés de ses élèves, et qui fut mon élève dans un collège parisien il y a quelque quinze ans, est mort, assassiné par un de ces gribouilles dont vous faites vos héros. Fidèle à ses maîtres il revint souvent me voir. Je me souviens d'un garçon très doux dont la pensée était sérieuse et solide, bien que disposée au rêve et à la contemplation. Ce scientifique était soucieux de justice et aimait la vérité.

PIERRE DESCAZAUX,
(Paris).

L'amour n'est pas au bout du fusil

par STAN ROUGIER (*)

Celui qui a été réellement humilié jour après jour par des parents indignes et des professeurs sadiques peut, en effet, raisonner comme vous le faites. Il verra en tout adulte un ennemi de son bonheur et de sa liberté. « *Chat échaudé craint l'eau froide.* » Vous avez peut-être vous-même vécu cela.

J'ai été très proche de onze jeunes qui se sont donné la mort. Le message que la plupart ont laissé avant de filer en douce rejoignait le vôtre : « *Il n'y a pas d'amour* » ; « *La vie n'est pas un cadeau à faire à quelqu'un* » ; « *Il y a trop de mépris.* » (...)

Et pourtant, en lisant votre témoignage, j'ai pensé que votre cri risquait de n'être pas entendu.

J'ai sous les yeux une lettre qui vient de m'être adressée :

« *Nous sommes acculés à recevoir notre statut des adultes. Ce sont eux qui définissent le mauvais et le bon, le faux et le vrai, le normal et l'anormal. On peut nous mutiler, nous détruire... et l'on réclame notre consentement, sinon on est un fils indigne...*

La généralisation à tous les adultes de ces propos et des vôtres est injuste. (...)

Si « devenir adulte » c'est « devenir un salaud », les jeunes vont avancer dans la vie à reculons, terrorisés à la pensée de ce monstre qu'ils v o n t ê t r e inéluctablement demain.

« Généraliser » lorsqu'on rend hommage à une qualité n'est pas très grave. Aucun Africain ne se scandalisera d'entendre dire : « *Les Noirs ont le rythme dans le sang.* » Mais lorsque l'on traite toute une catégorie d'hommes de brutes, résignés et passifs devant les génocides, on est en train de créer de nouvelles cibles, de nouvelles victimes innocentes.

Votre thèse semble être : « *Vous accusez un élève qui tue son professeur. Avez-vous réalisé que depuis des années nous subissons v o t r e violence ?* » Ne croyez-vous pas q u e v o u s avez un peu « poussé » ? (...)

J'ai connu un grand nombre d'enseignants, chaleureux, respectueux de tous. (...)

Certains, à force d'être regardés en biais, comme un ennemi virtuel (*« Si ce n'est toi, c'est donc ton frère),* sont tombés en déprime grave. Les plus nombreux clients des hôpitaux psychiatriques sont des enseignants. (...)

Il faudrait s'en prendre à des « mentalités » et non à des personnes. Les personnes n'ont qu'un tort : être des hommes limités en intelligence et pauvres en générosité. Ils suivent les idées du temps, les mœurs du temps. Ils voudraient bien donner un surcroît d'amour, mais cela ne s'obtient pas en tournant un robinet. Ce qui les bloque souvent c'est de remâcher leurs vieilles rancunes, de panser leurs vieilles blessures.

J'étais fou de rage à vingt ans lorsque j'entendais des phrases du genre : « *Les guerres ont du bon, elles font faire un bond à la science.* » Ceux qui véhiculaient ces « germes de mort » étaient peut-être des malades contagieux, mais à guérir, pas à tuer. (...)

Au Népal, il y a plusieurs siècles, le jeune Gautama fut giflé par le versant hideux du monde et ne trouva la paix que dans l'extinction de tout désir de bonheur. Ce jour-là naquit le bouddhisme : école de sérénité. « *Deviens comme le bois de santal qui parfume la hache qui l'abat.* »

L'Occident, lui, a choisi de lutter contre les causes du mal et du malheur. Mais, si c'est pour voir partout des coupables à haïr ou à tuer, le monde va revenir à l'état sauvage : un vaste règlement de comptes...

Nous pourrions peut-être essayer le « pardon », pour voir... ou pour empêcher que la haine accumulée partout ne serve de détonateur aux réserves atomiques... Le pardon ne nie pas le mal : il cherche à délivrer celui qui le propage. Il n'entre pas dans l'escalade de la violence.

(*) Prêtre.

Le point de vue de...

Patrick WEIL

L'ESPÉRANCE VOLÉE

MAI 1968 et mars 1978 : deux échecs politiques pour la gauche, qui sont aussi deux rendez-vous manqués avec la jeunesse. Le parti socialiste avait été pourtant bien forcé de tirer les leçons des événements de mai et de l'absence totale de débouché politique que la gauche française avait offert à cette époque.

C'est un peu mai 1968 qui a « enfanté » le congrès d'Epinay, *le choix d'une stratégie de rupture* avec le système capitaliste, basée sur l'unité de la gauche autour d'un programme commun, le choix de construire un véritable parti socialiste, capable de prendre en compte les aspirations des travailleurs et des jeunes, capable d'assurer, en France, un processus de transition au socialisme autogestionnaire. Les jeunes socialistes ont pu très vite comprendre l'ambiguïté de ce choix.

Dès le début de l'année 1975, intervenait la dissolution des directions du Mouvement de la jeunesse socialiste (M.J.S.) et des Etudiants socialistes et, petit à petit, la mise à l'écart du secteur entreprise et des organisations de jeunesse.

A l'approche du pouvoir ne fallait-il pas redevenir « sérieux » et « responsable » ? La stratégie de « rupture » servait encore dans les congrès à « faire des mandats ». La construction du parti était, elle, renvoyée aux calendes grecques : un parti peut bien servir de machine à gagner les élections ; il faut peut-être éviter que son poids soit trop encombrant lorsque le pouvoir approche. Les jeunes, il fallait s'en méfier. « *Jeunes socialistes, vous ne valez rien en tant que tel.* » Cette phrase de François Mitterrand à la convention du M.J.S. à Lille, en décembre 1975, illustre bien la philosophie qui dominait et qui domine toujours à la direction du parti socialiste.

Le congrès de Nantes est venu concrétiser dans les statuts du parti socialiste cette « philosophie » en retirant au M.J.S. toute spécificité et en faisant désigner sa direction nationale par le congrès du P.S. Pouvait-on croire un instant développer l'influence du P.S. dans la jeunesse, reconstruire une organisation puissante, alors qu'étaient retirés aux jeunes socialistes le droit de définir l'application de la ligne de leur parti dans la jeunesse, le droit de désigner ses responsables lors d'un congrès (le dernier date d'il y a presque cinq ans), alors que le parti socialiste se montrait de plus en plus incapable de reprendre à son compte les revendications et aspirations nouvelles des jeunes ?

Au moins pouvait-on espérer que des responsables cooptés garantissent à la direction du P.S. une direction du M.J.S. formée, connaissant, pour y avoir milité et travaillé, les problèmes de la jeunesse, et, en tout cas, fidèle, disciplinée et respectueuse de la ligne du P.S. Un an après le congrès de Nantes, l'expérience montre qu'il n'en a rien été, bien au contraire.

Les jeunes français ne s'y sont d'ailleurs pas trompés. On pensait qu'ils voteraient massivement pour la gauche en 1978. Les études sociologiques et électorales montrent déjà que, entre l'abstention, la non-inscription sur les listes électorales, le vote écologique ou en faveur de l'extrême gauche, attitudes qui marquent toutes un refus de la gauche institutionnelle, la gauche, et particulièrement le P.S., n'ont pas recueilli les fruits électoraux du vote de la jeunesse.

Une coupure

Les jeunes socialistes qui, comme moi, avaient dix ans en mai 1968 et qui ont consacré quatre ou cinq années de leur vie à la construction du parti socialiste et à préparer la victoire de l'union de la gauche, auraient bien aimé fêter mai 68, dix ans après, d'un autre manière. On comprend leur découragement, le repli sur soi, le sentiment de révolte devant l'espérance volée. Les centaines de militants qui, depuis quelques années, ont lutté en silence pour maintenir allumée à l'université, dans les lycées ou ailleurs, la faible flamme du P.S. (que d'aucuns cherchaient en fait à éteindre), ont le droit aujourd'hui de parler et de dire franchement que la politique du parti socialiste dans la jeunesse, et sans doute ailleurs, doit changer.

Car si la jeunesse subit, plus que toute autre couche sociale, le chômage et la déqualification, si les jeunes remettent en cause l'ensemble de la société, de ses valeurs morales, sociales et culturelles, et s'ils ne se reconnaissent pas dans la gauche, c'est qu'il y a quelque chose qui cloche. La tâche d'un jeune socialiste est de réfléchir comment réconcilier la gauche et le P.S. avec la jeunesse et ses aspirations.

En fait, la coupure de plus en plus grande entre la jeunesse et la société est directement liée à la crise de restructuration profonde et mondiale du système capitaliste que subit la France. Crise économique, bien sûr, mais aussi crise idéologique, culturelle, institutionnelle. Les institutions (armée, police, justice, école), l'idéologie, les valeurs morales suscitées et créées par la vieille bourgeoisie nationale, sont en crise, sous les doubles coups de boutoir de la gauche, certes, mais aussi des couches sociales liées au capitalisme multinational qui doivent, elles aussi, susciter de nouvelles valeurs, une nouvelle idéologie dominante, de nouvelles institutions qui permettent d'asseoir une domination économique qu'elles veulent imposer.

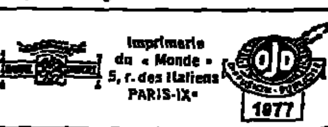
Il n'est donc pas étonnant que la jeunesse, qui est traversée par la lutte des classes, mais qui a ceci de commun de n'être pas encore intégrée au système productif, social, culturel et moral dominant, soit particulièrement sensible à cette crise de société. La contestation de la famille, de l'école, de l'armée, de l'Etat, de l'exploitation économique, des institutions que représentent les partis porte en elle les germes d'une contestation globale de la société. Mais cette contestation peut tout aussi bien être récupérée par la nouvelle bourgeoisie. Après tout, la cellule familiale, sa structure, ses tabous, est remise en cause par la gauche, mais est aussi un frein au développement du marché et de la société de consommation. Il n'est qu'à regarder les thèmes que développe le mouvement des jeunes giscardiens Autrement sur l'armée, la famille ou l'école pour comprendre que, ces structures-là, le capitalisme n'en a plus besoin et les remet en cause.

Cette contestation idéologique, culturelle, porte en elle et de manière contradictoire les germes d'une modernisation du capitalisme français et donc d'une sortie capitaliste à la crise, mais aussi celle d'une transformation profonde de la société. L'issue dépend grandement du choix que fera le parti socialiste. S'il ne fait que reprendre ces aspirations sans les relier à une stratégie de rupture économique avec le capitalisme, sans montrer que le moyen de cette rupture est l'unité de la gauche, il ne servira que de bouée de sauvetage ou même de levier à une modernisation giscardienne du système, qui ne dispose pas encore aujourd'hui d'une assise sociale et politique suffisante. Il n'est d'ailleurs pas évident que les thèmes développés après le 19 mars par un certain nombre de responsables du parti socialiste n'aboutissent pas à la réalisation de ce projet.

En fait, les jeunes socialistes n'ont plus besoin ni de matrone, ni de Père Fouettard. Pour regagner la confiance de la jeunesse, ils ont besoin de retrouver celle de leur parti et donc de disposer d'une organisation démocratique.

★ *Patrick Weil est membre du bureau national du Mouvement de la jeunesse socialiste. Il appartient à la minorité (CERES) du parti.*

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

Le Monde

étranger

vue de...
Patrick WEIL

ANCE VOLÉE

illustre bien la philosophie qui dominait et qui domine toujours à la direction du parti socialiste.

Le congrès de Nantes est venu concrétiser dans les statuts du parti socialiste cette « philosophie » en retirant au M.J.S. toute spécificité et en faisant désigner sa direction nationale par le congrès du P.S. Pouvait-on croire un instant développer l'influence du P.S. dans la jeunesse, reconstruire une organisation puissante, alors qu'étaient retirés aux jeunes socialistes le droit de définir l'application de la ligne de leur parti dans la jeunesse, le droit de désigner ses responsables lors d'un congrès (le dernier date d'il y a presque cinq ans), alors que le parti socialiste se montrait de plus en plus incapable de reprendre à son compte les revendications et aspirations nouvelles des jeunes?

Une coupure

LA DÉMISSION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE

L'épilogue du scandale Leone

(Suite de la première page.)

Les radicaux eux-mêmes n'avaient plus de raison de poursuivre leur « sit-in » devant l'immense palais présidentiel qui eut, jadis, pour locataires des papes et des rois.

M. Leone n'a jamais reçu autant d'éloges. La démocratie chrétienne fustige les auteurs d'une *« campagne de dénigrement inique »* et vante le sacrifice du président. Sa *« décision exemplaire »*, dit-elle lui permettra de *« retrouver tous les moyens de défendre son honorabilité et celle de sa famille »*.

Quoique plus réservé, le P.C.I. ne *manque pas de saluer « le geste »* de M. Leone, qui *« contribue à la stabilité démocratique »*. Il s'agit, écrit *l'Unita*, d'un acte *« à la fois traumatisant et constructif »*, le seul, en tout cas, qui permet de résoudre les deux aspects du problème : la défense personnelle de M. Leone et la nécessité de dissiper *« toute possible spéculation e. manœuvre autour de la plus haute magistrature républicaine »*. Le quotidien communiste reconnaît enfin à M. Leone de n'avoir jamais outrepassé ses prérogatives, ni opposé d'obstacle à l'*« évolution du cadre démocratique »*.

L'affaire Lockheed

M. Leone avait subi deux vagues d'assaut successives. La première, à partir du printemps 1976, quand les deux frères Lefebvre, ses amis napolitains bien compromettants, ont été accusés de concussion dans l'affaire Lockheed et que son propre nom a été associé au mystérieux « Antelope Cobbler » qui aurait négocié les pots-de-vin avec la firme aéronautique américaine. Une autre tempête a été déclenchée au printemps de cette année avec la publication d'un livre au vitriol, *la Carrière d'un président*, qui a valu la fortune à son auteur, la journaliste Camilla Cederna. *L'Espresso* a aussitôt pris le relais, assénant dans chacun de ses numéros des « révélations » troublantes sur les activités de M. Leone et de ses trois fils.

La consistance apparente des ultimes informations (fraude fiscale et immobilière) ne suffit pas à expliquer le rapide dénouement de l'affaire. Il fallait davantage que ces gouttes d'eau pour faire déborder le vase. Qu'est-ce qui a poussé les deux grands partis — communiste et démocrate-chrétien — à provoquer la chute du président alors qu'ils craignaient, l'un et l'autre, une « déstabilisation » du cadre politique ?

D'abord, sans aucun doute, le résultat du référendum des 11 et 12 juin sur le financement public des partis. En se prononçant pour la suppression de cette manne, 44 % des citoyens ont fortement inquiété les milieux politiques. Avec sa rapidité habituelle de réaction, le P.C.I. en a tiré la leçon le premier. Et il a fait d'une pierre deux coups : rappeler son image de *« parti aux mains propres »* et reprendre l'initiative, redevenir *« un parti de lutte »*.

La *démocratie chrétienne* n'avait plus qu'à suivre, après avoir pris ses distances, depuis quelque temps, avec M. Leone. Elle y trouvait, du reste, son intérêt. Le chef de l'Etat était le négatif de la *« nouvelle image »* du parti gouvernemental. L'actuel groupe dirigeant, composé de catholiques progressistes — MM. Zaccagnini, Galloni, Bodrato — n'a jamais fait l'objet du moindre soupçon. *« L'affaire Moro nous a changés ; certaines mœurs politiques ne seront plus tolérées »*, déclarait récemment M. Galloni au *Monde* (daté 14-15 mai). La démission très digne du ministre de l'intérieur, M. Francesco Cossiga, le 10 mai, devait en être la première preuve ; celle de M. Leone en est une autre.

En principe, c'est M. Zaccagnini lui-même qui devrait entrer au Quirinal le mois prochain. Cet ex-pédiatre de soixante-six ans, venu à la politique un peu par hasard, symbolise mieux que personne l'« anti-Leone », même s'il appartient au même parti que le président démissionnaire.

Le deuxième nom cité est celui de M. Amintore Fanfani, président du Sénat, deux fois candidat malheureux au Quirinal. Il a de grandes compétences, une réputation d'homme à poigne, mais une image de droite et beaucoup d'adversaires. Enfin, la démocratie chrétienne peut proposer M. Giulio Andreotti qui, d'une part, a toutes les qualités nécessaires pour faire un président, et, d'autre part, s'est acquis depuis deux ans les faveurs des communistes. Mais son âge relativement jeune (cinquante-neuf ans) est un handicap pour lui-même. Que ferait-il après son septennat ?

Les socialistes et les sociaux-démocrates réclament que la règle de l'alternance soit appliquée, c'est-à-dire qu'un « laïc » succède à M. Leone. Ils manquent cependant de candidats. Si Aldo Moro a été physiquement supprimé par les Brigades rouges, l'ancien secrétaire général du P.S.I., M. Francesco De Martino a été politiquement démoli l'an dernier, après le rapt mystérieux de son fils qui l'a contraint à négocier une rançon. Les autres « laïcs » cités sont MM. Ugo La Malfa, Antonio Giolitti, Sandro Pertini et Noberto Bobbio.

Un candidat laïc ne plairait pas forcément au P.C.I., qui se méfie beaucoup de l'opposition des socialistes au compromis historique. Le choix de M. Berlinguer sera déterminant. Il ne s'est sans doute pas lancé tête baissée dans cette aventure.

ROBERT SOLÉ.



(Dessin de KONK.)

« Ah quel malheur d'avoir un fils ! »

Les accusations portées contre le professeur Giovanni Leone auraient peut-être eu moins de portée si elles n'étaient renforcées par celles qui visaient ses fils, en particulier l'aîné, M. Mauro Leone, qui, dès l'élection à la présidence de la République, a joué un rôle de conseiller privé, omniprésent aux côtés de son père, même au cours des entretiens les plus confidentiels. M. Aldo Moro, excédé, l'aurait un jour prié de sortir, ce dont le président de la République se serait montré fort étonné.

M. Mauro Leone s'est vu reprocher son goût immodéré des privilèges attribués aux fonctions de son père, une pratique du trafic d'influence et un sens de l'amitié poussés très loin.

Cette affaire, qui ne fait que commencer, rappelle les conditions de la démission de Jules Grévy, président de la République française, le 2 décembre 1887. Personnalité effacée, qui du moins sut manifester du courage et du sens politique dans le grave incident franco-allemand de l'« affaire Schnabele », Jules Grévy accordait une confiance aveugle à son gendre, Daniel Wilson, député, qui logeait à l'Elysée et utilisait la griffe présidentielle pour ses affaires personnelles.

Un trafic de Légions d'honneur fit éclater le scandale en septembre 1887. Après une campagne de presse, la Chambre constitua une commission d'enquête. Le préfet de police dut démissionner, le cabinet Rouvier fut renversé par Clemenceau. Et l'on chantait dans Paris : « Ah ! quel malheur d'avoir un gendre ! », *lorsque Jules Grévy n'eut plus d'autre choix que de renoncer à son mandat. Il fut remplacé par Sadi Carnot, tandis que Daniel Wilson, acquitté du délit d'escroquerie par la cour d'appel de Paris, continuait sa carrière.*

C'est dans ce climat que le général Boulanger, les ligues nationalistes et les campagnes contre la République prirent leur essor. — J. N.

L'élection du successeur devra avoir lieu avant le 30 juin

De notre correspondant

Rome. — La démission de M. Leone crée une situation politique sans précédent. Si M. Enrico De Nicola, le premier des six présidents de la République, démissionna en 1946, c'était pour une question de forme, le temps que soit mise en place la nouvelle Constitution ; et M. Antonio Segni ne fut contraint de quitter le Quirinal en décembre 1964 que pour des raisons de santé.

La démission est une prérogative du chef de l'Etat. Il n'a besoin de la faire approuver par personne. L'article 86 de la Constitution attribue l'intérim au président du Sénat, dans le cas présent à M. Amintore Fanfani (démocrate-chrétien), lequel est lui-même remplacé par le vice-président le plus ancien.

Les pouvoirs du chef d'Etat intérimaire ne sont pas établis de manière suffisamment précise par la Constitution. C'est en tout cas au président de la Chambre des députés — le communiste Pietro Ingrao — qu'il revient de réunir les électeurs dans un délai maximum de quinze jours. La Constitution ne prévoit aucune prorogation possible de cet interrègne. Le 30 juin, au plus tard, les députés et les sénateurs, auxquels se seront jointes les délégations de vingt conseils régionaux — mille onze personnes au total — commenceront leurs votes à bulletins secrets. Pour les trois premiers tours, la majorité des deux tiers du total des membres du collège électoral est requise; pour les suivants, il suffit de la majorité absolue.

Le président de la République n'est pas forcément choisi parmi les parlementaires. Tout citoyen âgé de cinquante ans et jouissant de ses droits civiques peut être élu. C'est ainsi, par exemple, que le philosophe socialiste Norberto Bobbio est souvent cité parmi les *papabili* laïcs. — R. S.

LE MESSAGE DE DÉMISSION

Voici les principaux extraits du message de démission de M. Leone :

« L'idée de me démettre m'était déjà venue à l'esprit et je l'aurais mise à exécution depuis quelque temps déjà si je n'avais pas été retenu par la considération que la démission d'un président de la République n'est jamais un fait qui le concerne exclusivement en tant qu'individu. Une démission peut créer dans un moment inadéquat des troubles graves, elle peut influer sur l'équilibre politique général et avoir des répercussions à l'extérieur du pays.

» Si aujourd'hui je me suis décidé à franchir ce pas, c'est parce que je considère l'intérêt des institutions comme prééminent par rapport à mon intérêt personnel. En fait, jusqu'à ce que les insinuations, les doutes, les accusations, fassent l'objet d'une campagne de presse, sans être soutenus par aucun fait, j'ai pu faire peser dans la balance la nécessité de ne pas dramatiser. L'amère réserve que je me suis imposée m'a elle-même été reprochée.

» Au moment où la campagne de diffamation semble avoir entamé la confiance des forces politiques, mon choix ne pouvait être que celui-là.

» Pendant six ans et demi vous avez eu comme président de la République un homme honnête qui estime avoir servi le pays dans le respect de la Constitution, avec dignité et moralité.

» Aujourd'hui, je ne regrette pas d'abandonner cette charge qui, croyez-moi, a été source de peu de satisfactions, de nombreuses préoccupations et aussi d'amertume. Mais ce serait un regret profond que de vous laisser l'ombre d'un doute sur l'institution suprême de la République.

» Je suis certain que la vérité finira par illuminer le présent et le passé et par désavouer une méthode qui, si elle s'enracinait, deviendrait un instrument trop commode pour déterminer le sort des hommes et les affaires de la politique. »

Un avocat napolitain

De notre correspondant

Rome. — Le cortège présidentiel traverse les rues de Pise. Des étudiants sifflent. Impassible, souriant même, le chef de l'Etat leur adresse un salut. Mais les doigts de sa main gauche se défient : il *« fait les cornes »* pour conjurer le mauvais sort. Immortalisée par un photographe, cette scène du 19 octobre 1975 fera [illegible] toute la classe politique. Elle [illegible]ra, sans vraiment s'étonner, car la superstition du *professore* est un vieux sujet de plaisanterie au Parlement.

M. Giovanni Leone incarne l'avocat napolitain tel qu'on l'imagine : petit, gros, moustachu, portant le canotier à la plage et se risquant même à chanter *Santa Lucia*, au cours d'une soirée à l'ambassade britannique, en l'honneur de M. Harold MacMillan.

Son image est inséparable de celle de Donna Vittoria, sa belle épouse, de dix-huit ans plus jeune que lui : une Jackie Kennedy. Si *son mari lui dédia* jadis un gros traité de droit pénal, un journaliste lui a consacré récemment un livre suggestif : *Donna Vittoria, amore mio.*

Pour compléter ce tableau de famille, si souvent illustré dans les magazines, il faut citer Mauro, Paolo et Giancarlo, les trois fils aux sourcils très noirs que Camilla Cederna assassine littéralement dans son best-seller, *la Carrière du président*. Parlant de leurs nuits romaines, de leurs caprices de luxe et de leurs trafics supposés, elle les appelle *« les trois voyous »*, ce qui lui vaut un triple procès en diffamation.

Député ou ministre, chef de gouvernement ou président de la République, M. Giovanni Leone n'a jamais pu se départir de son image d'avocat napolitain. Elle le *poursuit* et *il* l'entretient. Un peu comme Richard Nixon avec lequel le parallèle s'impose forcément.

M. Leone a *mené* trois carrières de front : professeur de droit, notable politique et homme d'affaires. Les deux dernières se sont souvent confondue et c'est bien ce qu'on lui reproche. Il n'est pas l'homme d'un Watergate, mais le *protagoniste*, réel ou supposé, de toute une série d'épisodes douteux, petits ou grands. A Rome, on en a conclu *une fois pour toutes* qu'il avait profité de ses charges pour s'enrichir. La presse peut écrire n'importe quoi sur son compte, cela paraît évident en attendant d'être vérifié. M. Leone s'est mis — ou on l'a mis — dans une situation telle qu'aucun démenti ne pouvait plus faire d'effet. Il a compris — ou on lui a fait comprendre — qu'il *n'avait plus qu'une seule chose* à faire : s'en aller.

Elu au vingt-troisième tour

M. Leone aurait dû fêter ses soixante-dix ans au Quirinal juste avant de conclure le septennat. Il est né, en effet, le 3 *novembre* 1908. Son père, avocat lui aussi, et notable, jouait un rôle de premier plan à la section napolitaine du Parti populaire (catholique). Le fils, Giovanni, décrocha deux licences (droit, sciences politiques et sociales), alla enseigner aux universités de Messine et de Bari, puis revint à Naples, en 1944, pour ouvrir un cabinet et s'inscrire à la démocratie chrétienne naissante. L'année d'après, il en était le secrétaire local et n'avait plus qu'à gravir les échelons : député à trente-six ans, vice-président de la Chambre à quarante ans, président à quarante-cinq ans.

M. Leone mit au service du Parlement ses capacités juridiques. Comme président, de 1953 à 1963, il renouvela le règlement de l'Assemblée et prit quelques mesures que la petite histoire retiendra : celle, par exemple, de ne plus exiger des huissiers la taille minimale de 1,80 mètre qui devait personnellement le complexer ; ou celle d'acheter un lot de cravates pour les honorables parlementaires que la chaleur romaine poussait au débraillé.

On fit appel à M. Leone, en juin 1963, pour présider un cabinet de transition, dit « balnéaire », composé uniquement de démocrates-chrétiens, en attendant que les « grands » du Parti — *Moro et Fanfani* — mettent en place la nouvelle coalition de centre gauche. M. Leone s'acquitta de cette tâche habilement. L'année suivante, la D.C. le choisit comme candidat à la présidence de la République. Mais au vingt et unième tour de scrutin, M. Leone déclara forfait, laissant le fauteuil à M. Giuseppe Saragat (social-démocrate). Celui-ci l'en remercia la même année en le nommant sénateur à vie *« pour avoir honoré l'Italie par ses mérites exceptionnels dans le domaine scientifique et social »*.

On réclama, à nouveau, les services de M. Leone, en juin 1968, pour un autre gouvernement démocrate-chrétien de transition, le temps de reconstituer la coalition centre-gauche qui était en difficulté. Au bout de quelques mois, sa tâche accomplie, il se mit sagement en réserve de la République. Il retrouva le barreau et l'enseignement, compléta sa notice biographique par toute une série de publications sur la procédure et *le droit* pénal.

L'élection présidentielle de décembre 1971 avait pour *principaux* protagonistes le démocrate-chrétien Fanfani et le socialiste De Martino. Ils se battirent treize jours dans l'hémicycle. Finalement, on fit appel à un outsider n'appartenant à aucune tendance, mais représentant en fait le centre droit : M. Leone, qui fut élu la veille de Noël, au vingt-troisième tour de scrutin, par 518 voix contre 408 au socialiste Nenni, grâce à l'apport des voix d'extrême droite, ce que la gauche ne lui pardonnera pas.

Habileté, courtoisie humour

Au cours de son septennat, le président démissionnaire a dû dissoudre deux fois les Chambres : en 1972 et en 1976. Du *Quirinal*, il a assisté à une série d'événements qui ont ébranlé la République : le référendum sur le divorce, l'arrestation de l'ancien chef des services secrets, le bond en avant des communistes, leur association au pouvoir, enfin l'enlèvement et l'assassinat d'Aldo Moro, son successeur désigné. L'habileté, la courtoisie et le sens de l'humour du chef de l'Etat lui ont permis de jouer son rôle politique sans faux pas grave.

Prisonnier d'une Constitution qui le contraignait « à inaugurer les chrysanthèmes », M. Leone a été tenté, comme ses prédécesseurs, d'outrepasser ses prérogatives. Simple tentation ? En février 1975, l'ancien secrétaire général du parti socialiste, M. Giacomo Mancini, l'a accusé d'être *« au centre des luttes entre les corps séparés de l'Etat »*. L'affaire a tourné court.

Les vraies polémiques visant M. Leone étaient d'une autre nature. Et c'est précisément parce que le président de la République italienne a une fonction surtout décorative — mise à part la faculté de dissoudre les Chambres — qu'on n'a pas toléré que son image soit ternie.

R. S.

EUROPE

Belgique

Le roi se réserve un délai avant de se prononcer sur la démission de M. Tindemans

De notre correspondant

Bruxelles. — M. Tindemans, premier ministre belge, a présenté le jeudi 15, dans l'après-midi, la démission de son gouvernement au roi, qui s'est accordé un délai de réflexion de quelques jours avant d'accepter ou de refuser cette démission *(nos dernières éditions du 16 juin)*. D'ici, il consultera les présidents de partis et d'autres personnalités politiques pour juger s'il est possible de maintenir la même coalition avec le premier ministre ou s'il faut s'orienter vers une autre formule : soit un remaniement ministériel, soit une autre coalition. L'hypothèse de nouvelles élections est cependant exclue, compte tenu de la proximité des vacances.

La très large coalition que présidait M. Tindemans était composée des sociaux-chrétiens (le parti du premier ministre), des socialistes et des deux partis fédéralistes : le Front démocratique des francophones (Bruxellois) et le parti nationaliste flamand (Volksunie), soit une majorité groupant 80 % des parlementaires. Formé au début juin 1977, le gouvernement s'était assigné comme tâche essentielle l'exécution du pacte d'Egmont, qui avait été conclu entre les divers partis de la majorité et qui prévoit l'instauration d'un régime fédéral en Belgique. Les préoccupations financières cependant imposèrent à l'équipe de M. Tindemans une autre priorité : la préparation d'un projet de loi « anticrise » qui devait prévoir à la fois des économies budgétaires et des « *réformes de structures* » dans une optique socialiste.

C'est la négociation de ce projet de loi « anticrise » qui, paradoxalement, a provoqué la crise actuelle, les socialistes s'opposant aux « pouvoirs spéciaux » proposés par les sociaux-chrétiens pour imposer des mesures de restrictions budgétaires sans contrôle direct du Parlement. En outre, une proposition des socialistes de lier le vote de la loi « anticrise » à l'exécution du pacte d'Egmont fut approuvée par les partis fédéralistes mais se heurta à l'opposition des sociaux-chrétiens, surtout du côté flamand.

Au-delà de ce conflit entre partis d'idéologies différentes, on relève aussi l'hostilité des divers présidents des partis de la majorité à l'égard de M. Tindemans, accusé de mettre des bâtons dans les roues de la réforme institutionnelle. A vrai dire, le premier ministre, qui est d'un naturel prudent, pèse le pour et le contre avant d'engager son pays dans une aventure singulière, aux contours encore indécis, que les experts hésitent à qualifier de « régionale », « fédérale » ou « confédérale ». Il a été contraint, en outre, de reporter l'examen, au sein du gouvernement, des textes concernant le pacte d'Egmont en raison de préoccupations prioritaires telles que le redressement des finances publiques mais aussi les relations de la Belgique avec le Zaïre.

Il n'est pas exclu que la démission de M. Tindemans soit une « fausse sortie » lui permettant de reprendre plus fermement la direction d'une coalition d'autant plus faible qu'elle groupe un plus grand nombre de formations politiques. Compte tenu de la nécessité de réaliser la réforme de la majorité, on imagine mal une solution de rechange ramenant les libéraux au pouvoir ou en écartant soit les socialistes, soit les deux partis fédéralistes. Mais un remaniement ministériel, même à la tête du gouvernement, n'est pas à exclure pour autant. Un autre social-chrétien flamand — on parle de M. Chabert — pourrait succéder à M. Tindemans pour diriger la même coalition. — *(Intérim.)*

Union soviétique

Moscou se montre très sensible aux décisions de boycottage des scientifiques français et américains

De notre correspondant

Moscou. — « *Les tentatives d'exercer des pressions sur l'Union soviétique n'ont jamais eu de succès dans le passé. Elles échoueront aussi dans l'avenir.* » Ces fortes paroles de l'agence Tass sont adressées aux personnes qui, en Occident, voudraient « *lier la question de la « liberté » pour l'activité antisoviétique d'un groupe de renégats avec le problème des contacts scientifiques et culturels et des relations économiques et politiques entre les Etats occidentaux et notre pays* ». Elles ne sauraient cependant cacher le fait que l'Union soviétique a été très sensible aux décisions prises par un grand nombre de scientifiques de premier plan, en France, aux Etats-Unis et ailleurs, de boycotter les échanges avec Moscou pour protester contre la condamnation à sept ans de camp et à cinq ans d'exil intérieur du physicien Youri Orlov.

Entre autres indices, la longue dépêche de l'agence Tass — qui tente une nouvelle fois de justifier la condamnation de M. Orlov — en est la preuve. Les responsables soviétiques répètent que M. Orlov n'a pas été condamné pour ses opinions mais « *pour les crimes qu'il a commis* ». Tass rappelle les accusations portées contre M. Orlov, en insistant notamment sur ses « *contacts avec des organisations subversives antisoviétiques situées à l'étranger* ». Elle indique que ces crimes « *n'ont rien à voir avec la surveillance de l'application des accords d'Helsinki. Le peuple soviétique sait parfaitement que toutes les dispositions de l'Acte final d'Helsinki sont fermement observées par le gouvernement soviétique* », qui « *n'a pas besoin de « contrôleurs » payés de l'étranger par les adversaires de la détente* ».

Selon l'agence soviétique, la campagne menée autour de la « *défense des droits de l'homme* » en U.R.S.S. est orchestrée par des « *politiciens* (1) *et des organes de presse réactionnaires* ». Affirmer que d'« *honnêtes gens* » sont condamnés pour leurs idées n'a « *rien à voir avec la réalité* ». « *Le peuple soviétique a de grandes possibilités d'exercer ses droits politiques et de participer activement aux affaires de l'Etat ; la liberté de critique à tous les niveaux et la discussion étendue et franche de toutes les questions de politique intérieure et étrangère sont les normes de notre vie* », ajoute Tass.

Sans faire référence au procès imminent contre l'écrivain Guinzbourg qui, avec M. Orlov, était membre du groupe moscovite de surveillance de l'application des accords d'Helsinki, l'agence officielle soviétique déclare : « *Orlov et ses semblables n'ont et ne peuvent avoir aucun soutien social* » en U.R.S.S. « *Ils ne représentent rien, sinon des forces hostiles à l'U.R.S.S. C'est pourquoi un tribunal représentant la conscience légale de deux cent soixante millions d'hommes a condamné Orlov.* »

En affirmant que la société soviétique a traité Orlov « *comme un criminel, en parfaite conformité avec la loi* », Tass n'est pas très loin de la vérité. Le code pénal soviétique permet, en effet, des condamnations pour délit d'opinion.

DANIEL VERNET.

(1) Dans la version anglaise de l'agence Tass, il s'agissait de « *reactionary peanut politicians* » (politiciens réactionnaires de la cacahouète). Vingt minutes après, cette allusion trop transparente au président Carter et à ses amis était corrigée par la suppression de la cacahouète. Il se serait agi de « *l'erreur d'un perforateur de bande* » pour téléscripteur.

● *Le 15 juin 1978, huitième anniversaire de l'incarcération d'Edouard Kouznetsov*, une délégation du comité international pour sa libération (MM. Maurice Clavel, Vladimir Jankélévitch, Bernard-Henri Lévy, Claude Roy, Mmes Hélène Parmelin, Marthe Robert, M. Marek Halter et Mᵉ Daniel Jacoby, avocat à la cour), a vraiment tenté de remettre à l'ambassade soviétique une lettre rappelant l'ensemble des démarches effectuées depuis décembre 1976 par le comité pour obtenir la libération d'Edouard Kouznetsov. Sous une pluie battante, la délégation a été brutalement repoussée par les fonctionnaires musclés de l'ambassade.

AFRIQUE

M. VORSTER VEUT METTRE FIN AU SCANDALE DU DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION

(De notre correspondant.)

Johannesburg. — M. John Vorster, premier ministre, a tenté jeudi 15 juin de mettre fin au scandale qui secoue depuis plusieurs semaines le département de l'information, en décidant la mise à la retraite anticipée, le 1ᵉʳ juillet du très controversé secrétaire à l'information, M. Rhodie, et la suppression de ses services.

M. Vorster a annoncé, afin de remplacer les services de M. Rhoodie, la création d'un « *bureau pour les communications nationales et internationales* », demeurant sous la responsabilité de M. Mulder, et dirigé par un fonctionnaire, M. A. Van W. Schoeman.

Le scandale a commencé par des révélations de la presse anglophone sur des cas évidents d'usage abusif de fonds de la part des principaux responsables du secrétariat d'Etat à l'information. Il s'est par la suite transformé en une vaste controverse sur l'existence de fonds secrets utilisés pour des missions s'apparentant plus à celles d'un service de renseignement qu'au travail d'information. Un des objets du fonds était d'« *acheter* » des journalistes étrangers.

Bien que les révélations de la presse aient clairement montré des irrégularités, M. Vorster a précisé que son enquête sur les activités du département n'entraînerait pas de poursuites judiciaires.

M. Rhoodie, principale victime du scandale, a promis de garder secrètes les informations en sa possession sur le fonctionnement du département. — *(Intérim.)*

Le conflit du Sahara occidental

LES PÊCHEURS ESPAGNOLS ENLEVÉS PAR LE POLISARIO SERONT JUGÉS

Le Polisario a rendu public, jeudi soir 15 juin à Alger, une « *mise au point* », diffusée par l'agence Algérie Presse Service (A.P.S.), concernant le sort de huit pêcheurs espagnols du chalutier *Las Palomas* capturés par un commando du Front le 21 avril alors que le bateau pêchait au large des côtes du Sahara occidental. Ce texte annonce que les hommes ainsi capturés seront présentés à un tribunal, dont le jugement sera « exécuté ». Ils répondront du « *pillage des richesses des eaux territoriales de la R.A.S.D. sans l'autorisation des autorités sahraouies* ».

Cette « *mise au point* » répond à un article du journal *Diario de Las Palmas* publié aux Canaries, qui avait annoncé que les pêcheurs seraient remis en liberté après leur passage devant un tribunal. Le texte diffusé par le Polisario affirme enfin que le gouvernement espagnol n'a en aucune manière tenté d'entrer en contact avec le Front au sujet de cette affaire. — *(Reuter).*

[Le gouvernement de Madrid ne reconnait ni l'« Etat » sahraoui ni son « gouvernement » et dénie donc aux dirigeants de la « République arabe sahraouie démocratique » le droit d'arraisonner des bâtiments et de juger des ressortissants espagnols. Les législations européennes retiennent seulement dans les affaires de ce genre la responsabilité du « patron de pêche » et non celle des membres de l'équipage. Les sanctions prononcées par les tribunaux sont, par ailleurs, d'ordre économique (amendes, confiscation de la cargaison et des engins de pêche).]

● *La Yougoslavie et l'intervention en Afrique.* — Un porte-parole officiel yougoslave a implicitement admis, jeudi 15 juin, à Belgrade, qeu des différends opposent la Yougoslavie à Cuba à propos de l'intervention cubaine en Afrique.

« *Il est bien connu qu'il peut y avoir des divergences parmi les pays non alignés. De telles divergences existent entre Cuba et la Yougoslavie particulièrement au sujet du développement et du rôle du non-alignement* », a dit le porte-parole. — *(A.F.P.)*

République Sud-Africaine

LE SECOND ANNIVERSAIRE DES ÉMEUTES ANTI-APARTHEID

L'atmosphère est tendue à Soweto

De notre correspondant

Johannesburg. — Comme un défi, lancé à la veille de la commémoration, ce vendredi 16 juin, du début des sanglantes émeutes anti-apartheid de 1976, le gouvernement sud-africain a annoncé, jeudi 15 juin, l'interdiction de l'hebdomadaire œcuménique noir *The Voice*, se réclamant de la philosophie de la « conscience noire ». *The Voice*, financé par le Conseil sud-africain des Eglises, n'a pu publier que trente numéros depuis sa création, dont sept avaient déjà fait l'objet de mesures d'interdiction pour « *atteinte à la sécurité de l'Etat* » ou « *incitation à l'hostilité entre les races* ».

Aucune manifestation n'est convoquée pour la commémoration du début des émeutes, les partisans de la « conscience noire » et les étudiants ayant *appelé à une semaine de deuil et de recueillement* à la mémoire des quelque sept cents victimes des affrontements entre policiers et jeunes Noirs en 1976. Les commerçants africains et indiens ont accepté de fermer leurs magasins, toutes les rencontres sportives sont annulées, et les débits de boissons ont fermé leurs portes.

Des cérémonies religieuses sont prévues pour vendredi et samedi à Soweto. Plusieurs orateurs, dont le Dr Motlana, président du comité des « dix », et le révérend Desmond Tutu, président du Conseil sud-africain des Eglises, devaient y prendre la parole.

Cependant, un important dispositif de policiers armés et d'engins blindés a été mis en place mercredi. Au cours des dernières quarante-huit heures, six cents personnes ont été arrêtées à Soweto même, dans la cité indienne de Lenasia et le quartier métis de Kliptown, dans le cadre d'une opération de « *lutte contre le crime* ».

Le 16 juin est commémoré par les Africains comme le début d'une nouvelle ère dans l'histoire de la résistance noire à l'apartheid, et de nombreux appels ont été lancés afin que cette journée demeure pacifique. Le *Post* souhaite, dans un éditorial publié vendredi à la « une », que les événements tragiques du 16 juin 1976 ne se reproduisent jamais, et appelle à prier pour que l'Afrique du Sud « *devienne un jour un paradis de justice et de paix* ». — (Intérim.)

« Rien n'a changé depuis deux ans... » nous déclare le porte-parole de l'opposition dans la cité noire

De notre correspondant

Johannesburg. — Le bouc grisonnant bien taillé, vêtu d'une blouse blanche, le docteur Nthato Motlana martèle ses mots et durcit le ton lorsqu'il affirme : « *Rien n'a changé depuis deux ans.* » Nous recevant dans son cabinet médical, à Soweto, le président du « comité des dix », qui demande l'autonomie municipale totale des cités africaines, ne mâche pas ses mots pour condamner l'attitude du gouvernement, qui l'a placé en détention pendant cinq mois « *au lieu d'écouter ce que nous avions à dire* ».

Principal porte-parole de l'opposition militante à l'apartheid à Soweto, ancien responsable de la ligue des jeunes de l'African National Congress (A.N.C.), interdit depuis 1960, le docteur Motlana est respecté par la presse afrikaans, qui n'hésite pas à reproduire ses déclarations, et a l'oreille des étudiants radicaux de la cité noire. Nous lui avons demandé d'évaluer les changements au cours des deux années écoulées depuis le début des émeutes anti-apartheid, le 16 juin 1976.

« *Rien n'a changé, rien de significatif. Le gouvernement essaie de convaincre le monde entier qu'il y a des changements, mais quelle importance de pouvoir aller dîner dans un hôtel cinq étoiles ? On vient d'ouvrir vingt-six théâtres à toutes les races, mais c'est une insulte d'avoir à aller au théâtre grâce à un permis. Tous les théâtres devraient être ouverts à tout le monde, simplement...*

» *Juin 1976 a commencé avec des manifestations de lycéens contre le système d'éducation bantoue, et s'est progressivement transformé en une protestation générale des Africains contre le pouvoir blanc. Dans ce contexte, nous n'avons rien obtenu. Le système d'éducation bantoue demeure sous un autre nom, les lois sur les pass (carnets d'identité restreignant les déplacements des Africains) ont été durcies. Le logement, l'emploi... C'est là que le changement pourrait commencer, mais on ne voit rien venir, pas même des projets, à peine des promesses.*

» *Les manifestations ont été importantes parce qu'elles ont permis de faire connaître à la face du monde les revendications des Africains, elles ont ébranlé le gouvernement sud-africain en montrant la puissance et la réalité du mécontentement. Et si nous n'avons rien obtenu en termes matériels, pour la première fois depuis de longues années, des Afrikaners ont commencé à douter de la direction qu'ils suivent. C'est un fait nouveau, et nous allons nous efforcer de les faire douter encore plus.*

« Soweto est un monstre »

— Soweto apparait privée de dirigeants, le gouvernement empêchant toute forme d'organisation. Comment voyez-vous cette situation ?

— *Je ne peux pas vous répondre. Il existe une impasse. Je préfère ne pas penser à ce qui peut se produire. Le gouvernement ne veut parler qu'aux membres d'institutions qu'il a lui-même créées, comme les conseils de communauté dans les zones urbaines et les foyers tribaux... mais celles-ci sont rejetées par les Africains. Le conseil de communauté de Soweto n'a été élu que par 6 % des électeurs. Le « comité des dix » avait offert une formule de compromis, et nous pensions sincèrement que le gouvernement saisirait cette chance de dialogue. Or, nous avons été jetés en prison en octobre dernier.* »

— Le gouvernement a promis de donner des pouvoirs importants au conseil de communauté de Soweto. Qu'en pensez-vous ?

— *Si le gouvernement est sérieux, il peut faire quatre gestes: proclamer l'autonomie municipale, accorder le droit de propriété des maisons et de la terre comme dans les zones blanches au lieu de nous interdire le droit à la terre, permettre la création de zones industrielles et d'un quartier d'affaires, accorder des prêts du gouvernement central à Soweto. Soweto est un monstre, une création de l'apartheid, loin de tout, comme si nous sentions mauvais.*

— Reste-t-il des chances de changement pacifique dans ce pays ?

— *Je suis un pacifiste et je reste optimiste. Je refuse de croire que les dirigeants de ce pays en arriveront à penser « Plutôt mourir que partager » Ce pays appartient à tous. Nous le partagerons ensemble ou nous périrons ensemble.* »

Le Dr Moltana s'arrête un instant, puis conclut : *J'espère qu'un bain de sang ne sera pas nécessaire.* »

(Intérim).

● *Selon un rapport publié* jeudi 15 juin à Genève par la Commission internationale des juristes, cent quatre-vingt enfants d'âge scolaire sont détenus en Afrique du Sud. Le rapport préconise la création d'une commission indépendante chargée de s'enquérir du sort de ces enfants. — *(A.F.P.)*

A TRAVERS LE MONDE

Arabie Saoudite

● DEUX BRITANNIQUES ONT ETE CONDAMNES A LA BASTONNADE publique en Arabie Saoudite pour avoir violé la législation sur les alcools, et fourni des spiritueux à des Arabes, a-t-on appris jeudi 15 juin de source proche du Foreign Office. MM. John Pearson et Paddy Walsh ont été respectivement condamnés à 200 coups de baton et deux ans de prison et 150 coups de baton et dix-huit mois d'emprisonnement, a indiqué cette source. Deux autres Britanniques, MM. Nigel Maldment et Brian Cooper, avaient déjà reçu 70 coups de bâton pour le même délit. Ils sont arrivés jeudi matin à Londres (*le Monde* du 16 juin).

Bulgarie

● M. TODOR JIVKOV, chef de l'Etat bulgare, a annoncé jeudi 15 juin qu'il était prêt à partir « *dès demain pour Belgrade pour signer avec le camarade Tito une déclaration commune* ». Nous sommes prêts à signer avec la Yougoslavie socialiste une déclaration conjointe sur l'inviolabilité de nos frontières et sur le renoncement à toutes prétentions territoriales, a-t-il ajouté, sans mentionner la question macédonienne. — *(A.F.P.)*

Guatemala

● DEUX ORGANISATIONS CLANDESTINES DE GAUCHE, le parti guatémaltèque du travail (communiste) et l'armée de guérilla des pauvres, ont revendiqué le jeudi 15 mai l'attentat à l'explosif qui, la veille, avait provoqué la mort de dix-sept soldats. — *(A.F.P.)*

Jordanie

● LE MARIAGE DU ROI HUSSEIN DE JORDANIE ET D'ELISABETH NOUR HALABI a été célébré, jeudi 15 juin, au palais Zahran, à Amman, par le juge suprême musulman, cheikh Ibrahim el Kattani.

Elisabeth Halabi, vingt-six ans, américaine d'origine libanaise, est ainsi devenue la reine Nour Al Hussein. Née protestante, la reine Nour s'est convertie à l'islam.

Agé de quarante-trois ans, le roi Hussein a eu sept enfants de ses trois mariages successifs. Sa précédente épouse, la reine Alia, est morte, en février 1977, dans un accident d'hélicoptère. — *(A.F.P.)*

Liban

● SIX QUOTIDIENS LIBANAIS ont été suspendus, jeudi 15 juin, pour une durée de vingt-quatre heures, pour avoir enfreint la loi sur la censure, en vigueur au Liban depuis janvier 1977. Les six journaux visés sont le quotidien d'expression anglaise *Ike* (indépendant), et cinq journaux de langue arabe : *Al Chark* (prosyrien), *Al Amal* (porte-parole des phalangistes), *Al Ahrar* (organe du Parti national libéral de M. Camille Chamoun), *Al Safir* et *Al Liwa*, tous deux de tendance progressiste. — *(A.F.P.)*

Malaisie

● DES ELECTIONS GENERALES anticipées auront lieu le 8 juillet, seize mois avant le terme de la législature, a annoncé, le 13 juin, le premier ministre, M. Hussein Onn. La coalition au pouvoir, le Barisan National (Front national), dispose de 131 sièges sur 154.

Maroc

● AU COURS D'UN CONSEIL DES MINISTRES restreint tenu à Fès, le 15 juin, le gouvernement marocain a adopté des mesures destinées à restreindre les importations conformément aux directives données par le roi Hassan II dans son discours à la nation et son message au Parlement. (*Le Monde* des 6 et 14 juin). Certaines importations devront faire l'objet d'un dépôt en banque préalable dont le pourcentage n'a pas encore été indiqué. Ces mesures ont un caractère temporaire. — *(Corresp.)*

Namibie

● L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE SUD-AFRICAINE EN FRANCE a rendu public un comuniqué indiquant que M. Steyn, administrateur général du Sud-Ouest Africain (Namibie), « *a récemment annoncé que le territoire connaîtrait l'un des changements internes les plus importants de son histoire : l'institution du principe « à travail égal salaire » égal », qui indique que le gouvernement sud-africain est résolu à respecter les décisions prises su rle territoire* ».

Zambie

● M. KENNETH KAUNDA a annoncé, jeudi 15 juin à Lusaka, un remaniement de son gouvernement. M. Daniel Lisulo, ministre de la justice du cabinet sortant, devient premier ministre, en remplacement de M. Mainza Chona, nommé au poste-clé de secrétaire général du parti unique (United National Independence Party), auquel il remplace M. Grey Zulu.





EUTES ANTI-APARTHEID

idue à Soweto

uis deux ans... »

position dans la cité noire

MONDE

Maroc

Namibie

Zambie

PROCHE-ORIENT

Israël

Menace de crise à Jérusalem

(Suite de la première page.)

L'enjeu du débat est d'importance. La Maison Blanche l'a incidemment souligné, cette semaine, en rappelant que les négociations de paix ne pourront vraiment reprendre qu'après réception de la réponse israélienne. En indiquant, d'autre part, qu'il souhaitait un retrait israélien « *sur tous les fronts* », le gouvernement américain a révélé implicitement quel devrait être, à son goût, le sens de cette réponse. La position adoptée par M. Weizman ne serait pas pour déplaire aux Etats-Unis. Le premier ministre israélien éprouve une méfiance d'autant plus vive à l'égard du questionnaire américain que, selon des « *observateurs* » cités par la presse israélienne, Washington aurait spécialement mis au point ce texte pour provoquer des dissensions au sein du gouvernement de M. Begin et affaiblir la position de ce dernier. Si telle était l'intention, le résultat est déjà atteint. Dans ce climat, il ne faut pas s'étonner que l'annonce de la prochaine visite en Israël du vice-président américain, M. Walter Mondale, paraisse susciter autant d'inquiétude que de satisfaction à Jérusalem.

FRANCIS CORNU.

UNE MISE AU POINT DE L'AMBASSADE DE SYRIE

L'ambassade de Syrie à Paris nous adresse une mise au point à propos de la correspondance publiée sous le titre « La répression en Syrie » (le Monde *daté 11-12 juin) :*

Les assertions mensongères et les contre-vérités proférées par « un Syrien voulant garder l'anonymat » (?) ne doivent mériter en principe le moindre démenti de notre part, car leur caractère diffamatoire et calomnieux ne peut échapper à aucun esprit intelligent.

1) Comment peut-on parler impudemment d'une campagne de répression dirigée contre des éléments de la gauche syrienne quand on sait que cette gauche est dûment représentée au sein du Front national progressiste, l'une des instances politiques suprêmes du pays ?

2) Comment peut-on concevoir l'arrestation de quinze mille personnes *(sic)*, alors que toute arrestation ne pourrait être, en aucun cas, effectuée sans que les conditions judiciaires soient réunies, conformément à la juridiction démocratique en vigueur ?

3) Nous pensons qu'il est temps de tirer au clair une information concernant un attentat contre la personne du docteur Rifaat Al Assad, propagée antérieurement par une certaine presse étrangère et à laquelle l'auteur de cet article fait allusion pour accréditer ses dires. Faut-il démentir une fois de plus cette information dénuée de tout fondement et qui tend visiblement à discréditer la Syrie ?

4) Nous nous inscrivons en faux contre les détails ridicules et imaginés par l'auteur anonyme (la soi-disant assistance d'experts iraniens, les stages dans une école de police à Amman, etc.), qui relèvent de la pure fantaisie et dont le but avoué est de semer la confusion chez les lecteurs et de porter préjudice au prestige de la Syrie et à la stabilité constante de son régime.

L'assassinat du représentant de l'O.L.P. à Koweït

LE FATH ACCUSE LES SERVICES DE RENSEIGNEMENT IRAKIENS

L'Agence palestinienne d'information Wafa a confirmé jeudi 15 juin, à Beyrouth, l'assassinat de M. Ali Yassine, directeur du bureau de l'O.L.P. à Koweït. M. Yassine a été tué devant son domicile par un homme armé qui a pris la fuite aussitôt.

Dans un communiqué, publié jeudi après-midi à Beyrouth, le Fath, principal mouvement de la résistance palestinienne, accuse les services de renseignements irakiens d'être à l'origine de cet assassinat, et affirme : « *Si les lâches criminels, qui sont défendus, hébergés et dirigés par les services de renseignements irakiens, ont choisi pour cible Ali Yassine, c'est qu'ils sont conscients de son importance dans la lutte palestinienne.* »

M. Ali Yassine, né en 1936 à Jaffa, était un militant de la première heure du Fath, auquel il avait adhéré dès sa création en 1965. En 1968, il avait été nommé directeur du bureau de l'O.L.P. au Koweït, pays où résident de nombreux Palestiniens.

Rappelons qu'après le meurtre, le 4 janvier 1978, de M. Saïd Hammami, délégué de l'O.L.P. à Londres, M. Abou Ayad, membre dirigeant du Fath, avait déjà accusé les Irakiens, notamment la « clique d'Abou Nidal », dissident du Fath, réfugié en Irak, d'être à l'origine du crime. — *(A.F.P.)*

ASIE

Chine

Responsable de la diplomatie du bureau politique du P. C.

M. Keng Piao fait une visite au Pakistan

De notre correspondant

Pékin. — Il y a moins de six mois que le général Zia Ul Haq se trouvait à Pékin, et la visite que commence ce vendredi 16 juin, au Pakistan, une délégation chinoise conduite par M. Keng Piao témoigne de l'importance qu'accorde la diplomatie chinoise à ses relations avec Islamabad.

Le prétexte de ce nouveau voyage est l'inauguration de la liaison routière de Karakorum, réalisée avec l'aide de la Chine. La composition de la délégation chinoise suggère cependant que l'objet de la visite n'est pas seulement protocolaire et que d'importantes conversations politiques sont prévues. Outre sa qualité de vice-premier ministre, M. Keng Piao est, en effet, membre du bureau politique du P.C. chinois et c'est à lui qu'il revient, au sein de cet organisme, de superviser les activités de la diplomatie chinoise. Ancien diplomate lui-même — il a notamment été ambassadeur dans les pays scandinaves, au Pakistan et en Albanie, — chef du département des liaisons internationales du comité central depuis 1971, il apparaît, depuis quelques mois, comme une sorte de super-ministre des affaires étrangères doté de l'autorité politique propre aux dirigeants les plus élevés du parti. C'est la première fois qu'il se rend à l'étranger dans ce nouveau rôle.

Qu'un personnage de ce poids conduise la délégation chinoise s'explique par les préoccupations qu'on éprouve à Pékin au sujet de la situation en Asie méridionale. Le changement de régime en Afghanistan n'a pratiquement pas été commenté en Chine, mais les dirigeants chinois, dans des conversations avec des visiteurs étrangers, n'ont pas caché leur inquiétude. A les entendre, l'opération fait partie d'une entreprise d'« encerclement » de la Chine inspirée, sinon conduite, par l'U.R.S.S. et fait un peu pendant, à l'ouest, à ce que représente à l'est la forte détérioration des relations sino-vietnamiennes.

Dans ce dispositif, le Pakistan occupe une place stratégique. La partie est d'autant plus délicate que la Chine est engagée dans un processus de rapprochement avec l'Inde, qui fait actuellement de rapides progrès : le ministre indien des affaires étrangères est attendu prochainement à Pékin.

Outre ces échanges de vues, les problèmes internes pakistanais devraient aussi être évoqués par M. Keng Piao. On sait que lors de la visite à Pékin du général Zia, en décembre 1977, les Chinois avaient observé à son égard une certaine réserve, comme s'ils voulaient éviter de cautionner le traitement réservé à l'ancien premier ministre, M. Bhutto. La diplomatie chinoise est trop pragmatiste pour laisser le souvenir de longues amitiés personnelles hypothéquer longtemps des rapports avec un de ses plus proches voisins. Elle peut s'alarmer, en revanche, des répercussions internes que pourraient entraîner des gestes irrémédiables, tels que l'exécution de M. Bhutto. La visite de M. Keng Piao peut être l'occasion non seulement de s'informer sur ce point, mais aussi de formuler avec la discrétion voulue les mises en garde jugées nécessaires.

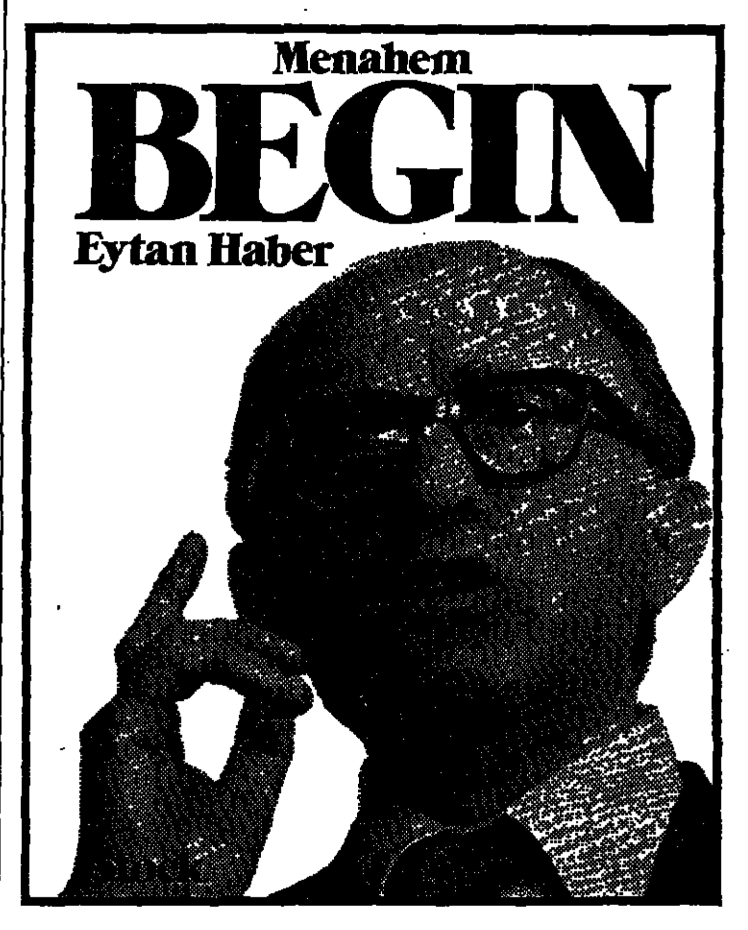
ALAIN JACOB.

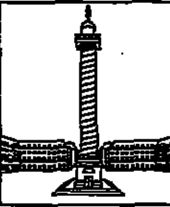
Cambodge

SEUL SURVIVANT DU MASSACRE DE SOIXANTE-DIX-SEPT VILLAGEOIS

Buriram (Thaïlande). — Un garçon de quinze ans, Yim Sot Tannakit, est le seul survivant d'un groupe de soixante-dix-sept Khmers tués par des soldats en février dernier. Détenu à Buriram, pour être « *entré illégalement* » en Thaïlande, il nous raconte comment, laissé pour mort, il avait réussi à s'échapper du Cambodge après une marche de deux semaines.

Selon son témoignage, en février dernier, tous les habitants de son village — Utra, province de Siem-Reap — ont été rassemblés par des soldats et accusés d'être « *des traîtres et des rebelles* ». Ils ont été emmenés en forêt, les bras liés, et tués d'un coup de pelle sur la nuque. « *J'entendais des gens crier. Mon frère, qui était à côté de moi, est tombé dans la fosse. Puis ils m'ont tué.* » Yim Sot Tannakit a repris conscience peu après, au milieu des cadavres qui emplissaient la fosse. « *J'avais mal. Mon père, ma mère, tout le monde était mort. J'ai pris la direction du nord, où j'avais appris dans mon cours de géographie que se trouvait la Thaïlande.* » — *(U.P.I.)*.





ASIE

LE SUD-EST ASIATIQUE MALADE DE SES RÉFUGIÉS

De notre correspondant

Bangkok. — En Asie du Sud-Est, le problème des réfugiés est devenu un mal endémique. Jour après jour, depuis la victoire des communistes en 1975, des milliers de personnes ont fui le Laos, le Vietnam et le Cambodge. Des dizaines de milliers d'autres ont abandonné les régions musulmanes du sud des Philippines en proie aux combats. Enfin, depuis le mois de mai, on assiste à l'exode massif de populations musulmanes du district d'Arakan, au nord-ouest de la Birmanie. Toutes ces personnes cherchent un refuge, temporaire et souvent précaire, dans des pays voisins : en Thaïlande, en Malaisie, à Hongkong ou au Bangladesh, comme c'est le cas depuis peu pour les Arakanais, et en Chine pour des dizaines de milliers de Sino-Vietnamiens.

Ce triste flot humain, qui s'écoule dans une région sous-développée où la pression démographique est déjà très forte, a ses crues et ses périodes d'étiage, mais il ne se tarit pas. Au contraire, au gré des changements politiques, des flambées de nationalisme, des tensions frontalières et des affrontements armés, il s'enfle de milliers de nouveaux déracinés.

Les uns arrivent à pied, seuls, en famille ou en groupes, après des marches hasardeuses à travers jungles, montagnes et rivières. Ils sont parfois interceptés, parfois pris entre des tirs croisés, parfois refoulés aux frontières. D'autres, les Vietnamiens, mettent leurs vies à la merci des flots, entassés sur des barques de fortune. Mais, pour tous ceux qui accostent à un rivage hospitalier, combien ont sombré dans la tempête et combien ont été arraisonnés par des gardes-côtes ? Combien ont été ignorés, malgré leurs signaux de détresse, et laissés à leur dérive par des navires marchands qui *« ne veulent pas d'histoires »* ? Combien ont été repoussés au large par des autorités excédées et combien encore, qui avaient échappé à ces périls, ont été la proie des pirates qui prospèrent dans les eaux de la région ? Questions auxquelles personne ne saurait répondre, et dont bien peu se préoccupent.

Ceux qui ont choisi l'exil sont généralement avertis des risques. Ils partent, pourtant. Les uns craignent pour leurs vies, d'autres refusent de se soumettre à des régimes politiques et à des systèmes économiques qu'ils ont combattus plus ou moins directement. Certains sont poussés au sauve-qui-peut par la menace directe des armes, beaucoup affirment être victimes d'ostracisme, de discrimination raciale ou religieuse, quand ce n'est pas des deux à la fois. Les propagandes diverses jouent aussi un rôle non négligeable. La résurgence des nationalismes qu'exacerbent des conflits idéologiques ou territoriaux fait le reste.

Il y a ceux qui sont assistés dans les camps — par les gouvernements locaux, par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (U.N.H.C.R.) et par certaines organisations privées — et ceux qui se fondent dans la nature sans passer par les circuits officiels. Combien sont-ils au total ? De 600 000 à 800 000, et il en arrive constamment. En Thaïlande, par exemple, le contingent de ceux qui partent, pris en charge par quelques pays riches, reste constant, ne dépassant guère les 2 000 par mois en moyenne.

Les arrivées, en revanche, ont toujours été supérieures. Elles s'élèvent, depuis avril dernier, à près du double de ceux qui partent. Le problème s'aggrave donc nettement.

L'exode des Laotiens

De la situation générale, telle qu'elle nous a été présentée à la fin du mois de mai par les délégués du H.C.R. à Bangkok, on peut dresser le tableau suivant, par nationalités :

1) LES LAOTIENS. — Ce sont les plus nombreux parmi les réfugiés de l'ancienne Indochine. Leur fuite est facilitée par la proximité de la Thaïlande, par la faiblesse des contrôles du Pathet Lao et par la similarité ethnique avec les populations qui vivent dans les seize provinces du Nord-Est thaïlandais.

Au 30 mai dernier, ils étaient plus de 86 000 dans des camps en Thaïlande, dont environ 40 000 appartenant aux minorités ethniques méo et yao (*le Monde* du 10 janvier). On estimait par ailleurs à *« plusieurs dizaines de milliers »* ceux qui ont échappé aux contrôles officiels. Compte tenu des départs, depuis 1975, vers des pays tiers, on peut chiffrer aujourd'hui à plus de 200 000 les Laotiens qui ont abandonné leur pays, sur une population totale supérieure à trois millions. C'est une hémorragie d'autant plus grave qu'elle a emporté la majorité des fonctionnaires de l'ancien régime qui ne sont pas en « rééducation », ainsi que bon nombre de médecins et de techniciens.

Le rythme des départs, supérieur en moyenne à 2 500 par mois, est fonction de la situation intérieure (socialisation accélérée, pénuries alimentaires, insécurité) et de facteurs extérieurs : décrue du Mékong, attitude des autorités thaïlandaises, annonce de nouveaux programmes pour réfugiés, et donc de places libres dans les camps.

Par exemple, l'afflux des réfugiés enregistré en avril et en mai (plus de 3 000 en moyenne) semble correspondre, d'une part, à un relâchement des *« mesures de dissuasion »* imposées par Bangkok depuis novembre 1977 et, d'autre part, à l'annonce par le vice-président Mondale, lors de son passage en Thaïlande au début de mai, d'un projet américain visant à accueillir aux Etats-Unis 25 000 réfugiés indochinois par an. Les programmes américains de 1977 et 1978 restent toutefois en retard sur les prévisions.

2) LES VIETNAMIENS. — Ils fuient par bateaux et accostent là où ils le peuvent, en Thaïlande, en Malaisie, en Indonésie, à Hongkong, au Japon, aux Philippines et même en Australie. Du fait de la précarité de leur situation et de l'hostilité particulière dont ils font l'objet dans la région (au Japon et à Singapour notamment), les Américains, les Français et les Australiens en sélectionnent, en priorité, un fort pourcentage. Ils végètent donc moins dans les camps que les Laotiens et les Cambodgiens.

Sans parler des quelque 150 000 personnes évacuées par les Américains avant l'entrée des forces communistes dans Saigon, il est arrivé environ 30 000 Vietnamiens dans la région depuis 1975 : 10 000 ont transité par les camps thaïlandais et 13 500 par ceux de la Malaisie. Il en restait respectivement dans ces deux pays 4 000 et 7 500 à la fin de mai. Le rythme moyen d'arrivée des *« boat refugees »*, qui était d'environ 1 600 par mois, est passé depuis avril à plus de 3 000. Cette poussée semble consécutive, en partie, aux bouleversements économiques intervenus au début d'avril au sud du Vietnam. On trouve parmi ces réfugiés 40 % de Sino-Vietnamiens.

Au flot de ceux qui choisissent l'exil vers l'Occident s'ajoute, depuis la mi-mai, l'exode des Sino-Vietnamiens vers la Chine, phénomène qui reflète autant la dégradation continue des relations entre Hanoï et Pékin que le contrecoup des mesures économiques mettant fin au quasi-monopole commercial des Chinois au Vietnam méridional. Selon la Chine, à la fin du mois de mai, 90 000 Sino-Vietnamiens avaient regagné la mère patrie, sur un total supérieur à 1,2 million. Près de 4 000 par jour franchissent la frontière, a indiqué Chine nouvelle au début de juin.

3) LES CAMBODGIENS. — Ils constituent le courant le plus ténu alors que ce sont eux qui continuent à subir, dans leur pays d'origine, les contraintes les plus fortes. Il en arrive en moyenne de 40 à 50 par mois (33 en mai, selon le H.C.R.). C'est que la frontière est bien gardée, bien minée, et que les populations des zones limitrophes de la Thaïlande ont été évacuées. Dans ces conditions, les tentatives de passage sont souvent suicidaires. Les Khmers trouvent moins facilement asile que d'autres dans les pays tiers, et il en reste aujourd'hui 14 000 dans les camps thaïlandais.

A ce nombre déjà élevé s'ajoute celui dix fois supérieur des Cambodgiens qui ont trouvé refuge au Vietnam, notamment depuis les hostilités entre Hanoï et Phnom-Penh. *« Plusieurs millions de « chams »* (musulmans khmers) *se trouvent parmi eux »*, nous a-t-on indiqué de bonne source. La Malaisie, qui en avait déjà adopté plus de mille après la chute de Phnom-Penh, serait disposée à réimplanter les musulmans sur son sol.

De son côté, le H.C.R. poursuit des négociations avec le Vietnam en vue de la mise en place d'un programme d'assistance aux réfugiés khmers établis dans les camps du Sud.

Depuis 1975, quelque 60 000 Vietnamiens, Laotiens et Cambodgiens ont été sélectionnés par des pays développés, en tête desquels vient la France (28 000), puis les Etats-Unis (25 000) et, loin derrière, l'Australie (3 000).

Les Etats-Unis, les premiers concernés à la suite de leur engagement militaire en Indochine, ont moins accepté de réfugiés que ne le laisseraient croire les annonces répétées de *« nouveaux programmes »*. On blâme les *« lenteurs administratives »*. Certains gouvernements de la région, à commencer par celui de Bangkok, dont le fardeau est le plus lourd, s'irritent de ces lenteurs, d'autant plus qu'elles s'accompagnent d'interventions et de critiques dès lors que les autorités locales tentent d'imposer, parfois avec certains excès, des *« mesures de dissuasion »* à l'entrée de personnes qu'elles considèrent comme des immigrants illégaux.

Pas seulement des Indochinois

Les réfugiés indochinois ne sont, hélas, pas les seuls. Outre une part croissante de ces derniers, la *Malaisie a déjà sur les* bras, et depuis des années (avec une assistance du H.C.R.), la charge des *« musulmans du sud des Philippines »* qui ont fui la guerre. Combien sont-ils ? Personne ne semble le savoir très précisément.

« Entre 50 000 et 100 000 », dit-on. Installés dans l'Etat oriental du Sabah, beaucoup se sont fondus dans la nature, employés localement à des tâches bon marché. Il n'est pas question pour ces réfugiés-là d'un billet pour l'étranger.

Il ne saurait non plus en être question pour les *« rohingyas »*, les musulmans birmans qui, depuis un mois et demi, fuient par l'Etat d'Arakan, à l'ouest du pays. Tragique dérision, ils cherchent asile dans l'un des pays les plus pauvres du monde, qui n'arrive déjà pas à nourrir ses 80 millions de bouches affamées, le Bangladesh. Ils étaient, au début de juin, 180 000 à s'entasser dans des camps improvisés et dans le plus grand dénuement.

Certaines de ces personnes, établies depuis des générations en Birmanie, font état de meurtres et de pillages par l'armée de Rangoun. Cependant, le gouvernement du général Ne Win — qui considère les *« rohingyas »* comme des étrangers — affirme que toute l'affaire porte en fait sur quelques dizaines de milliers d'immigrants illégaux venus du Bangladesh qui auraient pris peur lors d'un contrôle d'identité...

Pour déprimant que soit ce tableau, il n'est ni exhaustif ni définitif. Il ne tient pas compte, par exemple, de centaines de milliers de personnes déplacées et d'immigrés illégaux dans la région, notamment les Birmans, qui viennent chercher du travail en Thaïlande, ou ceux, dissidents armés, Shan et Karen, qui y trouvent refuge à proximité de la frontière commune.

Enfin, au-delà des discours humanitaires de rigueur, c'est un fait quasi général que l'utilisation des réfugiés à des fins de propagande idéologique, de contrebande et d'opérations illicites en tout genre. Des fonctionnaires corrompus s'enrichissent sans honte en les rançonnant ou en détournant une partie de l'aide alimentaire et matérielle qui leur est destinée (1). Certains gouvernements tolèrent que des exilés constituent sur leur sol des groupes armés qui opèrent contre leur pays d'origine, contribuant ainsi à perpétuer les antagonismes, à multiplier les affrontements, à saper les tentatives de détente régionale. C'est là une des raisons, entre autres, de l'implantation des camps à proximité des frontières, avec les risques que cela comporte.

L'action de certains gouvernements et l'aide internationale permettent, certes, de maintenir le problème dans les limites de ce qui paraît tolérable. Elles permettent aussi le transfert de certaines responsabilités et l'apaisement de bien des consciences. Mais ces initiatives ne peuvent, en aucun cas, prévenir les exodes. Pour tenter de résoudre ce problème global, il n'existe que des demi-solutions et des remèdes provisoires. Le premier concerné, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, ne se fait guère d'illusions quand il écrit, dans l'une de ses brochures : *« Les journaux, les radios et les télévisions l'ont illustré depuis des dizaines d'années* [le problème des réfugiés], *et il y aura encore de nouvelles et de tristes histoires dans l'avenir, car les peuples sont ce qu'ils sont. »*

R.P. PARINGAUX.

(1) Le ministère de l'intérieur thaïlandais a ouvert une enquête au début de juin à la suite d'actes de pillage de « *boat refugees* » vietnamiens par une équipe de sept policiers du district de Hua Sai, dans le sud du royaume.



DE SES RÉFUGIÉS

AMÉRIQUES

Etats-Unis

M. Carter s'engage à poursuivre la coopération nucléaire avec l'Inde

De notre correspondant

Washington. — M. Desai, premier ministre indien, vient d'achever sa visite aux Etats-Unis. Au moment où le resserrement des relations avec l'Inde est considéré comme un des premiers objectifs de Washington, le problème des fournitures d'uranium enrichi a dominé ce voyage, tout autant que celui que M. Carter avait fait à New-Delhi il y a six mois, avec cette circonstance aggravante que les Etats-Unis ont mis en application entre-temps, le 10 mars, une nouvelle loi qui donne un caractère plus urgent à toute l'affaire. Sans doute M. Desai a-t-il bon espoir d'obtenir un nouveau contingent de quelque 7 tonnes d'uranium enrichi pour la centrale de Tarapour : la commission des affaires internationales de la Chambre vient d'approuver cette vente (*le Monde* du 16 juin). Mais la procédure exigée désormais pour une transaction de ce genre (vote favorable de la commission de l'énergie nucléaire, autorisation du président, puis du Congrès si les deux premiers sont en désaccord) laisse planer une menace pour l'avenir.

L'objectif recherché par la loi est de soumettre le maximum d'installations nucléaires du pays récipiendaire au contrôle du fournisseur. Or le gouvernement indien, qui a signé en 1963 avec les Etats-Unis un contrat valable trente ans, s'élève contre ce changement d'attitude de Washington. La déclaration publiée à l'issue des entretiens se borne à indiquer que M. Carter *« s'est engagé à déployer tous ses efforts dans le cadre des lois américaines pour maintenir les fournitures de carburant à Tarapour et continuer la coopération nucléaire avec l'Inde »*.

Un problème analogue oppose les Etats-Unis à la Communauté européenne. Les Européens, qui avaient signé en 1958 un accord de fournitures valable pour vingt-cinq ans, devront renégocier cet accord dans un délai de deux ans.

Le procédé a été jugé d'autant plus cavalier que le vieux continent avait accepté, à l'automne dernier, tout comme l'Inde, et à la demande des Etats-Unis, d'ouvrir une discussion dite d'*« examen du cycle nucléaire »*, qui devait conduire, dans un délai de deux ans, à l'adoption de nouvelles règles. Il avait été admis, lors de l'ouverture de cet exercice, que rien ne serait fait qui puisse *« mettre en danger les politiques respectives des pays participants, ni la coopération internationale, accords et contrats visant à l'usage pacifique de l'énergie atomique, pourvu que les sauvegardes décidées par les accords mutuels soient appliquées »*, comme le précisait un communiqué commun. Or des sauvegardes décidées par une seule partie sont maintenant exigées.

En avril, la Communauté européenne, à la demande de la France, a laissé passer la date avant laquelle les acheteurs de combustible nucléaire américain devaient se déclarer prêts à ouvrir une négociation pour le renouvellement des accords. Paris serait maintenant prêt à faire un petit pas en acceptant de négocier, mais seulement sur les questions incluses dans le programme d'examen du cycle nucléaire. Le gouvernement américain ne semble pas encore avoir répondu à cette suggestion, mais cherche le moyen de sortir du guêpier.

En attendant, il y a fort à parier que les pays acheteurs d'uranium enrichi chercheront ailleurs qu'aux Etats-Unis des fournisseurs plus sûrs.

MICHEL TATU.

LE PRÉSIDENT N'EST PLUS MILLIONNAIRE

(De notre correspondant.)

Washington. — La feuille d'impôts de M. Carter doit être irréprochable. Jeudi 15 juin, la Maison Blanche a présenté à la presse un volumineux dossier comprenant une trentaine de feuillets, formulaires, lettres et statistiques. En attendant les résultats des investigations des experts, une première conclusion s'impose : au paradis des hommes d'affaires, M. Carter reste à un niveau modeste dans l'échelle de l'opulence.

Il était tout juste millionnaire (en dollars) à la fin de 1976 grâce à ses actions de Carter's Farms Incorporated à Plains, en Georgie. Il est retombé après une année de présidence au-dessous de la barre fatidique avec un actif brut de 970 857 dollars. Ses principaux revenus en 1977 ont été son traitement de président (200 000 dollars) et ses droits d'auteur pour son autobiographie (137 404 dollars). Le président a été particulièrement économe de ses frais de mission, puisqu'il n'a dépensé que 1 371 dollars sur les 50 000 qui lui sont alloués à cette fin : 413 dollars pour ses repas, 940 pour des « cadeaux ». A quoi s'ajoutent 10 dollars de fleurs... Son déménagement de Plains à la Maison Blanche lui a coûté 215 dollars, ce qui ne paraîtra pas excessif non plus (1).

A l'issue de savantes soustractions et multiplications, M. Carter est avisé qu'il aura à payer un maximum d'impôts de 50 000 dollars pour cette première année passée à la Maison Blanche. Qui dit mieux parmi les chefs d'Etat ? M. T.

(1) M. Carter n'a pas déménagé à proprement parler. Il n'a apporté de son domicile de Géorgie que quelques valises d'effets personnels.

Pérou

La campagne pour les élections à l'Assemblée constituante a laissé la population indifférente

Les citoyens péruviens sachant lire et écrire désigneront, le dimanche 18 juin, cent délégués chargés d'élaborer une nouvelle Constitution. Notre correspondant à Rio, qui a été trois ans en poste à Lima, fait le point à la veille de cette consultation.

De notre correspondant

Rio-de-Janeiro. — Après dix ans d'un régime militaire dont la population est maintenant au plus bas, la première campagne électorale aurait dû provoquer un certain intérêt. Or la population est restée assez indifférente. Seule une classe politique numériquement très réduite s'est passionnée pour l'événement.

Cet apparent désintéressement serait-il dû à l'enjeu somme toute limité de la consultation ? Il s'agit d'élire les cent membres d'une Assemblée constituante, dont l'unique prérogative sera d'élaborer une nouvelle Loi fondamentale. Après quoi auront lieu les élections générales, prévues pour 1980. Les dernières enquêtes ont montré que près de la moitié des personnes interrogées ignorent ce qu'est une Assemblée constituante. Mais l'importance secondaire que les Péruviens paraissent accorder à ces élections a une autre explication : la population est bien plus préoccupée par la crise économique aiguë que traverse le pays, et ne voit guère dans la Constituante un remède à ses maux quotidiens.

Autre paradoxe : c'est la droite qui semble devoir recueillir les bénéfices électoraux de la tension sociale actuelle ! Les cinq partis de gauche et d'extrême gauche (douze formation participent au scrutin) ont des possibilités plus limitées. Le fait que les analphabètes ne soient pas autorisés à voter limite les chances d'une gauche qui espérait tirer du milieu paysan une grande partie de ses voix, surtout après la réforme agraire de 1969 et l'apparition d'un syndicalisme rural.

De plus, après les troubles de ces dernières semaines, c'est la gauche qui a été le plus sévèrement réprimée par le régime militaire. Dans l'ensemble, ses publications restent interdites, alors que le gouvernement vient d'autoriser la reparution d'une partie des revues interdites au mois de mai. C'est à ses rangs qu'appartiennent la quasi-totalité des treize personnes déportées vers l'Argentine il y a une quinzaine de jours, après de sérieux troubles sociaux. Et le départ de plusieurs de ses leaders risque de peser lourd dans un pays où l'on vote toujours plus en fonction de personnalités que de programmes. Ce sera, notamment, le cas pour le P.S.R. (Parti socialiste révolutionnaire), créé à l'inspiration des secteurs radicaux, qui avaient soutenu le programme de réformes du président Velasco Alvarado, qui apparaît aujourd'hui comme la plus solide des formations de gauche : son chef, le général Leonidas Rodriguez, frappé par un ordre de déportation, est entré dans la clandestinité (1).

Autant de mesures qui augmentent la marge de manœuvre des secteurs conservateurs. Dans les milieux les plus liés à la droite, le P.P.C. (Parti populaire chrétien) de M. Luis Bedoya, ancien maire de Lima, autrefois révoqué par le président Velasco, est en train de réaliser une percée inattendue. Pratiquant une campagne habile, non exempte de démagogie, M. Bedoya s'efforce d'exploiter un antimilitarisme croissant dans le pays. Le chef du P.P.C. rend les réformes réalisées à l'époque du général Velasco responsables de la crise économique. Il demande leur annulation tout en critiquant le caractère *« impopulaire »* de la politique économique actuelle. Il ne propose aucune alternative concrète.

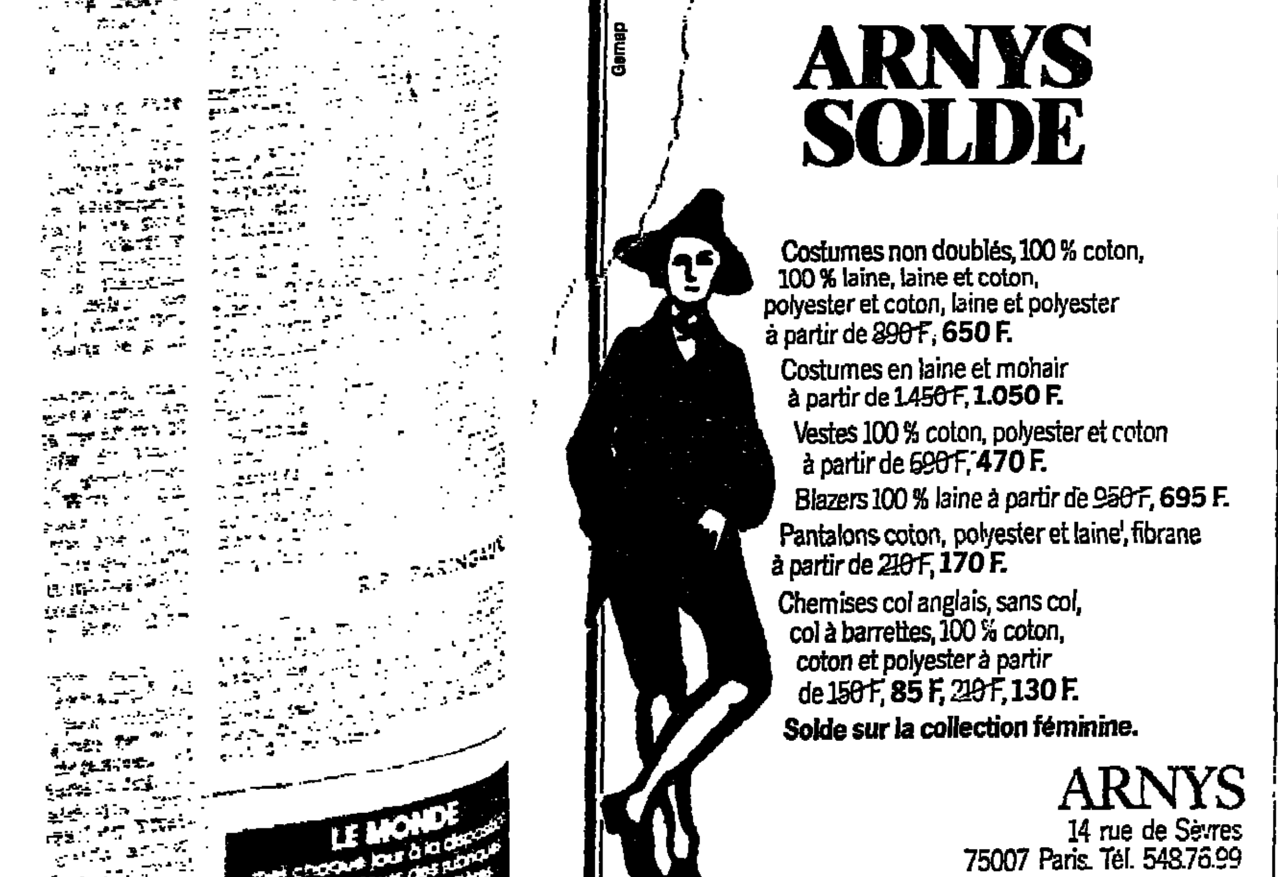
La montée du P.P.C. est-elle susceptible de menacer le parti apriste (Alliance populaire pour la révolution américaine) ? Celui-ci, qui conserve l'appareil électoral le plus solide du pays, reste le favori. Ces derniers temps, l'APRA avait tenté de se redonner une image de formation *« social-démocrate »*. Mais une formule centriste peut-elle avoir un avenir dans un pays où la polarisation sociale et politique va croissant ? Talonnée par M. Bedoya, l'APRA a donc dû durcir sa campagne. Mais ce parti ne propose comme remède à la crise que la reprise d'un programme économique élaboré il y a près d'un demi-siècle.

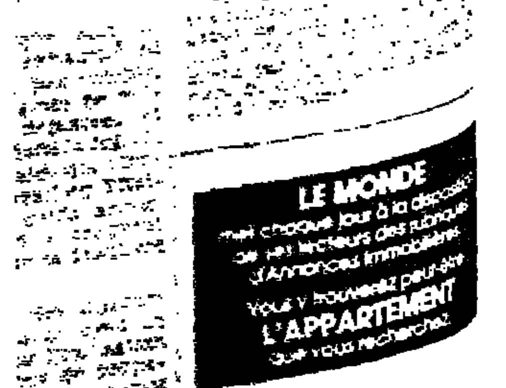
Telle est sans doute la faiblesse de la classe politique traditionnelle, à la veille des élections : tout en accusant — non sans un commencement de raison — les militaires d'être responsables de la crise, elle paraît incapable de proposer une solution de rechange et on ne l'imagine guère résistant aux pressions du Fonds monétaire international — nœud gordien de la crise actuelle.

« Face à la situation sociale, qui ne risque guère de s'améliorer à court terme, le premier soin d'un gouvernement civil sera d'appeler les militaires à la rescousse pour maintenir l'ordre », nous disait, il y a peu, un des principaux assesseurs du président Morales Bermudes. C'est un cercle vicieux.

THIERRY MALINIAK.

(1) Selon une dépêche de l'agence Reuter en provenance de Lima, le général Leonidas Rodriguez, sortant le jeudi 15 juin de la clandestinité, aurait réussi à pénétrer dans le palais présidentiel et à demander une audience au chef de l'Etat avant de disparaître de nouveau.





Le Monde

politique

LE DÉBAT SUR LA DÉFENSE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Messmer : le R.P.R. déterminera son vote du budget d'équipement militaire pour 1979 selon la décision du gouvernement sur un sixième sous-marin nucléaire

Parce qu'il avait été précédé d'un débat de politique étrangère, notamment sur le rôle de l'armée française en Afrique, et qu'il n'était pas prévu de vote public sur l'action du gouvernement, le débat consacré, jeudi 15 juin, à l'Assemblée nationale, à la politique de défense est resté académique, morne et peu convaincant. Le ministre de la défense, M. Yvon Bourges, et les députés ont disserté, chacun de son côté, sans réellement dialoguer sur le fond et sans réussir à éviter de s'enliser dans des considérations de technique ou de tactique militaire pour initiés.

Deux points particuliers méritent cependant d'être soulignés. D'abord, des élus de la majorité (comme MM. Bigeard, U.D.F. et Messmer, parlant en la circonstance, au nom du R.P.R. en taisant ses préférences) et de l'opposition (comme MM. Charles Hernu, P.S., et Guy Hermier, P.C.F.), ont insisté sur une certaine évolution — dangereuse à terme — de l'armée française vers le démantèlement du service national, avec des unités de professionnels qui se distinguent de plus en plus, actuellement, des forces du contingent, comme si la conscription n'était plus l'un des principes de la République. Ensuite, des députés de tous les horizons politiques ont vivement dénoncé les insuffisances de la marine nationale.

A propos de la marine nationale, précisément, de nombreux élus de la majorité et de l'opposition ont tenu à revenir, comme l'année dernière, pour la critiquer, sur la décision du gouvernement d'ajourner la construction d'un sixième sous-marin stratégique. S'adressant au ministre de la défense, son collègue du R.P.R., M. Messmer, ancien ministre des armées du général de Gaulle et ancien premier ministre de Georges Pompidou, a lancé un avertissement catégorique : le R.P.R. déterminera son vote sur le budget d'équipement de la défense pour 1979 selon la priorité que le gouvernement donnera ou non à la mise en chantier d'un sous-marin nucléaire supplémentaire.

En fin de soirée, pendant plus d'une heure, le premier ministre a assisté au débat sans, toutefois, prendre la parole. M. Raymond Barre n'a pas pu ne pas percevoir l'insistance avec laquelle plusieurs élus de la majorité ont rappelé au gouvernement que le Parlement jugerait sa politique de défense en fonction des crédits accordés aux armées dès le projet de budget pour 1979 présenté cet automne. Un budget dont la mise au point se révèle, d'ores et déjà, des plus délicates si l'on veut respecter la programmation militaire approuvée en 1976 par le Parlement à une majorité rarement atteinte depuis.

JACQUES ISNARD.

Jeudi 15 juin, sous la présidence de M. Chaban-Delmas, l'Assemblée nationale entend une déclaration du gouvernement sur sa politique de défense.

M. BOURGES, ministre de la défense, passe en revue les différents secteurs de la défense.

● ARMEMENT NUCLEAIRE :

« *L'armement nucléaire tactique (A.N.T.) est un complément indispensable de notre système dissuasif* », déclare-t-il. Il ne s'agit pas pour autant « *d'envisager la bataille nucléaire* » car l'A.N.T. « *est avant tout une arme nucléaire et son emploi, en changeant la nature des combats, aurait un sens politique : il constituerait pour l'adversaire un ultime recours de notre détermination à employer s'il le faut à la riposte stratégique* ».

Il indique ensuite que « *pour l'avenir, nous étudions l'éventualité du maintien d'une composante aérienne de la force de dissuasion. Elle pourrait être constituée à base de missiles balistiques légers mobiles au sol ou de missiles de croisière tirés du sol ou de porteurs aériens* ». Soulignant que les éléments de cette force aérienne stratégique sont maintenus à niveau, le ministre déclare : « *Je dois relever à ce sujet ce qu'ont d'inexact les informations publiées par des auteurs sur les capacités de la dissuasion nationale. Je regrette qu'elles aient été récemment citées par un parlementaire* (N.D.L.R. — M. Jacques Cressard dans *le Monde* du 14 juin) *dont la compétence en ces matières est largement reconnue, ce qui risque d'accroître la crédibilité d'informations dommageables à la dissuasion française et encore une fois erronées.* »

La force océanique stratégique doit être équipée de nouveaux missiles M 4 dotés de têtes multiples et qui vont faire accomplir à notre dissuasion « *un saut qualitatif remarquable* ». « *En effet*, déclare le ministre, *alors que la puissance de frappe dont nous disposons doit doubler entre 1976 et 1979, le nombre des objectifs menacés doublera avec le M-4 en 1986 et triplera avant la fin de la prochaine décennie.* C'est *pourquoi le programme M-4 est la première priorité pour notre force de dissuasion nucléaire. Il en constituera pour de longues années le pivot.* »

Ce nouveau système d'armement entraîne la refonte des sous-marins nucléaires lance-engins (S.N.L.E.) de la première génération. Le ministre précise que cette refonte se fera à Cherbourg et occasionnellement à Brest. « *Ces facteurs, qu'un pouvoir responsable ne peut méconnaître ou feindre d'ignorer, montrent que la construction d'un S.N.L.E. supplémentaire apporte, certes, à moyen terme, une plus grande souplesse, disons même une meilleure sécurité dans la disponibilité opérationnelle, mais ne modifie pas, sauf dans des périodes transitoires au cours de la décennie, le nombre des S.N.L.E. armés. De plus, on ne peut à la fois refondre les S.N.L.E. actuels et construire un S.N.L.E. supplémentaire, sans consentir des investissements d'infrastructure sans justification réelle* », déclare-t-il. Le ministre ajoute enfin que le premier lot d'armes M-3 sera disponible en 1985 et que le fait de disposer alors d'un sous-marin nucléaire supplémentaire n'ajoutera rien à cette force.

« *C'est la raison pour laquelle*, dit-il, *après le progrès des armes, nous devons rechercher la réalisation d'une nouvelle génération de S.N.L.E. aux performances accrues afin de leur conserver leur qualité fondamentale : échapper à la détection.* » Le ministre précise que le calendrier de cette construction sera arrêté à l'occasion de la révision de la loi de programmation à l'automne de 1979.

● ARMEE DE TERRE :

Le ministre rappelle que la réorganisation de l'armée de terre, « *déjà bien avancée, restructure les forces sur la base de la division* ». « *Il en résulte*, déclare-t-il, *une meilleure cohérence, une efficacité accrue, un allégement des frais généraux et des moyens nécessaires à l'entraînement des forces mieux réparties désormais sur l'ensemble de notre territoire.* »

● MARINE :

« *C'est dans les années 80*, déclare le ministre, *que le phénomène du vieillissement qui entraînera le retrait du service de nombreux bâtiments de surface présentera le plus de difficultés.* »

« *Vingt-deux navires*, dit-il, *sont actuellement en construction dans nos arsenaux, mais il est vrai qu'il n'est pas possible de réaliser tout ce qui serait souhaitable et il apparaît de plus en plus clairement que des mesures complémentaires sont indispensables pour rétablir aussi rapidement que possible les capacités de notre marine.* » Il indique que le conseil de défense réuni le 6 juin a arrêté les grandes lignes « *de l'organisation et de la constitution de la flotte conventionnelle pour les vingt années à venir* ».

● ARMEE DE L'AIR :

« *Les événements récents*, déclare le ministre, *ont montré l'importance que l'on doit attacher à la possibilité de transporter vite et loin les moyens nécessaires à la défense de nos ressortissants ou à l'exécution de nos engagements. A cet égard, la décision de relancer la fabrication du Transall pour compléter une flotte insuffisamment constituée, est à la fois intéressante pour le plan de charge de notre industrie aéronautique et indispensable au niveau requis de notre capacité de transports aériens. Les qualités intrinsèques de cet avion seront favorisées en ce qui concerne son rayon d'action, notamment par la capacité à être ravitaillé en vol.* »

M. BIGEARD (U.D.F.) : une armée semi-professionnelle

M. BIGEARD (U.D.F., Meurthe-et-Moselle), président de la commission de défense, rend hommage au « *courage militaire* » dont ont fait preuve les parachutistes du 2e REP au Zaïre et au « *courage politique* » du président de la République qui a pris la décision de les y envoyer. « *C'était une question qu'il fallait régler vite et dans le secret* », dit-il en s'adressant à ceux qui réclamaient un débat parlementaire sur cette intervention.

L'ancien secrétaire d'Etat à la défense estime que lors du réexamen de la loi de programmation militaire 1977-1982 à l'automne de 1979 « *il faudra examiner la question du sixième S.N.L.E.* ». Les dépenses de fonctionnement des armées lui paraissent encore trop importantes par rapport aux dépenses d'équipement. Mais il constate : « *Notre armée est, dans l'ensemble, semi-professionnelle.* »

Il continue : « *Le service militaire n'est pas tout à fait juste. Sur 344 000 jeunes, 317 000 font effectivement leur service, soit les trois quarts. Dans une quinzaine d'années les armées auront des difficultés pour faire face à leurs besoins. Or, l'armée c'est la première école de la discipline et c'est aussi un brassage social.* » M. Bigeard plaide donc pour la conscription dont il remarque qu'elle est en vigueur dans la plupart des pays.

La réorganisation de l'armée de terre lui paraît satisfaisante. Il regrette en revanche la situation des forces d'intervention, auxquelles manque, dit-il, « *un appui logistique* ». Il faudrait, selon lui, vingt-cinq avions de transport de type Transall en plus de ceux que l'armée possède déjà. Enfin, il redoute que la marine ne connaisse « une période difficile en 1987 », et il demande « *que l'on construise maintenant une marine futuriste* ».

M. HERMIER (P.C.) : une communauté militaire européenne

« *Votre politique est dangereuse* », affirme M. HERMIER (P.C., Bouches-du-Rhône). « *Dangereuse pour la paix*, poursuit-il, *notamment en Afrique. Dangereuse pour la sécurité de notre peuple. Dangereuse pour l'indépendance et la souveraineté de la France.* »

La stratégie de la dissuasion nucléaire, ajoute-t-il, a fait place à la stratégie de l'emploi. A la doctrine de la défense « tous azimuts » a été substituée la doctrine de la bataille de l'avant aux côtés de la Bundeswehr contre les pays socialistes désignés comme le seul adversaire potentiel. Enfin, ajoute-t-il, la France s'est jointe à l'Eurogroupe de l'OTAN au sein d'un « *groupe indépendant de programme militaire* » et « *elle coopère avec les autres pays européens non seulement au sein de la C.D.N.A. chargée d'assurer l'interopérabilité des armements devant préluder à leur standardisation mais également au « groupe des Quatre », qui réunit les directeurs d'armements de la France, des U.S.A., de la Grande-Bretagne et de la R.F.A.* ».

Selon M. Hermier, « *on cherche à acheminer la France vers une Communauté européenne militaire qui donnerait à l'Allemagne accès à l'arme nucléaire et constituerait une filiale de l'OTAN* ».

M. MESSMER (R.P.R.) : un sixième sous-marin nucléaire

Parlant au nom du groupe R.P.R., M. MESSMER (R.P.R., Moselle) déclare : « *Rien dans les actes n'a démenti les propos du chef de l'Etat selon lesquels tout retour de la France dans l'OTAN est exclu.* » Il estime cependant que certaines déclarations ont autorisé des interprétations tendancieuses. Pour accentuer l'autonomie de la France par rapport à l'alliance atlantique, il estime nécessaire de construire des satellites de reconnaissance et de télécommunication.

Pour l'ancien premier ministre, la France doit aller plus loin dans la voie de son indépendance militaire, « *et plus loin*, dit-il, *c'est construire un sixième S.N.L.E.* (1), *qui sera le premier d'une nouvelle génération* ».

S'interrogeant sur la doctrine nucléaire du gouvernement, il demande : « *Est-il bon qu'un officier général de haut rang, que je ne nommerai pas, puisse écrire qu'il doutait pour sa part de la volonté de la France d'assurer sa survie par les armements nucléaires dans des cas extrêmes, où tout en Europe se serait écroulé ? Les grands chefs militaires de notre histoire ont prouvé qu'ils savaient faire face sans laisser entrevoir la possibilité d'une capitulation.* » (2)

M. Messmer s'inquiète, d'autre part, des limites techniques des forces d'intervention. « *Nous gagnerions en efficacité*, déclare-t-il, *en ayant quatre ou cinq régiments d'engagés de plus et quatre ou cinq régiments d'appelés de moins.* » Quant au problème du transport de ces forces, il estime qu'« *il faut acheter les avions que nous ne pouvons pas construire et dont nous avons besoin* ».

M. HERNU (P.S.) : moins d'autonomie

M. HERNU (P.S., Rhône) estime que le pouvoir prend de plus en plus de libertés « *avec l'autonomie de décision de la France* ».

En ce qui concerne l'intervention au Zaïre, il déclare : « *Je ne veux pas croire comme certains qu'il peut s'agir de protéger au Shaba cette base d'essais de fusées à capitaux privés allemands, l'OTAG. Quel serait donc l'intérêt de la France dans cette hypothèse ? Est-ce d'y faire des essais discrets ?* »

A son tour, M. HERNU se demande si la France « *entre subrepticement dans l'OTAN* ». Il demande enfin quel doit être l'usage du missile nucléaire tactique Pluton. Répondant lui-même, il affirme : « *En vérité, le Pluton est fait pour occuper un créneau dans une bataille atlantique, près de la forêt de Bohême. Qu'on le dise !* »

Mme FLORENCE D'HARCOURT (non inscr.) défend le principe de la conscription tout en reconnaissant que « *les doléances de la jeunesse sous les drapeaux ne manquent pas de fondements* ». M. DAILLET (U.D.F., Manche) fait remarquer à ceux qui formulent contre le gouvernement l'accusation d'abandon de l'arme nucléaire que « *la capacité nucléaire stratégique de la France doit tripler d'ici à 1985 et que l'arme nucléaire tactique se met en place ou prépare sa mise en place dans les trois armées* ». Quant au sixième S.N.L.E. « *le problème qui est posé aujourd'hui*, dit-il, *n'est pas celui de la mise sur cale dans l'immédiat de ce bâtiment, c'est celui du sauvetage des cinq S.N.L.E. en service ou en achèvement menacés d'asphyxie par la disparition de l'environnement naval minimal* ».

Selon l'orateur : « *Le déclin de la marine, s'il n'est pas enrayé, condamne à échéance la liberté d'action de la France, sa politique de soutien actif à ses amis, son indépendance et la stratégie de dissuasion elle-même.* »

M. VISSE (P.C., Ardennes) évoque la situation des appelés. Il déplore « *l'insuffisance de l'instruction militaire, le temps perdu, les manquements aux règles de sécurité, les déficiences du service de santé, les perversions de la propagande, la chasse aux sorcières par la sécurité militaire, l'insignifiance ou l'absence de concertation.* » Face à cette situation, le parti communiste demande en particulier que le prêt du soldat soit revalorisé à 30 % du SMIC et périodiquement réajusté en fonction de l'augmentation du coût de la vie.

M. ROLLAND (R.P.R., Allier) s'inquiète de la faiblesse des moyens de défense de la France. Il ne pense pas que la loi de programmation telle qu'elle a été appliquée jusqu'à maintenant permette de réaliser les équipements nécessaires.

En séance de nuit, présidée par M. Georges Fillioud (P.S., Drôme), M. JEAN-PIERRE CHEVENEMENT (P.S., Territoire de Belfort) assure que la politique du gouvernement « *consiste à substituer à la politique de non-alignement sur les blocs, une sorte de division internationale du travail de défense au sein du monde occidental. La France*, ajoute-t-il, *est en train de devenir un sous-système régional chargé de maintenir le* statu quo *dans sa sphère d'influence dans le cadre du système capitaliste occidental dont les Etats-Unis sont la tête* ». Il juge que accepter comme le fait le gouvernement « *l'hypothèse de la bataille en Europe supprime la liberté de choix face aux deux super-puissances* » et que la bombe à neutrons est une « *aberration* ».

M. JEAN-GUY BRANGER (non-inscr., Charente-Maritime) attire l'attention du gouvernement sur l'insuffisance des crédits à la recherche dont dépend, dit-il, la qualité du matériel, et sur la nécessité de permettre aux sous-officiers de cumuler leur retraite et un emploi civil. Après que M. ARTHUR PAECHT (U.D.F., Var) eut mis l'accent sur la situation inquiétante de la marine, dont les moyens diminuent, alors que ses missions, tant civiles que militaires, se multiplient, M. RAYMOND MAILLET (P.C., Oise) évoque la discussion au Parlement européen du rapport Tindemans, qui tend à établir une politique d'armements commune aux pays européens. La participation de la France à ce débat montre, selon lui, les limites de la politique d'indépendance que le gouvernement prétend suivre.

Favorable à l'aide de la France, à la stabilisation et au développement de l'Afrique, M. JEAN-PAUL MOUROT (app. R.P.R., Indre) approuve les propositions françaises en matière de désarmement, qui répondent, dit-il, à l'attente du tiers-monde, « *las d'être depuis vingt ans l'enjeu systématique des Deux Grands* ».

En présence de M. Raymond Barre, M. BOURGES rappelle, à propos des armes nucléaires, les propos du président de la République, pour qui il n'est pas question de réduire la crédibilité de ses moyens de dissuasion tant que l'arsenal nucléaire mondial restera ce qu'il est. Pour le service national, il conteste que les appelés soient cantonnés à des tâches de servitude. Il en veut pour preuve que les appelés occupent 70 à 75 % des postes techniques dans la première armée, que 50 % des pilotes d'AMX-30 et tous les tireurs d'AMX-30, 80 % des conducteurs d'engin dans le génie sont des jeunes du contingent. Il précise que dans l'armée de terre, un jour sur trois est consacré à des exercices hors du casernement.

M. JEAN-YVES LE DRIAN demande que soit assuré le plan de charge des arsenaux par la construction de matériels civils.

Pour M. LOIC BOUVARD (U.D.F., Morbihan), les principes et les objectifs de loi de programmation sont justifiés et il faut que la défense bénéficie de moyens financiers suffisants.

Après que M. IRENEE BOURGOIS (P.C., Seine-Maritime) eut évoqué les problèmes relatifs aux retraites militaires, M. RAYMOND TOURRAIN (R.P.R., Doubs) note que le gouvernement reste dans le droit fil de la politique gaullienne en se fixant pour objectif l'organisation d'une défense européenne.

M. RODOLPHE PESCE (P.S., Drôme) relève que le tiers des jeunes n'étant pas appelé sous les drapeaux, l'égalité devant le service militaire est remise en question. Il réclame une amélioration du statut des objecteurs de conscience, ainsi que de celle de la condition matérielle des soldats, la reconnaissance du droit à la représentation des appelés et des cadres, la création d'un poste de médiateur militaire et la démocratisation de l'institution militaire.

Pour M. EUGENE BEREST (U.D.F., Finistère), le déséquilibre qui s'est créé au détriment de la marine de surface doit être corrigé d'urgence. Il émet la crainte que la marine, se consacrant de plus en plus à des missions civiles, n'ait plus la possibilité d'accomplir ses tâches militaires. Il souhaite la création d'une ligne spéciale dans le budget de la marine pour les dépenses résultant de missions civiles.

M. PIERRE ZARKA (P.C., Seine-Saint-Denis) fait part de la « *véritable répression* » qui s'est abattue sur le contingent, avec une centaine d'arrestations et la multiplication d'interrogatoires.

Avant d'assurer que le gouvernement aura beaucoup de mérite s'il est celui qui conçoit et décide la restauration de la marine française, M. MARC LAURIOL (R.P.R., Yvelines) retient l'importance de la marine dans la sécurité de nos relations commerciales maritimes. M. GUY CABANEL (U.D.F., Isère) observe qu'aucune voix anti-militariste ne s'est fait entendre au cours du débat : cette « *convergence minimale* » doit être à ses yeux un encouragement à maintenir l'indépendance de la France en renforçant la crédibilité de ses armes.

M. GEORGES LAZZARINO (P.C., Bouches-du-Rhône) traite de la situation de la gendarmerie, à qui, estime-t-il, on impose trop souvent des besognes étrangères à la sécurité publique. M. JEAN DESANLIS (U.D.F., Loir-et-Cher) souhaite l'assouplissement du système de report d'incorporation pour les étudiants et l'inscription à l'ordre du jour d'une proposition de loi permettant l'intégration d'appelés dans les corps des sapeurs-pompiers communaux. Considérant que le danger le plus probable se situe à l'Est, M. YVES LANCIEN (R.P.R., Paris) se demande quel crédit on peut faire en ce cas du « parapluie » américain et de la détermination des pays européens.

Dans une deuxième série de réponses, M. BOURGES précise que la part de la marine augmentera dans le budget de la défense et qu'un remorqueur puissant de haute mer sera mis à la disposition de la marine nationale pour faciliter la lutte contre la pollution. Au cours d'un échange de propos assez vifs, avec M. Zarka notamment, le ministre exprime aux cadres de l'armée son « *entière confiance* » et insiste sur les facilités données aux appelés pour poursuivre leurs études et acquérir une formation professionnelle.

La séance est levée vendredi 16 juin à 2 h. 15.

(1) S.N.L.E. : sous-marin nucléaire lance-engins.

(2) M. Messmer fait allusion aux propos du général Guy Méry, chef d'état-major des armées, devant les auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (I.H.E.D.N.) le 15 mars 1976. Ces déclarations ont été rapportées dans *le Monde* du 2 juin 1976. Dans un entretien au *Monde* du 16 juillet 1976, M. Bourges avait estimé : « *Le général Méry ne prétend pas apporter une réponse à une question qui relève essentiellement du pouvoir politique. Sur ce sujet, il me paraît vain de disserter.* » — (N.D.L.R.)

Le Sénat adopte, en le modifiant le « collectif » budgétaire 1978

Le Sénat a voté jeudi 15 juin, par 186 voix contre 38, l'ensemble du projet de loi de finances pour 1978. Il a ainsi entériné la majoration du prix des carburants, demandée par le gouvernement, qui deviendra effective quand ce « collectif » budgétaire sera définitivement adopté : les sénateurs, en effet, ont modifié d'autres dispositions du projet qui devra donc retourner une seconde fois devant les deux assemblées.

Ce « collectif », le premier de l'année en cours, ne sera pas le dernier, a déclaré, en le déplorant, le rapporteur général, M. BLIN (Un. centr., Ardennes).

« *Ce collectif budgétaire*, conclut M. Blin, *représente un dispositif d'attente et rien de plus.* » Même opinion de la commission des affaires sociales, dont M. LOUVOT (P.R., Haute-Saône) exprime l'« avis ». « *Le projet*, dit-il, *ne dépasse pas le cadre du provisoire et du conjoncturel. Il ne constitue que la première approche d'une bataille qui menace d'être longue.* » « Avis » non démenti par M. PAPON, ministre du budget, qui déclare notamment : « *La prospérité d'antan ne reviendra pas, il faut nous en persuader.* » « *Le déficit budgétaire risque d'atteindre 20 milliards*, indique aussi le ministre. *Mais nous n'irons pas au-delà.* »

M. MOINET (Gauche dém., Charente-Maritime) craint que, pour réduire la charge des entreprises, on n'alourdisse celle des ménages, et M. TOURNAN (P.S., Gers) estime que le libéralisme « *avancé ou non* », ne permet pas de résorber le chômage.

« *Etes-vous sûr*, demande M. POUDONSON (Un. centr., Pas-de-Calais), *que les crédits prévus pour le deuxième pacte pour l'emploi suffiront ? Ne viendrez-vous pas nous demander bientôt une « rallonge » ?* »

Les sénateurs, passant à l'examen des articles, ont repoussé la plupart des amendements. Ils ont néanmoins voté (par 198 voix contre 58) une modification importante : la suppression de l'article 4 du projet, qui tendait à réduire de 0,1 point la cotisation patronale pour la construction des logements sociaux.

Le congé maternité

Le Sénat a adopté, à l'unanimité, en séance de nuit — à 2 heures du matin, le 16 juin, — le projet de loi portant de quatorze à seize semaines le congé maternité. Ce texte, a indiqué le rapporteur, M. MOREIGNE (P.S., Creuse), prévoit aussi diverses mesures de prévention des accidents à la naissance.

M. CHERIOUX (R.P.R., Paris) approuve les mesures proposées, tout en soulignant qu'elles sont insuffisantes pour combattre l'« *anémie démographique* » qui atteint notre pays. M. ROBERT (Un. centr., Vienne) réclame une meilleure information des mères, qui ignorent trop souvent leurs droits, et Mme PERLICAN (P.C., Paris) souhaite une prolongation du congé prénatal. M. MEZARD (C.N.I.P., Cantal) traite du problème de l'insémination artificielle. M. HENRIET (P.R., Doubs) insiste sur l'importance du congé parental d'éducation. Mme VEIL, ministre de la santé, déclare souhaiter « *avec le docteur Mézard* » que les problèmes juridiques résultant de l'hétéro-insémination puissent être prochainement résolus.

Sur proposition de M. MEZARD (en accord avec le ministre), la prise en charge par la sécurité sociale des opérations d'insémination artificielle a notamment été étendue à l'achat des « paillettes » de sperme congelé, qui ne figuraient pas sur la liste des produits remboursables. — A. G.

TIONALE

...ilitaire pour 1979 ...nucléaire

...in de soirée, pendant plus d'une heure, ...ier ministre a assisté au débat sans ...s, prendre la parole. M. Raymond Barre ...pu ne pas percevoir l'insistance avec ... plusieurs élus de la majorité ont rap... gouvernement que le Parlement juge... politique de défense en fonction des ... accordés aux armées dès le projet de ... pour 1979 présenté cet automne. Un ... dont la mise au point se révèle, d'ores ... des plus délicates si l'on veut respecter ...rammation militaire approuvée en 1976 ... Parlement à une majorité rarement ... depuis.

JACQUES ISNARD.

...rité de nos relations commerciales maritimes. M. GUY CABANEL (U.D.F., Isère) observe qu'aucune voix anti-militariste ne s'est fait entendre au cours du débat : cette « convergence minimale » doit être à ses yeux un encouragement à maintenir l'indépendance de la France en renforçant ...

Plusieurs députés de la majorité et de l'opposition déposent une proposition de loi contre la peine de mort

MM. Pierre Bas (R.P.R.), Auguste Cazalet (R.P.R.), Alain Chénard (P.S.), Jean-Pierre Delalande (R.P.R.), Jean Delaneau (U.D.F.), Jean Fonteneau (U.D.F.), Jean Juventin (appar. U.D.F.), François Le Douarec (R.P.R.), Arthur Paecht (U.D.F.), Philippe Séguin (R.P.R.), Bernard Stasi (U.D.F.) et Adrien Zeller (non inscrit), ont déposé à l'Assemblée nationale une proposition de loi tendant à abolir la peine de mort en France.

Dans l'exposé des motifs, les signataires de la proposition rappellent que, *« le 28 novembre 1972, une double exécution capitale eut lieu, dont les échos n'ont pas fini de défrayer la chronique »*. Ils ajoutent : *« Le 12 mai 1973, une autre tête tombait. Entre ces deux dates, quarante-sept crimes de sang ont été commis à l'encontre d'innocentes victimes. (...) Mais le préjugé demeure. La peur ancestrale domine la raison. L'image rassurante du criminel craintif, qui détermine ses gestes selon le poids des peines encourues, n'est pas près de s'effacer. »*

Les signataires relèvent *« l'impossibilité de prouver scientifiquement que la criminalité est influencée par la présence ou l'absence de la peine de mort »*, ce qui *« démontre l'inefficacité de celle-ci, et, partant, son inutilité »*. Estimant que la peine de mort n'est *« ni préventive ni intimidante »*, ils ajoutent : *« Personne n'a jamais douté que l'exécution capitale ne remplisse parfaitement sa fonction d'élimination. On peut, au contraire, estimer qu'elle la remplace trop bien. »* D'une part, *« l'erreur judiciaire est toujours possible, quelles que soient la qualité et l'intégrité des juges »* ; d'autre part, *« l'élimination n'équivaut pas à la réparation du crime »*.

« L'exemplarité est le dernier argument des défenseurs de la peine de mort », poursuit l'exposé des motifs. *« Il ne manque pourtant pas d'ambiguïté. A première vue, il est surprenant qu'on cache si soigneusement les exécutions capitales derrière les murs d'une prison, à l'aube naissante, si l'on prétend en faire un exemple d'épouvante à l'usage des futurs éventuels criminels. »*

Aussi les signataires estiment-ils que *« abolir la peine de mort, c'est débarrasser la justice d'un anachronisme qui en entrave le fonctionnement, c'est permettre au débat de se dérouler, et au verdict de s'élaborer dans la sérénité indispensable »*.

M. PEYREFITTE, LE PARQUET ET LA FABLE

Les rumeurs d'un projet de rattachement du parquet au ministère de l'intérieur étalent *« une fable »*. M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, le souligne dans des déclarations accordées à deux quotidiens, *l'Alsace* et *les Dernières Nouvelles d'Alsace*, et publiées ce vendredi 16 juin, jour de l'intervention du garde des sceaux au congrès de l'Union syndicale des magistrats, à Strasbourg. Le ministre renouvelle son *« étonnement à l'égard de ceux qui colportaient des propos aussi peu sérieux »*.

Interrogé sur la peine de mort, M. Peyrefitte déclare aux *Dernières Nouvelles d'Alsace* : *« Nous devons attendre que les faits et les esprits autorisent l'ouverture d'un débat serein sur cette question. Le temps n'en est manifestement pas encore venu. Le retour au sentiment de sécurité pourra seul permettre cette évolution. »*

L'argent-roi et la politique

(Suite de la première page.)

Dernier danger : trop de candidats et de partis s'adressent aux groupes de pression et aux milieux d'affaires pour financer leurs dépenses. Et ceux-ci considèrent leur contribution comme un placement. Car l'Etat peut accorder au secteur privé toutes sortes de faveurs ou de contreparties (subventions, dégrèvements fiscaux, contrats avantageux, etc.).

Quatre réformes

Si l'on veut éviter tous ces dangers, si l'on veut moraliser ce financement de la vie publique, il faut changer la loi pour changer les mœurs. Ce changement radical comporterait quatre réformes.

D'abord, plafonner les dépenses électorales. Interdire qu'elles dépassent un certain volume. Comme au Royaume-Uni, pour les législatives, avec les *Representation of the People Acts*, de 1949 et de 1969. Comme aux Etats-Unis, pour les présidentielles, avec les *Federal Election Campaign Acts*, de 1974 et de 1976.

Seconde réforme : la contribution réelle de l'Etat au financement de la vie publique. Comme en Allemagne fédérale ou en Italie depuis la loi du 2 mai 1974. Pour avoir des partis moins dépendants du financement privé et pour rendre leurs chances plus égales.

Au demeurant, notre Constitution, à son article 4, consacre solennellement leur rôle indispensable de formation et d'information de l'opinion publique, en déclarant : *« Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. »*

C'est l'évidence : une démocratie ne peut vivre sans partis. Mais des partis ne peuvent vivre sans moyens. Et leurs cotisations n'y suffisent pas. Dès lors, pour garantir leur indépendance financière, l'Etat doit les subventionner. D'ailleurs, ne le fait-il pas pour les syndicats représentatifs ?

Cette aide publique pourrait être couverte par une « contribution civique » de quelques francs par an, dont tout contribuable serait redevable. Serait-ce payer trop cher pour séparer la politique et les affaires, la vie publique et les intérêts privés ?

Pour respecter le verdict du suffrage universel, cette masse forfaitaire globale serait répartie entre les partis en proportion des voix recueillies aux dernières législatives. Pour éviter leur émiettement, seuls auraient droit à cette répartition les partis présents dans plus du quart des circonscriptions et ayant obtenu un pourcentage minimum des suffrages exprimés.

D'autre part, l'Etat réserverait une partie de cette masse forfaitaire pour subventionner directement les organes de presse appartenant aux formations politiques afin de favoriser la diffusion de leurs idées.

Ainsi, organisée comme naguère en Suède, cette aide de l'Etat à la presse des partis politiques élèverait la qualité du débat public, en privilégiant un support étranger à l'Etat-spectacle — un support qui présente projets et programmes plutôt que profils et portraits.

Fonds privés

La troisième réforme serait non de prohiber le financement privé — seulement visé aujourd'hui par le code pénal (corruption, trafic d'influence, abus ou détournement de biens sociaux), — mais de le réglementer et de le moraliser.

Désormais, on alignerait le statut des partis sur celui des fondations. Désormais, on les autoriserait à recevoir des dons et des legs. Mais ce financement privé serait « démocratisé » et diversifié.

D'une part, la politique est l'affaire de tous. Son financement ne peut donc se limiter à quelques puissants « mécènes » et groupes privés. Il doit s'ouvrir aux simples citoyens. Pour les y inciter, il faut autoriser les déductions fiscales — dans la limite d'un certain plafond — pour les contribuables justifiant d'un versement à un parti ou comité électoral.

D'autre part, pour empêcher la dépendance excessive envers les gros bailleurs de fonds, pour diversifier les sources de financement des partis et candidats, il importe de plafonner le montant de la contribution de chaque donateur.

Dernière réforme, enfin : imposer la publicité des dépenses et des ressources politiques. Car rien n'est pire que les subventions occultes, que les liens secrets entre l'argent et la politique, entre les groupes privés et l'intérêt public. Car rien n'est pire que la loi du silence, qui permet toutes les pressions, tous les soupçons.

L'électeur doit pouvoir voter en connaissance de cause. En sachant qui dépense quoi, qui finance qui. Il faut donc s'inspirer des lois ouest-allemandes de 1967 et 1969, qui obligent les partis à présenter une comptabilité annuelle, indiquant l'origine de leurs ressources, comme de la législation britannique, qui astreint les candidats à déclarer leurs dépenses électorales.

Cause commune

A un an des élections au Parlement européen, il est, en effet, urgent d'harmoniser notre législation avec celle de nos principaux partenaires (Royaume-Uni, Allemagne fédérale, Italie), qui empêche l'argent de régner sur la politique.

Il serait donc souhaitable que, une fois déposée, la proposition de loi du M.R.G. vienne rapidement à l'ordre du jour et qu'elle soit votée par le maximum d'élus.

Car ces quatre réformes sont d'intérêt général. Elles ne visent pas à favoriser tel parti ou telle tendance. Elles représentent l'intérêt commun, la cause commune. Celle de la démocratie.

R.-G. SCHWARTZENBERG.

● *L'ANFANOMA (Association nationale des Français d'Afrique du Nord)*, qui a présenté à M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat, un projet de modification de la loi du 2 janvier 1978 relative à l'indemnisation des rapatriés d'Afrique du Nord, *« exige »* que celui-ci *« soit adopté avant la fin de l'année »* par le gouvernement.

POLITIQUE

APRÈS LA RÉUNION DE PRESSE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

LE P.R. : la vraie réponse aux nationalisations.

Le bureau politique du parti républicain a publié jeudi 15 juin la déclaration suivante :

« Les Français ont eu raison de donner, le 19 mars dernier, au président de la République une majorité parlementaire pour soutenir sa politique (...). La conférence de presse du chef de l'Etat confirme une nouvelle fois la cohérence, la fermeté et la continuité de son action (...).

» Le parti républicain, presque seul, affirme depuis des semaines que politique économique et politique sociale vont de pair. La remise en ordre de notre économie est indispensable. Les mesures sociales confirmées ou annoncées par le président de la République devraient convaincre les Français que le nécessaire sera fait pour garantir le sort de tous et pour alléger la peine des moins favorisés.

» La proposition de distribuer des actions gratuites dans leur entreprise aux salariés des sociétés cotées en Bourse est d'une importance déterminante : ainsi les salariés pourront-ils être associés à l'effort d'investissement et de développement de notre industrie (...) Là où l'opposition marxiste propose l'appropriation des entreprises par l'Etat, le président veut rendre les Français eux-mêmes propriétaires de leur industrie. C'est la vraie réponse aux nationalisations. »

M. DEVAQUET (R.P.R.) : pour la première fois, une vision à long terme.

M. Alain Devaquet, secrétaire général du R.P.R., a déclaré, jeudi matin 15 juin : *« Le président de la République a développé pour la première fois une vision à long terme de la France. Il est important qu'il ait dit que c'est la France seule qui devait assumer son destin et qu'il n'ait pas parlé de la nouvelle Europe ni de l'OTAN. »*

A propos de l'instauration du scrutin proportionnel dans les villes de plus de trente mille habitants il a indiqué : *« Le scrutin majoritaire au niveau des municipales n'est pas pour nous un point de doctrine intangible. »* En ce qui concerne le cumul des mandats, en revanche, M. Devaquet a déclaré qu'il *« n'y avait pas lieu de limiter les choix offerts aux électeurs et qu'il ne convenait pas de réglementer ce problème »*. Enfin, à propos de la participation des salariés au capital des entreprises le secrétaire général du R.P.R. l'a considérée comme *« une mesure importante et positive qui constitue un premier pas sur lequel pourront se greffer les propositions du R.P.R. qui, elles, tendent à répartir chaque année les fruits de l'expansion et non en une seule fois »*.

A L'EXTRÊME DROITE

M. Le Pen dénonce l'« impuissance » du gouvernement face au développement du terrorisme

M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national (extrême droite), a évoqué jeudi 15 juin la réunion de presse du président de la République. Il a notamment critiqué le système de financement public des partis politiques proposé par le chef de l'Etat, au motif qu'il ne peut que *« renforcer la forteresse politique constituée par le binôme majorité-opposition »*.

M. Le Pen a également estimé que la question du chômage a été abordée *« sous un angle peu convaincant »*. Il a précisé : *« Il faut rechercher dans la politique française la raison du chômage. Le président de la République n'a pas retenu les deux éléments fondamentaux qui sont dans ce domaine l'immigration et l'inadéquation de notre système de formation. »*

En matière universitaire, M. Le Pen a souhaité que l'enseignement supérieur soit exclusivement tourné vers la préparation de la vie professionnelle. Après avoir approuvé l'orientation libérale de la politique économique et sociale développée par M. Giscard d'Estaing, le président du Front national a déploré qu'aucune allusion n'ait été faite au *« déficit démographique de la France »*. Puis il a rappelé son souhait de voir se constituer une force d'intervention militaire « eurafricaine ». Enfin, il a constaté que la France soit devenue une *« démocratie paisible »*. Il a rappelé la progression inquiétante du nombre des attentats terroristes et le récent assassinat de François Duprat. Il a conclu : *« L'impunité dont jouissent les auteurs de ces attentats est incroyable. Ou bien il existe une volonté délibérée de ne pas trouver les coupables, ou bien la police est impuissante. Dans les deux cas, c'est par l'exemple italien à quoi aboutit l'impuissance de l'Etat. La seule véritable dissuasion contre le terrorisme est l'arrestation et la condamnation des coupables. »* A cet égard, M. Le Pen a rappelé que les membres du Front national et des formations qui en dépendent, tel le Front national de la jeunesse (F.N.J.) ont pour consigne d'éviter tout acte de violence. Il a démenti *« de la façon la plus formelle »* une quelconque participation du F.N.J. à l'attentat commis à Rueil et attribué à cette formation au moment même où elle négociait avec la municipalité l'attribution d'une salle pour la tenue de son prochain congrès.

● *M. Guy Genesseaux*, conseiller de Paris, secrétaire national du M.R.G., responsable de la Fédération pour une démocratie radicale : *« Nous sommes heureux de constater que le président de la République prend en compte un certain nombre de propositions demandées depuis longtemps par les partis de gauche, plus particulièrement le droit de réponse sur les ondes, le problème du cumul des mandats et la proportionnelle dans les villes de plus de 30 000 habitants, tout en regrettant que cette proportionnelle ne soit pas étendue plus largement. C'est une évolution positive qui prouve que le président de la République sait puiser aux bonnes sources et peut permettre que de nouveaux rapports s'instaurent entre la majorité et l'opposition pour le bien de tous les Français. »*

● *M. Hintermann*, secrétaire général du P.S.D. : *« La politique d'ouverture que le président a confirmée avec l'instauration du droit de réponse télévisée et le financement public des partis a pour conséquence de faire entrer l'opposition malgré elle dans le système et d'affaiblir auprès des électeurs la stratégie de rupture qui est à la base de l'alliance P.S.-P.C.*

» L'extension de la proportionnelle, dont on voit mal pourquoi elle s'arrêterait aux municipales, permettrait aux députés socialistes de ne plus dépendre des voix du parti communiste pour être élus. Le président avance ainsi dans son souhait d'une social-démocratie qui verrait les socialistes participer au pouvoir, dessein que soutient le parti socialiste démocrate. »

○ *M. Philippe Luc-Verbon*, fondateur du Mouvement pour la participation : *« La grande idée gaullienne de participation des salariés au capital des entreprises et de l'économie nationale »* va être *« prise en charge par le président de la République. Tous les militants de la participation, quels qu'ils soient, ne peuvent que se réjouir de l'extension de l'action [...] que Georges Pompidou a commencé de concrétiser dans le secteur public »*.

● *Le RECOURS* (Rassemblement et coordination unitaire des rapatriés et spoliés) *« regrette que le chef de l'Etat, alors qu'il évoquait le recul des injustices, n'ait pas cru devoir rassurer les rapatriés, toujours très préoccupés, notamment par l'insécurité de leur réinsertion et par la non-indexation de leurs titres d'indemnisation »*. Il *« estime que le vœu du chef de l'Etat de faire reculer les inégalités n'aura de véritable signification pour les rapatriés que lorsque la valeur de leu[rs] titres sera véritablement garantie et souhaite que le dossier soit sérieusement et rapidement rouvert, conformément aux engagements pris par le gouvernement devant le Parlement en décembre dernier »*.

L'U.D.F. veut être en mesure de « parler plus fort et plus haut » à la rentrée

M. Michel Pinton, délégué général de l'Union pour la démocratie française, a fait le point le jeudi 15 juin devant la presse sur l'organisation de sa formation. Il a indiqué que des fédérations U.D.F. se mettaient en place actuellement sur l'ensemble du territoire et que, à la fin du mois de juin, les deux tiers des départements seraient pourvus de conseils. *« Certes*, a noté M. Pinton, *il existe quelques tiraillements, quelques habitudes à combattre, quelques notables qui tentent de confisquer l'U.D.F. à leur profit et quelques contentieux entre partis constitutifs. » « Mais*, a ajouté le délégué général, *il ne s'agit pas là de difficultés graves. »*

En ce qui concerne l'élaboration de la doctrine, trois commissions ont été créées, l'une économique, dirigée par M. Jean-Pierre Fourcade, l'autre européenne, animée par M. Jean-François Deniau, la troisième, consacrée aux questions de défense et que doit présider M. Pierre Bernard-Reymond.

Les actions publiques projetées sont : le 22 juin, une journée d'études parlementaires et, le 8 juillet, la première convention nationale. La journée d'études parlementaires aura pour thème *« Faire reculer l'injustice »*. *« Il s'agira*, a dit M. Pinton, *d'une tentative de réflexion sur ce que pourraient être les modalités de notre action dans le domaine de la lutte contre les inégalités. »* Le délégué général a précisé que l'U.D.F. entendait en la circonstance mener cette réflexion de manière autonome et que, en conséquence, il n'était pas prévu que des membres du gouvernement participent, en tant que tels, à cette journée.

En revanche, M. Raymond Barre est d'ores et déjà invité à assister à une partie des travaux de la convention nationale du 8 juillet. A cette occasion, et pour la première fois, dirigeants nationaux, parlementaires et cadres départementaux de l'U.D.F. seront réunis (à l'hôtel Méridien de Paris). L'ordre du jour sera centré sur les questions internes : l'U.D.F., son organisation, ses objectifs, les rapports entre les formations qui l'ont fondée. Selon M. Pinton, au terme de ces deux manifestations, l'Union pour la démocratie française sera armée *« pour parler plus fort et plus haut à la rentrée »*.

Les tensions à l'intérieur du P.S.

M. Mitterrand va arbitrer la crise que traverse la fédération socialiste des Alpes-Maritimes

De notre correspondant régional

Cannes. — *La fédération du P.S. des Alpes-Maritimes (mille deux cents adhérents environ) traverse une grave crise. Elle s'est développée à l'intérieur du courant majoritaire (qui correspond à la majorité nationale du P.S.) et s'est traduite par l'exclusion, actuellement en suspens, de onze militants, dont l'unique conseiller socialiste du département, M. Jean-Michel Galy (*le Monde *du 30 mai). M. François Mitterrand va arbitrer cette crise en se rendant dans les Alpes-Maritimes le 19 juin. Il sera accompagné de M. Charles-Emile Loo, ancien député des Bouches-du-Rhône, membre du secrétariat du P.S.*

Des dissensions existaient de longue date au sein de la fédération socialiste des Alpes-Maritimes, qui était pourtant repartie sur de nouvelles bases en 1973 après l'exclusion ou le départ volontaire de six conseillers socialistes de la municipalité niçoise élus sur la liste du maire et député réformateur M. Jacques Médecin. C'est à cette époque que M. Jean de Bengy, cadre commercial cannois, avait été élu aux fonctions de premier secrétaire, qu'il occupe toujours.

Les élections municipales de mars 1977 avaient déjà été l'occasion de sérieuses tensions, notamment à Nice, où certains militants, dont M. Jacques Randon, secrétaire de la section de Nice 2, n'étaient pas favorables à la constitution d'une liste d'union avec le P.C.

Au congrès fédéral ordinaire qui a suivi les élections municipales, le « sous-courant » des Assises (1) avait contesté la composition de la liste des candidats du courant majoritaire à la commission exécutive fédérale (31 élus pour la majorité du P.S., 10 pour le CERES) en accusant le premier secrétaire de coopter certains militants.

Des difficultés plus sérieuses encore éclatèrent lors de la préparation des élections législatives. Aiguillonnée par le CERES qui souhaitait que les investitures soient subordonnées à des critères politiques indépendamment des personnes, la commission exécutive fédérale refusa — à l'unanimité — de valider la désignation comme candidats par les assemblées générales de circonscription de MM. Jean-Pierre Accola (1re circonscription) et Jacques Randon (2e circonscription, où M. de Bengy avait lui-même songé à se présenter contre M. Jacques Médecin).

Les instances nationales du P.S. donnèrent tort cependant aux dirigeants fédéraux. Le CERES avait obtenu entre temps qu'une deuxième session du conseil fédéral fût organisée pour examiner une modification des statuts portant essentiellement sur la substitution du secrétariat fédéral homogène par un bureau fédéral élu à la proportionnelle et sur l'incompatibilité entre les mandats de conseiller général et de membre du bureau fédéral.

Le congrès a eu lieu le 14 janvier à Cannes. Il s'est déroulé dans la plus grande confusion : votes contestés, chaises renversées, électricité coupée et, finalement, échange de coups entre partisans et adversaires du premier secrétaire fédéral et de ses alliés. Les instances fédérales sont désavouées une seconde fois par le secrétariat national. Celui-ci estime en effet contraire aux statuts du parti les deux principales dispositions « adoptées » par le congrès du 14 janvier (2).

Une procédure disciplinaire pour « constitution de fédération parallèle » avait été engagée par la majorité du secrétariat fédéral. Le 19 avril, la commission des conflits excluait onze militants. Parmi eux, M. Jean-Michel Galy, maître assistant à la faculté des lettres de Nice, conseiller municipal et conseiller général de Vence, président de la fédération départementale des élus socialistes et républicains et candidat aux dernières élections législatives dans la 6e circonscription des Alpes-Maritimes ; M. Jacques Randon, avocat, candidat dans la 2e circonscription ; MM. Antoine Lucas et Noël Perna, membres de la commission exécutive fédérale, et trois secrétaires de section, MM. Paul Chomicki (Breil), Jean-Pierre Chapseuil (Saint-André), Alain Dutertry (L'Escarène). Ces onze exclus ont interjeté aussitôt appel — suspensif — devant les instances nationales.

L'accusation portée contre eux est-elle fondée ? Il est vrai que, dans la confusion du congrès du 14 janvier, des cris « démission, démission » et « fédération parallèle » se sont fait entendre. Selon les alliés de M. de Bengy, le mouvement de contestation se serait ensuite organisé et un « collectif fédéral », composé de membres du « sous courant » des Assises et des amis de M. Jean-Michel Galy, aurait été créé. *« Des convocations ont été envoyées*, affirment-ils, *et des réunions séparées se sont tenues aux mêmes dates que celles de la commission exécutive fédérale »*.

Mais cette assertion est vivement contestée par les exclus, qui se défendent d'avoir commis *« un seul acte officiel ou officieux »* de caractère schismatique et qui ont eux-mêmes, au demeurant, des griefs à l'égard de l'actuelle équipe dirigeante. Ils reprochent notamment à M. de Bengy d'avoir « saboté » la campagne électorale de quatre des cinq candidats du département en portant sur eux des appréciations défavorables, en refusant de débloquer des fonds, en suspendant la parution du journal fédéral, etc... Ces quatre candidats se sont d'ailleurs plaints à Paris de l'attitude du premier secrétaire fédéral. Le groupe des exclus estime également que la commission exécutive fédérale n'est pas représentative de la réalité du P.S. dans le département, et il souligne que M. de Bengy n'en conserve le contrôle qu'avec l'appui des dix élus du CERES (24 % des mandats), dont il serait entièrement dépendant. Le CERES est effectivement devenu l'« allié objectif » du premier secrétaire *« mais*, déclare son principal animateur, M. Paul Guérin, membre du comité directeur du P.S., *la fédération des Alpes-Maritimes n'est pas la propriété exclusive du courant majoritaire et nous sommes en fait actuellement les seuls garants de la légalité démocratique du parti. »*

Le CERES se livre à la même analyse politique que le premier secrétaire de la fédération.

Deux délégations nationales se sont déjà rendues à Nice pour tenter de dénouer le conflit. MM. Charles-Emile Loo et Dominique Taddei, membres du secrétariat national, ont notamment proposé que soient renouvelés les membres de la commission exécutive fédérale appartenant au courant majoritaire. C'est sans doute à ce renouvellement que M. Mitterrand veut être présent en personne. Il ne semble pas d'ailleurs qu'il coure le risque de perdre la majorité dans cette fédération.

GUY PORTE.

(1) Il s'agit des partisans de M. Michel Rocard qui ont rejoint le parti socialiste, en octobre 1974, à l'occasion des Assises du socialisme.

(2) Selon le CERES, il pourrait y avoir désormais un secrétariat fédéral homogène et un bureau exécutif fédéral élu à la proportionnelle (qui n'existaient pas auparavant) sur le modèle même des structures nationales.

M. ESTIER : les interrogations au sein du P.S. tendent à devenir des querelles de personnes.

M. Claude Estier, membre du secrétariat du parti socialiste, note dans l'éditorial de *l'Unité* (1) daté 16-22 juin, sous le titre « Ce qui se passe vraiment au P.S. » :

« Peut-on dire qu'il n'y ait pas de problèmes au sein du parti socialiste ? Certainement pas. Et c'est bien le contraire qui serait étonnant. L'échec électoral de mars a profondément traumatisé les militants socialistes comme l'ensemble des hommes et des femmes de gauche dans notre pays (...). Les interrogations, dans un parti organisé en courants et en sous-courants, alimentent des discussions qui, faute de porter sur des objectifs à court ou à moyen terme, tendent à devenir des querelles de personnes. A une époque où la vie politique se trouve systématiquement personnalisée, ces querelles ne peuvent manquer d'intéresser la presse, qui, à son tour, les amplifie, contribuant à figer des conflits souvent très secondaires et qui, en tout cas, pourraient être aisément surmontés.

» S'il y a malaise au sein de la direction du P.S., c'est là qu'il se situe. Il n'a nullement la gravité que certains décrivent ou souhaitent. Mais il est suffisamment réel pour que nous ne cherchions pas à le dissimuler et qu'au contraire les responsables du parti prennent ensemble les moyens d'y porter remède. Mon sentiment, après la réunion du secrétariat de ce mercredi, est que telle est bien leur volonté à tous. »

(1) *L'Unité* est diffusée à un nombre d'exemplaire squi varie de 55 000 à 60 000. L'hebdomadaire du P.S. fête son trois centième numéro.

Le CERES prépare son XIIe colloque national

Plusieurs membres du CERES, parmi lesquels MM. Jean-Pierre Chevènement, Georges Sarre et Didier Motchane, ont présenté, jeudi 15 juin, au cours d'une conférence de presse, les principales questions qui feront l'objet du douzième colloque national du CERES, prévu les 24 et 25 juin prochain à Evry (Essonne). Ce colloque, centré sur le thème « l'exigence démocratique aujourd'hui », a pour objet d'ouvrir une réflexion collective destinée à définir une nouvelle ligne politique.

Selon M. Chevènement, cette volonté d'ouvrir une discussion approfondie se fonde sur une double conviction, à savoir : d'une part, que M. Giscard d'Estaing « peut être battu en 1981 en fonction des luttes politiques que la gauche peut initier », et, d'autre part, que la situation actuelle de démobilisation et de « non-alternative politique » ne peut se prolonger. Le député de Belfort a affirmé que l'ambition du CERES reste de *« changer le P.S. pour changer la gauche »*.

De même, M. Sarre a souligné que le moment est venu pour le CERES *« d'adapter son projet politique en fonction de l'échec de la gauche et de la division temporaire de celle-ci »*.

Enfin, les animateurs du CERES considèrent, selon l'expression de M. Motchane, que le discours politique des états-majors est devenu *« incompréhensible et insignifiante à beaucoup »*. De plus, ils craignent *« un acquiescement progressif des socialistes aux thèses de l'idéologie dominante »* et veulent dissuader la majorité du parti de s'abandonner plus avant à une *« social-démocratie aux couleurs de la France »*. Ils soulignent également que l'échec de la gauche n'est pas l'échec du CERES, car ce dernier, exclu de la direction, n'a pu faire triompher sa politique. De plus, le texte préparatoire au colloque précise : *« L'union de la gauche constitue une donnée incontournable pour le socialisme en France. Il faut lui donner un nouveau contenu pour qu'elle soit le moyen de transition au socialisme. »*

Ayant ainsi pris date et marqué ses distances, le CERES espère à la fois provoquer une mobilisation suffisante et enclencher un débat de fond au sein du P.S.



LE DÉBAT AU SEIN DU P.C.F.

La risposte de la direction semble efficace

La riposte de la direction du parti communiste aux critiques qui lui ont été adressées depuis deux mois par un certain nombre de militants porte ses fruits. Des résolutions de soutien au comité central, au bureau politique, voire à M. Georges Marchais, sont systématiquement votées dans les cellules, sections, comités fédéraux. Les dirigeants du parti ont voulu, par ce biais, atteindre deux objectifs. D'une part, obliger les adhérents à se prononcer, à choisir leur camp, afin de faire disparaître ce « courant centriste » qui existait chez les militants qui, d'accord avec un certain nombre de critiques émises, déploraient le recours à une expression publique extérieure au parti. D'autre part, isoler les minoritaires en les accusant d' « entreprise fractionnelle » et en les plaçant du même coup en situation d' « illégalité », en les culpabilisant vis-à-vis des autres adhérents.

Ces résolutions de soutien sont, à l'initiative de la direction du P.C.F., adressées à la presse non communiste et en particulier au Monde, *qui se voit accusé d'anticommunisme lorsqu'il refuse de publier ces textes, sensiblement identiques, qui confirment une adhésion à la ligne du P.C.F. déjà exprimée par le vote, à l'unanimité, du rapport de M. Marchais devant le comité central. De fait, selon le secrétaire général du P.C.F., on ne dénombre que 5 sections sur 2 724, 65 cellules sur 27 000, 1 000 adhérents sur 630 000 qui soient officiellement en désaccord avec tel ou tel aspect de la politique de leur formation.*

Pour répliquer aux critiques publiques, certains cadres du P.C.F. avaient, dans un premier temps, envisagé de lancer une pétition de soutien à la direction. L'idée a été rapidement abandonnée car elle avait l'inconvénient de légitimer d'une certaine façon le recours à ce mode d'expression. Déjà, par le biais d'une pétition (publiée dans le Monde *du 25 mai), des scientifiques communistes ont cru pouvoir lancer une passerelle entre les signataires du texte de la cellule Jacques-Duclos d'Aix-en-Provence et la direction du P.C.F. Leur initiative se voulait apaisante. Membres de l' « appareil » du P.C.F. ils agissaient en contact avec des membres du bureau politique qui étaient informés du sens de leur démarche. Le fait d'avoir demandé au* Monde *de publier leur document leur a valu d'être, eux aussi, rejetés. L'interdit décisif concerne, pour les dirigeants communistes, l'expression publique des désaccords.*

Si la riposte de la direction semble efficace, elle crée des situations parfois curieuses. C'est ainsi que l'Humanité *du 15 juin a publié un article de deux militantes de la cellule Jacques-Duclos d'Aix-en-Provence, répondant aux critiques d'autres femmes communistes (*le Monde *daté 11-12 juin), mais n'a toujours pas porté à la connaissance de ses lecteurs une mise au point de cette même cellule votée par les deux signataires de l'article. — T. P.*

CORRESPONDANCE

Trop, c'est trop

M. Jean Verdelhan, bibliothécaire, militant de la cellule communiste Pablo-Neruda, à Epinay-sous-Sénart, nous a adressé la lettre suivante :

Le Monde, télévisions et radios, voilà que subitement tous les grands moyens d'information sont mis à la disposition de militants communistes, nous croyons rêver. Ces vastes moyens sont effectivement devenus pour certains une véritable tribune par laquelle, journellement, ils combattent, déforment, insultent ce parti auquel ils appartiennent. Ces bons apôtres de la liberté, de la démocratie, devraient pourtant se poser un certain nombre de questions.

Peuvent-ils avoir raison ceux qui contestent globalement la politique et la direction de leur parti. Combien sont-ils : 300, 600 ou 1 000 face au 630 000 membres du parti unis sur une ligne politique et derrière leur direction ?

Pourquoi tant de contestation après le 19 mars, alors qu'aucune voix ne s'était fait entendre lors du vingt-deuxième congrès qui définissait la politique qui serait la nôtre durant quelques années.

Ont-ils réellement cherché à discuter de leurs problèmes à l'intérieur des organismes du parti, et surtout dans leurs cellules respectives ? A moins que les discussions avec des militants de base n'atteignent pas les sommets idéologiques qui sont ceux de nos brillants intellectuels contestataires.

Enfin, ont-ils donc adhéré au parti sans en connaître les statuts (qu'ils remettent en cause), sans en accepter les règles de fonctionnement (qu'ils bafouent chaque jours) ? Dans ce cas, peut-être se sont-ils simplement trompés de parti, personne ne leur en voudra de le reconnaître. Il est vrai que, pour certains, cela équivaudrait à se voir immédiatement fermer les portes de ceux qui, aujourd'hui, leur apportent leurs moyens et leur soutien.

D'autres questions pourraient ainsi être posées auxquelles il faudrait une réponse.

Oui, messieurs, ne vous en déplaise, nous sommes quelque six cent trente mille femmes et hommes, de toutes professions (dont un nombre important d'intellectuels), qui ne sommes pas des robots, et qui luttons chaque jour pour que les gens vivent mieux dans notre pays, qui, dans la voie ouverte par notre vingt-deuxième congrès, et, après avoir tiré les enseignements des dernières élections, continuons à rechercher l'union du peuple de France pour offrir une alternative véritable au pouvoir actuel.

Oui, messieurs, nous sommes quelque six cent trente mille femmes et hommes qui témoignons de notre accord avec la ligne politique de notre parti avec ses dirigeants, avc. ses permanents.

Oui, messieurs, nous sommes quelque six cent trente mille femmes et hommes pour lesquels les colonnes du *Monde* ou les ondes ne s'ouvriront jamais, et qui vous disent calmement mais fortement qu'ils en ont *assez* de vos attaques, de vos mensonges, de vos calomnies.

Messieurs, si le parti communiste ne représente pas ce que vous en attendiez, il faut le quitter. Pour vous, pour nous, tout serait alors plus clair. En restant au parti, vous ne prouverez plus qu'une seule chose, vous avez choisi votre camp, celui de ceux qui se sont assigné pour objectif d'affaiblir le parti communiste, donc de ralentir la marche qui, inexorablement, nous mènera à un socialisme que nous voulons aux couleurs de la France.

● *Le Monde* a publié, dans son numéro du 2 juin, une « Réponse à Louis Althusser » de M. Jean-Claude Romettino, membre du comité de ville de Villeurbanne.

Précisons que M. Romettino est professeur d'histoire-géographie dans un lycée de Villeurbanne, qu'il est également secrétaire de la cellule et membre du comité de section, et que sa lettre nous avait été adressée le 28 avril.

La cellule Jacques Duclos d'Aix-en-Provence explique le sens de son initiative

La cellule communiste Jacques-Duclos, d'Aix-en-Provence, dont le secrétaire est M. Michel Barak, qui a accepté de rassembler les signatures à la pétition sur les retards du P.C.F. par rapport à son vingt-deuxième congrès, a voté le 31 mai, à l'unanimité, une mise au point adressée à *l'Humanité* et aux autres organes de la presse communiste. Le quotidien communiste n'en ayant pas assuré la publication, la cellule par un vote majoritaire (18 voix contre 6), a décidé de demander au *Monde* de bien vouloir rendre publique cette mise au point.

Les communistes de la cellule Jacques-Duclos rappellent qu'ils ont été amenés, à la suite du rapport de Georges Marchais au comité central du mois d'avril, à élaborer un texte collectif faisant état de leurs premières réflexions et, sur certains points, de leurs inquiétudes. Il s'agit de la pétition publiée dans *le Monde* du 20 mai. Ils ajoutent :

« Le texte en question a été discuté collectivement et adopté à l'unanimité des membres de la cellule, le vendredi 28 avril. Les opinions ont divergé sur les modalités de la diffusion à donner à ce texte. La cellule unanime l'a transmis aussitôt à toutes les instances dirigeantes du parti et à l'Humanité : *mais pour la presse extérieure au parti — au seul cas où notre presse refuserait de le publier, — la cellule laissa chacun de ses membres prendre individuellement ses responsabilités.*

» C'est donc être mal informé que de faire reposer sur le secrétaire, Michel Barak, la responsabilité d'une iniative, et plus encore d'une entreprise qui serait concertée et méditée de longue main, pour un texte reflétant à chaud, en fait, une inquiétude et une réaction collectives. Le recours à l'anathème individuel ne fait pas avancer l'analyse scientifique d'une situation, dont nous avons besoin, et cette procédure a fait trop de mal dans le passé pour que nous ne soyons pas tous d'accord pour la rejeter.

» Les communistes de la cellule Jacques-Duclos, connaissent l'activité militante et les sentiments constants de leur secrétaire Michel Barak, se portent garants de son intégrité, de son dévouement à la cause du parti, et de son attachement au vingt-deuxième congrès. Ils s'élèvent contre les imputations totalement injustifiées qui lui sont faites quotidiennement dans notre presse.

» Dans la même optique, et au nom de leur honneur collectif de militants, ils déclarent qu'il n'y a pas eu aucun contact avec le parti socialiste, qui n'est pas ménagé par leurs prises de position, et dont il est absurde de croire qu'il aurait pu être le « fer de lance » de leurs motivations. Le texte incriminé n'est en rien le fruit d'une sollicitation extérieure, qu'elle soit d'un groupe ou d'un journal. S'il a été publié dans la presse extérieure au parti, c'est uniquement parce que notre presse refusait de transmettre cette information à ses lecteurs. Les signataires souhaitent que leurs camarades puissent juger sur pièces de leur position, qui est de plus en plus déformée par les commentaires accumulés.

Examiné objectivement, ce texte se ramène pour l'essentiel à deux points :

— » Il s'élève contre certaines formulations du rapport de Georges Marchais susceptibles de rendre peu crédible notre politique d'alliance entre la classe ouvrière et les intellectuels (par exemple : « C'est plus facile de monologuer, assis derrière un bureau... »*), et contre la présentation simplificatrice des positions réfutées ;*

» — Il appelle à poursuivre l'examen approfondi de toutes les causes qui ont empêché la victoire de la gauche aux élections législatives, sans aucunement sous-estimer la responsabilité du parti socialiste.

» Faire de ce texte l'aboutissement d'un travail souterrain et fractionnel serait une inexactitude historique grave, et nous tenons à informer exactement sur ce point ceux qui auraient pu le croire. Cette fois encore, ce type d'interprétation nous apparaît incompatible avec le travail d'analyse que nous avons à mener, et dont nous désirons le développement. Il a fait trop de mal dans le passé pour que nous ne le récusions pas énergiquement.

» La cellule pour sa part affirme que ni le texte lui-même ni ses conditions d'élaboration et de publication, ne permettent de parler d'enterprise fractionnelle visant à constituer des tendances organisées et s'élevant contre la politique et la direction du parti. Les objectifs du texte sont limités aux deux points résumés plus haut ; ils ne constituent pas une base politique susceptible de former une fraction ou de revendiquer la création de tendances organisées. C'est pourquoi ont pu signer ce texte des camarades ayant, par ailleurs, des analyses très diverses, qui ne peuvent pas être confondues avec les idées exprimées dans le texte élaboré par la cellule Jacques-Duclos.

» Au moment où l'Humanité *et* la Marseillaise *consacrent largement leurs colonnes à des réponses à ce texte (ou à l'image que l'on s'en fait), sans l'avoir lui-même publié, la cellule demande que sa mise au point ait le même droit de publication dans notre presse. Nous ne souhaitons pas ouvrir une polémique, mais apporter à nos camarades le témoignage de militants attachés à la vérité et à la démocratie, et soucieux de maintenir l'unité du parti. »*

DES MILITANTES : pourquoi avancer de l'extérieur des idées qui deviennent banales dans le parti ?

Mmes Danielle Bellan et Danielle Bleitrach, membres de la cellule communiste Jacques-Duclos d'Aix-en-Provence, publient dans *l'Humanité* du 15 juin un article répondant au texte signé par cinq militantes communistes paru dans *le Monde* daté 11-12 juin. Elles écrivent :

« Nous refusons le choix, dans lequel on tente de nous enfermer, entre un pseudo-progressisme et un pseudo-obscurantisme, et cela justement parce que nous sommes des intellectuelles, des femmes et des communistes (...). La gauche serait malade de ses appareils, la base serait idéalement progressiste, unitaire, la direction, au contraire, atteinte de toutes les tares. Sur ce point, paradoxalement, le spontanéisme rejoint un certain marxisme qui a toujours privilégié l'analyse en termes d'instances isolées non dialectisées, ce qui le conduit à un véritable fonctionnalisme des appareils ; nous voulons parler du courant althussérien. Nous ne mettons pas en cause la bonne foi de tel ou tel individu ni le désir sincère de démocratie de ceux qui emboîtent le pas, nous disons qu'il y a là un problème théorique et politique, celui des différentes formes de réformisme (...).

» En tant que femmes, nous savons par expérience que le parti est le lieu où se reflètent certaines des contradictions de la société : le parti est indéniablement porteur d'une grande part de notre émancipation individuelle et collective, de nos aspirations à l'égalité, mais il a parfois gommé notre volonté d'identité. Le débat collectif, ici encore, permet le plus souvent de dépasser certaines oppositions. Pourquoi, de l'extérieur, *constituer une machine de guerre pour avancer des idées qui tendent à devenir banales dans le parti ? »*

M. ELLEINSTEIN : je n'ai pas réclamé un changement des structures du parti.

M. Jean Elleinstein, directeur adjoint du Centre d'études et de recherches marxistes a publié, jeudi 15 juin, une mise au point concernant des propos qui lui ont été prêtés par certaines dépêches d'agences, à la suite des déclarations qu'il a faites, mardi dernier, devant l'Association de la presse anglo-américaine (*le Monde* du 15 juin). Ces dépêches avaient servi à *l'Humanité* pour répondre à l'historien communiste (*le Monde* du 16 juin).

M. Elleinstein précise qu'il est *« d'accord avec le vingt-deuxième congrès »* du parti communiste et qu'il considère que son parti a fait, à ce moment-là, *« un choix clair sur la nécessité d'un socialisme aux couleurs de la France qui ne s'inspire d'aucun modèle »*.

L'historien souligne qu'il approuve *« intégralement »* les citations du rapport de M. Georges Marchais devant le vingt-deuxième congrès republiées dans *l'Humanité* sur la voie originale et indépendante d'un socialisme pour la France. Il insiste sur le fait qu'il *« n'a en rien réclamé un changement des structures du parti, puisqu'il s'est nettement prononcé pour le maintien du centralisme démocratique »*.

Le Conseil constitutionnel annule l'élection de M. Cellard (P.S.) à l'Assemblée nationale

Le Conseil constitutionnel a décidé, mercredi 14 juin, le rejet de quatre recours qui visaient les élections de MM. Jacques Dominati (U.D.F., Paris 2e circ.), Maxime Kalinsky (P.C., Val-de-Marne 8e circ.), Pierre Pasquini (R.P.R., Haute-Corse 2e circ.) et Marc Plantegenest (N.I., Saint-Pierre-et-Miquelon).

En revanche, le Conseil constitutionnel a fait droit au recours de M. Georges Sarrau qui visait l'élection de M. André Cellard, P.S., comme député (1) dans la 2e circonscription du Gers (Condom).

Il a considéré que l'un des deux tracts sur lesquels M. Sarrau appuyait sa demande d'annulation, *« introduisait dans le débat électoral, quelques heures avant le scrutin, des arguments nouveaux de nature à discréditer la candidature de son concurrent qui n'avait plus la possibilité d'y répondre. »* Il a relevé que M. Cellard, qui a eu connaissance de ce tract *« Vaincre la peur à Fleurance »* au moment de sa rédaction, n'a pas fait obstacle à sa distribution dans la nuit précédent le second tour du scrutin dans la plupart des communes importantes de la circonscription.

Une élection législative partielle sera organisée dans un délai de trois mois.

(1) Les résultats du second tour avaient été les suivantes : insc., 62 500 ; suffr. exp., 53 362 ; MM. Cellard, m. de Saint-Clard, 27 171 voix (50,91 %) ; Maurice Messegué, maj., cons. gén., m. de Fleurance, 26 191.

● *Dans la neuvième circonscription de la Seine-Saint-Denis,* le premier tour de l'élection législative partielle destinée à pourvoir le siège de député vacant depuis l'annulation de l'élection dee Mmee Marie-Thérèse Goutmann, P.C., décidée par le Conseil constitutionnel (*le Monde* du 10 juin) est fixé au dimanche 16 juillet. En cas de ballottage, il sera procédé au second tour, le dimanche 23 juillet. — *(Corresp.)*





société

UNE BRASSÉE DE CONFESSIONS DE FOI

Après le texte d'Henri Fesquet (« le Monde » du 14 juin), nous publions aujourd'hui la confession de foi de Roger Garaudy, qui s'est récemment affirmé chrétien.

« Le Monde » publiera ultérieurement les textes de France Quéré et de Xavier Tilliette.

Tout est possible

par ROGER GARAUDY

La foi, c'est d'abord une manière d'agir. Et pas seulement d'accepter certaines opinions, ce qui n'est pas la foi, mais la croyance. La foi est la racine d'où germent, comme des branches, les actions.

Rien de plus rationnel que la foi : c'est une hypothèse qui a pour vérification non pas une expérience particulière, comme une hypothèse sur les électrons ou la cellule, mais l'expérience de toute une vie.

C'est un postulat, oui, comme le postulat d'Euclide ou celui de Rieman. Quel postulat ? D'abord celui de la possibilité de rompre avec les lois du monde et de l'ordre établi. Il n'est pas exclu d'en choisir un autre : abruti par quatre siècles de scientisme, je peux partir de la croyance que je suis entièrement déterminé par mon passé, mes instincts, ma classe sociale, ma nation, ma culture ou ma religion. Chaque spécialiste, c'est-à-dire chacun de ceux que la division du travail scientifique empêche de penser en dehors des œillères de sa spécialité, mettra l'accent sur l'une de mes « chaînes », biologique, psychologique, sociologique. Le biologiste dira que je suis « programmé » dès ma conception. Le psychanalyste lira mes « pulsions » dans le marc de café de mon inconscient. Le sociologue structuraliste verra en moi une marionnette mise en scène par les structures. *L'économiste*, qui réduit l'homme à n'être que producteur et consommateur, établira la nécessité de la « croissance ». Retenons cet exemple de la fatalité de la croissance économique. Celui qui la prêche « scientifiquement » ne s'aperçoit pas qu'il part d'un postulat qu'il n'avoue pas ou dont il n'a même pas conscience. La croissance, pour une plante ou pour une bête, c'est le simple déploiement des lois de sa nature : si je connais d'embryon du têtard je peux prévoir ce que sera l'animal adulte, je sais qu'il deviendra grenouille. Et voilà le postulat de mon « économiste scientifique » : *l'homme a une « nature »*, comme les plantes, les bêtes, les têtards et les grenouilles. Sa loi est celle que définissaient les sophistes d'Athènes : avoir les désirs les plus forts possibles et se rendre capable de les satisfaire. Notre société de croissance aveugle, avec sa publicité, sa production et sa consommation de masse, repose sur cette croyance.

Et si je choisissais le postulat inverse ? Est-ce que je ne fais pas tous les jours l'expérience que je suis capable de rupture ? Que je ne suis pas nécessairement captif de mes instincts et de mes conditionnements sociologiques : je ne viole pas nécessairement chaque femme que je désire, même si je suis sûr de l'impunité ; je ne suis pas forcément communiste si je suis ouvrier, ni réactionnaire si je suis « fils à papa » ; je ne me précipite pas par un tropisme irrésistible vers les attrape-nigauds du Salon de l'automobile.

Illusion ! me dira l'homme à la blouse blanche qui professe (sans le savoir) la religion du déterminisme (pas le déterminisme de la science, conscient de se limiter à un niveau du réel, mais celui du scientisme, celui de la croyance à un déterminisme universel, ersatz de la vieille « providence » divine).

Mais si c'est une illusion, alors l'histoire entière est illusion. Car à la différence de toutes les autres espèces végétales ou animales, l'histoire humaine ne s'est pas faite comme celle d'un chou-fleur, elle s'est faite à coups de ruptures, de révolutions, d'inventions scientifiques et de créations artistiques, d'émergences imprévisibles et non par le simple déploiement des lois d'une « nature » ou d'une « essence ».

Comme le disait Marx (après Vico) dans *le Capital*, à la différence de l'évolution des autres êtres vivants, l'homme fait sa propre histoire.

Voilà donc le premier postulat de la foi : l'homme est responsable de son histoire. On peut le formuler autrement : pour l'homme le possible fait partie du réel ; si la réalité était un système clos, la foi n'y aurait pas de place. Ou encore : l'homme est toujours autre chose et plus que l'ensemble de ses conditionnements. Ou encore : son avenir est ouvert ; il n'est pas le simple prolongement de son passé. L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous ferons. Ou encore, pour employer l'un de ces mots par lesquels les théologiens obscurcissent les choses les plus simples : la transcendance (c'est-à-dire la rupture, le dépassement de la réalité déjà réalisé), ça existe !

La foi est d'abord la vérification quotidienne de ce postulat : *je peux ne pas me laisser engluer dans l'ordre établi* ; je peux changer quelque chose dans ma vie, et même un peu dans celle des autres, qui s'appelle l'histoire.

Mais tout changement et toute rupture n'est pas création. C'est vrai. Il suffit de passer devant une galerie de peinture « dans le vent » pour s'en convaincre : tout barbouilleur inédit n'est pas peintre !

Un deuxième postulat demande à entrer... pour tout le monde, avec ou sans la foi... La seule différence entre celui qui proclame sa foi et l'autre, c'est que l'un a conscience de ses postulats et l'autre non.

Je peux, par exemple, choisir de n'agir qu'en fonction de mes intérêts personnels. En bon gros égoïste ; c'est un choix. Il me procurera certains agréments. Certains déboires aussi. Ou bien *je peux choisir : le parti a toujours raison ! France d'abord ! L'Eglise au-dessus de tout ! Ce sont des choix.* Ils me donneront une certaine sécurité, une bonne conscience. Ils me demanderont des sacrifices et m'apporteront gloriole. Je me suis fait ainsi un absolu à ma taille : l'argent, la nation, la classe, l'église ou la secte. Et je deviens un fonctionnaire de l'absolu. Un inquisiteur pousse en moi.

Le vide

Je peux vivre aussi selon un autre postulat : *tout ce que je dis des choses ou des dieux, c'est un homme qui le dit.* Je ne suis pas, moi, la mesure de toutes choses : *ni le moi rapace, ni le moi militant, ni le moi chauvin, ni le moi bigot.* Mais alors, qu'est-ce qui sera la mesure ? Comment trouver un centre et un sens à ma vie ? Si vous m'enlevez tout cela je ne sais plus qui je suis. Je ne sais plus où aller ? Pourquoi me vider de tout ce que je croyais être « moi » ? Pourquoi ce vide ? Nous voilà sur la piste : le deuxième postulat de la foi c'est précisément l'expérience du vide. Ce n'est pas simple, j'en conviens. Mais là les mystiques peuvent nous aider. Demandez à ce soufi musulman, le cheikh Abu Saïd, qui faisait dire à Satan : *« Si tu dis « moi », tu deviens semblable à moi »*, demandez à un spirituel indien, à Maître Eckhart, ou à Saint-Jean-de-la-Croix, comment on fait la chasse au *« petit moi »* ? A moins que vous ne préfériez faire l'expérience vous-même. Après tout, cette expérience aussi est quotidienne. Même si, là encore, les théologiens nous ont compliqué les choses : la *« théologie négative »*, nous la pratiquons tous les jours, sans le savoir, comme Monsieur Jourdain faisait de la prose. Il vous est bien arrivé, j'espère, de mettre en question vos certitudes d'hier : Et si la bagnole dernier modèle ne me rendait pas plus heureux ? Et si mon parti se trompait ? Et si mon pays faisait une guerre injuste ? Et si mon Eglise n'était pas *une fin en soi* ? Se dire, jusqu'au vertige, jusqu'à changer de vie : ce n'est pas çà... ce n'est pas çà... c'est la « voie négative ». Un autre nom de l'esprit critique.

Pour nous libérer des tabous, et même pour relativiser mon idéal, ou mon utopie, à la lumière d'une plus lointaine espérance. Il est vrai que c'est dur de s'arracher. De prendre conscience que ce que nous croyions un but n'était qu'un moyen. Que nous étions limités à notre insu. Mais, après tout, être un homme inachevé, ce n'est pas une maladie : c'est seulement prendre conscience d'être un homme... qui vit d'être inachevé. Le terrible serait d'être un homme « fini ». Et c'est ce qu'on devient quand on se croit achevé, « arrivé », au bout de la route. Dans une vraie vie, il n'y a pas de bout. Et même pas de route avant qu'à ses risques et périls on ne l'ait tracée.

Nous sommes loin de la pauvre et illusoire certitude de Descartes : *« Je pense, donc, je suis »*, réduisant l'homme au seul individu et l'esprit à la seule intelligence. Vidée de mon petit moi, et de ses petits calculs pour mettre la main sur la nature et sur les autres (ces petits calculs qu'on appelle pompeusement « la science » et qui ne sont que techniques de domination), l'expérience de la foi, c'est l'expérience critique de la relativité de toute fin limitée. L'expérience de cette dimension perdue de la raison *occidentale* : celle de la raison qui recherche les fins et pas seulement celle qui nous fournit les moyens. Celle qui peut être montrée par la décision et l'action, et non démontrée par syllogisme ou appareil causal. Alors tout change dans l'action. Une révolution, par exemple, n'est pas une simple passation des pouvoirs, c'est, pour une société, ce qu'une *conversion* est pour un individu : un changement des fins et du sens de la vie et de l'histoire.

C'est pourquoi je ne cesserai de répéter, jusqu'à ce qu'on l'entende, que les postulats de la foi sont les postulats de *toute action révolutionnaire.*

Et voici que je prends conscience, dans cette expérience du vide, d'un troisième postulat de la foi : est-ce bien sûr que ce qui crée en moi, c'est moi ? Si c'était vrai, je pourrais le déduire de mon passé, de ce que j'ai fait, de ce que je suis déjà. Pourtant, dans n'importe quel acte de création artistique ou scientifique, j'éprouve si fort qu'il s'ajoute de façon inattendue à ce que j'étais déjà, que je fais l'expérience directe qu'il n'a pas sa source en moi, qu'il m'est donné, et vient d'au-delà de moi, comme la joie d'aimer ou le courage de mourir.

La *foi*, c'est l'expérience des sources.

L'expérience du pouvoir imprévisible de dépasser mes propres limites. Pas l'existence d'un manque, mais celle d'un surcroît, qui me fait dire, à l'inverse de Dostoïevski ou de Camus : si Dieu existe, *tout* est possible.

J'emploie le mot « Dieu », parce qu'ils l'ont employé. Mais je n'en ai pas besoin pour exprimer ma foi. Je ne connais de Dieu que l'action de ceux qui portent témoignage de lui. Lorsque j'ai imaginé, dans mon roman *Qui dites-vous que je suis ?* un homme qui porte ce témoignage, il prend conscience de ce qu'il est dans cette confession : Dieu ne parlera jamais, si tu ne lui prêtes pas ta bouche ; Dieu n'agira jamais, si tu ne lui prêtes pas tes mains.

C'est le caractère particulier du christianisme, parmi l'immense foi du monde, d'avoir donné un visage à ce témoin : celui de Jésus de Nazareth *montrant* par sa vie, par sa mort et par sa résurrection, comment on peut vivre divinement une vie d'homme.

Il a montré comment on peut vivre la rupture : Jésus n'est jamais là où nous l'attendons. Il ne vit sous aucune loi, hormis l'imprévisible amour. Et nul ne peut vivre selon la loi du Christ, mais selon la poétique du Christ.

Il a montré comment on peut vivre *l'expérience du vide*. Il est venu, faisant brèche dans toutes nos limites, et tellement vidé de tout ce qui, en lui, pouvait être un individu, un « moi » égoïste, que lorsque la mort est arrivée, elle n'avait plus rien à prendre à celui qui venait de subvertir toutes les valeurs : le « Seigneur » n'était plus l'Empereur, la puissance, la richesse et la gloire, mais ce crucifié qui a connu le supplice abject de l'esclave.

Il a montré comment on peut vivre l'expérience des sources. La « bonne nouvelle » qu'il annonçait est cette chose simple : tout est possible ! Cette espérance est telle qu'elle porte en elle la promesse inouïe de la résurrection. Rien à voir avec un banal miracle de régénération cellulaire. Mais la naissance d'une vie nouvelle qui sourd en nous si irrésistiblement que le temps, celui des nostalgies comme celui des projets, ne joue plus dans notre existence qu'un rôle subalterne pour céder la première place à la certitude de vivre chaque jour l'éternité, c'est-à-dire la plénitude joyeuse de la vie.

A Dublin

UN CONGRÈS CHARISMATIQUE INTERNATIONAL RÉUNIT VINGT MILLE PERSONNES

(De notre correspondant.)

Dublin. — Un congrès charismatique international s'est ouvert à Dublin dans la soirée du 15 juin. Près de vingt mille religieux et laïcs ont été accueillis par Mgr Dermot Ryan, archevêque de Dublin. Venus d'une soixantaine de pays du monde entier, ils participeront à ce congrès qui sera clôturée dimanche par l'Eucharistie. Le choix de Dublin comme lieu de la conférence par le bureau des communications internationales à Bruxelles et les responsables mondiaux du mouvement charismatique, fut déterminé en grande partie, selon un communiqué, par le fait que *« l'Irlande jouit toujours d'une tradition profondément chrétienne et parce qu'il y existe un solide communauté charismatique, Lumière du Christ, qui apporte son appui pour l'organisation de la conférence »*.

Ce vendredi 16 juin, le cardinal Basil Hume, archevêque de Westminster et le cardinal Joseph-Léo Suenens, archevêque de Malines-Bruxelles, ouvriront la conférence. Parmi les conférenciers on compte le théologien français René Laurentin et le coordonnateur de la communauté de la Sainte-Croix et les Pauvres du Seigneur à Grenoble, Jacques Bar-tier. — J. M.

SCIENCES

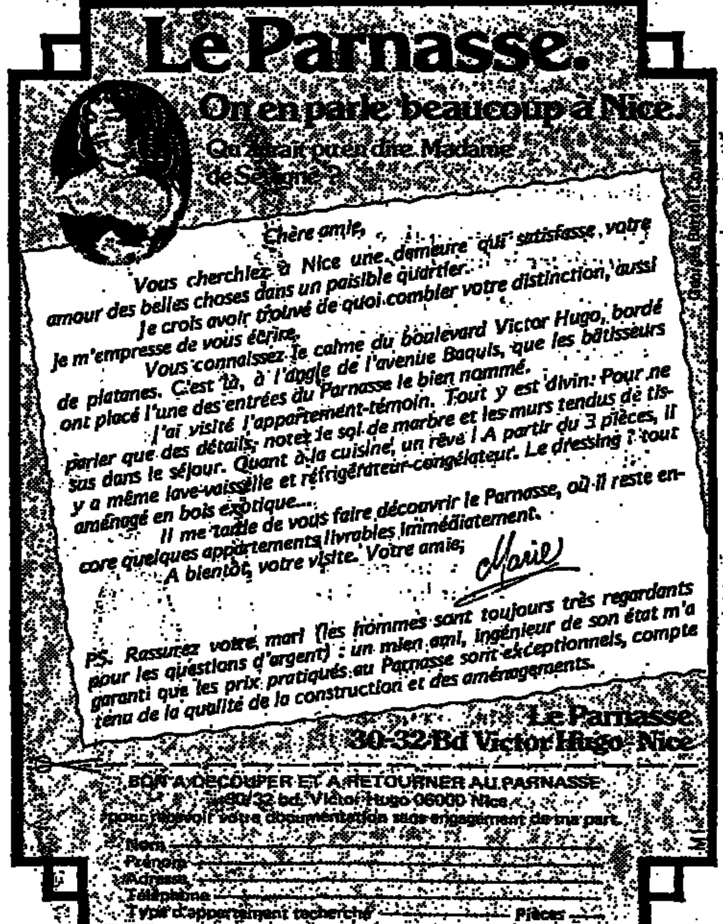
Le lancement de Soyouz-29 par l'U.R.S.S. pourrait marquer le début d'une longue mission spatiale

L'Union soviétique a mis en orbite, jeudi 15 juin, à 22 h. 17 (heure française), un vaisseau spatial Soyouz-29, occupé par deux cosmonautes, le colonel Vladimir Kovalenok, commandant de bord, et l'ingénieur Alexandre Ivantchenkov. Les deux cosmonautes doivent rejoindre la station orbitale Saliout-6, vide depuis que, le 16 mars dernier, les cosmonautes Romanenko et Gretchko l'ont quittée après l'avoir occupée pendant quatre-vingt-seize jours.

Vladimir Kovalenok participe à sa seconde mission spatiale. Le 9 octobre 1977, à bord de Soyouz-25 en compagnie de l'ingénieur Valeri Rioumine, il tentait d'atteindre Saliout-6 mais la mission fut un échec, Soyouz-25, en compagnie de l'in- Saliout. Les déclarations soviétiques sur les raisons de cet échec sont peu précises. Que Kovalenok reparte dans l'espace avec la même mission indique toutefois qu'il n'a pas été jugé responsable de ce rendez-vous manqué.

L'agence Tass annonce que le programme de vol prévoit *« la poursuite des investigations et des expérimentations commencées »* pendant le séjour à bord de Saliout des trois précédents équipages. Cela laisse augurer une mission longue, avec lancement d'autres cosmonautes — parmi lesquels on devrait compter un Polonais — et peut-être un second lancement du « camion spatial » *Progress*. La tâche première de l'actuel équipage serait alors de vérifier l'état de la station et de remettre en marche certains équipements.

● *Le conseil de politique nucléaire extérieure* s'est réuni pour la huitième fois, jeudi 15 juin, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. M. Pierre Hunt, porte-parole de l'Elysée, a indiqué que le conseil *« a fait le point de la situation en matière de prolifération des armes nucléaires »*, et qu'il a procédé à *« l'examen de l'état des installations du cycle de combustible, ainsi que de la gestion des matières nucléaires de produits stockés et utilisés »*.



AÉRONAUTIQUE

Spécialisée dans la fabrication des lanceurs de satellites

La société Otrag-France s'installe à Paris avec l'aide de la firme allemande implantée au Zaïre

M. Lutz Kayser, président-directeur général de la société privée ouest-allemande OTRAG (Orbital Transport und Raketen Aktion Gesellschaft) qui procède à des lancements de fusées au Zaïre, vient de créer une nouvelle société en France. C'est du reste cette firme, baptisée OTRAG-France, qui a annoncé les derniers tirs, les 20 mai et 5 juin, des fusées expérimentales depuis le plateau de Manono, au Zaïre. Jusqu'alors l'existence d'OTRAG-France était totalement inconnue.

Depuis décembre 1975, la société ouest-allemande OTRAG loue au gouvernement zaïrois une surface de 100 000 kilomètres carrés au nord-est du Shaba pour procéder à des essais de fusées. Financé par des investissements privés, l'OTRAG construit à Stuttgart une fusée modulaire suivant des principes peu courants en matière spatiale : la solution la plus rustique et la moins coûteuse est systématiquement adoptée. La fusée finale sera l'assemblage d'un grand nombre de modules identiques. Elle devrait être opérationnelle en 1981, et le premier exemplaire devrait être réservé au Zaïre pour le lancement de satellites expérimentaux de surveillance.

Après un premier essai, le 17 mai 1977, d'une fusée qui a atteint l'altitude de 10 kilomètres, deux tirs ont eu lieu cette année. Le premier, le 20 mai, semble s'être bien passé puisque la fusée est montée à une trentaine de kilomètres d'altitude. Au cours du *second* essai en présence du chef de l'Etat zaïrois, le général Mobutu, la fusée s'est écrasée quelques secondes après le lancement.

Bien qu'elle bénéficie de l'appui actif d'une part de la presse allemande, l'OTRAG n'a pu obtenir du gouvernement de Bonn le soutien financier qu'elle attendait. Le ministère ouest-allemand de la technologie a porté un jugement sévère et de nombreux experts estiment que, malgré l'annonce de nouvelles tentatives de lancement en août et septembre prochains, la fusée, destinée à placer sur orbite des satellites de surveillance ou de télécommunication, ne sera jamais construite, et qu'un krach financier s'en suivra. L'un des responsables initiaux de l'OTRAG, M. Will, s'est, au demeurant, retiré du projet en entrevoyant *« des nuages d'orage »* à l'horizon.

Il y a une dizaine de jours, le ministère français des affaires étrangères avait démenti l'existence de la société Otrag-France en indiquant qu' *« aucune autorisation n'a été donnée pour l'installation d'une filiale de la société allemande Otrag en France »*. On indiquait toutefois, de même source, que la société allemande Otrag avait, il y a deux mois, demandé au gouvernement français la possibilité d'effectuer des transferts de fonds sur une société française, mais que cette demande avait été rejetée par le comité interministériel des investissements. A ce jour, la société Otrag-France est effectivement inconnue au registre du commerce de Paris. Cela peut signifier que cette société n'est pas inscrite, que son inscription est en cours ou que cette même inscription a été radiée, ce qui devrait en principe l'empêcher, pour l'instant, d'exercer des activités commerciales sur le territoire français.

Or la société OTRAG-France existe puisqu'elle est installée au premier étage d'un immeuble au 8, avenue Foch, dans le 16e arrondissement à Paris. La société OTRAG-France a été fondée au début d'avril 1978, selon M. Georges de Bierre, conseiller financier, qui se présente comme actionnaire de cette société et coassocié de M. Lutz Kayser, lui-même gérant et principal actionnaire d'OTRAG-France. Il s'agit d'une *« société civile d'études et de recherches pour le transport orbital de satellites »* au capital de 100 000 francs. OTRAG-France serait une société indépendante et non une filiale de la firme ouest-allemande. Selon M. de Bierre, OTRAG-France est cependant destinée à reprendre les activités de la firme allemande qui existe toujours actuellement. Pour le moment, la société OTRAG-France est simplement un bureau d'études avec deux ou trois personnes, explique M. de Bierre, mais il est prévu de l'agrandir en recrutant notamment des ingénieurs étrangers. Il est même envisagé de créer ensuite une autre société, également en France, pour fabriquer, précisément, les fusées OTRAG.

A des fins militaires ?

Ne bénéficiant pas de l'appui politique et financier qu'il attendait des autorités allemandes, M. Kayser a l'intention de chercher à redéployer ses activités à l'étranger afin de parer à d'éventuelles interdictions sur le territoire zaïrois. Du même coup, le créateur de la société OTRAG espère échapper aux critiques très vigoureuses de certains gouvernements, en Europe de l'Est, qui persistent à penser que la firme allemande cache en réalité des activités militaires (fabrication de missiles) au Zaïre.

C'est la raison pour laquelle M. Kayser a déjà pris des contacts avec, notamment, le Brésil et l'Indonésie où OTRAG pourrait installer un nouveau champ de tir. La société allemande a obtenu la concession exclusive au Zaïre moyennant une redevance annuelle de 250 millions de francs.

M. Kayser a même été jusqu'à prendre des contacts avec le Centre national d'études spatiales, en France, pour tenter de l'intéresser à ses projets. Une mission de techniciens français devait aller visiter les installations d'OTRAG en Allemagne, mais cette opération semble avoir été aujourd'hui repoussée à une date indéterminée.

Quel peut donc être l'objectif d'OTRAG en s'installant en France ? Le même, apparemment, que celui de la firme allemande. Le communiqué d'OTRAG-France publié à l'issue du tir du 20 mai dernier est, à ce titre, révélateur : *« La compagnie privée OTRAG développe, ainsi et pour la première fois au monde, une technologie nouvelle de construction de fusées et de lanceurs de satellites utilisant exclusivement des composants et des matériaux commerciaux, et elle apporte ainsi la preuve qu'aucune industrie aérospatiale hautement spécialisée n'est indispensable pour construire, assembler et lancer de tels engins »*

La société OTRAG espère ainsi rivaliser avec les grands constructeurs de fusées pour réaliser un lanceur bon marché Billigrakete qui concurrencera à la fois la « navette spatiale » réutilisable américaine et le futur lanceur européen « Ariane ». Pour quelles missions et quels clients ? Dans son communiqué, OTRAG-France répond : *« Les systèmes de télécommunications et d'enseignement par satellites pourront ainsi être mis par OTRAG à la libre disposition des pays en voie de développement et pour la première fois sans aucun préalable d'ordre politique ou idéologique (...). OTRAG espère ainsi contribuer à une pacifique utilisation de leurs libertés nouvelles qui ne seraient pas complètes si ces Etats continuaient à être exclus de l'accès à l'espace, lequel ne saurait être réservé aux grandes puissances et à leurs idéologies particulières. »*

Remous dans le monde judiciaire après l'incarcération d'un avocat

La détention de Mᵉ Denise Toinel-Tournois, l'avocate parisienne écrouée pour sortie irrégulière de correspondance d'un établissement pénitentiaire, a suscité bien des remous, jeudi 15 juin, au palais de justice, parmi ses confrères. Dans les couloirs a circulé une pétition exprimant l'« *indignation des avocats contre cette atteinte portée délibérément à la profession d'avocat, au mépris de la présomption d'innocence protégeant tout inculpé* », et leur émotion devant « *la détention provisoire de leur confrère, qui, en l'état des informations publiées, ne semble pas correspondre aux exigences de la loi* ».

Aussitôt après la fin de l'interrogatoire que M. Roger Daniault, juge d'instruction, a fait subir de 13 h. 30 à 17 heures à l'avocat, les défenseurs de celle-ci, Mᵉˢ Jacques Dreyfus et Rémi Crauste, sont allés trouver le bâtonnier Mᵉ Louis Pettiti. Lorsqu'ils sont revenus vers 19 heures, dans le cabinet de M. Daniault, où étaient notifiés à l'inculpé les résultats des commissions rogatoires données à la police et le procès-verbal d'audition à titre de témoin de son client, Marcel Sejourné, ils ont remis à ce dernier une note complémentaire à l'appui de leur demande de mise en liberté déposée en faveur de Mᵉ Toinel-Tournois, en mentionnant que le conseil de l'ordre était disposé à prêter son concours à l'aménagement d'un éventuel contrôle judiciaire au cas où l'avocat serait libéré.

Les « amis »

Les deux défenseurs assurent que Mᵉ Toinel-Tournois a cessé, depuis un an, de rendre visite à Sejourné parce qu'elle avait appris à cette date par un appel téléphonique d'un ami de celui-ci que le détenu prétendait que les lettres qu'il adressait à ses complices étaient transmises par elle. Certes, les « amis » de Sejourné lui envoyaient de l'argent et payaient, de plus, les honoraires de Mᵉ Toinel-Tournois.

Cependant, cette pratique n'est pas répréhensible, dans la mesure où l'avocate ignorait que les « amis » en question pouvaient être des malfaiteurs. D'ailleurs, Sejourné aurait écrit au cours de l'été 77 à Mᵉ Toinel-Tournois pour s'excuser des torts qu'il avait envers elle. C'est pourquoi elle avait accepté de continuer à l'assister au cours des actes d'instruction dans le cabinet de M. Emile Cablé, le juge chargé de l'affaire.

● *Le Syndicat de la magistrature* observe que « *cette affaire succède en effet à des demandes d'enquêtes a des fins disciplinaires effectuées par des procureurs généraux à l'encontre d'avocats agissant dans le cadre syndical, à des fouilles du public, y compris des avocats présents, lors de plusieurs audiences, à la prolongation publicitaire de la garde à vue d'un avocat à la suite de l'évasion de Mesrine. Elle vient à point nommé pour une petite partie de la hiérarchie judiciaire, pour qui l'avocat est un gêneur et un obstacle au développement d'une politique répressive* »

● *Le Syndicat des avocats de France* considère que « *le pouvoir veut créer dans l'opinion des conditions psychologiques favorables à une aggravation de la répression, un renforcement du régime pénitentiaire et à la restriction des droits de la défense* ».

● *L'Association des juristes démocrates* « *met en garde l'opinion publique* » contre des pratiques de « *suspicion généralisée à l'encontre de la profession d'avocat* », qui « *mettent en péril les droits qui y sont attachés et qui constituent pour le justiciable des garanties irremplaçables* ».

● *Le Mouvement d'action judiciaire* dénonce ce qu'il appelle une « *campagne de diffamation* » et stigmatise des attaques menées « *depuis quelques mois, à l'instigation du ministère de la justice et du procureur général près la cour d'appel de Paris* », tendant à « *porter atteinte* » au libre exercice des droits de la défense.

Dix-huit mois de silence après la mort de trois jeunes sportifs

UN ACCIDENT QUI DÉRANGE

De notre correspondant régional

Toulouse. — *M. Jacques Belhomme, expert-comptable à Toulouse, est un homme désespéré qui doute de la justice dans son pays. Il y a dix-huit mois, dans la nuit du 3 au 4 octobre 1976, son fils Jean-Jacques, un jeune athlète âgé de dix-neuf ans, joueur dans une équipe de rugby de Portet-sur-Garonne (Haute-Garonne), a trouvé la mort près de Toulouse au volant d'une voiture, avec deux de ses camarades : MM. Jean Scribes et Alain Pradel.*

Lors des obsèques, M. Belhomme, persuadé de la responsabilité de son fils, va présenter ses regrets aux familles Scribes et Pradel. Il rencontre des regards gênés. Il a le sentiment que toute la vérité ne lui a pas été dite sur l'affaire. Il enquête. Il acquiert la conviction que son fils n'a pas provoqué l'accident.

Mais un mur de silence se dresse autour de ses recherches. Les dirigeants du club de rugby refusent de répondre à ses lettres (cent cinquante à ce jour), même recommandées. M. Maurice Chauliac, président, interdit tout contact entre ses joueurs et le père de leur ancien camarade.

Cinq avocats, pressentis pour s'occuper de ce dossier, s'esquivent. Un seul, Mᵉ Paul Lombard, accepte. Son client lui remet plusieurs kilos de documents lourds de reproches et d'accusations. M. Belhomme affirme que les deux experts en automobiles, désignés par le juge d'instruction, ont établi un rapport incomplet, tendancieux et plein de contradictions ; que le SAMU a refusé de donner le nom du deuxième médecin appelé sur les lieux ; que le substitut ne se serait pas déplacé ; qu'aucun prélèvement sanguin n'a été effectué sur les corps. Les gendarmes de Muret n'ont pas fait de photographies ; celles que M. Belhomme a prises plusieurs jours plus tard prouvent que la voiture de Jean-Jacques a été chassée à gauche. Le procès-verbal établi par les sapeurs-pompiers, qui ont dégagé les corps, est totalement différent de celui des gendarmes.

Les deux membres du club que M. Belhomme soupçonne d'avoir provoqué l'accident (des traces de peinture de leur voiture ont été trouvées sur la carrosserie de la voiture de Jean-Jacques) n'ont jamais été interrogés. Pourtant, ils conduisaient une automobile que le service des cartes grises déclare avoir été volée en août 1974. Enfin, les affaires de Jean-Jacques, recueillies après l'accident, bien que faisant l'objet d'un procès-verbal de restitution, n'ont jamais été rendues au père du jeune rugbyman.

Il semble qu'après dix-huit mois de silence la justice soit décidée à apporter toute la lumière sur les points sombres du dossier. Lundi 12 juin, M. Jean-Paul Laborde, juge d'instruction à Toulouse, s'est rendu dans le garage où se trouve l'épave de la voiture de Jean-Jacques Belhomme, accompagné de Mᵉ Lombard et de deux nouveaux experts.

LÉO PALACIO.

AUX ASSISES DE L'ESSONNE

Mourir à Fleury-Mérogis

Il y avait cent soixante-cinq détenus dans la grande salle du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, lors de la séance de cinéma, le 8 février 1976 (« le Monde » du 11 février 1978). Ils furent une trentaine à participer directement à la bagarre déclenchée au cours de la projection. L'un d'eux, Salah Layachi, fut blessé à mort. Trois autres comparaissaient depuis le mercredi 14 juin devant la cour d'assises de l'Essonne, à Evry : Antoine Espin Alonso, pour homicide ; Michel Lepage et Jean-Claude Bonnal, pour complicité.

Selon l'accusation, on trouve à l'origine du dramatique incident une vieille rancune alimentée entre deux bandes rivales constituées parmi les prisonniers : celle des « *Arabes* », dont Salah Layachi aurait été le leader, et celle des « *Français* », ayant toutes deux projeté d'accomplir le même « braquage ». Les débats ont pourtant souligné le caractère apparemment romanesque de cette version, mais ils ont soulevé un pan du voile qui plane sur la réalité carcérale.

Espin Alonso, petit, moustachu, chez qui les psychiatres ont reconnu « *une hyper-émotivité* », s'exprime énergiquement, ne laissant pas échapper le moindre détail. Jean-Claude Bonnel, un jeune garçon de vingt-cinq ans, marqué pour la vie par la misère de son milieu familial, est beaucoup plus discret, comme abrité sous l'aile protectrice de Michel Lepage.

Ce dernier, âgé de trente-deux ans, la carrure athlétique, répondant le plus souvent aux questions qu'on lui pose par un elliptique « *C'est exact* », est, lui, d'une tout autre stature. En août 1977, il s'est évadé alors qu'on le ramenait d'une audition chez un juge d'instruction.

Tous trois appliquent un système de défense apparemment sans faille : ils nient en bloc, rappelant la confusion dans laquelle se sont déroulés les faits, émettant toutes les réserves sur la crédibilité des témoins à charge qui, évidemment, sont eux aussi des détenus.

Bien sûr, il y avait des rivalités entre détenus, mais on est loin de la guerre des gangs. Mais si on se battait, c'est pour des histoires de ballon. « *Il y a en qui ne pouvaient pas jouer*, raconte Espin Alonso. *On était cent cinquante dans la cour et il y avait deux ballons qui nous appartenaient, à Lepage et à moi. Voilà pourquoi les autres nous en voulaient.* »

Les jurés auront surtout appris qu'à Fleury-Mérogis, pour communiquer entre eux, les prisonniers n'ont d'autre moyen que de creuser des trous dans les murs. « *Tout le monde fait cela*, expliquent-ils, *et la direction ne dit rien.* » « *Tout, dans cette affaire, est caractéristique de toute une ambiance générale* », conclut l'avocat général, M. Jean Zamponi.

STÉPHANE BUGAT.

FAITS ET JUGEMENTS

● *La première chambre de la cour d'appel de Paris* a confirmé mercredi 14 juin le jugement du tribunal civil qui avait débouté Mᵉ Eric Delcroix, du barreau de Paris, de sa requête contre un compte rendu d'audience du *Monde* concernant le procès sur le livre du commissaire Charles Chennevier, *la Grande Maison* (*le Monde* du 14 octobre 1977). La cour d'appel a considéré que les propos incriminés « *ne contenaient qu'une critique légitime des moyens de défense proposés au tribunal* ».

● *Une mère de famille*, Mme Michèle Le Noé, trente et un ans, a été condamnée mercredi 14 juin à trois mois de prison avec sursis et 1 franc de dommages et intérêts par le tribunal de Saint-Quentin (Aisne) pour avoir giflé publiquement et frappé l'institutrice qui avait puni sa fille.

● *Un jeune médecin de Sabres (Landes)*, le docteur Michel Lesbordes, a été condamné, mercredi 14 juin, à un mois de prison et 500 francs d'amende pour coups et blessures à agents de la force publique par le tribunal correctionnel de Mont-de-Marsan. Le docteur Lesbordes avait refusé, le 14 juin 1977, de se soumettre à un alcotest et avait eu une brève altercation avec des gendarmes (*le Monde* du 3 juillet 1977).

● *Un détenu âgé de trente-cinq ans*, Christian Tricoire, s'est évadé, jeudi 15 juin, du palais de justice de Pontoise (Val-d'Oise) après un entretien avec le jeuge d'instruction, M. Emmanuel Binoche.

● *Deux cents personnes, des fermiers et métayers de la Haute-Vienne et de la Creuse* ont manifesté, jeudi 15 juin, devant le palais de justice de Limoges, pendant que la cour d'appel examinait la requête de M. et Mme Chevalier, fermiers à Saint-Dizier-la-Tour (Creuse). Ces derniers contestent la demande en droit de reprise déposée par les propriétaires des terres qu'ils exploitent actuellement. — (*Corr.*)

● *Deux militants C.F.D.T. de Lip* ont été interpellés jeudi 15 juin au poste d'Evrange (Moselle), à la frontière franco-luxembourgeoise. Les cent cinquante-cinq montres qu'ils comptaient vendre en Belgique ont été saisies par les douaniers.

ÉDUCATION

LES PREMIÈRES DÉCISIONS DE M. CHRISTIAN BEULLAC

• Deux mille postes supplémentaires d'enseignants pour la prochaine rentrée
• La réforme Haby sera appliquée « avec souplesse »

M. Christian Beullac a réuni, jeudi 15 juin, sa première conférence de presse au ministère de l'éducation. Depuis deux mois et demi, il a rencontré syndicats d'enseignants et de personnels de l'éducation, associations de parents d'élèves et présidents de commissions parlementaires ; il a visité des établissements scolaires, parlé avec des élus locaux. C'est maintenant le temps des premières décisions.

Après avoir répété qu' « il n'y aura pas de réforme Beullac », le ministre, assisté de son secrétaire d'Etat, M. Jacques Pelletier, a annoncé que le soutien pédagogique en sixième et en cinquième sera organisé, à partir de septembre, par les chefs d'établissement « selon des formules souples ». Mille emplois seront créés dans le premier degré et mille pour les collèges, sept mille cinq cents recrutements temporaires de maitres auxiliaires en surnombre seront autorisés.

Le calendrier de la prochaine année scolaire doit être publié le 16 juin ; la séparation en deux zones de la région parisienne pour les vacances de février ne sera pas appliquée en 1979 ; avec M. Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, M. Beullac saisira le Conseil économique et social du problème de l'aménagement du temps et des rythmes scolaires.

Une « concertation » reprendra au sujet du dossier scolaire abandonné sous la forme prévue l'an dernier. M. Beullac recevra les confédérations syndicales ouvrières et patronales : F.O. le 19 juin, la C.G.T., la C.G.C. et l'Union nationale des associations familiales le 20 juin, le C.N.P.F. le 26 juin, la C.F.D.T. le 27 juin.

« Le système éducatif français est désormais régi par la loi du 11 juillet 1975. Cette loi sera appliquée. Elle sera appliquée progressivement », a déclaré M. Beullac.

LE COLLEGE UNIQUE

« C'est la pièce maitresse de la réforme. » Le collège unique signifie que tous les élèves fréquentent, de la sixième à la troisième, un établissement *« de même type »,* qu'il n'existe plus de filières, que tous les professeurs de premier cycle ont vocation d'enseigner aux mêmes élèves, que tous les élèves doivent pouvoir acquérir, au terme de la scolarité obligatoire, une formation de base *« équivalente »* sans être *« identique ». « Le collège unique,* précise le ministre, *ce n'est pas le collège uniforme »,* mais *« les différences s'exprimant dans un établissement d'enseignement unique ».*

Après un an d'application, le mouvement de la réforme est amorcé. Toutefois, les difficultés apparaissent : grande différence de niveau des élèves entrant en sixième, soutien inégalement prodigué, moyens insuffisamment mis en place, en particulier la construction des ateliers pour l'éducation manuelle et technique et la formation des professeurs *« aux nouvelles méthodes qu'implique le collège unique ».*

POUR LA PROCHAINE RENTREE

● *Le soutien en sixième et cinquième. — « Sa bonne application dépend d'abord et surtout de la marge de manœuvre, d'autonomie et d'initiative que nous pourrons donner, dans ce domaine comme dans d'autres, aux chefs d'établissement et au corps enseignant. »* Le choix sera laissé entre :

« — Un soutien tel qu'il est actuellement pratiqué dans beaucoup d'établissements ;

» — Des heures complémentaires de rattrapage données aux élèves en difficultés légères ;

» — Soutien ou rattrapage plus intensif donné dans certaines matières, momentanément ou durablement, à des groupes (et non des classes) d'élèves en difficultés sérieuses ».

Il s'agira de *« structures évolutives »* et non de reconstitution des filières ou des *« ghettos ».*

Les conditions à réunir sont : le concours des *« professeurs, les plus expérimentés » ; l'organisation* de l'approfondissement, notamment par les centres de documentation et d'information (C.D.I.). Cela suppose aussi des moyens en postes ou en crédits d'heures. Ils seront dégagés par la création au collectif budgétaire de mille postes en supplément des sept cent quatre-vingt-dix prévus au budget et par sept mille cinq cents autorisations de recrutement pemporaire de maitres auxiliaires en surnombre. Les chefs d'établissement pourront utiliser ces moyens *« avec souplesse ».*

La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale *« examinera particulièrement »* le problème des élèves en *« difficultés graves »* à l'entrée du collège.

● *Preimer degré (écoles maternelles et primaires).* — En plus de la création des sept cent quatre-vingt-dix postes prévus au budget, mille postes seront créés par le collectif budgétaire, dont huit cents seraient consacrés à la mise en place de la limitation à vingt-cinq élèves de l'effectif des cours élémentaires première année.

● *Calendrier de l'année scolaire 1978-1979.* — Il doit être arrêté le 16 juin ; le découpage en deux zones de la région parisienne ne sera pas appliqué aux vacances de février 1979 comme le prévoyait le projet.

LES ACTIONS PRIORITAIRES A MOYEN ET A LONG TERME

● *Les programmes de quatrième et de troisième.* — Ils seront examinés le 22 juin par le Conseil de l'enseignement général et technique et devraient s'appliquer respectivement aux rentrées 1979 et 1980.

● *Des C.A.P.* en trois ans sont maintenus *« tant que toutes les conditions pour la généralisation du C.A.P. en deux ans ne seront pas réunies ».*

● *L'enseignement élémentaire.* — Il devra être *« modernisé »,* afin que les élèves entrant au collège ne présentent pas les différences de niveau, *« parfois considérables »,* constatées actuellement. La formation des maitres du premier degré sera *« améliorée »,* la prévention des handicaps des enfants dès les premières années de l'école assurée par les groupes d'aide psycho-pédagogique (GAPP).

● *L'aménagement du temps et les rythmes scolaires.* — La consultation des parents et des syndicats va reprendre. Le Conseil économique et social sera saisi, pour avis, de ce dossier.

● *La résorption de l'auxiliariat.* — L'existence d'un personnel auxiliaire assure *« une certaine souplesse »* au fonctionnement du système éducatif. La part de ce personnel est actuellement trop importante, il faudra la réduire, mais non la supprimer totalement.

LE BUDGET : REDEPLOIEMENT

Les moyens dont dispose l'éducation (près de 80 milliards de francs en 1979 avec le budget des universités) *« continuent de croitre au rythme compatible avec le maintien des équilibres globaux financiers et minétaires ».* A l'intérieur de ce budget, il faut rechercher une *« utilisation optimum de ces moyens »,* faire des économies en procédant *« aux redéploiements nécessaires ».* MM. Beullac et Pelletier s'engageront *« dans la voie réelle de la déconcentration et de la décentralisation pour une meilleure gestion d'un ensemble qui, manifestement, ne peut plus être géré efficacement et exclusivement par les instances centrales ».*

∴

M. Beullac considère que notre société n'est pas *« malade de ses maitres »,* pour reprendre le titre récent d'un journal du soir (1). *« Notre société est d'abord ignorante de ses enseignements et de son système éducatif. Et, souvent, ils le lui rendent bien. »* Le ministre de l'éducation et le secrétaire d'Etat assurent les enseignants et les chefs d'établisements *« de leur appui déterminé »* en toutes les circonstances *« où ils seraient atteints dans leur dignité ou leur intégrité ».*

C. V.

(1) *Le Monde* du 20 mai.

CONFIANCE, CONFIANCE...

M. Beullac avait, dès son arrivée au ministère de l'éducation, annoncé que son ambition était de réconcilier la France et son école. En corollaire, il proclamait qu'il fallait redonner confiance aux enseignants. Ces nobles desseins paraissent avoir été oubliés lors de la mise au point des quelques décisions annoncées jeudi 15 juin. Peut-on croire que ces mesures, qu'aucun souffle ne paraît animer, sont de nature à rendre force et courage aux enseignants de France, et qu'il suffit d'assurer ceux-ci de sa bienveillante protection ?

La mesure la plus spectaculaire consiste à créer, à la rentrée de 1978, deux mille postes d'enseignants de plus que ne le prévoyait le budget. Cela permettra, dans le primaire d'atteindre à 50 % l'objectif annoncé l'an dernier par M. René Haby qui voulait ramener à vingt-cinq élèves au maximum l'effectif des classes au cours élémentaire première année. Un millier de postes seront affectés aux collèges pour mettre en place, notamment, les enseignements de soutien en cinquième. Autre décision : sept mille cinq cents maîtres auxiliaires pourront être réemployés à la rentrée.

Ces deux mesures ne sont pas négligeables, mais, pour le reste, il se confirme que la mission de M. Beullac n'est pas de bouleverser l'enseignement français ni d'accroître ses moyens. Il apparaît, au contraire, que son rôle en matière de politique éducative, consistera à faire s'appliquer en douceur (« progressivement », « par étapes ») *une réforme imaginée par son prédécesseur et, dans le domaine de la gestion, à utiliser de manière plus rationnelle des crédits qu'il juge suffisants. Il accompagnera la réforme sans la précéder, et cherchera à mieux dépenser les crédits avant d'en réclamer l'augmentation (1).*

Néophyte dans le domaine éducatif, M. Beullac ne pouvait pas prendre le risque de lancer une nouvelle réforme. Il adhère à celle du « collège unique » *mise en place l'an dernier en sixième et qui s'appliquera dès septembre à la cinquième. Il approuve la suppression des filières et proclame qu'il s'opposera à la reconstitution de classes* « ghetto », *mais c'est pour annoncer aussitôt que la base — en vérité les chefs d'établissement — décidera en fonction des réalités locales du sort à réserver aux élèves faibles. Et qu'il sera, par exemple, possible de regrouper* (« temporairement ou durablement ») *certains élèves en difficulté dans certaines disciplines.*

De la souplesse avant toute chose : pour le « soutien », *la gestion tatillonne de la réforme par M. Haby n'avait pas réussi à faire que ces enseignements soient partout assurés correctement. M. Beullac, qui se veut moins directif, laisse à la base le soin de faire ce qu'elle faisait déjà... Les choses seront plus claires, mais non différentes.*

La confiance donnée aux enseignants — même si elle ne s'accompagne d'aucune mesure concrète pour la revalorisation de leur fonction — est naturellement un bon choix. Mais celui-ci trouve sa limite dans le fait que le ministre ne s'attaque à aucun des verrous bureaucratiques et administratifs qui mettent l'enseignant français en position d'irresponsabilité. L'inspection, la cascade des contrôles et des notations, la hiérarchie des catégories, l'autoritarisme de certains chefs d'établissement, ne trouveront pas en M. Beullac un adversaire déterminé. N'y a-t-il pas pourtant dans ces divers domaines quelques mesures — non coûteuses — à prendre ?

Dans l'ensemble, M. Beullac fait confiance à beaucoup de gens et d'institutions. Confiance aux enseignants pour adapter la réforme avec les mêmes moyens. Confiance aux parents pour qu'ils ne sortent pas de leur rôle. Confiance au conseil économique et social pour qu'il étudie l'épineux dossier des « rythmes scolaires ». *Confiance au bon sens des pédagogues, à leur cœur et à leur dévouement. Confiance aux administrateurs et à leur rigueur dans la répartition locale des moyens. Confiance à tous pour exercer leur capacité d'* « imagination » *et d'* « invention ». *Tous les espoirs sont donc permis...*

BRUNO FRAPPAT.

(1) En dix ans, le budget du ministre de l'éducation, en francs constants, a augmenté de 74,7 %.

Irritation, déception et inquiétude dans les syndicats

Les réactions aux mesures annoncées par M. Beullac vont de la franehe irritation à la déception et à l'inquiétude. M. Michel Duffour, membre du comité central du P.C.F., constate : *« Aucune mesure pour la gratuité, pour la formation professionnelle des jeunes, pour la formation des maitres. Les racines de l'échec soclaire restent donc intactes. »*

Le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES) dénonce la *« politique d'austérité »* d'un ministre qui entend *« poursuivre la politique scolaire néfaste de son prédécesseur et faire des économies sur le dos des jeunes ».*

Le Syndicat national des instituteurs (SNI-P.E.G.C.) estime que *« l'insuffisance du collectif budgétaire annoncé augure très mal de la suite et renforce le SNI dans son intention de mobiliser l'ensemble de ses adhérents face aux graves problèmes que ne manquera pas de poser la rentrée ».*

M. André Henry, secrétaire général de la FEN, constate que M. Beullac poursuit une *« politique dure d'austérité renforcée »* et s'en tient à un *« régime de l'inégalité paisible ».* Certains points de la conférence de presse de M. Beullac sont considérés comme *« pas intéressants »,* notamment le maintien des C.A.P. en trois ans, le soutien par groupes « souples », la reconnaissance de l'importance de l'enseignement élémentaire pour une réforme *« qui ne se décrète pas ».* Mais M. Henry constate qu'on ne revient pas aux horaires anciens de sixième et de cinquième et que rien n'est prévu pour la formation initiale des maitres. Enfin, le secrétaire général de la FEN juge *« inquiétant »* le transfert de toutes les responsabilités aux chefs d'établissements, chargés d'appliquer *« en souplesse »* des mesures de stricte austérité.

Le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) estime que *« M. Beullac n'a pas pris conscience qu'il marche sur un volcan »* et dénonce sa politique de *« fuite dans le long terme ».* Le SGEN juge *« cynique »* l'attitude d'un ministre qui *« ne prend même plus la peine de demander des crédits à son gouvernement ».*

Le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC, autonome) relève que le ministre de l'éducation *« semble s'orienter vers une sorte de statu quo. Or, le sabotage de l'approfondissement pour les élèves travailleurs, plus rapides et plus doués, conduit au sacrifice de la matière grise du pays, et le soutien, tel qu'il est pratiqué, aboutit au gaspillage des chances des enfants défavorisés. »*



هكذا من الأصل

Le Monde des loisirs et du tourisme

QUATRE CENTS MILLIONS DE VISITEURS EN VINGT ANS

«Pour l'Espagne, le tourisme est devenu un secteur économique d'une remarquable stabilité», *nous déclare M. Ignacio Aguirre*

Pour la deuxième année consécutive, l'Espagne s'apprête à battre tous ses records d'affluence touristique. Que ce boom coïncide avec la démocratisation du pays n'est peut-être pas tout à fait un hasard. Le secrétaire d'Etat espagnol au tourisme, M. Ignacio Aguirre, quarante-six ans, responsable du secteur depuis 1976, s'explique sur ce point dans l'interview qu'il a accordée à notre correspondant à Madrid, Charles Vanhecke, en même temps qu'il analyse la nature et la profondeur d'un phénomène qui n'a pas seulement bouleversé les paysages, mais aussi les structures et les mentalités de la nation tout entière.

« *D'ABORD, un éclaircissement,* nous dit M. Ignacio Aguirre : *politique et tourisme ne sont pas intimement liés. La preuve, c'est que le boom a commencé sous le franquisme. Ce qui est vrai c'est que le touriste cherche la paix et la sécurité. A cet égard, la période d'incertitude qui a suivi la mort de Franco a eu des effets négatifs. Ajoutez-y les cinq exécutions capitales de 1975 et la réaction des pays nordiques et de la Hollande, qui ont décidé alors de boycotter notre pays et vous comprendrez pourquoi 1976 a vu une chute de notre tourisme. Mais la récupération s'est faite dès l'an dernier. L'image d'une nouvelle Espagne, en route vers la démocratie, a été bénéfique. L'hiver 1977-1978 a été le meilleur que nous ayons jamais eu. Aujourd'hui, tout le monde sait que l'Espagne est un pays de liberté, et nous n'avons pas besoin d'en faire état pour attirer des visiteurs. De janvier à mai, nous avons reçu plus de monde que jamais et nous espérons avoir trente-sept millions de touristes cette année.*

— Mais n'êtes-vous pas proches de la saturation ?

— Avec le potentiel d'hébergement actuel, le point de saturation est à quarante millions de visiteurs.

— Ce boom s'est sans doute fait à la fois pour le bonheur et le malheur de l'Espagne. Etes-vous de ceux qui pensent qu'il a servi à libéraliser le pays ?

— Sans aucun doute. Ces vingt dernières années quatre cents millions d'Européens nous ont visités. Ils ont fait pénétrer l'Europe en Espagne, ils ont introduit les modes, les mœurs de l'Europe, favorisé un échange d'idées permanent. La première réaction a été de refus. Les Espagnols refusaient l' « immoralité » venue du dehors. Puis cette prétendue « immoralité » est entrée dans leur vie quotidienne, ils l'ont intégrée. Le tourisme nous a donc permis d'établir des liens avec les autres nations ; ils nous a aussi apporté vingt-huit milliards de dollars en devises, soit quatre fois ce que l'Europe a reçu au titre du plan Marshall. Il nous a donné un million d'emplois. Et, surtout, il nous a fourni un secteur économique d'une remarquable stabilité. Ceux qui prétendaient que le phénomène était purement conjoncturel et qui tiraient la sonnette d'alarme, ont été démentis par les faits. La réalité a démontré que l'expansion de notre tourisme, comme celui des autres pays du bassin méditerranéen, était irréversible.

Compter sur le patriotisme

— Et le prix payé en destruction de paysages ou en perte de certaines valeurs ? Peut-on rester hospitalier, généreux, désintéressé, quand on reçoit trente-sept millions d'étrangers ?

— Il y a eu détérioration des paysage et de l'ambiance humaine, c'est vrai, mais elle a été limitée au littoral : 82 % de notre tourisme est un tourisme de plage. Le reste, c'est ce que nous pourrions appeler le « tourisme culturel », le tourisme intérieur. L'intérieur, en fait, a été presque entièrement préservé. Un exemple : le développement de la gastronomie dans de nombreuses provinces. La gastronomie est incompatible avec les vacances de masse, car celles-ci imposent inéluctablement une nourriture standardisée.

— Rien ne sera fait pour sauver ce qui reste du littoral ?

— Deux provinces côtières restent à développer : Almeria et Huelva, en Andalousie. Nous allons les aménager en donnant les lignes directrices aux responsables des municipalités qui seront chargées de les appliquer.

— Mais les municipalités sont les premières à brader le bord de mer, à détruire les côtes !

— Dans un pays où les régions deviennent autonomes, nous ne pouvons pas imposer grand-chose de Madrid. Il faut compter sur le patriotisme des élites dirigeantes, au sein des nationalités ou des régions autonomes, pour éviter l'irréparable. Ainsi que sur la conscience écologique des habitants qui se fait jour ici, comme ailleurs en Europe.

— Vous avez cité Almeria et Huelva. Quels sont les autres bords de mer encore intacts ?

— Minorque, aux Baléares, Fuerteventura, Lanzarote aux Canaries. Surtout Lanzarote, sans doute notre dernier modèle écologique. Là-bas, tous les habitants ont conscience de ce qu'ils doivent préserver. A Lanzarote, il n'y a pas un seul panneau publicitaire sur les routes ; toutes les maisons sont blanches avec des volets verts...

— Que faites-vous pour soulager le littoral et attirer les touristes vers l'intérieur ?

— La concentration sur les plages et une période trop courte de l'année, c'est la faiblesse de notre tourisme. Nous faisons des efforts pour convaincre le public qu'il peut profiter chez nous du soleil et de la mer en hiver. Pour le Finlandais qui vit à — 30° en janvier, les 17° de l'Andalousie sont une température d'été. En outre, nous avons lancé une campagne de promotion en faveur de Séville, Grenade, Cordoue, Madrid et ses environs, Barcelone — c'est-à-dire d'endroits qui ne relèvent pas du tourisme balnéaire. Depuis deux ans, aucune des aides que l'Etat accorde à l'hôtellerie n'a profité aux zones considérées comme saturées.

— Quelles sont les régions de l'intérieur qui, à votre avis, méritent d'être découvertes par le visiteur de l'été ?

— La Castille, l'Estramadure, la région de Pontevedra en Galice, la province de Cadix, Salamanque, Zamora, Cuenca et bien d'autres...

— Vous poursuivez votre politique de « paradores » ?

— Oui. Celle-ci, comme vous le savez, est destinée à conserver des monuments historiques importants et à ouvrir de nouvelles routes touristiques, là où l'entreprise privée est absente. Nous avons actuellement 88 paradores, dont 34 sont situés dans des châteaux ou des couvents. Dix autres sont en construction. Un autre aspect du tourisme intérieur, ce sont les sports d'hiver qui ont connu un développement spectaculaire. En dix ans, 24 stations de ski ont été construites, dont 4 sont de niveau quasi international.

— L'Espagne est en train de perdre l'un de ses avantages comparatifs : la modicité de ses prix. Sa popularité ne risque-t-elle pas d'en souffrir ?

— Il est vrai que nos prix atteignent de plus en plus le niveau européen, mais les touristes ne vont pas se détourner pour autant vers d'autres régions du bassin méditerranéen. Majorque a plus de lits hôteliers que la Grèce et Benidorm, à elle seule, en a presque trois fois plus que la Tunisie tout entière. Les pays méditerranéens ne se font pas concurrence entre eux. Ensemble, oui, ils sont un élément de la compétition touristique internationale. »

CHARLES VANHECKE.



★ *Dessin de PLANTU.*

28 JUILLET - 1er AOUT

Les grandes bousculades

DU 28 juillet au 1er août, près de dix millions d'automobilistes partiront sur les routes et autoroutes françaises. C'est beaucoup plus que celles-ci ne peuvent en supporter. Aussi, après les conseils d'étalement des départs dans le temps — heure H, jour J — et dans l'espace (itinéraires *bis* et délestages), la direction des routes et de la circulation routière a-t-elle imaginé pour les grandes migrations de l'été une série de mesures destinées à faciliter les départs des vacanciers.

Cette année, le 1er juillet tombe un samedi, le 14 un vendredi, le 29 un samedi. Aux conseils habituels de l'heure H et du jour J, la direction des routes a donc ajouté la menace de « jours noirs » précités qu'il est « conseillé » d'éviter, les plus sombres d'entre eux devant être sans nul doute les samedis 1er et 29 juillet où les départs en vacances s'ajouteront à ceux du week-end.

L'arsenal classique des mesures d'étalement sera à nouveau déployé pour ces vacances 1978 : 10 000 kilomètres d'itinéraires *bis* seront mis en service (contre 8 500 en 1977), les itinéraires de délestage seront multipliés, une expérience de contrôle d'accès à l'autoroute du Soleil, entre Beaume et Avignon, sera même tentée. Le nombre des aires d'accueil passera de vingt-trois à cinquante-cinq, et trois millions de cartes routières où figurent itinéraires *bis* et délestages seront distribuées aux usagers.

Si ces mesures ont fait leurs preuves au cours des années précédentes (un million cinq cent mille heures ont été perdues dans les bouchons en 1977, contre les trois millions prévues), elles ne sont cependant pas suffisantes pour faire face à un trafic croissant.

En 1977, certaines grandes entreprises du secteur automobile avaient accepté de modifier leur date de fermeture. Cette année encore, les salariés de cette branche partiront par vagues successives du 8 au 30 juillet, mais, pour aller plus loin dans cette voie, l'administration a demandé à dix-huit mille chefs d'entreprise de décaler les dates de fermeture des usines afin d'éviter les « jours noirs » ; 20 % d'entre eux ont répondu favorablement à cet appel. L'Education nationale a participé à cet effort en offrant la possibilité aux écoliers dont les parents en faisaient la demande auprès du chef d'établissement de quitter lycée et école dès le 29 juin.

En 1971, huit cent mille heures de vacances avaient été perdues dans les embouteillages. Le 2 août 1975, six cents kilomètres de bouchon bloquaient les routes françaises. L'expérience a montré que toute augmentation de trafic de 10 % correspondait à une augmentation des encombrements de 80 %. Que va-t-il se passer lorsque Bison futé aura épuisé toutes ses ruses ? — M.-Chr. R.

TAUX DE CHANGE ET HAUSSE DES PRIX

LES PAYS LES PLUS CHERS ET LES MOINS CHERS POUR LES FRANÇAIS

(Lire page 19.)

DÉBAT

LES NOUVEAUX «COMMERCES» DE LA ZOOLOGIE

Ces parcs où tous les animaux sont des singes

Une fois encore, les parcs animaliers font l'objet de critiques passionnées. On lira ci-après le point de vue de M. Jean-Claude Nouet, professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris.

JUSQU'AUX dernières décennies, la zoologie n'avait d'autre but que connaître l'anatomie et la physiologie animales et que classer les espèces. De son côté, le public n'avait à sa disposition d'autres animaux sauvages que ceux qui pouvaient être tenus en captivité. De là l'existence nécessaire de ces collections de trophées vivants que sont les parcs « zoologiques ». Mais actuellement, ce qualificatif se révèle abusif. En effet, le zoologiste collectionneur a laissé la place au zoologiste de terrain, et l'étude des comportements naturels est le sujet de la totalité des publications modernes. Or les animaux captifs ont des comportements artificiels provoqués par la détention, dont l'intérêt scientifique est nul. De plus, auprès du public, et particulièrement auprès des enfants, l'exhibition de la captivité animale est à condamner. Sur le plan moral, parce qu'elle perpétue et cautionne le concept de l'animal-objet ; et sur le plan éducatif, parce qu'elle se révèle inférieure à l'enseignement porté par les innombrables et admirables documents filmés. Voilà pour la justification « éducative » dont se parent les cent quatre-vingts zoos de France.

Reste leur prétention « récréative ». Là aussi le terme est contestable. Visiter un zoo est décidé au même titre qu'aller « au cinéma », ou rester planté devant un écran de télévision, selon la météorologie. Et l'on peut se demander s'il est réellement récréatif de regarder évoluer des animaux captifs, contraints à vivre dans un espace clos, et dans un milieu qui n'est pas le leur.

A la vérité, les parcs « zoologiques » sont condamnés à disparaître, et la baisse constante du nombre de leurs visiteurs en est le signe. Seuls survivront ceux qui sauront se transformer en adoptant des règles simples, en accord avec la protection humanitaire des animaux et la conservation des espèces, dont le public est de plus en plus averti : renoncer aux captures dans la nature, renoncer aux cages, aménager de très grands espaces en reconstituant les milieux naturels, réduire la variété des espèces et le nombre des individus, permettre une vie sociale, se contenter des animaux spécifiques du climat.

Deux de ces supermarchés de la détention animale sont implantés dans la région parisienne : le « parc zoologique et de loisirs » de Thoiry, et le « parc animalier et de loisirs » de Saint-Vrain. Le premier, plus ancien, possède des succursales à Sigean, dans l'Aude, et à Peaugres, en Ardèche. A Thoiry comme à Saint-Vrain, les animaux sont tenus dans l'état dit de semi-liberté ; mais cette formule ne fait plus illusion.

Même si le public ne les voit pas toutes, les cages existent. Même si le public ne le sait pas, la santé des animaux est mauvaise, les maladies infectieuses ou parasitaires sont fréquentes et graves : les antilopes d'Afrique sont atteintes du piétin comme de simples moutons trop nombreux dans un herbage trop humide, le guépard meurt de tuberculose pulmonaire. La mortalité est inévitable : c'est une règle générale dans les zoos (1), car il est illusoire d'espérer conserver sans pertes importantes des animaux dont la physiologie est adaptée au milieu d'origine, Afrique tropicale ou Antartique. De même que jamais aucun zoo ne pourra sauver de la disparition une quelconque espèce animale, modelée par des millions d'années de sélection naturelle et d'évolution.

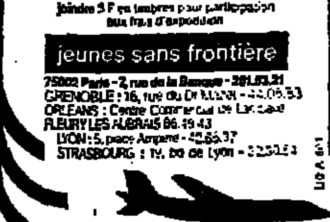
Même si le public n'est pas suffisamment concient, ou averti, il est extrêmement dangereux de pénétrer à pied chez les singes, qui ont la morsure rapide, ou en voiture particulière chez les ours, qui savent d'une griffe glissée arracher une vitre.

JEAN-CLAUDE NOUET.

(Lire la suite page 16.)

(1) Living Trophies, Peter Batten, New-York 1976.







Plages : bilan de santé

DEMI-RIGUEUR SUR LA COTE D'AZUR

LES trois départements de la Côte d'Azur — les Alpes-Maritimes, le Var et les Bouches-du-Rhône — rejettent à la mer des quantités croissantes d'eaux usées. Aucune nouvelle station d'épuration n'a été mise en service depuis un an. La pollution 'a plus grave affecte les calanques de Marseille, à la sortie des émissaires de cette ville. Ce constat pessimiste a été dressé par l'Union régionale vie nature (U.R.V.N.) à l'occasion de son assemblée générale qui s'est tenue à Toulon, vendredi 9 juin.

Cette fédération d'association de défense de l'environnement, qui groupe quelque deux cent mille sympathisants dans la région Provence-Côte d'Azur, profite chaque année de son congrès pour fournir une contre-information — par rapport aux instances officielles — sur l'état du littoral.

Au sujet des baignades, l'U.R.V.N. signale aux vacanciers que les résultats d'analyse qui sont affichés sur les plages n'offrent qu'une garantie relative. Ils résultent en effet de prélèvements effectués cinq à vingt jours auparavant. Or les vents, les courants et les pluies peuvent modifier la qualité des eaux en quelques heures.

L'U.R.V.N. s'inquiète aussi de l'appropriation croissante du rivage. Dans les Alpes-Maritimes 8 % des côtes sont déjà inaccessibles au public. Dans le Var, entre Théoule et Le Rayol, cette proportion atteint 20 %. Elle est le fait des installations militaires mais surtout des propriétaires privés qui prolongent leurs clôtures jusqu'à la mer.

Les défenseurs du littoral mettent en cause l'extension des ports de plaisance avec son cortège d'endiguements, de destruction des fonds et de pollution des eaux portuaires. Sur les 120 kilomètres de côte des Alpes-Maritimes 20 kilomètres sont déjà occupés par des ports. Plus de 13 % des fonds de 0 à 20 mètres, où la vie sous-marine est la plus intense, ont été détruits pour toujours. Comme on a tendance à freiner la construction des ports dans les Alpes-Maritimes les projets se reportent maintenant sur le Var.

Or l'U.R.V.N. souligne que les ports existants sont mal utilisés. Ils servent à héberger des « navires ventouses » qui ne prennent la mer que quelques jours par an et sont utilisés, en réalité, comme résidence secondaire. Les défenseurs de la côte rendent responsable de cette situation le système de concession des anneaux pour trente ou quarante-cinq ans.

Enfin l'U.R.V.N. constate qu'il n'existe actuellement aucune législation protégeant le parc national sous-marin de Port-Cros. La pêche — et même les concours de pêche — ainsi que la navigation y restent autorisées. Les protecteurs du littoral demandent que 10 % des fonds entre 0 et 20 mètres soient classés en réserve sous-marine. Ils sont d'ailleurs rejoints sur ce point par les pêcheurs des Alpes-Maritimes. Les uns et les autres citent en exemple la réserve du Larvetto, à Monaco, où la navigation et la pêche sont désormais proscrites.

JEAN RAMBAUD.

LES CHASSEURS PICARDS FONT LE MÉNAGE

REPRENANT une initiative des chasseurs picards de gibier d'eau, déjà mise en application les années précédentes, le comité national Chasse-Nature est à l'origine de l'opération nettoyage des plages par les chasseurs, qui s'est déroulée durant le week-end dernier sur tout le territoire national. Les protagonistes de ce « ménage » du littoral se sont retrouvés, samedi 10 juin, en baie de Somme, au Crotoy, puis en baie d'Authie, où ils ont fait constater aux journalistes, écologistes et chasseurs, pour une fois réunis, le travail accompli sur le littoral de la Manche.

Un exemple de l'effort fourni : en baie de Somme, trois cent cinquante chasseurs et cinquante écoliers ont attaqués les détritus avec l'aide d'un pousseur, deux chargeurs, un camion, deux camionnettes, deux camions-bennes, dix-sept remorques avec tracteurs ! Les chasseurs espèrent avoir démontré ainsi que la chasse sur le domaine maritime, qui avait jusqu'ici fort mauvaise réputation, n'a aujourd'hui plus rien à se reprocher.

MICHEL CURIE.

VOYAGES

● **Jet Tours vient de faire paraître** son catalogue « Chasse et pêche », une brochure bien illustrée et riche de renseignements pratiques. Les voyages de chasse proposés sont tentants : sauvagine en Irlande ; grouse et chevreuil en Ecosse ; faisans, perdreaux et lièvres en Hongrie et Tchécoslovaquie ; perdreaux rouges en Espagne ; l'ours et l'orignal au Québec. Petite et grande chasses au Maroc, Sénégal, Haute-Volta, Cameroun, Gabon, Rwanda. Des chasses photographiques au Rwanda, au Zaïre et au Kenya.

Les voyages de pêche ne sont pas moins alléchants : saumon, truite, brochet, pêche en mer en Irlande ; multi-pêche au Danemark ; truites géantes en Yougoslavie ; black-bass et brochets au Maroc ; espadon voilier au Sénégal ; perches au Kenya ; marlins de l'île Maurice ; brochet et truite au Québec ; saumons de l'Arctique, truites et mahseers de l'Himalaya.

★ Jet Tours. Dans les agences de voyages et agences Air France.

Ces parcs où les animaux sont des singes

(Suite de la page 15.)

Quant aux loisirs proposés, ils font l'objet, entre ces deux établissements cousins, d'une rivalité d'imagination dont le ridicule tournerait au comique si des centaines d'animaux n'étaient pas concernés ! Je n'ai rien contre la Foire du Trône ou la fête à Neuneu, la visite d'une collection de meubles rares, un tarif tout compris pour handicapés, les féeries des manèges d'autrefois, un tour en petit train électrique (donc écologique), une carte de pêche, un pique-nique, des balançoires, une exposition de tulipes, un parking gratuit, un concours de photos, une crudité - poulet - pommes - pont - neuf - fromage - ou dessert pour 25 francs vin compris, une piste africaine pour les motos, ou le parcours des « cinq salons où vit la famille du comte de La Panouse »... Mais ce commerce, honorable, n'a rien à voir avec la zoologie, et je n'admets pas que l'animal captif serve à des photos de haute couture, à de la publicité automobile, à un safari-bateau, à un safari-hélicoptère, ou à un safari-voiture dans la « réserve africaine », vendus au prix de la souffrance des animaux, et au mépris des droits de l'animal (2).

Puisque aucune connaissance ni vétérinaire, ni zoologique, ni éthologique n'est encore *légalement exigée de celui qui*, du jour au lendemain, veut s'établir directeur de zoo, il n'est pas étonnant de trouver parmi ceux-ci un bûcheron, un maquignon, un ancien coiffeur, un grand propriétaire terrien ou un conducteur de poids lourd. Mais il est fâcheux d'apprendre que celui qui baptise son établissement « le monde des animaux sauvages » a avoué sans émotion avoir perdu une demi-douzaine de rhinocéros et autant de girafes en une année (3). Il est difficile d'accepter qu'être directeur d'un zoo (c'est-à-dire être inévitablement acheteur d'animaux capturés) permette de se poser en zoophile, protecteur de la nature, car un homme soucieux de la protection animale ne réunit pas plusieurs tigres dans le même enclos sans savoir qu'ils vont s'y entretuer, ne loue pas « ses » animaux à un grand magasin pour les vitrines de Noël, et ne détient pas *« dans les souterrains du château un des plus grands pythons du monde, des iguanes, des tortues géantes et des roussettes »*.

Faux paradis

Comme les autres zoos, Thoiry et Saint-Vrain sont construits sur des illusions. Mais la semi-liberté n'est qu'un masque que porte la captivité, la savane africaine est à 5 000 kilomètres des Yvelines, un réservoir d'animaux n'est pas une réserve naturelle, et une promenade dans la nature ne consiste pas à circuler en famille, à la queue-leu-leu parmi les lions néphritiques et les ours mendigots. S'il faut aux citadins reprendre avec la nature un contact qu'ils ont perdu, ce n'est pas dans ces faux paradis qu'ils le trouveront. Il est préférable d'aller à la recherche de la faune sauvage et libre, silencieusement avec respect et jumelles au cou, dans nos bois, au bord des rivières, au bord des marais et dans nos montagnes.

JEAN-CLAUDE NOUET.

Professeur agrégé à la faculté de médecine.

(2) Déclaration universelle des droits de l'animal : *Art. 4 :* Tout animal appartenant à une espèce sauvage à le droit de vivre libre dans son propre environnement naturel. *Art. 10 :* Nul animal ne doit être exploité pour le divertissement de l'homme.

(3) Réunion de l'Association nationale des parcs et jardins zoologiques privés de mars 1976.

هكذا من الأصل

PROJETS DE SORTIES

Poitiers : spirituelle, studieuse et sage

AUTREFOIS, sur toute la colline, d'où l'on domine la ville, on cultivait les champs, et quelques fermes s'y dispersaient. En moins de quinze ans, les granges, les longs sillons et les herbes folles ont disparu. Le vaste plateau est devenu une nouvelle cité, immense, avec ses rocades, son centre commercial, ses tours, la ZUP, la ZAC, et tout le code de l'environnement moderne. Les « Couronneries » ont remplacé ce qui, pour les citadins d'en bas, constituait la promenade du dimanche ! Mais, par contre, de ce belvédère livré maintenant au béton, la vue n'a pas varié, et, arrondie dans la bouche du Clain, Poitiers illustre à la perfection la poétique phrase de Verlaine : « *La ville dresse ses hauts toits aux mille dentelures folles.* » Clochers, pignons, clochetons, pinacles, cheminées, campaniles plus pointus, toute une silhouette intacte qui se découpe.

L'antique Limonum, capitale de la Grande Aquitaine, puis chef-lieu du Haut-Poitou, grossissait de siècle en siècle son héritage. A peine mordue par le temps, cette parure offre à chaque âge son reflet : Rome, avec la célèbre nécropole de l'hypogée martyrium ; la chrétienté à ses débuts, avec le baptistère Saint-Jean, le Moyen Age, possesseur ici de riches titres de gloire dont les noms témoignent : rue des Balances-d'Or, rue de la Regratterie, bordée naguère d'échoppes où l'on grattait les peaux, joyau de Notre-Dame-la-Grande, Saint-Hilaire, Saint-Porchaire, Sainte-Radegonde. Puis le gothique, avec l'hôtel Fumé et le palais des Comtes.

Les Pictaviens eurent tôt à défendre une position et un patrimoine, l'un et l'autre source de convoitises. Les remparts sous le parc de Blossac, la tour de Berry, le confirment. Ce fameux seuil du Poitou ne cessa d'être l'enjeu par où passe l'histoire. Clovis lutte contre les Wisigoths; Charles Martel — qui l'ignore ? — y combat l'Infidèle ; dans les plaines alentour, le Prince Noir humilie Jean le Bon. Mais la cité résiste, protège ses trésors. Charles VII l'appelait sa « ville fidèle ». On raconte pourtant que, pour s'en emparer, en 1202, ce diable de Jean sans Terre n'aurait pas dû moins que recourir aux bons offices d'un traître ! La réputation de Poitiers s'établissait au fil des ans. On l'appela la ville aux trois « s » : sainte, savante et sale. Réalité de jadis peut-être, mieux comprise si on reliait entre eux les destins qui firent la ville : les églises, l'université, l'infini des ruelles.

Plaisanterie d'étudiant sans doute aussi : mais la basoche a perdu de son esprit frondeur sur les campus. On ne voit guère plus les étudiants malicieux, coiffant le large béret noir constellé de médailles de pacotille, qui entretenaient avec respect les usages, en ponctuant leurs rires de chansons fortement imagées. Les brimades aux bizuths, du nettoyage des rues en pyjama aux poireaux à manger par la racine, mains liées, ont perdu de leur charme. Les anciens ne font plus payer de tribut aux nouveaux. Avec sa croissance, le centre studieux a éclaté, les facultés, longtemps regroupées, ont multiplié au loin les « amphis » et les laboratoires dans une cité universitaire chaque année plus étendue. Les vrais chahutages auraient-ils disparu ? Place d'Armes, à la terrasse des cafés, dans les rues piétonnes, avant si encombrées par les voitures, on ne prépare plus de farce : on reconstruit plutôt le monde... avec trop de sérieux.

Restée ville humaine, ancrée à sa province, Poitiers pouvait s'endormir sur ses souvenirs. Cependant, les impératifs du progrès ont entraîné l'essor, et les terres à culture de Biard ou de Buxerolles n'existent plus. On construit partout, la campagne fléchit sa résistance à l'industrie. Mais l'essentiel est sauf ; entre les ensembles géométriques de Jaunay-Clan ou de Saint-Benoit, et les après-midi calmes du monastère de Ligugé ou des frondaisons de Touffou et de Dissay, on devrait parler d'un juste équilibre. Et au pays du cardinal La Balue, pour qui recherche l'inédit, on sait encore apprécier la bouilleture d'anguilles — moins connue que le délicieux chabichou.

A la manière de Cyrano, qui lançait également un certain mot de trois lettres commençant aussi par « s », il faudrait répondre, aux bouffons médiévaux, « *bien des choses en somme* » : souriante et sereine, Poitiers, ville spirituelle, studieuse et sage...

DOMINIQUE VERGNON.

Paris-grands-hommes : Balzac dans son quartier

RUE Raynouard, les paresseux s'engageront directement, au n° 51, dans l'escalier qui mène à la maison de Balzac, tandis que des intrépides feront un long détour pour atteindre le passage des Eaux qui dégringole vers la rue Charles-Dickens. Square Dickens, au 5, on visite les ancienne caves du couvent des Minimes de Chaillot, aujourd'hui « Caves de la Tour Eiffel », où l'on a installé une sorte de musée de la bibine, pour parler comme nos ministres, peuplé de bonnes bouteilles et de figures de cire dont la mine réjouie — puisqu'il s'agit de buveurs — ne dissipe aucunement le caractère sépulcral. La gêne que l'on ressent dès le premier tableau se mue en pure terreur lorsque surgit, au détour d'un boyau, le spectre de Balzac vêtu d'une espèce de linceul et brandissant une lanterne. De retour à l'air libre, on atteint par la rue des Eaux l'avenue du Président-Kennedy. Dans ces parages, où nous ne verrons plus que d'énormes boursouflures de pierre, jaillissaient autrefois les sources de Passy, découvertes en 1719, dans son jardin, par le confesseur de Mme de Maintenon, et qui firent courir tout Paris jusqu'au jour où une bonne âme eut l'imprudence de distribuer gratuitement leurs eaux ferrugineuses...

Dernier témoin de cette époque où Rousseau, prenant les eaux chez son ami le joaillier Mussard, pouvoit composer « le Devin du village » parmi le murmure des cascades, l'hôtel de la princesse de Lamballe est aujourd'hui le siège de l'ambassade de Turquie. Le « beau Lauzun » y convola dans sa soixantième année avec une péronnelle qui avait exatement le quart de son âge, la princesse de Lamballe y coula des jours heureux aussi longtemps qu'elle eut la tête sur les épaules, et le docteur Blanche y tint sa célèbre maison de santé où Maupassant, visité par le « Horla », rendit l'âme en 1893.

Avenue du Général-Mangin, on distingue parmi les arbres du jardin l'escalier à double révolution et les pilastres cannelés qui ornent la façade de l'hôtel. Le portail, situé rue d'Ankara, s'ouvre sur une allée de marronniers dont on admirera la robustesse avant de s'engager, rue Berton, entre les hauts murs empanachés de verdure qui donnent à cette venelle des allures de chemin creux. A hauteur de la borne posée en 1731 pour marquer la frontière des seigneuries de Passy et d'Auteuil, la rue Berton consent toutefois à s'élargir pour dégager les abords inférieurs de la maison de Balzac, au 24.

Situées à mi-pente, de plain-pied avec un jardinet d'où le regard plonge sur le fronton courbe de l'hôtel de Lamballe, sur la façade miroitante et galbée de l'annexe moderne de l'ambassade ottomane, et au-delà sur la Seine endeuillée par les tours du nouveau Grenelle, les cinq pièces où habitait Balzac abritent un petit musée complété par un centre de documentation balzacienne.

Que l'on quitte par le haut ou par le bas la maison de Balzac — lequel mettait à profit ce double accès pour s'enfuir par la rue du Roc (rue Berton) lorsque ses créanciers se présentaient rue Basse (rue Raynouard), on ne manquera pas de rencontrer l'imposant immeuble édifié dans les années 30 par Auguste Perret au 51, rue Raynouard (38, rue Berton). Le père de l'architecture française moderne (pour reprendre une formule consacrée) y avait installé tout à la fois ses pénates et les bureaux de son entreprise. Bien qu'une plaque apposée sur la façade affirme assez péremptoirement que « son génie constructeur à, dès 1903, conféré au béton de ciment armé la noblesse des matériaux antiques », il est permis de rester de marbre devant cette architecture au garde-à-vous et de regretter l'époque où Perret traitait encore le béton avec assez de circonspection pour l'habiller de carreaux de grès flammé comme au 25, *bis*, rue Franklin.

JEAN ROLIN.

POLÉMIQUE

CHAMONIX PLUS SURE ?

LES alpinistes français et étrangers habitués depuis l'été 1972 à recueillir des conseils auprès de l'Office de haute montagne de Chamonix (O.H.M.) viendront-ils aussi nombreux cette saison écouter les appels à la prudence que leur prodigueront désormais les gendarmes du peloton de gendarmerie de haute montagne (P.G.H.M.) ? L'été dernier, dix-sept mille alpinistes sont montés au deuxième étage de la Maison de la montagne située au centre de Chamonix, pour consulter les ouvrages qui y sont entreposés, découvrir sur une carte en relief la voie qu'ils se proposent de suivre ou, tout simplement, « dialoguer » avec le guide, responsable de l'O.H.M., des conditions présentes de la montagne.

A partir du 15 juin et pendant trois mois, l'Office de haute montagne rouvre sur de nouvelles bases. Ses « animateurs » — des gendarmes-guides qui, alternativement assureront la permanence — devront essentiellement raisonner en termes de sécurité, s'abstenir de donner des renseignements précis sur tel ou tel itinéraire, enfin diriger vers les guides les alpinistes qui s'interrogent sur les difficultés techniques d'une ascension... Une attitude en totale contradiction avec les espoirs qu'avait mis dans cet organisme le guide Gérard Devouassoux, créateur de l'Office de haute montagne, mort sur les pentes de l'Everest en 1974.

La municipalité de Chamonix invoque aujourd'hui le coût trop élevé de l'O.H.M. (100 000 F par an) qui employait un guide, une secrétaire et parfois un aspirant-guide. La ville de Chamonix s'indigne de l'absence d'aide financière de la part de l'Etat et du département de la Haute-Savoie. En désespoir de cause, elle a récemment sollicité les municipalités voisines, les clubs de montagne français et étrangers. Deux réponses seulement sont parvenues à la mairie : celle de la ville italienne de Courmayeur (2 000 F) et de la Fédération française de la montagne (5 000 F).

Des alpinistes dénoncent aujourd'hui ouvertement les pressions exercées par certains membres de la Compagnie des guides de Chamonix sur la nouvelle municipalité. Ceux-ci auraient bien aimé voir disparaître définitivement l'« Office » perçu comme le principal concurrent de la « Compagnie ».

Pourtant, combien parmi les dix-sept mille alpinistes venus l'été dernier à l'O.H.M. auraient pu débourser 950 F pour gravir le Mont Blanc, 2 200 F pour affronter la face est du Grand Capucin ou même payer 350 F pour s'engager dans le Petit Charmoz ou dans le « M » ?

Malgré l'essor exceptionnel de l'alpinisme, quelques dizaines de guides rêvent encore aujourd'hui d'exercer leur « monopole » sur la montagne.

CLAUDE FRANCILLON.



VACANCES

Papiers dans l'ordre

CHAQUE année, des milliers de personnes voient leurs vacances compromises parce qu'elles se présentent aux frontières sans être munies des documents adéquats. Le problème est d'importance si l'on sait que, en 1977, 60 459 725 sorties de Français ont été enregistrées, et 59 501 732 entrées.

La *carte nationale d'identité* en cours de validité suffit pour effectuer un séjour touristique dans les pays suivants : Allemagne fédérale, Andorre, Autriche, Belgique, Bénin (ex-Dahomey), Danemark, Empire Centrafricain, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Mali, Malte, Mauritanie, Monaco, Niger, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Saint-Marin, Suède, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, Turquie.

Pour tous les autres pays, le passeport en cours de validité seul ou le passeport en cours de validité avec visa est exigible. Certains des pays sus-énoncés acceptent le passeport périmé depuis moins de cinq ans.

Il est donc important que, avant d'effectuer le voyage, on se renseigne auprès du consulat du pays dans lequel on compte séjourner pour ses vacances, des modifications de dernière minute pouvant intervenir. Par la même occasion, on sera informé des éventuelles nécessités d'un visa (et des délais, quelquefois longs, pour l'obtenir) et de l'obligation de fournir certains certificats de vaccination.

Les enfants mineurs voyageant avec une carte nationale d'identité, sans être accompagnés de leur représentant légal, père, mère ou tuteur, *doivent être en possession d'une attestation d'autorisation de sortie du territoire* délivrée par le maire ou le commissaire de police du lieu de résidence.

L'attention des voyageurs est tout spécialement appelée sur le fait que, même pour des excursions touristiques de courte durée dans les pays limitrophes, ils ne pourront en aucune manière, s'ils sont démunis des pièces nécessaires, obtenir des services de frontière des documents de remplacement.

Comment obtenir un passeport ?

Tout Français peut avoir un passeport, valable cinq ans, ne pouvant être prorogé qu'une fois (coût du timbre : 100 F). Pour l'obtenir, il faut s'adresser : au commissariat de police ; à la mairie ; à la sous-préfecture ou à la préfecture. (A Paris, s'adresser à la mairie du domicile où se tient désormais une antenne de la préfecture de police qui délivrera sur-le-champ le document.)

PIECES A FOURNIR :

● Carte nationale d'identité (ou livret de famille ou fiche d'état civil) ;

● Déclaration de domicile sur l'honneur (des justifications complémentaires peuvent être réclamées) ;

● Deux photos d'identité (face et tête nue) ;

● Passeport périmé, le cas échéant.

DEMARCHES :

Un formulaire est à remplir. Si vous le faites prendre par un parent (époux, ascendant direct ou descendant direct qui devra faire la preuve de sa parenté) et que vous le remplissiez à votre *domicile, le tiers doit produire* à votre place tous les documents sus-énoncés. Vous devrez néanmoins, dans ce cas, *obligatoirement retirer en personne le document*. Par contre, si vous vous êtes déplacé vous-même pour les démarches initiales, le parent pourra, avec procuration, le retirer à votre place. Ce formalisme évite que le passeport soit demandé, établi et retiré à votre insu.

(Une femme mariée a le droit désormais de faire établir son passeport à son seul nom de jeune fille.)

CAS DU MINEUR :

● *Les mineurs de moins de dix-huit ans* doivent être autorisés (par le père, la mère ou le tuteur) pour obtenir un passeport : le parent concerné ou le tuteur doit remplir sur place une autorisation et faire la preuve de sa qualité.

● *Les enfants de moins de quinze ans* peuvent soit avoir un passeport, soit être inscrits sur le passeport français de la personne qui les accompagne.

● *Pour faire inscrire un enfant* (jusqu'à quinze ans) sur le passeport, aller à la mairie ou au commissariat de police ou à la préfecture avec le livret de famille, une autorisation des parents si vous n'êtes pas le parent de l'enfant (la preuve de droit de garde, le cas échéant : divorce par exemple) ; deux photos sont obligatoires à partir de *sept ans*.

CAS PARTICULIERS :

● *La femme mariée ou divorcée* doit joindre une pièce prouvant son changement d'état civil.

● *Le naturalisé* doit également prouver sa naturalisation s'il n'a pas de carte d'identité.

● **Le ministère de la santé et de la famille** vient d'éditer à un million d'exemplaires un « Mini-guide santé du grand voyageur » afin de limiter les risques d'importation de maladies contractées à l'étranger. Cette forme de prévention, pour rudimentaire qu'elle soit, n'en est pas moins utile à l'heure où les services hospitaliers de maladies tropicales et exotiques s'emplissent de Français revenant de l'étranger. En outre, les mauvaises conditions de vie et d'hygiène dans certains pays rendent les voyageurs plus vulnérables à des maladies communes dans nos régions comme la dysenterie, les intoxications alimentaires ou la poliomyélite.

Le « Mini-Guide santé » du grand voyageur comporte trois pages de conseils utiles avant, pendant et au retour d'un long déplacement.

Une affiche a été éditée spécialement à 100 000 exemplaires pour être exposée dans les locaux où seront offerts les mini-guides. Il s'agit principalement des offices de santé publique, des agences de voyage, banques et bureaux de poste.

Les villes choisies pour la promotion de cette *campagne* en 1978 sont Paris, Bordeaux, Le Havre, Marseille, Nice et Toulouse.

Services renforcés dans les stations

Postalement vôtre...

AVEC un trafic postal et téléphonique multiplié par trois, et même par dix, dans certains cas, pendant la période estivale, les P.T.T. arrivent difficilement à accompagner les Français en vacances. Depuis deux ans, le service public a mis sur pied une opération « P.T.T. vacances » destinée à répondre aux besoins des usagers et à éviter une dégradation des conditions de travail du personnel. M. Norbert Segard, secrétaire d'Etat aux P.T.T., vient de présenter la version 1978 de cet effort « sans précédent ».

Un renforcement des services a été programmé. Onze mille agents supplémentaires appartenant aux brigades de réserve seront affectés dans les régions sensibles de Marseille, Rennes, Nantes, Montpellier et Bordeaux notamment. Par exemple, le bureau de poste du Lavandou (Var) passera de 14 agents à 27 ; le bureau de Carnac (Morbihan), de 8 à 37, et celui de Hossegor (Landes), de 9 à 27. Ces effectifs permettront l'ouverture de mille nouveaux guichets, la création de quatre-vingt-douze établissements saisonniers et la mise en place de mille tournées de distribution postale supplémentaires.

Le téléphone n'a pas été oublié, lui non plus. Deux mille cent cabines publiques seront installées temporairement à proximité des plages et des campings. Les horaires d'ouverture de certains bureaux de poste seront allongés. C'est ainsi que vingt-six bureaux habituellement fermés hors saison seront ouverts les dimanches et les jours fériés de 8 heures à 11 heures pour toutes les opérations téléphoniques et télégraphiques.

Rien ne servirait de multiplier les postes téléphoniques si les circuits de transmission restaient inadaptés et sous-dimensionnés. « Je voudrais faire observer que cette année l'ensemble des zones touristiques sont automatisées à la seule exception, d'ailleurs provisoire, de Porto-Vecchio (Corse-du-Sud), » a déclaré M. Segard. Le parc des circuits téléphoniques interurbains et internationaux s'est accru de 15 %, cette année.

Le secrétaire d'Etat a également annoncé la distribution de trois millions d'exemplaires du « carnet de bord du vacancier » réalisé de concert avec la Prévention routière ; cet opuscule peut être retiré gratuitement dans les bureaux de poste et dans les agences commerciales des télécommunications. Il donne des recommandations et des conseils pratiques concernant le voyage, le courrier, l'argent liquide, la façon de charger un véhicule, etc.

Enfin, une brochure de seize pages, éditée à l'intention des touristes étrangers, comporte des conseils postaux et téléphoniques en anglais, allemand, italien et espagnol.

[Les touristes se féliciteront de l'opération « P.T.T. vacances » annoncée par M. Ségard. Cependant, ils risquent de déchanter de retour dans leurs villes de résidence. En effet, la pénurie des effectifs due aux vacances des agents conduira les P.T.T. à supprimer des tournées postales dans les cités. La relève des dérangements téléphoniques prendra des délais anormaux. Comme chaque été. — Al. F.]

Prévoir le pire

Le manque de prudence et de préparation physique est à l'origine de neuf accidents sur dix provoqués ou subis par les estivants, à la mer, à la campagne ou à la montagne, indique le Centre de documentation et d'information de l'assurance (C.D.I.A.). A l'exclusion, bien sûr, des accidents de la circulation, ces accidents de vacances feront environ deux mille cinq cents morts, selon des prévisions officieuses, au cours du prochain été... Les victimes en seront elles-mêmes en grande partie responsables. Pourquoi ? Parce que les Français, peu entraînés aux activités de plein air, se lancent, dès leur arrivée, dans la natation, le *ski nautique, la planche à voile*, la plongée sous-marine, l'escalade, sports qui nécessitent une pratique progressive et une bonne connaissance du milieu. Il est d'ailleurs significatif que la noyade reste l'une des causes les plus importantes de décès en période estivale : en juillet et août, on compte plus de dix accidents mortels par jour... La montagne ne supporte pas davantage les imprudents et les maladroits : soixante-dix morts et trois cent cinquante blessés l'été dernier.

S'aventurer seul en mer, se baigner en dehors des endroits autorisés, pratiquer l'alpinisme sans préparation ou avec un équipement insuffisant et sans guide constituent donc des risques sérieux. Indépendamment des vacances prématurément achevées, un accident peut avoir de lourdes conséquences financières pour ceux qui en sont responsables ou victimes. En effet, les contrats d'assurances habituels, s'ils couvrent les accidents courants, ne garantissent pas toujours les activités réputées dangereuses. Ainsi, l'alpinisme, la plongée sous-marine, le nautisme peuvent figurer parmi les exclusions des contrats de *« responsabilité civile chef de famille »* (couvrant les accidents causés *aux tiers) et parmi les exclusions* des contrats *« individuelle-accidents »* (couvrant les accidents subis par l'assuré).

Il est donc prudent de demander à son assureur des extensions de garanties pour le ou les sports pratiqués. Toutefois, précise le C.D.I.A., lorsque ces activités se déroulent dans des clubs, le vacancier bénéficie généralement d'assurances collectives souscrites au moment de l'adhésion. Une recommandation : s'informer du montant des indemnités prévues en cas d'accident.

هكذا من الأصل

هكذا في الأصل

VACANCES

...nforcés dans les stations

...lement vôtre...

...voir le pire

PRATIQUES

Le porte-monnaie du touriste

Les Français qui partent pour l'étranger peuvent emporter des francs, des devises étrangères, des chèques de voyage en devises ; ils pourront également utiliser une carte bleue internationale pour régler leurs achats ou pour obtenir des devises (un carnet de chèques est alors parfois nécessaire).

● *Billets de banque.*

Il est aisé d'obtenir les devises de son choix au guichet de sa banque (les réclamer quelques jours avant le départ).

Dans certains pays, il est très difficile, voire impossible, de changer des francs français en devises (notamment en Amérique du Sud, Asie du Sud-Est...), il est recommandé de se munir non seulement de billets de banque des pays en question, mais de dollars ou de chèques de voyage libellés en dollars. Ce passage par l'intermédiaire de la monnaie américaine se révélera souvent plus avantageux que l'achat direct des devises du pays.

● *Chèques de voyage.*

Généralement libellés en dollars, ils s'échangent dans tous les guichets bancaires et dans les hôtels internationaux ; de nombreux commerçants les acceptent en paiement. Ils offrent une bonne sécurité contre la perte ou le vol (s'adresser au guichet de sa banque plusieurs jours avant le départ). Les chèques non utilisés seront remboursés au retour en France.

● *La carte bleue internationale.*

Elle permet de payer les achats dans plus de cent pays auprès de 2 500 000 commerçants. Elle permet également d'obtenir des devises aux guichets de deux réseaux bancaires différents :

1) Le réseau Euro-Chèque (150 000 guichets dans trente-neuf pays d'Europe et du Bassin méditerranéen).

Sur présentation de la carte bleue internationale, on peut changer jusqu'à deux chèques par semaine d'une valeur maximale de 500 francs chacun.

2) Le réseau VISA : identifiable aux trois couleurs blanc, bleu, ocre (65 000 guichets dans plus de cent pays dont les Etats-Unis, le Mexique, le Japon, etc.).

Sur présentation de la carte bleue internationale, on peut obtenir jusqu'à 1 000 francs par semaine en devises sur simple signature d'un reçu établi par la banque.

Après le retour, les devises doivent être échangées contre des francs français dans un délai d'un mois, pour les montants qui excèdent 1 000 francs.

Il est possible de rapporter des souvenirs sans devoir acquitter des taxes ni droits de douane, à condition que la valeur des achats n'excède pas les limites suivantes :

Age	Prov. C.E.E. (en F)	Prov. pays tiers (en F)
15 ans et plus ..	690	140
Moins de 15 ans ..	165	55

(Attention : il s'agit de franchises individuelles. Plusieurs membres de la même famille ne peuvent pas les cumuler.)

Pour les achats dont le montant dépasse ces limites, il y aura des droits à acquitter : une taxation forfaitaire de 30 % est appliquée lorsque la valeur de l'ensemble des objets que l'on rapporte d'un pays tiers dépasse 140 francs (ou 55 francs) sans excéder 500 francs.

Il est également possible de rapporter les tabacs, boissons, parfums, thés et cafés, sans acquitter de droit ni de taxes.

Les pays les plus chers et les moins chers pour les Français

PAYS	CONTROLE DES CHANGES	EVOLUTION DE LA DEVISE (1)	AUGMENTATION DES PRIX (2)	VARIATION DU COUT EN F.F. (3)
Allemagne fédérale	Non	+ 8,7 %	+ 3,1 %	+ 12,07 %
Autriche	Pas plus de 15 000 sch. à la sortie	+ 7,0 %	+ 3,8 %	+ 11,07 %
Belgique	Non	+ 7,7 %	+ 5,8 %	+ 13,95 %
Danemark	Non	— 3,5 %	+ 12,2 %	+ 8,27 %
Espagne	50 000 pesetas à l'entrée 3 000 pesetas à la sortie	— 29,8 %	+ 23,4 %	— 12,39 %
Finlande	3 000 marks à la sortie	— 15,4 %	+ 9,0 %	— 7,78 %
Grande-Bretagne	100 £ à la sortie	— 0,6 %	+ 9,1 %	+ 8,45 %
Grèce	1 500 drachmes	=	+ 13,2 %	+ 13,20 %
Italie	100 000 lires	— 5,4 %	+ 12,3 %	+ 6,24 %
Norvège	800 couronnes à la sortie	— 10,5 %	+ 8,5 %	— 2,90 %
Pays-Bas	Non	+ 6,0 %	+ 4,6 %	+ 10,88 %
Portugal	1 000 escudos	— 15,4 %	+ 15,9 %	— 1,95 %
Suède	6 000 couronnes	— 15,2 %	+ 13,0 %	— 4,18 %
Suisse	Non	+ 25,6 %	+ 1,3 %	+ 27,23 %
Turquie	1 000 livres	— 37,5 %	+ 56,2 %	— 2,38 %
Yougoslavie	1 500 dinars	— 3,0 %	+ 6,3 %	+ 3,11 %
Etats-Unis	Non	— 7,8 %	+ 6,5 %	— 1,81 %
Canada	Non	— 14,0 %	+ 8,8 %	— 6,43 %

(1) Calcul à partir des cours estimatifs des 31 mars pour l'Italie et la Turquie (déc./déc.). En France, l'indice
(2) Source O.C.D.E. : indice mai 1978/mai 1977 sauf 1977 et 1978.
a augmenté de 9,2 % pendant la même période.
(3) Calcul par la prise en compte des variations de change et des prix.

Une récente étude du Crédit industriel et commercial (C.I.C.) montre quels sont, compte tenu de l'évolution du coût de la vie depuis un an et de la variation des taux de change des monnaies nationales par rapport au franc, les pays étrangers les moins chers et les plus chers pour les Français en vacances.

Quelques exemples. La Turquie reste une destination intéressante bien que les prix y aient augmenté de 56,2 % et cela parce que, dans le même temps, la livre turque s'est dépréciée de 37,5 %. En revanche, on s'en doutait, des pays comme la Suisse, la Belgique ou l'Allemagne fédérale restent pour les Français des pays chers.

FRONTIÈRES AU VOLANT

Huit vacanciers sur dix partiront cet été en voiture. « Bison futé » les guidera le mieux possible, mais certains ennuis qui surviennent en cours de voyage sont facilement prévisibles. Pour les éviter, il suffit de prendre quelques précautions avant le départ :

- Faire réviser sa voiture en temps voulu ;
- Avertir son assureur automobile si l'on doit tracter une caravane ou une remorque, afin d'obtenir la garantie et l'attestation correspondantes. Sinon, l'assurance ne serait pas valable en cas d'accident (à noter que la garantie est parfois donnée avec mention sur l'attestation pour toute remorque ne dépassant pas 500 kilos) ;
- Si l'on campe, ne pas oublier son attestation d'assurance. Celle-ci est délivrée gratuitement par l'assureur à ses clients assurés en « *responsabilité civile chef de famille* » ou en « *multirisque-habitation* » : ces contrats couvrent les dommages matériels d'incendie causés à autrui (vérifiez que le camping n'est pas exclu). La garantie peut être également obtenue en achetant une vignette d'organisation de campeurs.

Aller à l'étranger

Si on doit quitter la France à bord de sa voiture, il faut :

- Interroger l'office de tourisme du ou des pays visités sur les formalités et documents (carte d'identité ou passeport) nécessaires, ainsi que sur les éventuelles vaccinations. Certains pays exigent pour les véhicules un carnet de passage en douane ;
- Apposer la lettre « F » à l'arrière du véhicule ;
- Vérifier si les garanties du contrat automobile sont valables dans les pays visités. Les assurances facultatives (« *dommages à la voiture* », « *défense et recours* », « *famille-passagers* ») ne jouent pas dans tous les pays ;
- Demander la carte verte à son assureur : il la délivrera gratuitement. Même non contrôlée à la frontière, la carte verte demeure indispensable pour justifier de l'assurance obligatoire ;
- Envisager, enfin, la souscription d'une garantie « assistance », qui, en cas d'accident, peut se révéler d'une très grande utilité.

★ C.D.I.A. : 2, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris, tél. 824-96-12 et 770-89-39.

Livres de grand large

LE CAP HORN COMME A L'EXERCICE

PAR 56° de latitude sud et 67° 50' de longitude ouest, tout à l'extrémité du continent sud-américain, à quelques centaines de milles marins de l'Antarctique, il est un gros caillou noirâtre qui, des siècles après sa découverte, conserve sa part de mythe et son pouvoir de fascination : le cap Horn. Mieux même : il connaît depuis quelques années un regain de notoriété, de respect et de... trafic. Oublié un temps, excepté de quelques ancêtres, historiens ou nostalgiques, il fait à nouveau parler de lui et réapparaît peu à peu au fil des récits, des livres ou des articles. Le besoin d'aventure et d'évasion, le formidable essor de la navigation de plaisance, l'engouement pour le voyage et la course, y sont pour beaucoup. Pour presque tout. Le lecteur, le plaisancier, le citoyen d'aujourd'hui, ont besoin de rivages lointains et de frontières différentes. Le cap Horn en est une.

Et quelle frontière ! Cette île de quelques kilomètres carrés, la plus méridionale de l'émiettement de rochers et d'îlots que constituent les confins du Chili et de l'Argentine — la Terre de Feu. — marque la séparation entre l'océan Pacifique et l'Atlantique. Une balise de quelque 400 mètres de haut, pelée de vents, battue de houle, assaillie d'une quasi permanente tempête, assombrie de nuages fous courant bas. Un seuil où les perpétuels vents d'ouest poussent une mer rendue plus méchante encore par la brutale remontée des fonds. Un détroit étranglant brutalement la seule zone du globe où la houle, toujours levée vers l'est par les vents dominants, fait le tour de la planète sans rencontrer l'obstacle d'une terre. Un point de passage obligé pour les navires à voile, qui jusqu'au début du vingtième siècle (le canal de Panama n'est entré en service qu'en 1914) transportaient le charbon de l'Europe, les nitrates du Chili, les thés d'Orient et aussi, au milieu du XIX[e], bon nombre d'Américains de la côte est partant à la conquête de l'Ouest et de l'or en faisant le grand tour.

Un lieu de souffrance, où, dans le froid et le danger, l'hiver sous la menace des icebergs, les équipages des bateaux faisant le trajet dans le « mauvais sens » (d'est en ouest, face au vent et à la mer) bataillaient pendant des jours et des semaines à tirer des bords pour doubler le cap, le doubler à nouveau quand la tempête les avait rejetés vers l'Atlantique. Un lieu de mort, enfin, où s'échouèrent, se fracassèrent, s'engloutirent, on ne sait combien de dizaines de navires et d'équipages.

Le cap Horn, on le double à nouveau de nos jours (il paraît même qu'un petit phare a été érigé sur son flanc). On le double et on l'honore à nouveau, parce qu'il est des entêtés pour, périodiquement, venir se frotter à lui en solitaires, parce que la Course autour du monde à la voile l'a, bien évidemment, à son programme.

Trois livres parus récemment participent de ce regain.

Le défi

Loïc Fougeron, auteur de *Si près du cap Horn* et de *Rayon vert au cap Horn* (1), est un acharné. L'acharné-type. Quelque chose comme un fou. Mais un fou plein de sagesse, de science maritime, de ruse, de ténacité et de courage. Cet homme-là se battait depuis plus de dix ans avec le cap « dur ». Rejeté, assommé, chaviré, démâté, découragé : par deux fois déjà, il avait dû renoncer. En 1973, épuisé, il avait dû abandonner alors qu'il se trouvait à quelques journées de mer du passage (d'où le titre de son premier livre). Buté, mordu, hargneux, il est reparti en 1976, seul. Et il est passé. Non sans avoir reçu dans les parages une de ces branlées comme seul semble pouvoir en administrer le caillou noir ; non sans avoir mis son mât dans l'eau, à la verticale, et non sans avoir failli y laisser sa peau. Mais avec, en prime, au soir de l'exploit, un splendide « rayon vert » pour lui tout seul. Un « rayon vert » au cap Horn ! Une sorte d'incongruité radieuse... A vous réconcilier définitivement avec votre bonne étoile, ce phénomène optique cher aux Parisiens en vacances bretonnes, apparu sous les latitudes sauvages !

Le livre est le récit des étapes qui ont précédé et suivi le passage. Sans fioritures, mieux écrit que bon nombre de ces bouquins vite faits, vite lus, où la mer n'est qu'un argument de vente, l'ouvrage n'a pas d'autre ambition que d'être le compte rendu d'un règlement de comptes.

Avec la compétition en haute mer, c'est un autre type de « cap-horniers » qui est apparu dans les dernières années. Périodiquement, grâce aux courses autour du monde, de nouvelles promotions accèdent au grade. Tous les deux ou trois ans maintenant, quelques demi-douzaines de marins de dix-huit à trente ans viennent prendre rang dans la légion de ceux qui ont doublé ce cap des tempêtes.

Les conditions toutefois ont changé et les nécessités de la course, allant de pair avec l'amélioration des matériels, ont abouti, en particulier dans l'édition 1977-1978, à des « performances » dont les auteurs, passé l'excitation du moment, se demandent si elles n'ont pas été un peu folles. Cette fois-ci, on a navigué dans ces parages en ayant gardé hautes plus de voiles qu'il n'aurait été prudent de le faire, on a « bourré les caisses » (forcé les bateaux) comme jamais. Et, souvent, on a bien failli y laisser des morceaux. Mâts tordus ou fêlés, chavirages miraculeusement redressés, désastres frôlés parce qu'on voulait aller trop vite.

Cette dernière course autour du monde va donner lieu sans aucun doute à une floraison de récits. Ils font partie des plans de rentabilisation établis par les équipages. Mais les marins ne sont pas tous des conteurs et c'est le fruit d'une expérience différente que publient les éditions Hachette. Un écrivain, un bateau, un équipage pour faire un livre. L'écrivain, c'est Paul Guimard, grand amoureux de la mer, le bateau, c'était le voilier français *Neptune*, le livre est *l'Empire des mers* (2).

L'entreprise n'est pas probante. Paul Guimard devait faire le récit de la course de *Neptune*. Il assista au départ, alla retrouver l'équipage à chaque étape, recueillit les témoignages, les journaux personnels et les livres de bord, et écrivit. Le livre est hybride. Les souvenirs de l'auteur, les récits des équipiers, les choses vues aux escales, les réflexions s'y entrecroisent et l'on ne sait trop, au bout du compte, ce que l'on lit. Plusieurs facteurs ont gêné l'écrivain. D'abord de ne pas avoir vécu à bord, bien sûr, mais aussi d'avoir « choisi » un concurrent dont les performances furent médiocres, sans parler des difficultés internes que connut l'équipage : problèmes humains courants dans ce genre d'épreuve, mais qui empoisonnent tout parfois, et dont il est difficile de parler ; surtout quand on n'a pas été appelé pour cela.

Ce livre, on espère que Paul Guimard a hésité à l'écrire, au terme de la course et à l'examen des matériaux dont il disposait. Mais sans doute avait-il un contrat à remplir. Ni l'écrivain ni le tour du monde n'ont gagné à l'affaire. L'un et l'autre ont sans doute mieux à offrir aux lecteurs.

Le métier

Léon Gautier (3) va vers ses quatre-vingt-quatre ans. Il est président de l'Association internationale des marins cap-horniers. Le cap Horn, c'était en quelque sorte son métier. Un métier dont il a parcouru toute la hiérarchie, de mousse à capitaine au long cours, sur ces grands voiliers qui partaient de Nantes ou de Saint-Malo pour l'Argentine ou le Chili.

Cargaisons de charbon où couvait le feu en plein Atlantique, tempêtes mémorables, coups de *pampero* (ce vent dégringolant de la cordillère des Andes et qui couchait les navires n'ayant pas réduit à temps leur voilure), louvoyages entre les icebergs. Le récit de Léon Gautier, relayé par la plume de Serge Grafteaux, rassemble tous ces souvenirs et montre avec simplicité ce qu'était la vie de ces marins-là, leurs escales, leurs angoisses, les hautes figures qu'étaient parfois leurs maîtres à bord, comme, par exemple, ce capitaine Quentin qui, lors de sa dernière saison de navigant, se fit réveiller par son second lors du passage du cap Horn... à seule fin de montrer ses fesses au rocher qui l'avait tant fait souffrir tout au long de sa carrière. Léon Gautier est aussi de ceux qui virent le plus extraordinaire — et le plus effrayant peut-être — des spectacles que l'on ait rapportés de mémoire de marin : quelque part dans les parages du cap Horn, son bateau frôla un iceberg. Un iceberg sur lequel était juchée la carcasse d'un voilier, vaisseau fantôme, dérivant dans la glace qui l'avait anéanti quelques semaines ou quelques mois plus tôt...

Léon Gautier témoigne. Sa vieillesse, il l'emploie à entretenir le souvenir de son métier disparu. Ils sont de moins en moins nombreux, chaque année, les cap-horniers de l'Association. Dans la plus haute salle de la tour de Solidor, à Saint-Malo, où est installé le musée du long-cours-du-cap-hornier, ils ont ouvert un livre d'or où chacun d'eux dispose d'une page pour résumer ses souvenirs. Ils ont pris l'engagement que le dernier d'entre eux viendrait, avant de mourir, inscrire le mot fin au bas de la dernière page...

Quand ils bataillaient au ras des glaces et des écueils, par 56° de latitude sud, ces témoins-là, ces acteurs, étaient loin de penser que quelques décennies plus tard d'autres passeraient là pour le plaisir. En « bourrant la caisse ».

NOËL-JEAN BERGEROUX.

(1) Loïc Fougeron : *Rayon vert au cap Horn*, éditions du Pen Duick. 267 p., 49.50 F.

(2) Paul Guimard : *l'Empire des mers*, Hachette littéraire. 200 p., 35 F.

(3) Serge Grafteaux : *Léon Gautier, cap-hornier*, Jean-Pierre Delarge éd., 235 p., 40 F.

Les trésors du monastère de Sainte-Catherine

Dans *le Monde* du 10 juin, nous avons publié, page 30, sous le titre erroné « Les nouveaux trésors du Mont-Athos », la description des découvertes importantes qui ont été faites dans le monastère orthodoxe grec de Sainte-Catherine, au pied du Sinaï.

Il s'agit en particulier de dix caisses comptant deux mille manuscrits grecs parmi lesquels les folios manquant au *Codex Sinaiticus*, cette Bible du quatrième siècle retrouvée dans ce même monastère et que l'exégète allemand, Konstantin von Tischendorf (et non Tussendorf), « détourna » pour la vendre à la famille impériale de Russie.

PREMIÈRE MONDIALE DANS L'HOTELLERIE

La « clef » magnétique

FINI la clé que le client oublie de restituer à la réception de l'hôtel le jour de son départ (ou qu'il a sciemment conservée à des fins inavouables). Désormais, les clients du Hilton-Suffren, à Paris, reçoivent à leur arrivée une carte codée qu'il leur suffit d'introduire dans la fente de la serrure électronique équipant la porte pour voir celle-ci s'ouvrir. Hilton-Suffren est le premier hôtel au monde à avoir adopté le système commercialisé par une société suisse de Fribourg, la Unikey, et fabriqué sous licence américaine aux Etats-Unis par la firme Monitron de Santa-Anna, en Californie.

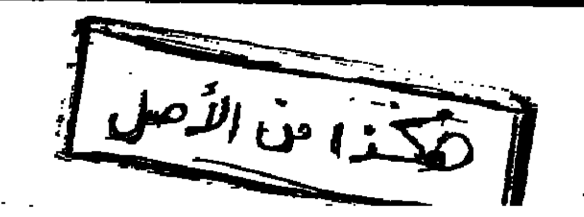
Un ordinateur installé à la réception assure le codage des cartes et peut déterminer jusqu'à quatre billions de combinaisons. La serrure (qui fonctionne sur une pile dont l'autonomie est d'environ deux ans) « lit » la combinaison et, après une à deux secondes, libère le pêne.

Un code chasse l'autre

Les avantages d'un tel système sont nombreux. Si le client vient à égarer sa carte-clé, il lui en sera aussitôt délivré une autre portant une nouvelle combinaison, et la personne qui entrerait en possession du sésame égaré ne pourrait en aucune manière l'utiliser, puisque le numéro de la chambre dans laquelle il permettait d'entrer n'y figure pas et que, de toute façon, l'ancien code est automatiquement remplacé par un nouveau. Autres avantages : pouvoir à présent remettre à chacune des deux personnes occupant la même chambre une carte individuelle ; supprimer le dépôt et le retrait de la clé, souvent lourde en poche, à la réception de l'hôtel ; enfin, doter les personnels d'étage d'une carte passe-partout limitée aux seules sections de chambres dont ils ont la charge.

Il est trop tôt pour savoir si la chaîne équiperait de ces serrures de l'an 2000 les portes de l'hôtel qu'elle aimerait bâtir aux anciennes Halles de Paris, puisque la SEMAH n'a pas encore répondu à la lettre par laquelle Hilton a fait acte de candidature, entrant ainsi en concurrence avec Novotel et le groupe néerlandais MAB.

J.-M. D.-S.





PREMIÈRE MONDIALE DANS L'HOTELLERIE

La « clef » magnétique

Un code chasse l'autre

J.-M. D.-S.

Plaisirs de la table

La Côte au féminin

IL serait amusant, pour un romancier psychologue, de trouver pour chaque hôtel, chaque style de chambre, chaque genre de réception et de clientèle, le portrait-type de l'utilisatrice féminine. Ainsi, tenez, je verrais bien Pauline, aimable veuve argentée, séjourner heureusement au *Métropole* de Beaulieu-sur-Mer. C'est un palace. Mais un palace avec balcon sur la mer. Une grande maison blanche sous le ciel bleu avec des chambres hautes de plafond, toutes blanches elles aussi, et ce service comme on n'en voit plus guère, à la fois discret et efficace. Mangez-vous quelques fraises de la corbeille de fruits de votre chambre qu'elles sont immédiatement remplacées sans que vous vous en rendiez compte. La glace est-elle fondue, dans le seau ? La voici renouvelée. On songe à la définition du confort par André Gide : « *Fonctionnement si parfait de l'outillage des aises...* »

Certes, Pauline ne se servirait point de la piscine, mais aimerait le grand jardin fleuri et les déjeuners sous les velums (blancs, bien sûr !). La cuisine stricte et classique du chef Marcel Paquis. Le grand choix, au lunch comme au dîner, du menu des pensionnaires, les bonnes spécialités de la carte. Et Pauline dira partout — avec raison de reste — qu'on voit, qu'on sent, ici, la direction de M. Badrutt, dont le nom illustre parfaitement la tradition de l'hôtellerie helvétique. Et dire que le Michelin n'a pas même une étoile pour cet endroit !

★ *Le Métropole*, 15, boulevard Général-Leclerc à Beaulieu, tél. : 01-00-08.

∴

Odette et son mari, tous deux médecins, tous deux dans la quarantaine, tous deux gourmands, ne cherchent que le repos dans le confort aimable et la bonne chère. Ils iront chez *Guerguy*.

Ils y apprécient les petits déjeuners (avec cette brioche caramélisée incomparable), le sourire de Mme Guerguy et de tout son personnel — féminin. La cuisine, enfin, du cher M. Guerguy, homme de métier et d'amitié. De la tortilla Sacromonte de Carmen Amaya à l'oukha de sole Corfou, de l'entrecôte *de frutum* (aux raisins de Smyrne gonflés de vin) à la sacher torte en passant par la bourride. La meilleure, que dis-je ! la seule digne de son nom sur la Côte ! Une bourride de baudroie qui est un drapeau.

★ *Guerguy à la Galère*, Théoule, tél. : 38-96-71.

∴

Comment appellerai-je cette jeune, très jeune personne qui vient d'arriver à *la Voile d'or* de Saint-Jean dans la voiture de son ami ? Disons Sophi. Elle s'émerveillera des salles de bains de marbre roux, des chambres donnant sur les deux piscines. Vous, peut-être comme lui, apprécierez mieux la cuisine de Jean Crépin, sa fricassée de saint-pierre au cerfeuil, sa marée en meurette, la salade d'artichauts au foie de canard, la tarte chaude aux pommes et aux pignons. Eux deux s'aviseront du savoir bon enfant du sommelier Melkonian. Ils décideront de revenir. Nous aussi, car *la Voile d'or*, après des débuts difficiles, culinairement parlant, va s'imposer. Et le petit port de Saint-Jean est si joli !

★ *La Voile d'or*, avenue Jean-Mermoz à Saint-Jean-Cap-Ferrat, tél. : 01-13-13.

LA REYNIÈRE.

● *Le chef Robert ayant quitté le Négresco de Nice* (restaurant *Chantecler*) pour le *Bistingo* (casino municipal de Cannes) va-t-il s'en repentir ? *Malgré un coq rouge exorbitant* au Kléber on dit que le *Bistingo fermera cet été et que* Robert ira au *Palm-Beach*. Les voyages forment la jeunesse. Mais si, comme on en parle, le fils Rostang prend le restaurant de *l'Hôtel Gonnet*, sur *la Croisette*, il y aura enfin un bon restaurant à Cannes et... adieu Robert !



Philatélie

N° 1541

ANDORRE :

Retraits de timbres.

Le 23 juin, les trois timbres de la série « Lac d'Engolasters » à 0,60 F, 0,90 F et 1,00 F seront retirés de la vente.

La vente et le retrait des timbres s'effectuent, comme d'habitude, aux guichets philatéliques de Paris, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Strasbourg, Riquewihr et au Service philatélique, 61-63, rue de Douai, 75436 Paris Cedex 09 (vente par correspondance), ainsi qu'à la R.P. de Perpignan.

FRANCE : les nouveaux « préos » des signes du Zodiaque.

Pour l'affranchissement de certaines catégories d'objets de correspondance déposés en nombre, quatre nouveaux timbres préoblitérés du type « signe du Zodiaque » seront mis en service à partir du 1er juillet (52 à 55e/78) :

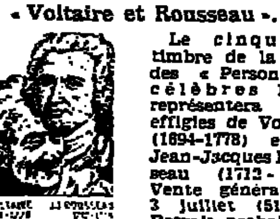
0,61 F, Sagittaire ;
0,78 F, Balance ;
1,25 F, Lion ;
2,10 F, Gémeaux.

La vente de ces timbres ne s'effectue que par quantité multiple de 100, avec minimum de 1 000 pour chaque catégorie.

Toutefois, les collectionneurs peuvent les obtenir, au détail, exclusivement aux guichets philatéliques et par correspondance au Service philatélique, 61-63, rue de Douai, 75436 Paris Cedex 09.

FRANCE :

« Voltaire et Rousseau ».



Le cinquième timbre de la série des « Personnages célèbres 1978 » représentera les effigies de Voltaire (1694-1778) et de Jean-Jacques Rousseau (1712-1778). Vente générale le 3 juillet (51e/78). Retrait probable le 12 janvier 1979.

1,00 F + 0,20 F, rouge violacé et pourpre.

Format 22 × 36 mm. Dessiné et gravé par Eugène Lacaque. Tirage : 3 millions d'exemplaires. Impression taille-douce : Atelier du timbre de France.

La mise en vente anticipée :

A FERNEY-VOLTAIRE

— Les 1er et 2 juillet, de 9 h. à 18 h., par le bureau temporaire ouvert à la mairie de Ferney-Voltaire. — Oblitération « P.J. ».

— Le 1er juillet, de 8 h. 30 à 12 h., au bureau de poste de Ferney-Voltaire.

A MONTMORENCY

— Les 1er et 2 juillet, de 9 h. à 18 h., au bureau de poste ouvert à la Salle des fêtes de Montmorency. — Oblitération « P.J. ».

— Le 1er juillet, de 8 h. à 12 h., au bureau de poste de Montmorency.

Les bureaux de poste disposent chacun d'une boîte aux lettres spéciale pour « P.J. ».

Pour les deux lieux, l'oblitération « P.J. » est identique.

Bureaux temporaires

⊙ 76490 Caudebec-en-Caux (Foyer des anciens), les 17 et 18 juin. — Cinquantenaire de la disparition de l'hydravion « Latham 47 ».

⊙ 17300 Rochefort (base aérienne 721), le 18 juin. — Journée « Portes ouvertes ».

⊙ 87000 Limoges (Chambre de commerce), le 24 juin. — Bicentenaire de la porcelaine de Limoges.

⊙ 94440 Villecresnes (au château), les 24 et 25 juin. — 20e anniversaire de l'Amicale laïque.

⊙ 03200 Vichy (salle Valéry-Larbaud), les 24 et 25 juin. — Cinquantième anniversaire de la Soc. phil. de la ville et ses environs.

⊙ 40130 Capbreton (salle municipale des Allées-Marines), les 24 et 25 juin. — 4e Centenaire du détournement de l'Adour.

⊙ 59690 Vieux-Condé, le 26 juin. — Grande braderie.

Flammes à droite

Les flammes d'oblitération du type I, dont l'empreinte est disposée à droite du cachet à date, ne sont plus concédées depuis le 1er janvier de l'année en cours.

Cependant un communiqué des P.T.T. précise que les flammes permanentes du type I concédées avant le 1er janvier 1978 continueront à être utilisées, si les concessionnaires le désirent aussi longtemps qu'elles donneront des empreintes correctes.

ADALBERT VITALYOS.

★ Adresser toute correspondance concernant cette chronique à M. A. Vitalyos, « le Monde », 5-7, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09.

tion

ine.

à Tanger.



Jeux

échecs Nº 766

FOUS DE COULEURS DIFFÉRENTES

(XXXVe CHAMPIONNAT DE LETTONIE, RIGA, 1978)
Blancs : I. KIVLAN
Noirs : V. KIRILLOV
Défense est-indienne.
Système Averbach.

1. d4	Cf6	33. F×f5	Fd4+
2. ç4	g6	34. Rf1	Fç3
3. Cç3	Fg7	35. Fç8	F×a5
4. é4	d6	36. F×b7	Fç7
5. Fé2	0-0	37. F×a6	Rg7 (u)
6. Fg5 (a)	ç5 (b)	38. Rf2	Rf6
7. d5	é6 (ç)	39. Rf3	Rg5
8. Dd2 (d)	é×d5	40. g3	Fd8
9. é×d5	Té8 (é)	41. Fç8 (v)	Fç7
10. Cf3	a6 (f)	42. Fd7	Fé5
11. a4	Cb-d7 (g)	43. h4+	Rf6
12. 0-0	Dé7	44. g4	Fç7
13. h3 (h)	Df8 (i)	45. g5+!! (w)	h×g5
14. Ch2 (j)	Cé4 (k)	46. h5	Fd6
15. C×é4	T×é4	47. Rg4	Fé7
16. Fd3	Té8	48. Ff5	Ff8
17. Tf-é1	Cé5	49. Fç8	Fd6
18. Ff1	h6	50. Fd7	Fé7
19. Fé3	g5 (l)	51. Fa4! (x)	Ff8
20. b4! (m)	f5 (n)	52. Fé8!	Fh6 (y)
21. b×ç5	d×ç5 (o)	53. d6	Ré6
22. f4!	Cg6	54. d7	Ré7
23. Ta-d1	C×f4 (p)	55. Rf5!	Rd8
24. F×f4	T×é1	56. Rg6	g4
25. T×é1	g×f4	57. Ff7	g3
26. Cf3	Fd7 (q)	58. Fd5	Fd2
27. a5	Té8 (r)	59. Fç6	Ré7
28. T×é8	F×é8	60. h6	Fa5
29. D×f4	Fh5	61. Rg7 (z)	Rd6
30. Fd3	F×f3	62. h7	abandon (aa)
31. D×f3	Df6 (s)		
32. D×f5	D×f5 (t)		

NOTES

a) Le « système Averbach » caractérisé par le développement des F en é2 et g5. On note que les Blancs ne se pressent pas de sortir leur C-R, se réservant d'avancer leur pion f et, le cas échéant, le centre étant fermé, d'attaquer sur l'aile -R, via g4-h4. Les Noirs doivent jouer avec une grande précision, sous peine d'asphyxie.

b) La réponse naturelle (si 6..., é5? ; 7. d×é5, d×é5 ; 8. D×d8, T×d8 ; 9. Cd5) qui peut cependant être précédée de la chasse 6..., h6.

c) D'autres possibilités sont 7..., h6 ; 7..., b5 ; 7..., a6 Cette dernière continuation (7..., a6) n'est pas inintéressante pour les Noirs : si 8. Cf3, b5! et si 8. a4, Da5 ; 9. Dd2, b5! Après 8. a4, Da5 ; 9. Fd2, é6 ; 10. Cf3, é×d5 ; 11. ç×d5, Té8 ; 12. 0-0, Dç7 ; 13. Dç2, Fg4 ; 14. h3, F×f3 ; 15. F×f3 les chances sont égales.

d) Meilleur que 8. Cf3, h6! ; 9. Fh4, é×d5 ; 10. ç×d5, g5 ; 11. Fg3, Ch5 avec retour à la défense Benoni ou 9. Fd2, é×d5 ; 10. é×d5, Ff5!

e) Après 9..., Db6 ; 10. Cf3, Ff5 ; 11. Ch4, Cé4 ; 12. C×é4, F×é4 ; 13. f3 (si 13. 0-0-0 ?, Ca6 ; 14. f3, Cb4! ; 15. f×é4, C×a2+!), D×b2 ; 14. Tç1, h6! ; 15. F×h6, D×d2+ ; 16. F×d2, Ff6 ; 17. g3, F×h4 ; 18. g×h4, Ff5 les Blancs ont une meilleure position.

f) Ou 10..., Fg4 ; 11. 0-0, Cb-d7 ; 12. h3, F×f3 ; 13. F×f3, a6 ; 14. a4, Dé7.

g) Probablement une imprécision, le plan Fg4 - F×f3 laissant aux Noirs une plus grande liberté.

h) 13. Tf-é1 semble plus efficace.

i) La D participe ainsi efficacement à la défense du R noir tout en assurant la coordination des pièces noires. Cependant, ce plan serait plus harmonieux si l'échange Fç8-g4-×f3 avait eu lieu.

j) Libérant le pion f.

k) L'échange qui suit ne libère pas le camp noir. Mieux valait 14..., h6! ; 15. Fé3, Ch7! suivi de la poussée f7-f5.

l) Les Noirs n'ont apparemment pas d'autre perspective que ce contre-jeu bénin.

m) En revanche, ce plan d'expansion sur l'aile -D paraît sérieux.

n) Si 20..., ç×b4 ; 21. D×b4 ; si 20..., g4 ; 21. h×g4, C×g4 ; 22. C×g4, F×a1 ; 23. T×a1, F×g4 ; 24. b×ç5.

o) Après 21..., f4 ; 22. Fd4, d×ç5 ; 23. Fç3, Ff5 ; 24. Db2 les Blancs ont une nette supériorité.

p) Si 23..., T×é3 ; 24. D×é3!

q) Si 26..., Dd6 ; 27. Té8+.

r) Si 27..., Dd6 ; 28. Fd3, Tf8 ; 29. Dç2.

s) Si 31..., f4 ; 32. Dé4!

t) Les Noirs estiment que la finale opposant des F de couleur différente leur donne la nullité.

u) 37..., h5 suivi de 38..., h4 aurait rendu la tâche des Blancs plus difficile.

v) Une position instructive : les deux pions de plus des Blancs suffisent-ils au gain ?

w) Ce sacrifice élégant donne aux Blancs un pion passé sur la colonne h.

x) Visant la diagonale b1-h7, via ç2.

y) Si 52..., Rg7 ; 53. R×g5 et si 52..., Fd6 ; 53. h6.

z) Et non 61. h7, Fç3 !

aa) Si 62..., R×ç6 ; 63. h8=D, Fç3+ ; 64. Rg8, F×h8 ; 65. d8=D avec gain et si 62..., Fç3+ ; 63. Rg8, g2 ; 64. d8=D+, R×ç6 ; 65. Dd5+ et 66. D×g2.

SOLUTION DU PROBLEME Nº 765
A. FEOSTIKOV. « Schakmaty », 1972.

(Blancs : Rh8, Té6 et ç8, Fd7 et f4, Pa5, b5, b3, é3. Noirs : Rd5, Ta1 et f1, Fh1, Cg1 et b7, Pb6, b4, ç3, f2, f5, g4 et h3. Mat en quatre coups.)

1. Té7, Tf-é1 ; 2. Tç4!, Cd8 ; 3. Fé6+!, C×é6 ; 4. Td7 mat.
— T×a5 ; 2. Fç6+, Rc5 ; 3. Fé4+, R×b5 ; 4. Fd3 mat.
— Cé2 ; 2. Fé6+, Ré4 ; 3. Fç4+, Rf3 ; 4. Fd5 mat.
— Cd8 ; 2. Té5+, Rd6 ; 3. Té4+, R×d7 ; 4. Tç7 mat.

Auto-obstructions royales anticipées sur é6, a5, é2, d8.

PROBLÈME
G.H. DRESSE
(1935)

BLANCS (8) : Rb8, Df3, Ta5, Ff5, Cg6, Pç6, h4, Fb2.

NOIRS (11) : Rd6, Dg1, Th1, Ff2, Pa7, a6 é6, f6, g5, g3, g2.

Les Blancs jouent et font mat en trois coups.

CLAUDE LEMOINE.

bridge Nº 763

LE TOP D'AMSTERDAM

Il est normal de faire un appel dans une couleur chaque fois que la carte fournie ne peut pas jouer un rôle important dans la suite du coup. Il n'y a donc en principe aucun inconvénient à fournir un 6 avec R 9 6 4, et pourtant, dans la donne suivante, cette carte aurait été précieuse, mais pouvait-on le prévoir ? En tout cas, le Hollandais Kreyns en profita pour faire un top qui contribua à sa victoire dans les Olympiades par paires d'Amsterdam.

Nord : ♠ 5 ♥ 10 7 5 2 ♦ A 8 4 ♣ A R 8 6 5
Ouest : ♠ R D 9 7 6 ♥ V 8 ♦ R V 7 5 ♣ 9 7
Est : ♠ 4 3 2 ♥ R 9 6 4 ♦ 10 6 3 ♣ V 4 3
Sud : ♠ A V 10 8 ♥ A D 3 ♦ D 9 2 ♣ D 10 2

Ann. : S. don.

Sud	Ouest	Nord	Est
Kreyns	Zadouroff	Slaven.	Leclery
1 ♠	passe	2 ♣	passe
2 SA	passe	3 SA	passe...

Ouest ayant entamé le valet de cœur pour le 2 et le 6 d'Est, *comment Sud a-t-il joué* pour réussir le contrat de TROIS SANS ATOUT avec deux levées de mieux ?

Réponse :

Après la levée de la dame de cœur, Sud joue la dame de trèfle, puis *le 10 de cœur* couvert par le roi. Sud prend de l'as et rejoue cœur pour en affranchir un puisque le mort a 7 5 et Est 9 4 ! Est prend et, quelle que soit sa contre-attaque, la défense ne fera plus qu'une levée !

En effet :

1. — Si Est contre-attaque *carreau*, Sud pourra libérer un second carreau (puisqu'il a le 9 et le mort le 8) ;

2. — Si Est contre-attaque *pique*, Sud fournira le 10 pris par la dame, mais Ouest (qui n'a plus de cœur et de trèfle) devra jouer carreau ou pique dans la fourchette ;

3. — Si Est rejoue *cœur* ou trèfle. Sud tire les trèfles et le dernier cœur pour obliger Ouest à ne garder que deux piques et deux carreaux :

Nord : ♠ 5 ♦ A 8 4
Ouest : ♠ R D ♦ R V
Sud : ♠ A V ♦ D 9

Sud joue l'as de pique et pique, et il fait onze levées (trois cœurs, cinq trèfles, un pique et deux carreaux).

Un très beau top.

Hésitation mortelle

Parmi les représentants des Français aux Olympiades par paires de la Nouvelle-Orléans, Paul Chemla et Michel Lebel, qui sont champions d'Europe par paires, seront nos meilleurs représentants.

Agés de trente-quatre ans, ils ont commencé très tôt les compétitions puisque, aux Olympiades de Stockholm de 1970, Chemla avait terminé onzième, associé à Lecléry.

Voici un coup réussi brillamment au cours de cette épreuve.

Nord : ♠ V 9 6 ♥ D ♦ R D V 6 ♣ R 8 7 6 5
Ouest : ♠ 10 8 5 2 ♥ V 10 8 7 ♦ 7 5 ♣ 4 3 2
Est : ♠ 7 4 3 ♥ A 9 4 2 ♦ 10 8 2 ♣ A D 10
Sud : ♠ A R D ♥ R 6 5 3 ♦ A 9 4 3 ♣ V 9

Ann. : S. don. E.-O. vuln.

Sud	Nord
Chemla	Lecléry
1 SA	3 SA

Ouest entama le valet de cœur, Est prit la dame avec l'as et rejoua le 2 de cœur pour le 5 de Sud et le 7 d'Ouest qui continua avec le 10 *de cœur. Le mort dé*faussa un second trèfle, et Est hésita quelques instants avant de fournir le 4 de cœur.

Manifestement, Est avait envisagé de débloquer le 9 de cœur. *Or,* cette crainte d'être mis en main à cœur ne pouvait être justifiée que s'il avait une fourchette à trèfle, et Chemla en conclut qu'Est détenait as et dame à trèfle. *Comment, après cette déduction, le déclarant joua-t-il* pour gagner TROIS SANS ATOUT contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Malgré l'absence de garde à trèfle, il y a intérêt à ouvrir de « 1 SA » pour indiquer 16 à 18 points et une distribution régulière. Sur cette annonce, il était logique de dire « 3 SA » sans chercher de manche dans une mineure.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble Nº 35

ENTRE DEUX FEUX

LES ROTOIRS (Eure)
Vendredi 26 mai 1978
Première manche

Dans un tournoi récent qui s'est déroulé à Lyon, le mot LUIRENT a posé un problème à l'arbitrage. Le PLI conjugue LUIRE comme NUIRE, ce qui donne au passé simple LUISIS, LUISIMES, etc. L'Art de conjuguer, *de Bescherelle (Hatier), que les fédérations française et belge utilisent comme ouvrage officiel de référence, précise que les formes LUISIS, LUISIMES, etc., sont supplantées par LUIS, LUIMES, etc. Grévisse, dans* le Bon Usage, *se range à cet avis en donnant de nombreux exemples.* Ainsi : Deux feux luirent sur la montagne *(P. Hamp, Mektoub, p. 35). En cas de désaccord entre le PLI et le Bescherelle, c'est ce dernier qui prime, sauf quelques exceptions sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir. Mais dans le cas précis de LUIRE, le règlement international stipule que les deux formes doivent être acceptées : je (RE)LUISIS..., nous (RE)LUISIMES..., et je (RE)LUIS..., nous (RE)LUIMES...*

Le dictionnaire de référence est le PLI (Petit Larousse illustré). Les cases horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; les cases verticales, par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédant a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

	TIRAGE	SOLUTION	REF.	PTS
1	J F S E E I ?			
2	E E + E O U G L	J(U)IFS	H 4	44
3	E O L + L L M A	JUGEE (a)	4 H	26+2
4	O + X P I B E E	LAMELLE (b)	K 1	16
5	B O + E E A L F	EXPIE (c)	8 K	87
6	O A E + O R D T	FABLE	2 J	36
7	O E + M V H U O	POTARD	M 9	20
8	O E U M V + T S	HO	1 N	20
9	M T + R G I O E	VESOU (d)	14 K	26
10	O T + U R H N S	GREMIL (e)	1 F	29
11	N R + N I Z A P	HOTUS (f)	15 H	35
12	N N I P + N A W	AZUR	O 12	42
13	— E E I N N C T	API	3 M	22
14	A A B L T S N	ENCEINTS (g)	8 A	83
15	Y V I O R S E	BALISANT (h)	E 5	90
16	V O R S I + A R	YEN	F 6	65
17	U S M N E T D	ARRIVONS	B 2	88
18	D S + K W I U C	MUENT	D 10	21
19	D C U I + U R D	KWAS	12 K	44
20	D D U C U + E N	RIE	D 6	18
21	D D U N + Q A E	CRUE	4 A	18
22	D A D + A E O T	QUINES	N 6	37
23	D D E + I N ?	ATOCA (i)	A 1	27
24		DI(S)TEND	14 A	20
25				
26			TOTAL	916
27				

Les Rotoirs, Club Méditerranée. Tél. 261-85-00 (poste 3 576).

NOTES

a) C'est GUE(U)LEE qui aurait dû être placé sur le scrabblier pour 28 points ; ç) MALLEOLE malheureusement implacable ; c) Si vous ignorez que LAMELLE (ou LAMELLEUX) est un adjectif, vous êtes EXILE en 1 H et vous perdez 42 points ; d) Liquide qui sort de la canne à sucre ; e) Plantes : solo de Lucie Liger ; f) Grand poisson d'eau douce peu comestible ; g) Du verbe ENCEINDRE ; h) Bat ENSABLAT (A 8) d'un petit point ; i) Airelle du Canada ; solo de Charlemagne.

Résultats : 1. Pialat 900 ; 2. Charlemagne 894 ; 3. Colette Barraux 877. — Résultats finals : 1. Charlemagne 1 705 ; 2. Pialat 1 653 ; 3. Hannuna 1 636. — Doubles : 1. Desmoulins-Muracciole 1 697 ; 2. Lumbroso-Pialat 1 693 ; 3. Toffler-Charlemagne 1 690.

PENTASCRABBLE Nº 35
de J.-H. Muracciole

Il s'agit de faire le maximum de points avec cinq tirages successifs de sept lettres, le premier mot passant obligatoirement par l'étoile rose. Les cinq mots à trouver doivent utiliser toutes les lettres de chaque tirage.

B C E H O S U - A A E P I N T - C H I I K M S - A E L O R ? S A B E E I L T

Solution proposée : plus de 650 points.

SOLUTION DU PROBLEME No 34

EMPESTA, H 8, 72 - ZI(Z)ANIES, 12 A, 102 - BRON(Z)ERA, C 8, 70 - RAYERAIT, 15 B, 164 - BLI(Z)ZARD O 8, 221 - Total : 686 points.

Cette solution, élégante variation autour d'un Z, a été trouvée par M. Fournier, de Courthezon.

Contre-solution : ESTAMPE, H 7 (ou ETAMPES, H 8), 76 -PA(T)INIEZ ou PANI(F)IEZ, 12 H, 106 - ARBORENT, 9 A, 64 - RAYERAIT, A 8, 212 - BLI(Z)ZARD, O 8, 221. Total : 679.

● *Problème nº 33 (suite).* Nous avons reçu avec retard, bien qu'elle ait été postée en temps utile, la bonne solution trouvée par Mme K. Momal, de Tours, qui gagne également un Larousse du scrabble. Nous rappelons que les pentascrabbles ne sont primés qu'exceptionnellement, et que, lorsque c'est le cas, nous le signalons en même temps que l'énoncé.

● *Premier festival international de la Côte d'Azur,* les 14, 15 et 16 juillet à Nice. Simples et doubles. Tél. : M. Ghionda, 20-04-29.

MICHEL CHARLEMAGNE.

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

COURRIER DES LECTEURS

Notre dernière chronique « Concurrence déloyale » (le Monde *du 20 mai), nous a valu une lettre de Larousse qualifiant de* « sans nuance et hâtive » *notre critique du* Petit Larousse illustré. *Qu'elle soit brutale ou peut-être injustifiée, nous laisserons les scrabbleurs en décider. Mais hâtive, certainement pas, puisque le PLI est notre « bible » depuis près d'un lustre. En revanche, nous reconnaissons que les notes signalant les cas litigieux pour lesquelles Michel Pialat s'est donné tant de mal sont au nombre de sept cents et non de cinquante, et que le titre qui, en fait, opposait le dernier-né de chez Larousse à son vénérable ancêtre devenait ambigu par suite de la comparaison entre le* Larousse du scrabble *et le* Grand Dictionnaire du scrabble *(Hachette). — M. C.*

UN GUIDE DU SCRABBLE

Le succès du scrabble n'est plus à démontrer : en quelque vingt-cinq ans, ce jeu — passionnant — a conquis des milliers et des milliers de nouveaux adeptes. Le « Guide du scrabble » dont l'auteur est Michel Charlemagne, sera autant utile à qui veut s'initier ou progresser dans l'art de composer des mots.

Outre un vocabulaire de 15 000 mots, on y trouvera un énoncé commenté des règles du jeu, des développements sur la partie libre et le « duplicate » (formule utilisée lors des compétitions), des problèmes (les Pentascrabble), un recueil de parties jouées lors des championnats francophones de l'an dernier, le règlement international, etc. De quoi devenir un « scrabbleur » redoutable.

J.-M. D.-S.

★ *Guide Marabout du scrabble,* par Michel Charlemagne. Nouvelles Éditions Marabout, 255 pages, 15,50 F

Hippisme

A LA POINTE DU NEZ

A la « une » du journal hippique de la semaine, Reine de Saba, Dancing Maid, *et une impression générale : la victoire, cette année, se conquiert à la pointe du nez autant qu'à la pointe des sabots.*

Voyons la suite (1) de cette grande éphéméride de juin.

8 juin, Epsom. — *L'ex-français* Crow, *maintenant entraîné, comme toute une partie de l'écurie Wildenstein, en Angleterre, gagne facilement la Coronation Cup, devant le néo-zélandais* Balmerino, *révélation de l'Arc de triomphe 1977. Le seul représentant de Chantilly,* Monseigneur, *est avant-dernier. Probablement aspire-t-il à quelque repos : on ne se bat pas impunément avec* Trillion *comme il l'a fait.*

Crow, *qui appartient à une famille de chevaux tardifs et qui, comme son père* Exbury, *n'a atteint à sa vraie qualité qu'à quatre ans, progresse maintenant de sortie en sortie. On pense, après la course, quand Daniel Wildenstein indique que ses prochains objectifs seront les King George et l'Arc de triomphe, qu'il sera alors, avec* Trillion, *le plus sérieux obstacle mis sur le chemin des deux champions de la génération montante :* Acamas *et* Shirley Heights. *Mais, demain, le résultat du Grand Prix d'Evry tempérera ce jugement : on y verra* Hot Grove, *que* Crow *n'avait récemment battu que d'une tête, largement devancé par* Vagaries, *nouveau venu dans les classiques, la « formule 1 » hippique.*

10 juin, Epsom. — *A 60 mètres du poteau, la française* Dancing Maid, *en tête depuis la sortie de Tattenham Corner, paraît devoir gagner les Oaks. Mais* Fair Salina *parvient à ses côtés. Un duel terrible s'engage entre les deux pouliches. La photo de l'arrivée donne à* Fair Salina *un avantage d'un nez.*

« Dancing Maid a légèrement faibli dans les 20 derniers mètres, où la piste monte, *explique le jockey Freddy Head.* Surtout, nous avons passé le poteau dans la mauvaise foulée, alors que la gagnante était dans la bonne. »

Explication technique : analysée au 5/100 de seconde par les appareils photo de l'arrivée, la course d'un cheval n'apparaît plus comme une progression régulière ; elle est faite de bonds en avant, quand les jambes postérieures propulsent le corps, suivis de phases de ralentissement, quand le corps retombe en appui sur les jambes antérieures, qui, elles, ne communiquent pas — ou peu — d'élan. Deux concurrents peuvent passer ensemble la ligne d'arrivée : si le mouvement de l'un est à cet instant dans la phase de propulsion, il a un avantage vis-à-vis de l'objectif, d'autant qu'alors l'équilibre lui commande de tendre au maximum l'encolure et que, par conséquent, l'extrémité de la tête, la pointe des naseaux, sur lesquels se juge l'arrivée, se trouvent projetés au maximum. Quelques centièmes de seconde plus tard, le phénomène est inversé : le cheval qui était en propulsion se trouve dans la phase ralentie de l'appui ; son encolure s'est redressée, et c'est le concurrent qui bénéficie alors du double avantage. Mais trop tard pour celui-ci : il a passé la ligne « dans la mauvaise foulée ».

Tel est donc le coup du sort qui a atteint Dancing Maid... *et encore davantage son jockey : il avait déjà, dimanche, perdu le Jockey-Club de 4 centimètres, avec* Frère Basile, *pour avoir passé la ligne d'arrivée de Chantilly dans la mauvaise foulée, alors qu'*Acamas *la franchissait dans la bonne.*

A l'inverse, les dieux du turf sont, cette semaine, penchés sur la selle de Greville Starkey : il a réalisé le doublé Derby - Oaks, ambition de tout jockey anglais.

10 juin, New-York. — *Encore un nez. Il vaut à* Affirmed *et à son jeune jockey, Steve Cauthen (dix-huit ans), la suprême gloire hippique américaine : la « triple couronne ». D'un nez, en effet,* Affirmed *gagne, devant son habituel rival,* Alydar, *les Belmont Stakes, quelques semaines après avoir remporté le Kentucky Derby et les Preakness. La gloire s'emballe, outre-Atlantique. Sauf erreur, un seul cheval,* Citation, *avait ceint la triple couronne entre 1950 et 1975. Trois l'ont conquise depuis :* Secrétariat, Seattle Slew *et* Affirmed.

Un grand étalon

11 juin, Chantilly. — *Prix de Diane sans émotion.* Reine de Saba, *compagne d'écurie de* Dancing Maid *et grande favorite, se détache à l'endroit exact où le lui demande son jockey. Celui-ci ne risque pas, cette fois, de subir les sortilèges de la « mauvaise foulée » : c'est de deux longueurs — auxquelles il aurait pu, si nécessaire, en ajouter deux autres — que sa pouliche triomphe. Cette* Reine de Saba *n'a probablement pas fini de conduire le bal. Son entraîneur explique qu'il la juge supérieure à* Dancing Maid. *C'est la raison pour laquelle il a orienté celle-ci vers Epsom et gardé* Reine de Saba *pour Chantilly : le propriétaire des deux pouliches préférait essayer de gagner le Prix de Diane, fleuron qui manquait à l'écurie alors que son père, Pierre Wertheimer, avait naguère gagné les Oaks. Belle année que celle où, ayant choisi entre les victoires dans deux des plus grandes classiques européennes, on remporte, certes, celle que l'on avait préférée mais où, en outre, on ne manque l'autre que de quelques centimètres. L'écurie Wertheimer doit une large part de cette réussite à* Lyphard, *père de* Dancing Maid *et de* Reine de Saba, *mais en outre de* Calderina, *troisième du Prix de Diane, de* Turville, *troisième du Jockey-Club, de* Lys River... *A neuf ans,* Lyphard *prend déjà place dans la courte liste des grands étalons, celle qui, chez nous, n'a guère comporté, depuis quarante ans, que trop peu de noms :* Tourbillon, Wild Risk, Sicambre, Val de Loir...

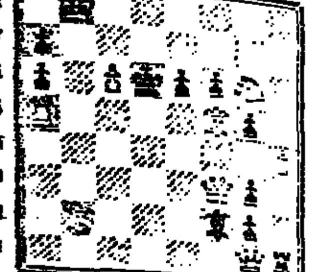
Un gag, pour terminer cette journée du prix de Diane : la principale activité de Jacques Wertheimer, à la ville, est d'être parfumeur (« Numéro 5 de Chanel »). Or le Prix de Diane était patronné par une marque concurrente de parfums et produits de beauté. On voit donc le P.-D.G. de ladite marque présider aux aimables solennités honorant, après la course, son rival commercial.

17 juin. — *Demain, le Grand Steeple. Auteuil, Auteuil, où sont les steeple-chasers d'antan ?*

LOUIS DÉNIEL.

(1) Pour le début, le *Monde* du 10 juin.

PROBLÈME
G.H. DRESSE
(1935)



BLANCS (8) ... NOIRS (11) ...
Les Blancs jouent et font mat en trois coups.

CLAUDE LEMOINE.

PHILIPPE BRUGNON.

MICHEL CHARLEMAGNE.

COURRIER DES LECTEURS

UN GUIDE DU SCRABBLE

J.-M. D.S.

Le Monde

culture

Expositions

PEINTRES CORÉENS

Proposée par le Musée national d'art moderne de Séoul, l'exposition « Peintures coréennes contemporaines de style traditionnel » est accueillie à Paris — après Stockholm et Stuttgart. On peut regretter son manque d'ampleur soutenue, dû au fait que le choix n'a porté que sur six artistes, nettement inégaux, et plus encore, à leur ordre de présentation : nous arrivons d'emblée sur les grands paysages de Yi Sang-pom (1897-1972), une révélation, pour progressivement voir le niveau baisser.

Il faut dire que les peintres choisis illustrent en fait des tendances elles-mêmes inégales, tandis que la diversité de ton, qui ne manque pas de choquer, malgré l'unité de fond venue de la source commune — la peinture chinoise, — met en relief le sympathique esprit récalcitrant des Coréens, tous attachés à suivre la tradition dans un style individuel.

Pour revenir au vaste portique qui écrase l'ensemble avec quelque injustice, on admirera sans réserve l'art de Yi Sang-pom : un trémissement provoqué par les traits serrés caractéristiques de son écriture, anime ses panneaux en longueur, où se déploient des peupliers alignés, traités comme par un impressionniste occidental, tandis que les effets sous-jacents issus du lointain Song laissent toute leur épaisseur, délicatement nuageuse, aux croupes des collines et aux frondaisons noyées d'ombres. Aux premiers plans coule l'eau argentée des ruisseaux. Des sentiers blancs s'enfoncent comme des vallées dans une lumière qui est partout présente, frisante et pénétrante. Une formule parfaitement réussie du paysage.

PAULE-MARIE GRAND.

★ Peintures coréennes contemporaines, musée Cernuschi, jusqu'au 25 juin.

Danse

Le ballet de Stuttgart

La troupe est placée sous le signe de deux personnalités exceptionnelles : Noverre, le père du ballet d'action qui dédia ses fameuses « Lettres sur la danse » au duc de Wurtemberg en 1760, et John Cranko, directeur du ballet de 1961 jusqu'à sa mort accidentelle en 1973.

Doté d'une formidable vitalité, d'une puissance de création et d'un magnétisme irrésistibles, ce chorégraphe sud-africain, passé par le « Sadler's Wells Theatre) de Londres, a réussi en douze ans à transformer le petit noyau de danseurs de l'opéra de Stuttgart en une compagnie de réputation internationale.

Le public du Théâtre de la Ville en a eu une belle démonstration avec « Brouillards », de Cranko (1970). Le chorégraphe vigoureux, presque brutal, s'est fait élégiaque. Sur les « Préludes », de Debussy, il a brossé une suite d'entrées tendres, malicieuses, nostalgiques où s'exhalent la fragilité des relations humaines et aussi la beauté fugitive de la danse. Et quel style magistral ! Des lignes harmonieuses soudain rompues par des portés en flèche de bras sinueux, une grande variété de pas, des enchainements baroques. Et si la construction reste abstraite, des rapports chaleureux se nouent entre les danseurs. Deux d'entre eux font leur trouée dans le groupe : Egon Madsen, vif, délié, une sorte d'esprit de la danse et Birgit Keil, sourire éclatant et de longues jambes accrochées haut. Birgit Keil que l'on retrouve avec l'athlétique Richard Cragun, dans un autre ballet de Cranko d'une facture moderne sur la « Passacaille », de Webern.

Aujourd'hui, les destinées du ballet de Stuttgart tiennent dans les mains de Marcia Haydée, ballerine brésilienne, modelée par John Cranko, et devenue une des grandes danseuses dramatiques de notre temps. Elle apparait discrètement dans la seconde partie du programme consacrée à un long ballet de Kennet Mac Millan, sur « le Chant de la terre », de Mahler. Chez ce chorégraphe on peut toujours s'attendre à des méandres de l'imagination ; le dessin n'est pas net, l'inspiration s'enlise ; mais il y a de beaux développements d'ensemble et quelques moments fulgurants. C'est le cas pour le tableau de « l'Homme ivre au printemps », un morceau de bravoure de trois danseurs (Richard Cragun, Reid Anderson et Barry Ingham), et surtout « l'Adieu », où Marcia Haydée éclate et se transfigure : pâle et tragique, vacillante comme une flamme dans de longs parcours à reculons, emportée dans des tourbillons stoppés net, elle est la danse incarnée. Moments intenses

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre de la Ville, 20 h. 30 Une exposition sur l'histoire du Ballet de l'Opéra de Stuttgart réalisée avec le concours du Goethe Institut de Paris a lieu également. Entrée libre, de 11 heures à 18 heures.

D'Angers à Nancy

La ville d'Angers accueillera, à partir du mois d'octobre, le chorégraphe américain Alwin Nikolaïs, qui animera un centre de formation et de création chorégraphiques. Jean - Albert Cartier, transfuge d'Angers, vient s'installer à Nancy avec son ballet (« le Monde » des 28 septembre 1977, 11, 20, 22-23 janvier 1978). Les deux opérations, négociées presque en même temps, entre les municipalités et la direction de la musique, de l'art lyrique et de la danse du ministèrent de la culture, aboutissent à la mise en place de deux importants centres chorégraphiques régionaux. Leur vocation est cependant différente.

A Angers, l'arrivée de Nikolaïs peut être considérée comme un événement. A soixante-trois ans, cet extraordinaire pédagogue a formé plusieurs générations américaines. Il sera assisté d'un couple de danseurs venus de son école new-yorkaise, et installé à demeure à Angers ; lui-même y séjournera régulièrement pendant de longues périodes régulières ; il animera personnellement ce centre, qui accueillera une vingtaine de stagiaires (rémunérés) et une compagnie permanente d'une dizaine de danseurs. Le financement de l'ensemble — 2 millions et demi de francs — est assuré par deux subventions de 1 million de l'Etat et de la ville, complétées par les recettes propres du centre.

Le B.T.C. (Ballet-Théâtre contemporain) devient, lui, le Ballet-Théâtre français de Nancy ; il ne change pas seulement de nom, mais aussi de mission. Il n'est plus exclusivement voué à la danse contemporaine, et présentera un inventaire du répertoire chorégraphique du vingtième siècle, dont la plupart des ballets, de Diaghilev à nos jours, pratiquement inconnu du public régional : « Il ne s'agit pas, précise Jean-Albert Cartier, de muséographie. Nous ouvrirons la saison avec « la Somnambule », de Balanchine, mais dans des décors et costumes nouveaux. J'ai apporté en dot à la ville de Nancy une douzaine de ballets modernes de Viola Farber, Lar Lubovitch, Louis Falco... La troupe est jeune (trente danseurs, dont dix-sept venus du B.T.C.), elle doit être polyvalente. Hélène Traïline, directrice de la danse, veillera à cette double formation donnée par des professeurs invités. »

Le Ballet-Théâtre de Nancy aura son propre local, une maison de la danse, installée dans les anciens magasins de décors, rue Henri-Bazin.

L'opération (4 millions de francs) est financée paritairement par la ville de Nancy et l'Etat. Un conseil d'administration a été mis en place, en respectant cette parité. Le Ballet-Théâtre de Nancy devra assumer une triple action : locale (quarante représentations sur quatre-vingts, données à Nancy, Metz, Thionville, au cours de la prochaine saison), régionale (deux tournées dans le Sud-Ouest et la région Rhône-Alpes), internationale (tournées en Allemagne et en Espagne).

Dans ce jeu de chassés-croisés, la situation de Gigi Gheorghe Caciléanu, directeur de feu le Ballet de Nancy et de Lorraine, reste encore à régler. Chacun s'accorde à reconnaitre qu'il est à l'origine d'une certaine renaissance de la danse à Nancy, dont Jacques-Albert Cartier bénéficie aujourd'hui. La ville de Rennes semble décidée à l'accueillir ; ses dons de chorégraphe et d'animateur y seraient précieux. Et il se créerait alors entre La Rochelle, Angers et Rennes un extraordinaire foyer de décentralisation chorégraphique.

M. M.

■ La municipalité de Sceaux organise, les 17 et 18 juin, une fête populaire pour célébrer le centenaire de la première félibrée (rencontre de félibres consacrée à la célébration de la poésie de langue d'oc). Animation dans les rues, variétés (samedi) et bal (dimanche) au jardin de la ménagerie.

Festivals

SAMEDI, LE CARNAVAL

Samedi, Paris offre ses rues et la Seine aux chimères et aux masques venus du monde entier. C'est le Carnaval des carnavals, organisé pour la seconde année consécutive par Europe 1. Il fera bon flâner dans les marchés et les rues commerçantes où, dès 9 h. 30, les grosses têtes et les ventres bourrés de paille danseront. A l'heure du déjeuner, on pourra les regarder en direct sur TF 1, réunis devant l'Hôtel de Ville d'où ils repartiront à 15 heures pour défiler jusqu'à la Concorde. Enfin, à partir de 22 heures, comme l'an passé, du pont de Grenelle au pont de Sully, les péniches décorées, enluminées, illuminées glisseront dans la nuit. Parmi les groupes, des Brésiliens et des Grecs.

« *C'est le jour de la raison égarée, c'est une catharsis, une sublimation, l'explosion des rêves, un moment de gloire où chacun est son roi.* » Ainsi parlent les Brésiliens. Chez eux, le carnaval est une institution nationale, une *fête* énorme, née de la rencontre entre les traditions religieuses importées du Portugal et celles des esclaves africains. Aujourd'hui la fête est devenue une compétition qui engage beaucoup d'énergie et d'argent. Participer au défilé de Rio, obtenir un prix est aussi important pour un groupe de samba que pour une équipe de football participer à la Coupe du monde.

Mais le plus important est quand même la préparation. Plus qu'un amusement, plus qu'un exorcisme, le carnaval brésilien offre l'occasion de se libérer (?), de se réaliser dans l'art : il y a ceux qui fabriquent les costumes, il y a ceux qui jouent, ceux qui chantent, ceux qui dansent, et ensemble ils composent de véritables opéras de rue dans lesquels s'expriment les forces refoulées. « *Si tu vis dans la liberté, tu inventes le sado-masochisme. Si tu vis dans l'oppression, tu inventes la liberté.* »

En Grèce, on ne trouve pas de carnaval comme au Brésil, mais des centaines de groupes folkloriques, subventionnés par l'Etat et par des dons privés, chargés de retrouver et de maintenir en vie les coutumes des fêtes qui, pendant les siècles d'occupation turque, ont permis au peuple de sauvegarder la liberté de son âme. Il ne s'agit pas seulement de reproduire avec exactitude les pas de danse et les paroles des chansons, de retrouver la manière dont les femmes d'autrefois racontaient l'histoire de leur village dans les dessins de leurs broderies, mais de poursuivre leur œuvre, d'apprendre le sens des signes et des symboles, de continuer à raconter l'histoire...

Le Carnaval est un spectacle, et quelque chose de plus qu'il faudrait pouvoir saisir et préserver.

COLETTE GODARD.

ARTS ET SPECTACLES

LE JOUR DU CINÉMA

Le taux de la T.V.A. sera-t-il abaissé ?

Dans sa dernière conférence de presse avant les élections de mars, le BLIC (Bureau de liaison des industries cinématographiques, groupant les représentants patronaux de l'industrie technique de la production, de l'exploitation et de la distribution) s'était déclaré partiellement satisfait des dispositions d'un plan d'aide au cinéma français mis en place par M. Michel d'Ornano, alors ministre de la culture et de l'environnement (le Monde *du 1er mars 1978). Le « plan d'Ornano » comportait une mesure très attendue : l'abaissement de 17,6 % à 7 % de la T.V.A. sur le spectacle cinématographique. Mais cette mesure, qui exigeait un vote du Parlement, ne pouvait être appliquée qu'après la mise en place de la nouvelle Assemblée. Rien n'est encore intervenu.*

Le BLIC, qui avait fait diffuser dans les salles un « ciné-tract » (le Monde *du 13 janvier 1978), compte relancer au plus vite sa campagne avec* Cinémassacre, *court métrage d'animation (dessins de Siné, réalisation de Michel Boschet). Si le premier « ciné-tract » était d'un ton relativement modéré, celui-ci (qui dure un peu moins de trois minutes) se présente comme un pamphlet percutant. L'humour agressif de Siné, ses caricatures mordantes et le commentaire virulent en font une œuvre de combat. Avec d'indéniables qualités artistiques.* — J. S.

Les étudiants de l'IDHEC sont inquiets.

Les étudiants de l'IDHEC (Institut des hautes études cinématographiques) ont entamé le 8 juin une série d'actions pour obtenir de leur conseil d'administration et du Centre national de la cinématographie (C.N.C.) le maintien de M. Jean Douchet, leur directeur d'études, nommé temporairement en décembre 1977, lorsque M. Louis Daquin a pris sa retraite, et dont le contrat s'achève le 1er juillet. Les étudiants ont commencé par occuper le bureau du directeur général, M. Constantin Kostromine, ont eu une entrevue avec M. Pierre Viot, directeur général du C.N.C., le 13 juin, et prévoient une projection de films de promotion au studio Action-République.

Ce n'est pas tant la défense d'une personne que celle d'un principe qui conduit ces étudiants à manifester leur inquiétude et leur mécontentement. Ils estiment que les acquis de mai 1968 et de la double direction de MM. Louis Daquin et Jean Velter (directeur général remplacé au début de cette année par M. Kostromine) sont peu à peu remis en question par une intervention de la gestion dans le domaine pédagogique, « au détriment de la qualité des études et des films ». Ils revendiquent de nouveaux statuts, notamment un droit de vote au conseil d'administration et la possibilité pour l'ensemble des étudiants et des moniteurs de nommer le directeur d'études.

Cinéma

« ROBERT ET ROBERT », de Claude Lelouch

Claude Lelouch est un lutteur. Après l'échec (très injuste) de *Un autre homme, une autre chance,* il s'est remis au travail et a rapidement tourné *Robert et Robert*. Trop rapidement sans doute. A voir ce film, on a l'impression que l'auteur n'a pas pris la peine (ou le temps) de mûrir son projet. Pressé d'agir, il a bâclé vaille que vaille une histoire dont il a pu croire que sa mise en scène masquerait les faiblesses. Illusion dangereuse. On ne bâtit pas un film sur une série de tours de passe-passe, aussi brillants soient-ils. On ne peut tout sauver par l'élégance et la désinvolture. Il manque à *Robert et Robert* ce qui manque à tant de films français : une structure, une charpente, autrement dit un véritable scénario.

Au départ, pourtant, une idée séduisante : la rencontre de deux solitaires. Non pas d'un homme et d'une femme, mais de deux garçons venus chercher dans une agence matrimoniale la fiancée de leurs rêves. Le premier (Jacques Villeret), jeune encore, mais un peu trop rondouillard pour plaire aux demoiselles, n'a jamais réussi à vaincre sa timidité. Le second (Charles Denner), plus âgé, est israélite et chauffeur de taxi. Il a un caractère difficile, une mère qui le dorlote et déjà des manies de vieux célibataire. Entre eux, c'est le coup de foudre de l'amitié. Ils ne vont plus se quitter. Et, à défaut de l'amour, ils découvriront, côte à côte, que la vie peut offrir aux plus déshérités d'heureuses surprises.

De ce sujet où l'on retrouve la sentimentalité et l'optimisme de Lelouch, que reste-t-il à la fin du film ? Une satire de ces officines de faux espoirs que sont les agences matrimoniales. La peinture attendrie d'un petit monde de laissés pour compte, de frustrés, de pauvres bougres en quête d'une âme sœur. La description d'une équipée burlesque à Waterloo... Bref, une pochade émaillée de quelques jolies scènes, un récit amusant mais dont l'intrigue ne cesse de dériver, de s'effilocher et qui laisse dans l'ombre l'essentiel, c'est-à-dire l'évolution des rapports entre les deux amis, la naissance de leur solidarité, la progression de l'aide mutuelle qu'ils s'apportent. Quand la chance enfin leur sourit, on devrait être émus et se réjouir pour eux. Or on se borne à constater que le numéro de cabaret de Jacques Villeret est désormais au point.

Aux côtés des deux principaux protagonistes, Jean-Claude Brialy joue avec brio le rôle du marieur professionnel. Macha Méril déploie tout son charme dans une scène de séduction. L'humour de Régine et de Germaine Montero rend pittoresques leurs personnages de mères-poules.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir Les films nouveaux.

Musique

« Pour un monde noir »

L'exotisme, pour les esthètes, c'est une époque, et, pour les esthètes d'une certaine époque, c'était quelque chose de bien répréhensible, peut-être même que ça l'est encore... Pour les artistes, qu'ils soient poètes, peintres ou musiciens, l'exotisme, c'est seulement un ferment qu'on doit juger sur ce qu'il produit, comme le conte fantastique, la marine ou la descente de croix, c'est un prétexte à faire autre chose, à aller au-delà.

En écrivant Pour un monde noir, *quatre chants pour soprano et grand orchestre, destinés à Christiane Eda-Pierre, Charles Chaynes a voulu s'imprégner de l'univers poétique africain et antillais,* « partir à la recherche de la magie et, par la suite, retrouver en moi-même, sous forme de musique, une part de cette magie inhérente aux domaines artistiques ».

La partition, donnée en création mercredi soir à la Maison de Radio-France et transmise en direct par France-Musique, comporte quatre parties : en guise de prélude la Chanson du vent *(poème d'Amadou-Moustapha Wade), mystérieux, comme suspendu, dont les courbes mélodiques sont issues des musiques pygmées, puis un* Chant du soir *plus violent (poèmes d'Antoine-Roger Bolamba) avec, au loin, le battement des tam-tams,* « rappel des rituels oubliés » *qui s'apaisent pour laisser place à une sorte de nocturne,* Rama-Kan, « chant d'amour pour une négresse » *(poème de David Diop) avec des effets de lointain, des cors jouant à la limite de l'audible, comme ces sonorités étouffées qu'on n'entend qu'à la nuit.* Hors des séjours étrangers *enfin,* « chant d'espoir, de révolte contenue, appelant avec force une vie nouvelle » *(poème d'Aimé Césaire), inspiré des musiques du Gabon avec, pour donner plus de force aux mots importants, la voix parlée qui surgit tout à coup au milieu des vocalises.*

Ecrit sur mesure, ce cycle met en valeur les qualités, aussi bien vocales que musicales, de Christiane Eda-Pierre — une technique parfaite, un contrôle qui ne pèse jamais, une remarquable sûreté d'intonation, — et l'interprétation qu'elle donne d'une partition qu'elle s'est appropriée ressemble à une libre improvisation.

Outre l'air de concert K 528 Bella mia fiamma *que chantait également Christiane Eda-Pierre avec un phrasé impeccable, l'ouverture de la* Flûte enchantée *restera comme l'un des moments privilégiés de la soirée : sous la direction de Gilbert Amy, le nouvel Orchestre philharmonique a laissé transparaître un merveilleux travail de détail avec un sens aigu des grandes lignes, où seul doit apparaître l'essentiel.*

GÉRARD CONDÉ.

CONCOURS DU CONSERVATOIRE

Trombone. — Premiers prix : Guy Berrier, Yasuhiro Yoden, Bernard Dreumont ; deuxièmes prix : Abbas Dabir-Danesh, Jean-Christophe Chevalley.

■ La ville de Bobigny organise, dimanche 18 juin, un grand carnaval auquel elle invite tous les habitants « déguisés et masqués ». Deux cortèges partiront à 14 heures, l'un du pont de Bondy (place du marché), l'autre du mont de pierre (Mill'club) et se rejoindront au centre ville, avenue Pierre-Semard. Concerts, théâtres, danse, groupes folkloriques et majorettes se succéderont sur le podium et dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville. La fête se terminera par un bal.

Rock

MINK DEVILLE

Il porte des chemises en soie violette et des costumes en alpaga noir avec l'élégance d'un petit gloire sur les scènes de clubs gloire sur les scènes de clubs miteux en imitant ses idoles. Mais rien dans l'attitude de Willy Deville n'est emprunté. Il possède une classe folle, des gestes étudiés qui pourtant accompagnent naturellement les mouvements de la musique, une voix qui vibre et se prête à toutes les formes d'émotion. Willy Deville est d'origine porto-ricaine et lorsqu'il chante, il exprime la sensibilité de celui qui n'a rien à perdre sinon ses joies et ses espoirs. Et s'il s'entoure parfois d'effets clinquants, Willy Deville est trop authentique pour sombrer dans le superflu ou les sentiments superficiels. Alors, avec son groupe, Mink Deville, il manigance un rock teinté de blues, de country, des couleurs et des odeurs de la vie. Un rock traditionnel qui évolue au rythme des battements du cœur, fait bouillonner les sons dans les veines, raconte la rue, les rêves qui se réalisent ou non, les amitiés qui résistent aux coups durs, les amours qui parfois provoquent des déceptions inextinguibles.

Willy Deville chante comme un vieux Noir, sans se ménager, râcle le gosier et fait danser les mots, le timbre rauque et le swing entre les dents. Il n'hésite pas à composer des ballades désuètes, sérénades au clair de lune chantées en espagnol sur des guitares folkloriques, mais lorsque le groupe se prend à exulter, les guitares frémissent et s'envolent, et les rythmes interdisent toute hésitation. Jack Nitzsche, ancien compagnon des Stones, a produit les deux disques de Mink Deville et canalisé son énergie avec précision pour plus d'intensité. Issu du mouvement de la « new wave » à New-York, Mink Deville est de la veine des grands groupes des années 60. Le rêve de Willy Deville est « de jouer à l'Olympia et d'y enregistrer un disque live comme Edith Piaf ». *Cette année, il donne un concert au Théâtre Mogador, l'Olympia n'est pas loin, la gloire non plus.*

ALAIN WAIS.

★ Théâtre Mogador, le dimanche 18 juin, à 20 h. 30. Discographie : tous disques chez Sonopresse.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles « LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES » 704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34 (de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 16 juin

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Spectacle de ballets.
Comédie-Française, 20 h. 30 : En attendant Godot.
Chaillot, grande salle, 20 h. 30 : Cyrano ou les Soleils de la raison. — Salle Gémier, 20 h. 30 : les Baracos.
Petit Odéon, 18 h. 30 : le Mal d'amour de M. Leyrac.

Les salles municipales

Nouveau Carré, salle Papin, 20 h. 30 : Yiddish Story ; 22 h. 30 : les Soliloques du pauvre.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Una Ramos ; 20 h. 30 : Ballet Opéra Stuttgart.
Châtelet, 20 h. 30 : Volga.

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 30 : Venez nombreux.
Antoine, 20 h. 30 : Raymond Devos.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : Si t'es beau, t'es con.
Atelier, 21 h. : la Plus Gentille.
Athénée, 21 h. : les Fourberies de Scapin.
Biothéâtre, 21 h. : J.-J. Rousseau.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : Rétro-Parade.
Cartoucherie, Théâtre de l'Epée-de-Bois, 20 h. 30 : Shahrazade dit. — Théâtre du Soleil, 20 h. 30 : Dom Juan. — Atelier du Chaudron, 20 h. 30 : le Golem.
Centre culturel du Marais, 20 h. 30 : Quoi ?
Cité internationale, la Galerie, 21 h. : l'Intervention. — La Resserre, 21 h. : Antigone. — Grand Théâtre, 21 h. : Ulysse (dernière).
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : le Bateau pour Lipaïa.
Espace Cardin, 21 h. : Ceux qui font les clowns.
Essaïon, 18 h. 30 : les Lettres de la religieuse portugaise ; 21 h. : la Cigale.
Fontaine, 21 h. : Dzi Croquettes.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 21 h. : Louise la Pétroleuse.
Le Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : la Belle Vie ; 20 h. 30 : Punk et punk et colegram. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Un heure avec Rainer Maria Rilke ; 20 h. 30 : Labiche à l'affiche.
Michel, 21 h. 15 : Duo sur canapé.
Michodière, 20 h. 30 : les Rustres.
Moderne, 21 h. : la Nuit des tribades ; la Plus Forte.
Œuvre, 20 h. 30 : Gotcha ; 22 h. : la Brise-l'âme.
Orsay, 21 h. : les Mille et Une Nuits (Magic Circus).
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 30 : le Ciel et la Merde.
Présent, 20 h. 30 : la Tour de Nesle (dernière).
Ranelagh, 20 h. 45 : Feu la mère de madame ; le Minotaure (dernière).
Studio des Champs-Elysées, 21 h. 10 : les Dames du jeudi.
Théâtre Adyar, 21 h. : Légendes à venir.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois.
Théâtre-en-Rond, 21 h. : Trois pour rire.
Théâtre du Marais, 20 h. : les Chaises ; 22 h. : Jeanne d'Arc et ses copines.
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 30 : Trois p'tites vieilles et puis s'en vont.
Troglodyte, 21 h. : Gugozone.
Variétés, 20 h. 30 : Boulevard Feydeau.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 19 h. 45 : L. Saint-Léger ; 20 h. 45 : le Grand Ecart ; 22 h. : la Femme rompue ; 23 h. 15 : le Cadeau.
Blancs-Manteaux, 18 h. 30 : la Matriarche ; 20 h. 30 : J. Serizier ; 22 h. : Au niveau du chou ; 23 h. 30 : P. Triboulet.
Café d'Edgar, I, 20 h. 15 : la Surprise ; 21 h. 30 : Popeck ; 23 h. : les Autruches. — II, 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 20 h. 15 : Procédé Guimard - Delaunay ; 22 h. : A. More.
Coupe-Chou, 13 h. 30 : la Maison de l'inceste ; 20 h. 30 : le Petit Prince ; 23 h. 30 : P. Perrin.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : France Léa ; 21 h. 45 : le Bourbon magique ; 23 h. : l'Eau en poudre.
Le Fanal, 19 h. 30 : Un coin dans le sens de la marche ; 21 h. : le Président.
Le Lucernaire, 22 h. 15 : E. Piaf parmi nous.
La Mama du Marais, 19 h. 45 : Mimi et ses malabars ; 20 h. 45 : Zézette ; 22 h. : Kullières-valise.
Le Manuscrit, 20 h. : Axel et Sarah, triade ; 21 h. : Ça va beaucoup mieux.
La Mûrisserie de bananes, 21 h. : les Etoiles.
Petits-Pavés, 21 h. : le Droit à la paresse ; 22 h. 30 : M. Azoulai, Flashdingue, J. Aveline.
Le Plateau, 20 h. 30 : Anticosi ; 22 h. : A. Sachs.
Le Point-Virgule, 20 h. 30 : Ah ! les p'tites femmes ; 21 h. 30 : Un après-midi d'automne ; 22 h. 30 : Marc-Michel Georges ; 23 h. 30 : B. Joyet.
Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : l'Autobus ; 21 h. 30 : la Goutte ; 22 h. 30 : Y a qu'là que j'suis bien.
Le Sélénite, I, 19 h. 45 : la Culture physique ; 21 h. 15 : M. Truffaut ; 22 h. 30 : Rodéo et Juliette. — II, 20 h. 30 : les Bonnes ; 22 h. 30 : Qui a tué la concierge ?
La Vieille Grille, I, 20 h. 30 : M. Ripoche ; 21 h. 30 : A. Pichiarini ; 22 h. 30 : Poussez pas le mammifère. — II, 21 h. : C. Ricard ; 23 h. 15 : Sugar Blue.

Chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : Y a du va et vient dans l'ouverture.

Dans la région parisienne

Aubervilliers, Théâtre de la Commune, 20 h. 30 : J.-P. Farré.
Colombes, M. J. C., 20 h. 30 : M. Buhler.
Créteil, Maison A.-Malraux, 20 h. 30 : Orchestre Pro Arte, dir. P. Chouteau (Purcell, Tchaikovski, Bizet, Schubert).
Draveil, château de Villiers, 21 h. : Ballets nationaux d'Espagne.
Evry, Agora, 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France et Choristes de l'Essonne, dir. C. Caillat (Prokofiev, Stravinski).
L'Isle-Adam, église Saint-Martin, 21 h. : G. Poulet et K. E. Nandrup (Mozart).
Pontoise, Théâtre des Louvrais, 21 h. : Ubu roi.
Sannois, C. C. Cyrano-de-Bergerac, 20 h. 30 : Spectacle des années folles.
Sceaux, les Gémeaux, 21 h. : Sauveterre et Montjoie.
Versailles, chapelle royale, 20 h. 45 : Chœurs M.-R. De Lalande.

Les concerts

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : E. Guilels, piano (Schumann, Brahms, Chopin).
Hôtel Hérouet, 20 h. 30 : S. Escure, piano.
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : la Porte de la vie (musique de Ryo Noda).
Radio-France, Studio 105, 20 h. 30 : Quatuor Margand ; F. Deslogères, ondes Martenot (Dupin, Durey, Calmel, Martelli).
Sainte-Chapelle, 21 h. : Ensemble d'archets français, dir. G. Varga, sol. M. Larrieu (Vivaldi).
Eglise américaine, 21 h. : B. Geary, piano (Beethoven, Chopin, Debussy, Gershwin, Griffes).
Eglise polonaise, 20 h. 30 : B. Strzelecka, clavecin (musique des seizième et dix-septième siècles).
Ecole normale supérieure de J. F., 21 h. : Ensemble à vent de Paris (Bach, Haydn, Pleyel).

Festival du Marais

Hôtel d'Aumont, 21 h. 30 : la Lune à l'envers.
Hôtel de Beauvais, 19 h. et 20 h. 30 : Valérie Bellet ; 22 h. : Ma chère Sophie.
Pavés du Marais (place du Marché-Sainte-Catherine), 19 h. 30 : Original Bithume Jazz Band.
Eglise Notre-Dame des Blancs-Manteaux, 21 h. 15 : W. Christie, D. Fuller, clavecins et pianoforte ; J. Nelson, soprano (Couperin, J.-J. Rousseau, Guénin, Rigel, F.-A. Philidor).
Hôtel Carnavalet, 21 h. 15 : Jazz contemporain (D. Humair, F. Jeanneau, H. Texier).

Jazz, pop', rock et folk

Collectif 28-Rue-Dunois, 21 h. : Gousse d'ail.
Bistrot d'Isa, 22 h. : Don Chastain et René Urtreger.
Ten Gallons, 0 h. 30 et 2 h. 30 : Bertha friends in concert, soul music.
Palais des arts, 20 h. 30 : Bothy Band, folk.
Campagne-Première, 20 h. 15 : Art Ensemble of Chicago ; 22 h. : Henri Cow ; 22 h. 45 : C. Tidiane Fall.
American Center, 21 h. : Echo du Bayou, Mélusine, folk.
La Péniche, 21 h. : Groupe Lô.

La danse

Théâtre des Mathurins, 20 h. : Kathakali.
Bouffes-du-Nord, 20 h. : Compagnie du Four solaire ; 22 h. : Compagnie Moebius.
Centre Mandapa, 21 h. : Danse traditionnelle de l'Inde.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Pages arrachées au livre de Satan, de C. T. Dreyer ; 18 h. 30 et 20 h. 30, Cannes 1978 (18 h. 30 : Pareil, pas pareil, d'U. Peres, en sa présence ; 20 h. 30 : Rockinghorse, d'Y. Yosha) ; 22 h. 30 : la Femme de sable, de H. Teshigahara.
Beaubourg, 15 h. : les Nuits de Chicago, de J. von Sternberg ; 17 h. : les Damnés de l'océan, de J. von Sternberg ; 19 h., Quatre-vingts ans de cinéma brésilien : O Caso dos Irmaos Naves, de L. S. Person.

Les exclusivités

ADIEU, JE RESTE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).





هكذا من الأصل

Les concerts

Festival du Marais

Jazz, pop, rock et folk

La danse

cinémas

Les exclusivités

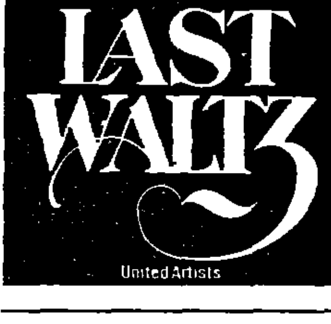
SPECTACLES

A LA RECHERCHE DE M. GOODBAR (A., v.o.) (**) : Balzac, 8e (359-52-70) ; Olympic, 14e (542-67-42).
ALLO ! MADAME (It. v.f.) (**) : U.G.C. - Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71).
L'AMOUR VIOLE (F.) (*) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
ANNIE HALL (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : le Marais, 4e (278-47-86).
LE BAL DES VAURIENS (A. v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
BARBEROUSSE (J., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LES BATISSEURS (F.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) H. sp.
LES BIDASSES AU PENSIONNAT (F.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; U.G.C. - Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; les Tourelles, 20e (636-51-98).
CARMEN (F.) : U.G.C. - Danton, 6e (329-42-62) ; Haussmann, 9e (770-47-55).
CARESSES BOURGEOISES (It., v.f.) (*) : Mercury, 8e (225-75-90) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
LA CHAMBRE VERTE (F., s.-t. An.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
LE CRABE-TAMBOUR (F.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Cinéac-Italiens, 2e (742-72-19) ; Calypso, 17e (754-10-68).
L'ETAT SAUVAGE (F.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
LA FEMME LIBRE (A., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Elysées - Lincoln, 8e (359-36-14) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-83) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; (v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR, (A., v.o.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-69-17) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LA GRANDE BATAILLE (It., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-47-19) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43).
HITLER, UN FILM D'ALLEMAGNE (All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) (quatre parties).
L'INCOMPRIS (It., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86) ; Marbeuf, 8e (225-47-19).
IPHIGENIE (Grec, v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
JAMAIS, JE NE T'AI PROMIS UN JARDIN DE ROSES (A., v.o.) (*) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
JESUS DE NAZARETH (It., v.f.) (1re et 2e partie) : Madeleine, 8e (073-56-03).
JULIA (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
MAI 68 PAR LUI-MEME (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91) H. sp.
MAIS, QU'EST-CE QU'ELLES VEULENT ? (Fr.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).
NOS HEROS REUSSIRONT-ILS ? (It., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; 14-Juillet - Parnasse, 6e (326-58-00) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; (v.f.) : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont - Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
OUTRAGEOUS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Paramount - Elysées, 8e (359-49-34).
PAPA EN A DEUX (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : Rio-Opéra 2e (742-82-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont - Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA PETITE (A., v.o.) (**) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic - Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy - Pathé, 18e (522-37-41) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
POURQUOI PAS ? (Fr.) (**) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
RENCONTRES DU IIIe TYPE (A., v.o.) : Galerie Point-Show, 8e (225-67-29).
RETOUR (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
REVE DE SINGE (It.) (**). V. ang. : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-53) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES ROUTES DU SUD (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24).
RUBY (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91).
SHOLAY (Ind., v.o.) : Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
SI VOUS N'AIMEZ PAS ÇA, N'EN DEGOUTEZ PAS LES AUTRES (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Maréville, 9e (770-72-86).
SOLEIL DES HYENES (Tun., v.o.) : Palais des arts, 3e (272-62-98) ; Racine, 6e (633-43-71).
LE TOURNANT DE LA VIE (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
UN ESPION DE TROP (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Ambassade 8e (359-19-08) ; (v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
UN PAPILLON SUR L'EPAULE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13)
LA VIE DEVANT SOI (Fr.) : Calypso, 17e (754-10-68).
LA VIE, T'EN AS QU'UNE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
VIOLETTE NOZIERE (Fr.) (*) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Studio Logos, 5e (033-26-42) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont - Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24)
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v.o.) (**) : J.-Cocteau, 5e (033-47-62) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
UNE FEMME A SA FENETRE (Fr.) : Cinéma des Champs-Elysées, 8e (359-61-70).
UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97) H. Sp.
UN ETE 42 (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
VICES CACHES, VERTUS PUBLIQUES (Youg., v.o.-v.f.) (**) : les Templiers, 3e (272-94-56).

Les films nouveaux

LA MORT DE SEBASTIEN ARACHE ET SON PAUVRE ENTERREMENT, film argentin de Nicolas Sarquis (v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LE JEU DE LA POMME, film tchèque de Vera Chytilova (v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention - Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24).
PROMENADE AU PAYS DE LA VIEILLESSE, film français de Marianne Ahrne. 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LAST WALTZ, film américain de Martin Scorsese (v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
ROBERT ET ROBERT, film français de Claude Lelouch. Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont - Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont - Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74).
BOB MARLEY AND THE WAILERS. EXODUS, concert filmé (v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91). H. sp.
CHAUSSETTE SURPRISE, film français de Jean-François Davy. U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
QUAND LES ABEILLES ATTAQUERONT, film américain de B. Geller (*) (v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; (v.f.) : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention - Saint - Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LES SURVIVANTS DE LA FIN DU MONDE, film américain de J. Smight (v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (288-99-75).
LES STOPPEUSES, film américain de J. Sedley. Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount - Gaîté, 13e (326-99-34) ; Paramount-Galaxie, 14e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
ÇA VA PAS LA TETE, film français de R. Delpard Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).











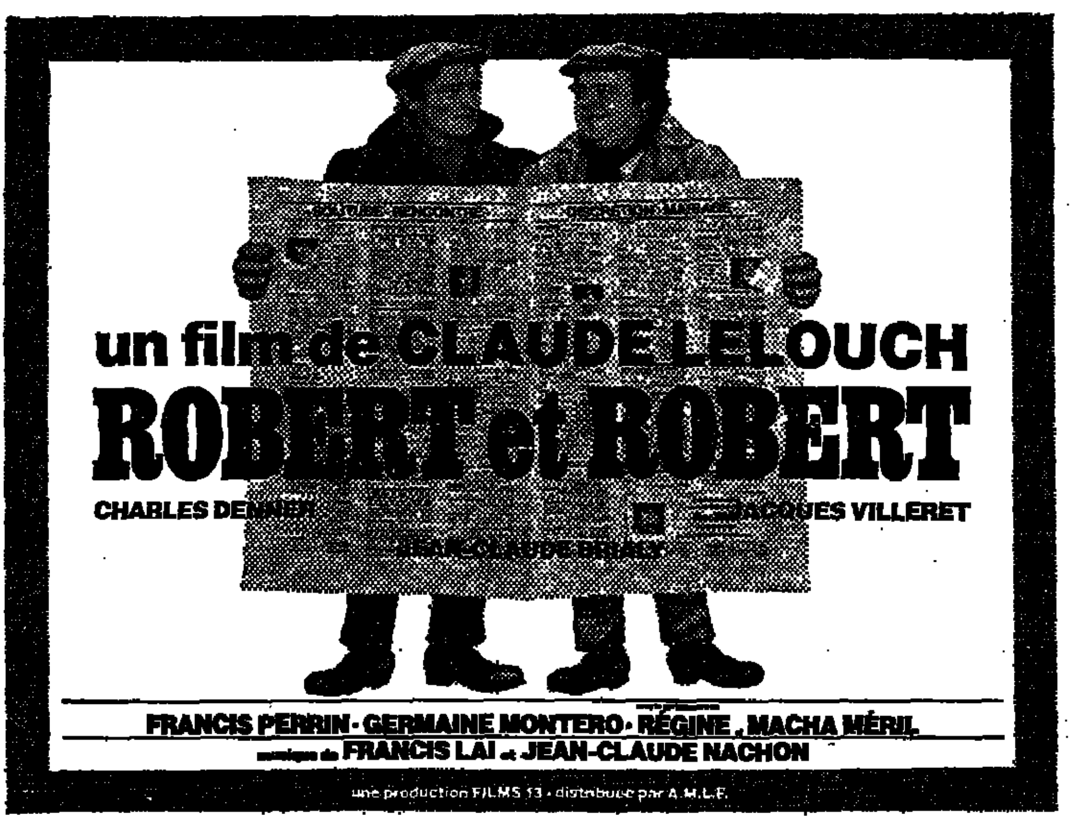




LE FILM DE MARCO FERRERI PASSE DANS 14 SALLES
PARIS-PERIPHERIE • VOIR LIGNES PROGRAMMES

LE RACINE - PALAIS DES ARTS







RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 16 JUIN

CHAINE I : TF 1

18 h. 25, Un, rue Sésame ; 18 h. 55, Ces animaux qu'on appelle des bêtes ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 40, Eh bien... raconte ! ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Au théâtre ce soir : le Greluchon délicat, de J. Natanson. J. Mauclair, mise en scène : P. Sabbagh. Avec Amarande, J. François, J.-N. Dalric, M. Godon. A. Michel. M. Mauclair.

Un délicat de soixante ans renonce à ses principes pour ne pas laisser échapper la belle turbulente et encombrante dont il est épris. On s'ennuie avec eux.

22 h. 20, A bout portant : Charles Dumont.
Un auteur-interprète amoureux de « la » femme.

23 h. 15, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 25, Dessins animés ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top club (avec Gilbert Bécaud et Pierre Perret) ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Spécial Coupe du monde.

20 h. 40, Série : Docteur Erika Werner (troisième épisode).

21 h. 40, Emission littéraire : Apostrophes (Trop de livres ? Trop d'idées ?).

Avec MM. R. Caillois (le Fleuve Alphée) ; *F. Chatelet* (Histoire des idéologies) ; *J.-P. Enard* (le Dernier Dimanche de Sarthe) ; *R. Girard* (Des choses cachées depuis la fondation du monde) ; *Mme C. Clément* (Les fils de Freud sont fatigués).

22 h. 50, Journal.

22 h. 55, Ciné-Club : Père, d'I. Szabo (1966), avec N. Gabor, K. Tolnay, A. Balint, D. Erdélyi, K. Solyom (v.o. sous-titrée, N.)

Vingt ans de l'histoire de la Hongrie, démocratie populaire, à travers le journal intime d'un jeune homme élevé dans le souvenir et l'admiration d'un père « mythique », mort après la guerre.
Film d'émotions, de sentiments fragiles et délicats. Récit d'une crise individuelle amenant une belle réflexion politique.

CHAINE III : FR 3

18 h 35, Pour les jeunes : 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : Geneviève de Gaulle : 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Le nouveau vendredi : Carte blanche à... Philippe Tesson.
Naissance. Qu'est-ce que naître aujourd'hui, en France ? Telle est la question que Philippe Tesson propose et qui l'a mené d'accouchements en interviews. Claire Gallois, Marie-José Nat, Nicole Avril parlent de la maternité. Les professeurs Chaunu, Hamburger, et d'autres historiens et scientifiques, mettent en perspective le concept de continuité. Au total, une belle émission

21 h. 30, Serie : Il était une fois... le pouvoir. (I. — La muraille de Rey Bouba)
Cette première émission d'une série de six réalisées par Etienne et Patricia Verhaeghen, étudie les mécanismes du pouvoir dans les sociétés primitives ou traditionnelles (ici celui du Lamido de Rey Bouba dans le nord du Cameroun, reclus dans son palais-forteresse). Une approche non idéaliste du cinéma ethnographique.

22 h. 30, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Dialogues... la société de l'avenir : libérale ou socialiste ? 21 h 30, Musique de chambre : Mozart, Tcherepnine, Fortner, Benzen ; 22 h. 30, Nuits magnétiques... Un mois de danse à La Rochelle, par C. Hudelot.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Da capo... N. Backhaus, œuvres de Beethoven ; 21 h. 20, Cycle d'échanges franco-allemands... Orchestre symphonique de la radio de Sarrebruck, direction L. Hager, avec Y. Loriod, piano ; « Symphonie n° 94 en sol majeur « la Surprise » (Haydn) ; « le Réveil des oiseaux, poème symphonique » (Messiaen) ; « Symphonie en ut » (Stravinski) ; 23 h. 15, France-Musique la nuit ; 0 h. 5, Mozart à Paris (Mozart, Bach).

SAMEDI 17 JUIN

CHAINE I : TF 1

12 h. 10, Emission régionale ; 12 h. 30, Dis-moi ce que tu mijotes ; 12 h. 45, Jeunes pratique : comment créer son entreprise ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, Les musiciens du soir ; 14 h. 8, Restez donc avec nous ; 18 h., Trente millions d'amis ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 13, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 40, Eh bien... raconte ! ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Variétés : Numéro un (Serge Lama) ; 21 h. 32, Série américaine : Starsky et Hutch ; 22 h. 20, Concert : Symphonie n° 7, de Beethoven, par l'Orch. philharmonique de Berlin, dir. H. von Karajan ; 23 h., Les grandes expositions : la peinture allemande à l'époque du romantisme.
Le parcours d'une exposition qui a eu lieu à l'Orangerie des Tuileries au cours de l'hiver 1976-1977. Elle révélait à Paris l'aspect le moins bien connu du romantisme allemand.

23 h. 30, Journal.

CHAINE II : A 2

11 h. 45, La télévision des téléspectateurs en super-8 ; 12 h. 15, Journal des sourds et des malentendants ; 12 h. 30, Samedi et demi ; 13 h. 35, Top club ; 14 h. 35, Les jeux du stade ; 17 h. 10, Des animaux et des hommes : les éléphants ; 18 h., Chronique du temps de l'ombre : 1940-19..., ce jour-là, j'en témoigne ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top club (avec Gilbert Bécaud) ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Spécial Coupe du monde ; 20 h. 45, Dramatique : Meurtre sur la personne de la mer.
Sur une île de la Méditerranée, un hôtel-château accueille, l'été venu, des pensionnaires ignorants des dangers que fait courir à l'environnement un énorme complexe pétrochimique contrôlé par la Mafia. Un violent pamphlet à la Cayatte contre la pollution.

22 h. 30, Le dessus du panier ; 23 h. 25, Jazz (l'Anachronic Jazz Band).
23 h. 55, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h., Emission de la Caisse d'allocations familiales : Et nos enfants ? ; 18 h. 35, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Samedi entre nous ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Ballet : Casse-Noisette, d'après le conte d'Hoffmann, musique de Tchaïkovski, par les Ballets de Marseille, chorégraphie de Roland Petit. Orchestre de l'Opéra de Marseille, dir. J. Bazire, avec N. Pontois, R. Bryans, D. Gario (rediff.).

22 h., Aspects du court métrage français : La liquidation, de R. Rea
22 h. 15, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., « Les Derniers Jours de l'Inquisition », de N. Strauss et P. Derrez, d'après une nouvelle de Paul Morand, avec J. Topart, J.-P. Leroux, M. May, réalisation B. Horowicz ; 22 h. 5, La fugue du samedi ou mi-fugue, mi-raisin.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 5, Musiques oubliées ; 20 h. 30, Echanges internationaux... Concert au Tivoli Hall de Copenhague... L'Orchestre symphonique de la radio du Danemark, direction J. Ferencsik. Avec P. Westenholz, piano : « Symphonie n° 8 en fa majeur, opus 93 » (Beethoven) ; « Concerto pour piano n° 3 » (Bartok) ; « Sang viennois » ; « Annun Polka » ; « la Valse de l'Empereur » ; « Pizzicato Polka » ; « le Beau Danube bleu » (J. Strauss) ; 22 h. 30, Jazz forum ; 23 h. 30, En direct de Colmar... Alsace la nuit.

DIMANCHE 18 JUIN

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions philosophiques et religieuses : A Bible ouverte ; 9 h. 30, La source de vie ; 10 h., Présence protestante : 10 h. 30, Le jour du Seigneur ; 11 h., Messe célébrée en l'église de Fréniches (Oise) par le Père M. Dubost.

12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, Bon appétit ; 13 h., Journal ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h. 10, Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 30, Les animaux du monde ; 16 h., Tiercé ; 16 h. 5, Série : Section contre-enquête ; 17 h., Sports première.

17 h. 45, Téléfilm : La chasse tragique, de Lee Katzin.
Un guide accompagne un homme de loi chasser dans le désert. Le second tue. On accuse le premier.

19 h., Cérémonie au Mont-Valérien, en présence du président de la République ; 19 h. 35, Journal.

20 h. 5, FILM : LES LOUPS DANS LA VALLÉE, de G. Douglas (1956), avec A. Ladd, V. Mayo, Ed. O'Brien, A. Caruso, J. Bishop.
Un solide western sur la vie et le travail des éleveurs. Alan Ladd dans un de ses meilleurs rôles.

21 h. 35, Coupe du monde de football : Hollande-Allemagne (en direct).

23 h. 20, Journal.

CHAINE II : A 2

11 h. 30, Concert : Don Juan, de R. Strauss, par l'Orch. de Strasbourg, dir. A. Lombard ; 12 h., Bon dimanche : 12 h. 5, Blue jeans ; 13 h., Journal ; 13 h. 25, Grand album ; 14 h., Pom, pom, pom, pom... (reprises à 15 h., 16 h., 17 h. 20 et 18 h.) ; 14 h. 25, Dessins animés ; 14 h. 35, Série : Super Jaimie ; 15 h. 25, La lorgnette et variétés de province ; 16 h. 15, Muppet show ; 16 h. 45, L'école des fans ; 17 h. 25, Monsieur Cinéma ; 18 h. 10, Stade 2 ; 18 h. 40, Coupe du monde de football : Pologne-Pérou (en direct) ; 20 h. 30, Journal.

21 h., Musique and music (spécial Eddy Mitchell) ; 22 h. 5, Un homme, un jour : le professeur Barnard, la première greffe du cœur.

23 h. 20, Journal.
0 h. 10, Coupe du monde de football : Argentine-Brésil (en direct).

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission destinée aux travailleurs immigrés : Images de la Tunisie ; 10 h. 30, Mosaïque (sur le thème des vacances, reportage sur les Africains au Havre).

16 h. 30, Il était une fois... le pouvoir (reprise de l'émission du 16 juin) ; 17 h. 30, Espace musical ; 18 h. 25, Cheval, mon ami : Les tuniques rouges ; 18 h. 50, Plein air ; 19 h. 20, Spécial DOM-TOM ; 19 h. 35, Feuilleton : Deux enfants en Afrique (7e épisode).

20 h. 5, Histoires de France, d'A. Conte et J.-L. Dejean : Saint Pierre Fourier, réalisation D. Berkani.

20 h. 30, Emission d'art : Chaval, de J.-D. Verhaeghen.
D'un trait aigu et économe, il campait ses personnages terriens tristes et amorphes, le visage marqué par des lignes horizontales en parallèle avec le sol. Deuxième volet du portrait de Chaval.

21 h. 35, L'homme en question : Gaston Palewski ; 21 h. 20, Journal.
Un gaulliste de tradition (il préside l'Institut Charles-de-Gaulle après avoir été jadis un des créateurs du R.P.F.) interrogé par un gaulliste de passion, le journaliste Ph. de Saint-Robert, et un gaulliste de raison, le « nouveau philosophe » Jean-Marie Benoist.

22 h. 35, FILM (cinéma de minuit, cycle Lon Chaney) : MOCKERY, de B. Christensen (1927), avec L. Chaney, R. Cortez, B. Bedford, M. Swain, E. Fitzroy, C. Puffy. (Muet. N.)
En Russie, pendant la révolution, un moujik se sacrifie pour sauver des bolcheviks une comtesse dont il est amoureux.
Le jeu douloureux d'un grand acteur de composition, qui ne fut pas seulement le spécialiste des maquillages horrifiants.
(Lire notre article page 19.)

FRANCE-CULTURE

20 h. 5, Poésie ininterrompue avec J. Thibaudeau ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique : autour de Christian Rosset (rediff.) ; 23 h., Black and Blue ; 23 h. 50, Poésie avec... Georges Badin.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Musique en Alsace en direct du Théâtre municipal de Colmar... Orchestre philharmonique de Lorraine, direction M. Tabachnik, avec G. Causse, alto : « Ouverture dans le style italien en ut majeur » (Schubert) ; « Jérémie-voyageur », création (R. Koering) ; « Symphonie n° 9 en ut majeur, la Grande » (Schubert) ; 23 h., Musique de chambre ; 0 h. 5, De la nostalgie, du fantastique, de l'amour, des voyages, de l'absence : C.-P.-E. Bach, Mozart, Haydn, Berlioz, Gounod... poèmes dit par D. Daguet, Th. Breu.

RADIO-ROCKET ET GÉNÉRATION-2000 CONDAMNÉES

Après le tribunal de Bobigny, qui a condamné les responsables des émissions clandestines de Radio-93 (*le Monde* du 1er juin), la dix-septième chambre correctionnelle de Paris a infligé, jeudi 15 juin, 2 000 F d'amende à M. Jean-Luc Franchet, responsable des émissions (à vocation sociale) de Radio-Rocket, destinées aux habitants du quartier de La Roquette (11e), 4 000 F à M. Bernard Thomas, 2 000 F à Mlle Michelle Thomas, 1 000 F à Mlle Catherine David, 1 000 F à M. Bernard Tilloloy, pour les émissions (de caractère commercial) de Génération-2000, qui étaient émises depuis un appartement de la rue Boileau (16e). Télédiffusion de France, partie civile, obtient dans les deux affaires le franc de dommage-intérêt qu'elle demandait (*le Monde* du 27 mai et du 3 juin). Le matériel de Radio-Rocket, saisi lors de l'opération de police du 2 mai et celui qui fut saisi le 8 mai rue Boileau, sont confisqués.

Dans ses arguments, le tribunal — qui ne prend pas en considérations les motivations des prévenus et le contenu de leurs émissions — rejette tous les arguments juridiques invoqués par les défenseurs. Ces derniers avaient notamment fait valoir que l'article L.39 du code des postes et télécommunications sur lequel sont fondées les poursuites, ne concerne pas la radiodiffusion.

Les juges leur répondent : « *Cet argument méconnaît le contexte historique dans lequel s'inscrit l'évolution des techniques de communication à distance. A l'inverse de la presse écrite, la transmission électronique a toujours échappé au libéralisme. Dès les premières découvertes, l'Etat s'est réservé, en France comme dans la plupart des autres pays, le monopole des moyens de correspondance et l'a étendu au fur et à mesure des progrès de la science aux stations radio-électroniques.* »

UNE MISE AU POINT DE M. CLAUDE PUHL A PROPOS DE RADIO-METZ-57

Nous avons reçu de M. Claude Puhl, directeur général du *Républicain lorrain* et président du Syndicat national de la presse quotidienne régionale, la mise au point suivante, à propos de la création de Radio-Metz 57 (*le Monde* du 16 juin) :

« *La S.A. Radio-Metz 57 a bien été constituée après l'arrêté de la cour d'appel de Montpellier, déboutant l'Etat de ses poursuites contre Radio-Fil-Bleu, mais avant l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi, déposée par le gouvernement, pour préciser les effets du monopole de la radiodiffusion. Il ne s'agit donc, en l'occurrence, que d'une structure juridique vouée à la caducité dans les six mois suivant la date d'enregistrement si, comme nous l'espérons fermement, le Sénat entérine la décision de l'Assemblée sans amendement notable. L'imminence de ce débat et la juxtaposition, due vraisemblablement au plus grand des hasards, avec l'annonce de mon élection à la présidence du Syndicat national des quotidiens régionaux, dont l'unanimité s'est faite contre la création des radios locales, rend cette précision d'autant plus nécessaire : il n'y a pas, dans les faits, de radio locale à Metz.* »

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 17 JUIN

— *M. Raymond Barre*, premier ministre, est le rédacteur en chef du journal inattendu de R.T.L., à 13 heures.

PRESSE

● *La grève du « Daily News ».* — Les camionneurs qui transportent les exemplaires du *Daily News* ont décidé, le jeudi 15 juin, de soutenir la grève observée depuis mardi par les journalistes et les employés du grand quotidien new-yorkais (deux millions d'exemplaires). Pendant les deux premiers jours de la grève, ils avaient en partie fait échouer ce mouvement en distribuant dans les kiosques une édition réduite du quotidien, rédigée par la direction et des journalistes non syndiqués. Leur attitude avait provoqué de violents incidents jeudi matin devant l'immeuble du journal. Deux camions de livraison avaient été incendiés. Les discussions ont repris dans la nuit de jeudi entre le Syndicat des employés et des journaliste new-yorkais (Newspaper Guild of New York) et la direction du quotidien.

Le piège du feuilleton

Elle est complètement idiote, Erika Werner. Depuis bientôt trois semaines qu'on la connaît, on la voit tous les vendredis soir sur Antenne 2, elle ne fait que des sottises. Enfin, maquiller un meurtre commis par Paul Barge — il est beau, d'accord, mais tout de même !, — se faire arrêter et jeter en prison, une fille comme elle, médecin, sous-directrice d'une belle clinique en Suisse, le physique de Leslie Caron ! ça ressemble à quoi ?

Ça ressemble à ce que c'est. Un roman de Heinz Konsalik, avec Harold Robbins (la Betsy), l'un des auteurs qui se vend le plus au monde. Un spécialiste du best-seller. Du sexe, du sang, du sentiment et du suspense, naturellement. A la lecture, on se laisse entraîner, un peu honteux, un peu gêné, jurant bien qu'on ne nous y reprendra plus. A l'écran, c'est pareil. Et pourtant, on y repique. On accourt au rendez-vous en prenant des petits airs indifférents : on est venu en passant, simplement pour voir jusqu'où peuvent aller la bêtise et la médiocrité. C'est le piège du feuilleton.

Ce peut être aussi son charme. Jeudi soir 15 juin, sur TF 1, on a vu le premier épisode du Mutant. Formidable. Quand il est apparu à la fin, tout en haut de l'escalier, un assez beau garçon, un peu étrange cependant, on a eu la chair de poule. Cela faisait une heure qu'on le cherchait, qu'on s'introduisait en tremblant de peur avec une jolie biologiste dans la maison en apparence vide de son patron, Jacques Dacqmine, prix Nobel, un savant grassouillet, mystérieux. De la prospective-fiction signée Alain Page pour le texte et Bernard Toublanc-Michel pour l'image. Bien vraiment, très bien.

CLAUDE SARRAUTE.

SPORTS

CYCLISME

LE GRAND PRIX DU « MIDI LIBRE »

Les favoris pris au piège

De notre envoyé spécial

Quillan. — Claudio Bortolotto, un Vénitien de vingt-six ans, est le leader imprévu du Grand Prix du *Midi libre*, qui se situe dans la perspective immédiate du Tour de France. Ce résultat peu conforme à l'ordre des valeurs respecte en revanche une règle selon laquelle le Midi libre offre une chance égale aux vedettes et aux sans-grade.

Cette fois encore, on s'oriente vers la victoire d'un outsider. Avec son parcours difficile, jalonné de cinq cols, dont le port d'Envalira (2 407 mètres d'altitude), la première étape, Andorre-Quillan, qui se déroulait jeudi 15 juin, n'a pas tenu le rôle qu'on lui destinait. Sur cette route semée d'obstacles, où Jacques Anquetil faillit naguère perdre le maillot jaune, nous attendions le champion du monde Francesco Moser et le récent vainqueur du Tour d'Italie, Joseph De Muynk, voire Zoetemelk ou Panizza, lauréats de l'épreuve l'an passé. Nous avons eu Bortolotto, mais aussi Edwards, Loos et le Breton Lelay, un protégé de Raphaël Geminiani. Pourquoi ? Parce que les favoris n'ont pas pris au sérieux l'échappée qui s'est développée dès les premiers kilomètres, et qui a finalement relégué le peloton à treize minutes.

Ainsi, Francesco Moser, qui avait remporté le prologue la veille à Andorre, s'est laissé enliser, avec l'excuse, il est vrai, d'avoir protégé la fugue de Bortolotto, son propre équipier. De Muynk et Zoetemelk, les principaux battus de la journée, ne peuvent invoquer les mêmes motifs.

On ne voit pas comment en l'espace de trois jours — car le Midi libre prendra fin dimanche 18 juin, à Espalion — les vaincus d'hier pourraient renverser la situation.

JACQUES AUGENDRE.

La commission Neuwirth se prononce en faveur des concours de pronostics pour financer le sport

« Seul le lancement, avec l'appui de la presse régionale et nationale, et d'un concours de pronostics (fondé principalement sur les matches de football, mais ouvert également au rugby et éventuellement aux grandes compétitions internationales) est susceptible d'apporter au développement de la pratique du sport une partie essentielle des moyens qui lui font défaut. » Telle est la conclusion du rapport de la commission présidée par M. Lucien Neuwirth, député R.P.R. de la Loire, et chargée d'étudier les possibilités de financement du sport lors du dernier débat budgétaire.

Après avoir estimé que « *le sport est un des moyens de résoudre les grands objectifs économiques et sociaux retenus dans le cadre du plan* », la commission évalue à 90 millions de francs par an le montant des investissements à la charge de l'Etat, qu'il faudrait réaliser, au cours des cinq prochaines années, pour répondre aux besoins. En outre, la commission estime que sur les 105 000 clubs existants, 50 000 devraient être agréés, au lieu de 23 000 actuellement. Leurs frais d'animation, de formation et de matériel pour la pratique sportive s'élèveraient à 30 millions de francs par an. C'est, au total, 390 millions de francs par an qui seraient donc nécessaires pour développer le sport de masse en France. Cela représenterait une augmentation de 225 % du budget actuel du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs.

La commission exclut d'emblée qu'un tel effort puisse être fait par le budget. Elle examine ensuite les autres possibilités telles que l'augmentation du prix des licences, la création d'une taxe para-fiscale sur les fabricants de matériel, le développement du mécénat des marques et l'augmentation des droits de radio-télé-diffusion pour en conclure que les ressources qui pourraient être ainsi dégagées ne sont pas à la dimension du problème.

La commission en vient ensuite à examiner les possibilités de prélèvement sur les jeux existants, tiercé et Loto, qui lui paraissent difficiles ou insuffisantes. Toutefois, elle estime que, contrairement à certaines opinions, la création du Loto n'a pas porté préjudice aux P.M.U. pour en conclure que « *le marché des jeux paraît doué d'une certaine élasticité* ».

Aussi, en se référant à l'exemple de la République fédérale d'Allemagne, la commission se prononce en faveur de la création d'un concours de pronostics. Le montant prévisible des enjeux varierait de 720 à 1 080 millions de francs, dont 50 % seraient attribués aux parieurs, 30 % affectés aux frais de gestion et aux prélèvements de l'Etat et les 20 % restants au sport.

Avec des recettes de l'ordre de 140 à 220 millions de francs, la commission reconnaît que, « *en tout état de cause, si l'on est loin des 390 millions de F souhaités, ce financement permettrait néanmoins des interventions sans lesquelles le sport de masse péricliterait définitivement* ». Enfin, la commission estime que les fonds recueillis pourraient être gérés par la fusion au sein du compte spécial du trésor existant du Fonds national des sports de haut niveau et d'un fonds à créer.

ALAIN GIRAUDO.

BASKET. — *L'équipe de France de basket vient de gagner la Coupe d'Europe des Nations 1978, après sept victoires consécutives contre Israël, la Turquie (aller-retour), les Pays-Bas (aller-retour), l'Italie (aller-retour) et une défaite contre Israël (aller). La France participera donc l'an prochain à la Coupe internationale (confrontation Europe-Amérique).*

MOTOCYCLES

DEUX NOUVELLES B. M. W.

« L'évolution, pas la révolution... »

Quand un constructeur a choisi — une fois pour toutes, semble-t-il — de baser toute sa politique « *sur l'évolution et non sur la révolution* », comme l'a rappelé M von der Schulenburg, président de la B.M.W. Motorrad (1) lors de la présentation à la presse européenne de deux nouvelles machines, il est logique que les petites dernières ressemblent fortement à leurs aînées... Et si les ingénieurs munichois nous réservent « *pour les cinq années à venir bien plus de nouveautés que jamais auparavant* », les R 45 et R 65, qui seront vendues sur le marché français au début de l'automne, ne surprendront ni ne choqueront, cette fois encore, les « béhèmevistes », ces fanatiques inconditionnels du moteur flat-twin et de la transmission par cardan, ensemble mécanique conçu — il faut de temps à autre rappeler des dates « historiques » — en 1923.

Pensées pour satisfaire un marché bien défini, composé d'abord des « abonnés » à la marque, mais aussi de motards en quête d'engins de moyennes cylindrées, la R 45 (473 cm3) et la R 65 (650 cm3), se veulent avant tout des machines de grand tourisme. De celles avec lesquelles on bouclera, sans fatigue et sans souci, des étapes de 500, 600, 700 kilomètres ou plus, par tous les temps, seul ou en duo, avec un volume de bagages correspondant. Sur ce plan, il ne fait guère de doute que le pari sera tenu haut la main.

Sensiblement plus étroites (on a gagné 6 centimètres) et plus courtes que les machines de la gamme 7, puisqu'elles mesurent seulement 2,11 mètres du nez à la queue, un peu plus basses de selle (77 centimètres), un peu plus légères aussi (205 kilos à vide), ces deux motos, qui développent 35 et 45 CV, se révèlent extrêmement maniables, même aux plus faibles allures, ce qui laisse bien augurer de leur comportement en ville. Quant aux journalistes qui les ont essayées sur les routes particulièrement riches en virages, épingles, descentes et grimpettes toutes catégories des Alpes autrichiennes, ils savent déjà que c'est un plaisir de les mener — très rondement en ce qui concerne la R 65, avec nettement moins de brio pour l'autre. — sans jamais avoir à reprocher quoi que ce soit à leur tenue de route ni à leur confort ; sur ce dernier point, le passager trouvera, lui, peut-être à redire, le siège biplace nous semblant un peu étroit dans sa partie arrière, pour qui ne se contente d'être vraiment fluet.

32 000 motos par an

Au nombre des innovations techniques, on retiendra d'abord (et surtout) l'adoption d'un amortisseur de torsion sur l'arbre à cardan qui réduit considérablement les à-coups désagréables, voire les bruits, que des accélérations ou des freinages un peu « secs » provoquent presque immanquablement sur toutes les motos des générations précédentes. On notera aussi que l'arbre à cames et les carburateurs ont fait l'objet de modifications, de même que le dispositif d'allumage.

Côté partie cycle, la fourche télescopique AV, d'un débattement de 175 mm est de conception nouvelle, tandis que le bras oscillant AR s'est vu réduit de 50 mm. Enfin, les roues coulées sous pression qui équipent désormais toutes les machines du catalogue (d'où va disparaître dès le prochain Salon la R 60/7, que remplacera la R 65) bénéficient d'un profil réduisant les risques d'accident en cas de crevaisons, ce profil de sécurité interdisant au pneu dégonflé de déjanter. Le tableau de bord a été totalement redessiné. On regrettera toutefois que BMW n'ait pas songé à mettre l'antivol bloquant la direction directement dans le barillet de contact, qui commande maintenant le dispositif d'éclairage.

Reste à parler tarifs. Comme à l'accoutumée, c'est ici que le bât blesse : la R 45 sera vendue à un prix que l'importateur situe pour l'heure entre 16 000 F et 17 000 F, la R 65 entre 18 000 F et 19 000 F. Sachant cela, qui s'étonnera de voir la firme bavaroise ne fabriquer que trente-deux mille motos par an, tandis que quatre constructeurs japonais produisent ensemble dans le même temps plusieurs millions de machines ? Et qui ne souhaitera que, sans négliger pour autant l'évolution, on songe enfin à cette « révolution » qui pourrait mettre BMW et son demi-siècle d'expérience non pas à pied d'égalité mais tout au moins en meilleure posture face à une redoutable concurrence ?

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

(1) Créée depuis peu, cette S.A.R.L., filiale de B.M.W.-A.G., la société-mère, a la responsabilité de toutes les activités moto sans exception.

● *Peugeot fait sa rentrée moto.* — Après des années où elle ne s'est souciée que de bicyclettes et de vélomoteurs, la société Peugeot revient à la moto : la SX 8 T est une machine de 80 cm3 développant 8 ch, dont la vitesse maximum est limitée — on s'est conformé d'ores et déjà à la future réglementatin — à 75 km-heure. Joliment dessinée, cette moto légère, conçue pour une jeune clientèle tentée par la randonnée buissonnière (un sabot métallique protège la partie inférieure du bloc moteur), est vendue 4 875 F, ce qui est un prix élevé — trop élevé — à l'heure de la concurrence étrangère.

AUTOMOBILE

UNE NOUVELLE CITROËN EN OCTOBRE : LA « VISA » (4 et 5 CV.)

Citroën commercialisera au prochain Salon automobile de Paris (5 au 15 octobre 1978), un nouveau modèle, la « Visa », qui se situera dans la gamme de la marque entre les 2 CV - Dyane - LN et les GS.

Ce nouveau modèle sera un véhicule de grands diffusion. Le nom choisi pour lui exprime d'ailleurs cette vocation internationale.

Il s'agit d'une berline cinq portes, à traction avant, dont la longueur est de moins de 3,70 mètres. Son capot-moteur, résolument plongeant, dégage largement la vue vers l'avant. La carrosserie intègre des pare-chocs-boucliers en polypropylène. Le pare-brise n'est balayé que par un seul essuie-vitre. La conception du tableau de bord procède du même esprit qui a inspiré la création du tableau de bord de la CX, c'est-à-dire que l'on s'est efforcé, par l'étude d'un équipement adapté à ce type de véhicule, de regrouper la plupart des commandes nécessaires à la conduite, à portée de la main, très près du volant.

La « Visa » sera livrable selon deux puissances fiscales et trois finitions : Spécial et Club, 4 CV, et Super, 5 CV.

Les consommations indiquées par le constructeur sont de 5,7 litres et 6,2 litres aux 100 kilomètres à 90 kilomètres-heure suivant les modèles.

CARNET

Naissances

— Patrick et Elisabeth DUMURGIER, Antoine, ont la joie d'annoncer la naissance de

Julien,

le 11 juin 1978.
240, boulevard Raspail, 75014 Paris.

— Anne-Claire et Leib GERSTNER ont l'immense bonheur d'annoncer la naissance de leur fils

Elie,

le vendredi 9 juin 1978.

— Alain et Marie-France JOSEPH partagent avec Alexandra la grande joie d'annoncer la naissance de

Louis-Xavier,

le 8 juin 1978, à Paris.

— M. Jean-Louis MICHAUX, inspecteur des D.D.A.S.S. au ministère de la santé et de la famille, et Mme, née Reverdy-Delachenal, Gabrielle et Jean-Luc ont la joie d'annoncer la naissance du garçon

Dominique,

le 9 juin 1978, à Nancy.

Décès

— Nous apprenons la mort du sculpteur

Jean-Marie BAUMEL.

[Né à Marseille, il exposait régulièrement au Salon des artistes français, dont il fut, dès avant la dernière guerre mondiale, à plusieurs reprises, médaillé. Il est l'auteur de nombreux ensembles monumentaux d'inspiration figurative traditionnelle, réalisés en France et à l'étranger.]

— Mme Jean Bouchard,
M. et Mme Louis Porcher,
M. et Mme Jacques Bouchard, Philippe et Olivier,
M. Jean-François Bouchard et Mlle Guillemette Voegien,
M. et Mme Henri Pellanda et David,
M. et Mme Franck E. Phan et Pierre-Emmanuel,
Mme Jean Lecat et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean BOUCHARD,
professeur honoraire
à l'université de Dijon,
ancien doyen
de la faculté des sciences (M.I.P.C.),
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
commandeur
des Palmes académiques,
médaille militaire
et croix de guerre 1939,

leur époux, père, grand-père, frère et oncle, survenu le 12 juin 1978, dans sa soixante-quatorzième année.
7, cours du Parc, 21000 Dijon.

— M. Franck Faruya, son époux,
Ses enfants, ses petits-enfants,
Sa mère, ses parents et alliés,
font part du décès de

Mme Franck FARUYA,
née Carmen Fernandez,

survenu le 15 juin 1978, à l'âge de cinquante-sept ans, en son domicile, 4, rue Diderot, 91270 Vigneux-sur-Seine.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Pierre de Vigneux, le samedi 17 juin 1978, à 9 h. 15.

— Mme Lia Fischler,
M. et Mme Claude Fischler et leur fils,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Alfred FISCHLER,
chevalier
de l'ordre national du Mérite,

leur époux, père, beau-père et grand-père, survenu le 14 juin 1978, à l'âge de soixante-huit ans.

Les obsèques auront lieu lundi 19 juin 1978.

On se réunira à 11 h. 15, porte principale du cimetière Montmartre (avenue Rachel).

35, rue de la Ferme,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— Le docteur Léon-Jacques Greif,
M. et Mme Jean-Jacques Greif,
M. et Mme Michel Greif,
M. Olivier Greif,
Emmanuel, César, Emilie Greif,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Malvina-Jacqueline GREIF,

leur épouse, mère et grand-mère.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité.

70, avenue des Pages, Le Vésinet.

— Le pasteur et Mme François Haurez et leurs filles,
M. et Mme André Schmidt,
M. et Mme Antoine Haurez et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Haurez, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Haurez, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean-Renaud Steffan et leurs enfants,
M. et Mme Michel Steffan et leurs enfants,
M. et Mme René-Etienne et leurs enfants,
Toute la famille,
Ainsi que Mme Caritey,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. Charles HAUREZ,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
commandeur
dans l'ordre des Palmes académiques,

leur père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et parent, survenu le 10 juin 1978, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Le service religieux a eu lieu au temple Saint-Jean de Belfort, le mardi 13 juin.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité au cimetière protestant de Mulhouse.

8, rue Marceau, Belfort.

— Pour permettre aux nombreux parents et amis de rendre un dernier hommage au

sénateur, maire de Cayenne,
Léopold HEDER,

décédé le 9 juin 1978, à Cambo-les-Bains, et avant son transfert en Guyanne, la famille informe qu'une chapelle ardente sera dressée au funérarium de Bry-sur-Marne (94), 2, chemin des Moines-Saint-Martin, à Bry-sur-Marne, les jeudi 15 et vendredi 16 juin 1978, de 10 heures à 13 heures.

— L'intendant général et Mme Henri Malbec, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Roger Bley, leurs enfants et petite-fille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Jean MALBEC,

leur mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, survenu le 8 juin 1978, munie des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

— Mme Francis Monceaux, son épouse,
Patricia et Carole Monceaux, ses enfants,
M. et Mme Marcel Agogue,
M. et Mme Jean-Paul Agogue de Sainte-Croix et leur fille,
M. et Mme Jacques Vandamme et leurs filles,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Francis MONCEAUX,

survenu le 12 juin 1978, à l'âge de cinquante et un ans.

La cérémonie religieuse (messe de communion) sera célébrée le lundi 19 juin 1978, à 14 heures, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66, avenue Raymond-Poincaré, Paris (16e).

L'inhumation aura lieu au cimetière de Bercheres-sur-Vesgre (Eure-et-Loir), dans le caveau de famille.

135, avenue de Versailles,
75016 Paris.

— Le président, le conseil d'administration et le personnel du bureau Veritas ont la douleur de faire part du décès de

M. Francis MONCEAUX,
directeur technique
du service des contrôles industriels,
délégué général
sécurité environnement,

survenu le 12 juin 1978, à l'âge de cinquante et un ans.

La cérémonie religieuse (messe de communion) sera célébrée lundi 19 juin 1978, à 14 heures, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66, avenue Raymond-Poincaré, Paris (16e).

— Mme Jean Pericaud,
M. et Mme Jean-François Pericaud et leurs enfants,
M. Jean-Frédéric Pericaud,
M. et Mme Jean Grillon et leur fille,
Les familles Mayor et Cavé,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean PERICAUD,
commissaire aux comptes
et expert-comptable
près la cour d'appel de Paris,

survenu à Paris, le 12 juin 1978.

Un service religieux sera célébré le lundi 19 juin 1978, à 8 h. 30, en l'église Sainte-Madeleine, place de la Madeleine, Paris (8e).

L'inumation aura lieu le même jour, à 16 h. 30, dans le caveau de famille à Ambazac (Haute-Vienne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, rue Richepanse, Paris (8e).
85, avenue Henri-Martin,
Paris (16e).

— Son épouse, ses enfants, petits-enfants, ses neveux, nièces, filleule et amis ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean RENAULT,
ingénieur en chef
des télécommunications (E.R.),

survenu à Rennes, le 8 juin 1978.

Ses obsèques ont eu lieu à Tremeur (22), le 10 juin.

42, boulevard Alexis-Carrel,
35000 Rennes.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du « Carnet du* Monde », *sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

— M. et Mme Gérard Dupont, leurs enfants et petits-enfants,
M. Bernard Vieille,
M. et Mme Jean Vieille et leur fils,
M. et Mme Bernard Daffos et leurs enfants,
M. et Mme Roger Angebaud et leurs enfants,
Le docteur et Mme Jean-Luc Fiahaut et leurs enfants,
Le docteur et Mme Alain Bodson et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, le 14 juin, dans sa quatre-vingt-sixième année, de

M. Henri VIEILLE,
ingénieur général
du génie maritime (C.R.),
commandeur
de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

L'inhumation a eu lieu le vendredi 16 juin, à 15 heures, à La Meauffe (50).

Une messe sera célébrée en l'église Saint-Dominique, 18, rue de la Tombe-Issoire, le lundi 19 juin, à 11 h. 30.

34, rue Dareau, 75014 Paris.

Anniversaires

— Une pensée fidèle est demandée à tous ceux qui ont connu

Henri LEBEGUE

pour ce troisième anniversaire de sa mort.

Avis de messe

— L'Association des Français libres fera célébrer le dimanche 18 juin, à 9 h. 30, en l'église Saint-Louis des Invalides, une messe (portes ouvertes) pour commémorer l'appel du général de Gaulle et honorer sa mémoire, ainsi que celle des combattants de la France libre morts au champ d'honneur.

Cette messe sera suivie, à 11 h. 15, d'un dépôt de gerbe par le président de l'A.F.L., au monument de la France libre, avenue du Président-Wilson.

Il est demandé aux associations d'anciens combattants et de résistants de porter cet avis à la connaissance de leurs membres et d'y déléguer leur porte-drapeau.

Communications diverses

— Présidée par M. le président de la République française, une cérémonie d'hommage au maréchal Leclerc de Hauteclocque, en réparation de l'attentat commis contre sa statue le 19 août 1977, aura lieu porte d'Orléans, à Paris, le 18 juin 1978, à 16 heures.

Tous les anciens de la 2e D.B. et l'ensemble des Français sont cordialement invités à y assister.

Rassemblement des anciens à 15 h. 15, derrière le monument.

INSTITUT

Académie française

LE GRAND PRIX DE LITTÉRATURE A M. PAUL GUTH

L'Académie française a décerné ses grands prix et prix d'ensemble 1978 :

Grand Prix de littérature (50 000 F), à M. Paul Guth.

Grand Prix de poésie : Fondation Roucoules (25 000 F), à M. Charles Le Quintrec.

Grand Prix du rayonnement français (20 000 F), à l'Alliance française.

Prix de la Nouvelle (10 000 F), à M. Jean-Pierre Enard *(le Dernier Dimanche de Sartre)*.

Prix de la Critique (10 000 F), à M. Claude Pichois.

Prix de l'Essai (10 000 F), à M. Alain de Benoist *(Anthologie critique des idées contemporaines)*.

Prix d'Académie : Fondation Broquette-Bonin (trois prix de 10 000 F), à MM. Louis Dumont, Jacques Perret, Yves Cazaux.

Prix Gustave Le Métais Larivière (15 000 F), pour l'édition de la correspondance de Chateaubriand) (Béatrix d'Andlau, Pierre Christophoroy, Pierre Rieerette).

Prix Pierre de Régnier (10 000 F), à M. Claude Mauriac.

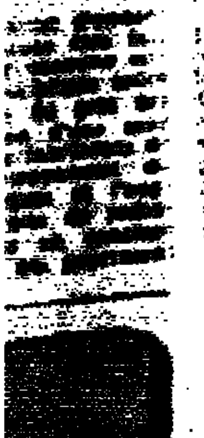
Prix Dumas-Millier (10 000 F), à M. Henri Mitterand.

Prix Eve Delacroix (5 000 F), à M. Jean Lods *(la Part de l'eau)*.

Prix Henri Mondor (5 000 F), à Mme Emilie Noulet.

Sauf indication contraire, ces prix sont attribués pour l'ensemble de l'œuvre du lauréat.

● *L'Académie française* a enregistré la candidature de M. Georges Dumézil au fauteuil vacant par suite du décès de Jacques Chastenet.



AUJOURD'HUI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 101

HORIZONTALEMENT

I. L'art d'accommoder les restes ; Sigle. — II. Passent, en somme, de bons moments ; Légère. — III. Figure mythologique ; Permet d'écarter ; Refusent de se mettre à table. — IV. Orientation ; Fruits secs ; Leur plumage est supérieur à leur ramage. — V. Plus en place (épelé) ; Abréviation ; Disparue (inversé) ; Opérera. — VI. Se déplacent ventre à terre ; Détruites. — VII. En queue ; Joyeux prisonniers. — VIII. En long et en large ; Cartes ; Prend de l'importance en cours de route ; Coule dans une botte. — IX. Se meut avec lenteur ; Mot d'inventaire ; Ne dure qu'une fraction de seconde. — X. Commence tendrement ; Roulée ; Reprendrait connaissance. — XI. Elle et lui ; Points. — XII. Portent leurs fruits tôt ou tard ; Ne se frappe plus. — XIII. Cela ne tient pas debout ; Se tient par la queue. — XIV. Nombre ; Evoque un illustre et interminable conflit ; Terme musical. — XV. Propositions honnêtes ; Réduirais par frottement.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I													■		
II	■										■				
III					■			■						■	
IV				■							■				
V			■			■				■					
VI								■							■
VII							■							■	
VIII			■							■			■		
IX			■					■	■					■	
X			■				■								
XI		■		■		■				■				■	
XII									■		■	■			
XIII								■						■	
XIV	■			■	■							■	■		
XV								■							

VERTICALEMENT

1. Communication parfois urgente. — 2. Mal qui se traite par la racine ; Résultat d'une liaison heureuse. — 3. Jetée en mer ; En toile ; Exilé. — 4. S'exhalait par bouffées ; Se contracte lentement mais peut se briser d'un seul coup ; Désigne une auguste victime. — 5. Abréviation ; Prend bien des choses au tragique. — 6. Culotte prussienne ; Auteur fécond ; Gêné dans sa course par son lourd fardeau, il en perdit la moitié. — 7. Effets de coups répétés ; Le centre de la Ville éternelle ; Anneaux. — 8. N'ont que deux nuances pour quatre couleurs ; Pronom ; Abréviation ; Ont un lit étroit. — 9. Evoquent un empire très sombre ; Préfixe ; Sur une partition. — 10. Avait de nombreuses attributions ; Titre abrégé ; Symbole ; Où certaines sont sûres de voir le loup. — 11. Régime sec ; Sur la rose des vents. — 12. Il est là depuis un long moment. — 13. Sillons ; Piège. — 14. Fut naguère un havre de disgrâce ; Localité de France ; Participe. — 15. Provoqua une rougeur locale ; Se livrent à de fréquentes opérations de débit.

Solution du problème n° 2 100

Horizontalement

I. Fortin ; Cr. — II. AR ; Are. — III. Séparerás. — IV. Epices ; Mt. — V. Loupe. — VI. Airain ; Er. — VII. Grève. — VIII. Eu ; Etain. — IX. Snob ; Sot. — X. Huriel. — XI. Poétesses.

Verticalement

1. Fuselages. — 2. EP ; Irun. — 3. Rapière ; Ohé ! — 4. Trac ; AV ; But. — 5. Reliée ; Ré. — 6. Eson ; Is. — 7. AR ; Vases. — 8. Crampe ; Iole. — 9. Restèrent.

GUY BROUTY.

Transports

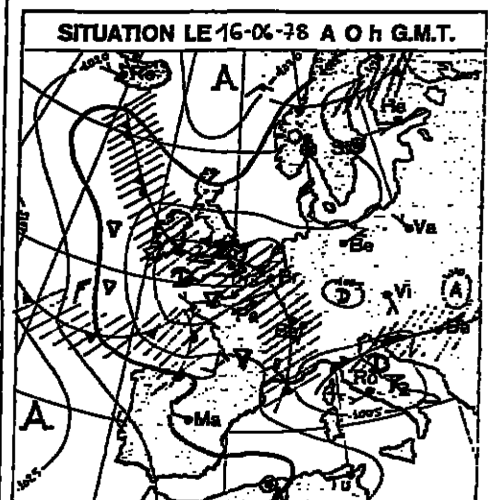
● *Air France : conseils pour le départ.* — Afin que les mesures de contrôle sur les aéroports destinées à prévenir les actes de piraterie aérienne n'en traînent pas de retards ou de refus d'embarquement, Air France conseille à ses passagers les précautions suivantes : se présenter à l'enregistrement bien avant l'heure limite fixée, surtout les jours de grands départs ; bien noter qu'à partir du 1er juillet, les heures limites d'enregistrement sont les suivantes : Europe, vingt-cinq minutes avant le départ ; autres destinations, trente-cinq minutes avant le départ ; n'emporter qu'un seul bagage de cabine par personne et ne pas y placer d'objet susceptible d'être retiré lors des contrôles de sécurité ; se présenter en salle d'embarquement aussitôt que possible après l'appel du vol.

● *L'avenir du transport européen de marchandises.* — L'association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports organise les 27, 28 et 29 juin, à Monchy-Saint-Eloi, dans l'Oise, un séminaire sur l'avenir du transport européen de marchandises. Trois grands thèmes seront abordés : la politique commune des transports, le marché des transports dans les pays de la Conférence européenne des ministres du transport (C.E.M.T.) et les relations de la Communauté avec les pays tiers.

★ A.F.T.-F.C.-CESTRAL, tour Horizon, 52-54, quai National, 92806 Puteaux, tél. 776-43-24, postes 3404 et 3405.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 16-06-78 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 17-VI-78 DÉBUT DE MATINÉE

≡ Brouillard ~ Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 16 juin à 0 heure et le samedi 17 juin à 24 heures :

La France restera sous l'influence d'une zone dépressionnaire qui n'évoluera que lentement. Une perturbation venant de l'Atlantique achèvera de traverser le pays ; elle sera suivie d'air océanique frais, humide et instable.

Samedi 17 juin, des nuages abondants donneront encore des pluies passagères ou des averses orageuses dans la plupart des régions. Les éclaircies, qui apparaîtront temporairement, seront peu durables en général, sauf dans le Midi méditerranéen, où l'on observera des périodes ensoleillées assez belles après quelques ondées orageuses matinales.

Les vents, modérés mais irréguliers, seront de direction variable ; ils souffleront de l'ouest ou du nord-ouest sur nos régions méridionales, et seront assez forts avec des rafales sur les régions côtières.

Les températures subiront encore une légère baisse.

Vendredi 16 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 002,8 millibars, soit 752,1 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 15 juin ; le second, le minimum de la nuit du 15 au 16) : Ajaccio, 24 et 15 degrés ; Biarritz, 15 et 12 ; Bordeaux, 19 et 11 ; Brest, 15 et 7 ; Caen, 17 et 5 ; Cherbourg, 14 et 5 ; Clermont-Ferrand, 18 et 10 ; Dijon, 20 et 11 ; Grenoble, 21 et 11 ; Lille, 21 et 9 ; Lyon, 20 et 11 ; Marseille, 23 et 14 ; Nancy, 23 et 10 ; Nantes, 19 et 9 ; Nice, 23 et 14 ; Paris-Le Bourget, 19 et 10 ; Pau, 15 et 10 ; Perpignan, 22 et 14 ; Rennes, 18 et 8 ; Strasbourg, 24 et 10 ; Tours, 17 et 10 ; Toulouse, 16 et 12 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 36 et 12 degrés ; Amsterdam, 21 et 13 ; Athènes, 31 et 25 ; Berlin, 19 et 9 ; Bonn, 23 et 12 ; Bruxelles, 22 et 11 ; Le Caire, 37 et 19 ; Iles Canaries, 24 et 18 ; Copenhague, 18 et 7 ; Genève, 20 et 9 ; Lisbonne, 21 et 12 ; Londres, 13 et 9 ; Madrid, 22 et 12 ; Moscou, 14 et 8 ; New-York, 23 et 16 ; Palma-de-Majorque, 26 et 14 ; Rome, 25 et 17 ; Stockholm, 18 et 5 ; Téhéran, 19 (min.).

Tourisme

UN BUREAU DE CHANGE OUVERT LE DIMANCHE AUX CHAMPS-ELYSÉES

Il y avait jusqu'à présent à Paris et dans ses environs trois bureaux de change ouverts le dimanche : ceux du C.L.C. à la gare de Lyon (de 6 h. 30 à 23 h.), de la Société générale à Orly (de 6 h. 30 à 23 h. 30) et à Roissy (de 6 h. à 1 h. 30).

Depuis le 4 juin, un quatrième bureau de change est ouvert le dimanche de 10 h. 30 à 13 h. et de 14 h. à 18 h. auprès de l'Office de tourisme de Paris et sur l'initiative de ce dernier à l'Union de banques à Paris (U.D.B.), 125, avenue des Champs-Elysées.

LOTO

TIRAGE N° 24 DU 14 JUIN 1978

1 — 6 — 10 — 12 — 40 — 49

NUMERO COMPLEMENTAIRE 35

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1F)
6 BONS NUMEROS	661 033,30 F
5 BONS NUMEROS + numero complémentaire	71 463,00 F
5 BONS NUMEROS	5 370,60 F
4 BONS NUMEROS	91,10 F
3 BONS NUMEROS	8,20 F

PROCHAIN TIRAGE LE 21 JUIN 1978

VALIDATION JUSQU'AU 20 JUIN 1978 APRES-MIDI

SECRETARIAT GENERAL DE LA LOTERIE NATIONALE

Visites et conférences

SAMEDI 17 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., Grand Palais, à la caisse : « Exposition Cézanne » (Mme Angot).

15 h., 20, rue de Tournon : « Le palais du Luxembourg, le Sénat, le café Procope ».

21 h., place de l'Hôtel-de-Ville : « Les hôtels du Marais illuminés » (A travers Paris).

14 h. 30, gare de Marly-le-Roi : « Le château de Marly ».

15 h. 15, 9, rue Cadet : « Les hôtels du faubourg Poissonnière » (Mme Barbier).

15 h. 30, Grand Palais : « Exposition Mathieu » (Tourisme culturel).

11 h., Grand Palais, entrée de l'exposition : « Cézanne » (Visages de Paris).

CONFERENCES. — 15 h., 9 bis, avenue d'Iéna, M. Maurice Schumann : « 30 juin 1940 : premier entretien avec le général de Gaulle » (Institut Charles-de-Gaulle).

14 h. 45, 64, rue du Rocher, Pierrette Sartin : « Les femmes sont-elles des voleuses d'emploi ? » ; Michel de Saint-Pierre : « La passion de l'abbé Delance » ; Jean Rivoire : « Epargne et fiscalité » (Club du Faubourg).

17 h. 30, 32, rue Olivier-Noyer : « Eckankar, un genre de vie » (projection).

DIMANCHE 18 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 16 h., 3, rue Malher : « Les synagogues de la rue des Rosiers ; le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris).

15 h. 15, 16, rue du Cloître-Notre-Dame : « Village d'Héloïse et d'Abelard ». (Mme Barbier).

15 h. 15, 8, place du Palais-Bourbon : « Palais-Bourbon » (Mme Camus).

10 h. 30, palais de Chaillot, place du Trocadéro : « Exposition Veritas » (l'Art pour tous).

15 h., métro Abbesses : « Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h., 24, rue du Pavée : « Hôtel d'Angoulême-Lamoignon » (Mme Ferrand), entrées limitées.

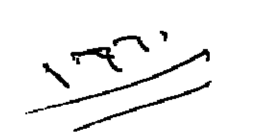
15 h., statue de Beaumarchais, angle du Saint-Antoine, rue des Tournelles : « Entre le Marais et le faubourg « Saint-Antoine »

15 h., 1, place Joffre : « L'Ecole militaire » (Histoire et Archéologie).

15 h., 69, rue des Francs-Bourgeois : « Le palais Soubise » (M. de La Roche).

15 h. 15, façade de l'Eglise : « De l'église Saint-Eustache au Centre Beaubourg » (Visages de Paris).

CONFERENCES. — 15 h. 30, 13, rue de la Tour-des-Dames : « Conscience cosmique et méditation trancendantale » (entrée libre).



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

offres d'emploi

INTERTECHNIQUE
AERONAUTIQUE - ESPACE - PHYSIQUE
BIOLOGIE - MEDECINE - INFORMATIQUE

recherche

pour son service Organisation et Informatique :

— UN INGÉNIEUR INFORMATICIEN (réf. 689)

Responsable d'exploitation d'un ensemble de plusieurs mini-ordinateurs. Ce poste nécessite au moins cinq années d'expérience de la gestion des moyens informatiques et une bonne connaissance de systèmes d'exploitation sur mini-ordinateur.

— ANALYSTES PROGRAMMEURS CONFIRMÉS (réf. 690)

qui seront chargés de la réalisation d'applications sur le mini-ordinateur Réalité 20 pour la gestion interne de l'entreprise.
Formation et expérience :

- Ecoles d'Ingénieurs, Maîtrise d'Informatique, Instituts de programmation ou équ.
- D.U.T. Informatique, ayant expérience en analyse programmation de gestion.
- Expérience dans le domaine des applications de gestion en temps réel sur mini-ordinateur sera très appréciée.

Nombrx avantages sociaux par accord d'entreprise, dont prime de fin d'année - Restaurant d'entrepr.

Adresser curriculum vitae avec prétentions, en précisant réf. annonce à Direction du Personnel.

INTERTECHNIQUE • 78370 • PLAISIR

offres d'emploi

Pour Société Electronique
en pleine expansion
Banlieue Ouest

INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS III C

Plusieurs années d'expérience en logique, connaissant microprocesseurs.
Les postes à pourvoir sont à vocation purement technique.
Salaires élevés - 13 mois - 6e semaine congés payés.

Envoyer C.V. détaillé à CGP. n° 620,
25, rue Cavendish, 75019 PARIS, qui transmettra.

Société Neuilly (92), recherche STANDARDISTE réceptionniste bilingue Anglais-Français. Libre rapidement. Envoyer C.V. et prétentions au service du personnel CIPEC, 177, avenue du Roule, 92200 NEUILLY-SUR-SENIE.

Centre chirurgical Marie-Lannelongue
133, av. de la Résistance, 92350 Le Plessis-Robinson, cherche
TECHNICIEN DE LABORATOIRE
Titulaire B.T.S. pour son poste de transfusions sanguines. Libre de suite. Possibilité vacances en sept. Téléph. pour rend.-vous 630-21-33, poste 37-05.

Commissionnaire en douane ROISSY - ORLY recherche
UN DÉCLARANT EN DOUANE
HAUTEMENT QUALIFIE
Expérience du transport aérien indispensable.
Age minimum 35 ans.
Adres. lettre manuscrite, photo, C.V. et prétentions BRINK'S FRANCE, 64, rue Petit, 75019 PARIS.

SOCIETE MECANIQUE recherche pour son siège PARIS-17e
INFIRMIÈRE D.E.
A TEMPS PARTIEL.
Contrat temporaire minimum 6 mois.
Notions comptabilité souhaitées. Avantages sociaux.
Tél. pr R.-VS 766-01-30, p. 209.

Nous recrutons JEUNE
AIDE-COMPTABLE-MÉCANOGRAPHE
pour comptabilité clients et recouvrements, expérimenté (e). Téléphoner pour rendez-vous : 357-92-00, poste 33.

représent. offre

Entreprise en expansion recherche Représentants exclusifs dans votre région pour démarrage début septembre. Connaissance de la soudure appréciée mais non indispensable si bon vendeur. Gros gains si capable. Adresser C.V. HAVAS NIMES n° 58.964.

demandes d'emploi

Directeur publicité, 15 a. expér. presse + 23 ans multinationale ch. poste responsabilité annonc. Ecr. à 2.792, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Secr. dir., 40 a., cadre, bil. angl., ch., urgt, remplac. du 1-7 au 1-9 ou POSTE FIXE PARIS ou BANL. RER. Tél. : 766-58-96 avant 9 h. ou après 20 h, ou écr. 6.053 le Monde P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Directeur cclal et technique 44 a. (Ingénieur niveau A.M.), Trilingue français-angl.-espagn., notions allemand. Spécialisé en électricité indutrielle - Electronique - Electromécanique - Traitements de surfaces - Circuits imprimés, ch. situation de haut niveau, région parisienne. Ecr. n° 6.052, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Secrét. de direction, 25 a., angl. espagn., exp. comm., contacts clients, c. sit. sim. Bordeaux ou proch ban. Lib. 1-9-78, poss. avt. Ecr. à 7.454, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

PHARMACIST COLL. CHEM. Ph. D Colloid, Surf. Chem. Engl. Postdoc. Phys. Chem. Switzer. Now Resear. Fellow. Universit. Paris. Subst. Knowledge. Exper. Colloid Susp. Surfactant Chem. Publica. Seeks Scien. Posit. Universit. or Indust. Dr. D.E. GOvell, 71, bd Montparnasse, 75006 PARIS.

SECRETAIRE - DACT.
dem. emploi ds 13e ou limitr.
PT STANDARD et récept. clientèle
Tél. : 584-33-99

INGÉNIEUR
Ecole Nationale Génie Rural Eaux et Forêts.
DEA statistiques, H., 30 ans Sp. amén. rural, forêts, chasse CTFT, ONC, CRPF, rech. intégr. éq. dir. dynamique. Adresser offre détaillée avec indic. lieu travail et salaire à n° 7 020, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

PUBLICITAIRE DÉBUTANT

22 ans. Libéré obligations militaires. Diplômé Ecole supérieure de publicité (E.S.P.)
cherche
poste assistant publicitaire
Agence ou annonceur.

Ecrire n° 6054 « le Monde » Publicité
5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e

J.F. 38 a., 5 a. secrétariat de dir. de ht niv, 10 a. chef de serv. docum., large conn. des techniq. et méthodes de gest. des entr., excel. prés., goût des contacts, initiat., sens des resp., ch. poste
ATTACHÉE DE DIRECTION
Voiture. Déplacem. possibles.
D. LEMONNIER,
77, avenue Félix-Faure,
92000 NANTERRE.

J. H., 16 a. 1/2, ch. travail. Rangement, courses, etc. en juillet et en août - 508-00-76.

Etud. allem. tril (fr., angl., allem.) cherche emploi tempor. pendant l'été dans entreprise privée, banque, hôtel, administ. au au pair. Ecr. à Dorothée Roether, Trommelweg 15 D 6728 Germersheim.

PHARMACIST COLL. CHEM. Ph. D Colloid, Surf., Chem. England. Postdoc. Phys. Chem. Switzer. Now Resear. Fellow. Universit. Paris. Subst. Knowledge. Exper. Colloid Susp. Surfactant Chem. Publica. Seeks Scien. Posit. Universit. or

CADRE GESTION
(école française management) 16 ans expér. P.M.E. organisat. administration comptable, fin. Freelance ou temps partiel. - Ecr. à T 06.315 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

BORDEAUX
VOTRE CHEF D'AGENCE
AGE 46 ans, diplôme, expér. gestion et tous milieux, références. Tél. (56) 29-49-86. Yank, 41, cours Martinique, Bordeaux.

ARCHITECTE D.P.L.G.
allant vivre à CARACAS, rech. POSTE dans société française DEJA ETABLIE AU
VENEZUELA
Mme Roussel, 330, av. des Poilus 13012 Marseille. T. (91) 93-10-27.

J. F., 20 ans, diplômée B.T.S. Secrétariat Direction. Bilingue anglais. Connaissance allemand, cherche poste intéressant. Ecr. n° 6.051 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

Vends SCIROCCO GT 6 CV, direction, 1978, 6.900 kilomètres, comme neuve, avec garantie un an P. et M.O. POSSIBILITES CREDIT. Tél. 16 (4) 445-00-29, heures de bureau.

Part. vd R 5 GTL 78, 9.800 km., options. — Téléph. 774-59-24 ou 261-52-28, poste 308.

8 à 11 C.V.

Vends AUDI 100 GL 5 E, direction, 1978, 4.800 km., comme neuve, avec garantie un an pièces et main-d'œuvre. Possibilités crédit. Téléph. 16 (4) 445-15-47, heures de bureau.

12 à 16 C.V.

MERCEDES 280 CE
B.A. 1978, 6.500 kilom., crédit. 548-97-69

+ de 16 C.V.

PORSCHE 911 S, très bon état, 25.000 F. Tél. bureau 770-38-31.

JAG MK 2
3,4 L - 1964
Mécanique refaite + une en pièces. 974-51-25, après 20 hres.

2 JAGUAR DIRECTION, 1978, climatiseurs, gris métall., marine, remise. Gar. usine, leasing possible. — Téléph. 203 - 30 - 75.

locat.-autos

E.A.G. — RENT A CAR
RENAULT - PEUGEOT
B.M.W. - 316
504-01-50

divers

BMW OCCASIONS
316, 320, 520, 525, 528
Ex-TT 1978, peu roulé.
Auto-Paris XV, 533 - 69 - 95,
63, rue Desnouettes, Paris-15e.

VOITURES HAUT DE GAMME
DAIMLER VAN DEN PLAS
JAGUAR XJS
12 cylindres injection
WILSON - F. Lacour
Concessionnaire pilote.
739 - 92 - 50

CENTRE OCCASIONS HERTZ
DES OCCASIONS RECENTES
GARANTIE 24 MOIS
OU 24.000 KM.,
PIECES ET M.O. CREDIT

	Prix à partir de F
FIESTA	
1100 L, 1977	16.300
1100 L, 1978	17.700
GRANADA	
GHIA, 1976	23.900
GHIA, 1977	33.400
MERCEDES	
280 SE AC, 1977	83.000
PEUGEOT	
104 SL, 1977	17.800
104 SL, 1978	20.700
305 GR, 1978	28.000
504 GL, T.O., 1977	22.800
504 GL, T.O., 1978	27.900
504 FAM, 1977	26.500
RENAULT	
5, 1977	14.900
5, 1978	16.700
5 TL, 1978	18.400
5 GTL, 1977	18.500
5 GTL, 1978	21.150
14 TL, 1977	20.500
14 TL, 1978	23.800
30 TS, 1977	34.000
SIMCA	
1307 GLS, 1977	18.900
1307 GLS, 1978	23.000
CITROEN	
LN, 1978	17.990

111, rue du Mont-Cenis,
92, rue Duhesme,
75008 PARIS.
Téléphone 259-62-90.

191, avenue Youri-Gagarine,
94400 Vitry-sur-Seine.
Téléphone 681-03-76.

MERCEDES-BENZ LONGCHAMP
Exposition voitures sélectionnées
80, rue de Longchamp 75016 Paris
tél.: 553.57.35 - 553.25.16.
Un contrôle extrêmement rigoureux sélectionne nos véhicules.
La garantie "Etoile" est un label de qualité Mercedes.

enseignem.

Le C.E. de la C.P.C.A.M.R.P.

propose

Etablissement agréé pour Stages ou Séminaires, capacité 100 places à PORNICHET (Loire-Atlantique), chambres avec lavabos de 2 à 5 lits, chauffage central, w.c., douches à l'étage.

Toute l'année, sauf saison été
Pension complète ou hébergement seul

Ecrire ou téléphoner au C.E. de la C.P.C.A.M.R.P.
65, rue de Dunkerque, 75009 PARIS
526-91-59 (poste 236)

capitaux ou proposit. comm.

CEDE OU PROPOSE ASSOCIATION
pour exploitation d'un portefeuille commercial existant et en pleine expansion (produits très spécialisés). Nécessite déplacements et anglais-allemand couramment. Grosse rentabilité. Ecrire : PYL, 27, rue Hermel 75018, qui transmettra.

Jne Entreprise commerciale en Hollande, ch. des produits et agences Français (multicart.) pour le marché hollandais.
Lettre à réponse à :
Van Thiel Trading B.V. (Lo.),
Zuidermeerweg 59,
1652 CV Zuidermeer, Pays-Bas.

emplois internationaux

SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉS PAR L'ÉTRANGER
UNE IMPORTANTE SOCIETE INDUSTRIELLE
SITUEE EN BANLIEUE SUD-OUEST DE PARIS
recherche

DES TECHNICIENS

Ils seront chargés de l'installation de standards téléphoniques, ainsi que de l'assistance technique et de la coordination de chantiers.

Pour ces postes, nous souhaitons des candidats de formation BTS ou DUT en électrotechnique ou électronique ayant une expérience de plusieurs années d'installation de matériels de commutation.

Pratique de la langue anglaise souhaitée.

ENV. CURRICUL. VIT. DETAILLE ET PRETENT. AV. PHOTO SS REF. 69.225 à CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris cedex 01 qui transm.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

recherche un

TRADUCTEUR-RÉVISEUR

de langue maternelle française pour son Bureau régional de l'Europe à Copenhague.

Les fonctions comprennent la traduction en français sans révision ultérieure de textes variés et parfois complexes de caractère bio-médical, administratif, financier ou juridique ; la révision de traductions en français faites par des traducteurs moins expérimentés ; la préparation rédactionnelle de textes destinés à être publiés.

Le candidat devra posséder une formation universitaire ou équivalente, de caractère scientifique (biologie, biochimie, ingénierie, médecine, etc.) ou en droit. Il connaîtra parfaitement l'anglais et aura une très bonne connaissance de l'allemand ou du russe ; la connaissance d'autres langues, sans être requise, sera un avantage. Il aura une longue expérience (dix ans au moins) de la traduction technique, de la révision et de la rédaction, de préférence dans des domaines intéressant la santé ou dans un contexte international.

Les candidats intéressés possédant les qualifications requises sont priés d'envoyer leur curriculum vitae avant le 1er septembre 1978 à l'adresse suivante, en mentionnant la référence VNP 78/61 :

Organisation Mondiale de la Santé
Personnel
1211 Genève 27, Suisse.

Seuls les candidats retenus pour examen recevront une réponse, la sélection n'intervenant qu'après examen écrit.




emplois régionaux

Important Organisme près de ROUEN recherche pour son Service Comptable son futur

CHEF COMPTABLE

Le candidat devra avoir minimum 30 ans et une solide expérience dans une entreprise de moyenne importance.

Niveau de formation : Baccalauréat + 2 années d'études comptables supérieures ou équivalent.

Expérience souhaitée :
Une très bonne pratique de la comptabilité générale et analytique appliquée à l'entreprise.
Une bonne expérience de la gestion financière et des relations avec les organismes financiers.
Des connaissances en informatique de gestion seraient très appréciées.

Envoyer lettre manuscrite + photo et C.V. détaillé à n° JD/246, HAVAS, B.P. 907 - 76002 Rouen Cedex.

l'agenda du Monde

Ameublement

Sur TOUT l'ameublement
REMISE 15 % prix livré ou 20 % prix emporté
literies, salons, toutes marques
MOBILIA
TEL. : 322-56-41,
30, bd de Vaugirard, PARIS-15e (à 60 m. gare Montparnasse).
ou
9, avenue d'Italie, PARIS-13e.
TEL. : 535-42-58.

Antiquités

SALLE de VENTE ST-HONORE 214, r. du Fg-St-Honoré, Paris. ACH.-VTE excel. cond. meubles anciens, horloges, bronzes, tablx. Téléph. : 766-43-84 et 027-65-58.

Bateaux

VTES & LOCAT. BATEAUX « AZUR PLAISANCE » 124, quai du Port, 13002 MARSEILLE. Téléph. : (91) 90-80-90.

A VENDRE
HORS-BORD ROCCA
excellent état
Coque : Trimaran.
Longueur : 4,10 m.
Moteur Elvinrude 40 CV
démarrage électrique
Remorque Portaflot
PRIX : 15 800 F.
S'adresser à :
M. Marcel AUGRANDMENY.
Téléph. : 413-35-36 (après 18 h.).

Artisans

POUR TOUS TRAVAUX D'AMENAGEMENT, transform., apports tous corps de métier. Ouvert vacances. TRU. 00-75.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 033-80-83.

Home d'enfants

« LES BARTAVELLES »
B.P. 48, 74220 LA CLUSAZ.
Tél. : (50) 02-24-06.
Home d'enfants du monde entier garçons et filles 3 à 13 ans, 1.200 m, piscine privée, maître nageur, tennis, cheval, parc de jeux, tir à l'arc.

Relations

SOLITAIRES

qui redoutez la bêtise autant que la vulgarité et qui souhaitez communiquer, sortir, voyager, vous lier ou vous marier en des conditions optimales d'entente.

Maître RUCKEBUSCH

vous recevra sur rendez-vous et vous facilitera, avec le tact et la discrétion qui s'imposent, des rencontres selon vos aspirations.



à PARIS
5, rue du Cirque
(Rond-Point des Champs Elysées)
Tél : 720.02.78/720.02.97

à LILLE
4 & 6
rue JeanBart
Tél : 54.86.71/54.77.42

Le messager de votre bonheur pour une vie à deux
Alison Clay
CONSEIL MATRIMONIAL
MARIAGES, SOIR. DANSANTES
35, rue La Boétie-8e.
Tél. : 256-04-02, 256-28-87.

Rencontres

Mme **DUMONTET**
MARIAGES - discrétion
22 r. du 4 Septembre
PARIS 2e - 742.83.44

« NE REVEZ PLUS D'AMIS » avec qui partager vos joies, vos goûts, quels qu'ils soient, artistiques, touristiques, sportifs, etc. Vous les trouverez grâce à : « GOUTS COMMUNS », Colette Lesure. Tél. : 548-95-16, PARIS.

Cours

Cours d'allemand à HAMBOURG 2/4 semaines juillet-août 1978. Ecrire à LINGUOTHEK, 2 Hamburg 13, Schlüterstr. 22.

VENCE STATION CLIMATIQUE REPUTEE
9 km mer, 35 km neige.
L'INSTITUTION MONTAIGNE
FONDEE EN 1905
ENSEIGNEMENT PRIVÉ - LAIC
offre aux jnes gens et jnes filles
2 ETABLISSEMENTS
AVEC INTERNAT ET EXTERNAT DE QUALITÉ
Ecole primaire et secondaire. Ecole technique privée cciale. Activités artistiq. et artisanales, stade, piscine et gymnase priv.
Renseign., 6, avenue des Poilus, 06140 VENCE.
TEL. : (93) 58-03-01.

Débarras

DÉBARRAS 2000
TEL. : 326-81-35.

Instruments de musique

PIANOS
neufs et occasions récents droits et queues. Remises pour légers défauts d'aspects. Location-vente. Location-test. Réparation, entretien. crédit, livraison. 10 ans garantie pièces et main-d'œuvre.
Daniel MAGNE, 50, r. de Rome, Paris. 522-30-90 et 21-74.

Livres

Recherche romans MARCEL CAPY.
Tél. : 030-92-60, poste 3.028.

Moquette

MOINS CHER 30 à 60 %
sur 10 000 m2 moquette belles qualités variées laine et synthétique. Téléphone : 757-19-19.

Photos

Vds chbre Linhof Kardan-bl 4 x 5 (9 x 12) object. Schneider Symmar - 5,6 - 180 mm, pied Linhof, valise alu Linhof. Le tout état neuf. Tél. 578-26-23.

Plongée sous-marine

Montage de verre correcteur SUR MASQUE SOUS-MARIN. ALLENBACH opticien, 73, bd de Strasbourg, Paris-10e. TEL. : 770-20-06.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

ILE NOIRMOUTIER
300 m. mer, tout confort. villa 5/7 pers. juillet, studio août. Mme BARRE. T. (51) 39-23-20.

GOLF DE SAINTES STUDIO 2 pers.
JUILLET - AOUT - SEPTEMB.
TEL. : (46) 93-06-11.

ST-TROPEZ A louer GD STANDING
calme, verdure, VILLA 4 p., 5 lits poss. 6, tt cft, cuis., 7 bs. Juin : 7 000 F ; août : 9 000 F ; septembre : 8 000 F. T. 525-46-33.

LOUE voilier 14 mètres, construction récente, 8 couchettes, 5.850 F par semaine, marin compris. DEWINTER, sur le port, 06290 St-Jean-Cap-Ferrat. Tél. : (93) 01-38-40.

VAR, GRIMAUD, loue studio, 2, 4 P. août, sept. Mafille, Parc Montana-Gassin. 16-94-56-13-03.

ILE D'ELBE (Italie) 2 logts. en villa, 6 et 3 pers. terrasse, vue s/mer. Libre ap. 15 août. 255-12-11

VACANCES EN SUISSE
Val-d'Herens, Valais.
Altitude 1.300 à 200 m.
Chalets, appartements, studios. Eté-hiver. Agce Evolèna, CH-1968, EVOLENE. Tél. 0041/27-83-14-74, vente et location

A louer juill., août, septembre, chalet Hte-Savoie, rég. Annecy, 3 gdes P. tt cft. Tél. aux heures repas (50) 68-31-56.

38 ROCHE-BERANGER ETE - HIVER
parl. vd T2, 2 balcons, vue sur piste, meublé, 6 personnes. Téléphone : (97) 57-30-70.

PAROS (Cyclades Grèce) cause départ à louer juillet, 4.000 F et 1re quinz. août 2.000 F, belle maison typique 4 ch., tt conf. Site unique, vue splendide s/île, tranquil. absolue. 278-66-51, soir.

AUX ROUSSES - JURA
Loue appt. F 2, 43 m2, tt cft. Juillet, 1.400 F. Août, 1.600 F. 1er au 15 sept., 500 F. Tél. : 80-43-41-38.

Famille française reçoit à Paris famille étrangère 5 personnes. 500 F par jour. 2 chbres, petit déjeuner, dîner, possib. 2e quinz. de juillet. Tél. : 624-53-25.

JEUNE AVOCAT ALLEMAND ch. pr ses vacances (Ca. 14 jrs en août, sept. ou oct.) famille franç. pr parler franç., faire de l'équitat., de la mus. (trompette). S'adr. W. Sarelka, Obergasse 54, 6306 Langgöns, R.F.A.

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le mm col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

BOIS VINCENNES. Près RER Beau 4 p., entrée, gde cuis., wc, s. de bains, balcon, asc., parking, 415.000 F - 344-71-97.

7, RUE DE L'ASSOMPTION
4-5 pièces, 149 m² + 36 m² terrasse, 6e étage, vue dégagée.
Sur place, 14 h. à 19 h. GEFIC - 224-10-23.

9e 5 pièces, 140 m², plein soleil, sur verdure. Tél. propriétaire : 11-17 h., 526-30-54.

12e Dir. part. vd 3 p., terras., étage élevé. 500.000 F. TEL. : 307-65-47, après 19 h.

XIIe Bon imm. Beau 2 pièces, s. de bains, w.-c., cuis., refait neuf, plein soleil, 4e ét. Urgt. 161.000 F. Gieri, 373-05-81.

Mo GARE-DE-LYON
Bon imm. ravalé, sur rue
2 P. cuisine installée, téléph., entrée, s. d'eau, w.-c.
AGREABLEMENT AMENAGE
Chauff. central. Prix intéressant
4, RUE D'ALIGRE
Samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

XIIe GARE DE LYON. Imm. 75 Beau 4-5 pièces, cuisine équipée, sur rue et jardin, box. 550.000 F. - GIERI : 373-05-81.

PHILIPPE-AUGUSTE. Bel imm. récent. Très beau 3-4 pièces + très gde terrasse, gd confort.
345.000 F Possible avec 70.000 F
PROPRIETAIRE - 606-00-30

Propriétaire vend bel
ATELIER ARTISTE
+ 2 chbres et jardin privé à équiper. 288-14-20 ou visite vendredi, samedi, lundi, 15 h. à 18 h. 30, 16, avenue Frochot.

71, RUE MARCADET
3 p., tt cft, 73 m², im. 1970. Vendredi, samedi, 14-18 heures.

GUY-MOQUET
Imm. neuf, livrable octobre, faç. pierre de T., toit ardoise. 5 APPARTS 2 P., TT CFT. Prix 247.800 F à 264.200 F. Sam., dimanche, 14 h.-19 h.
106, RUE DES MOINES

PTE CHAMPERRET
Pptaire vd APPT 4/5 P. entièrement rénové dans bel imm. PIERRE DE TAILLE
734-99-75

AV. MONTAIGNE
Pptaire vend APPT 3 PIECES, 50 m2, à aménager. - 3e étage avec ascenseur. - Imm. cour. Et 1 APPT DE 90 m2 en cours d'aménagement. - 5e et dernier étage. (asc). S/avenue. Renseignements et visite : 734-99-75

CHAMPS-ÉLYSÉES
Pptaire vd 1 BEAU STUDIO luxueusement aménagé Environ 33 m2
Et 1 PETIT STUDIO à aménager
Renseignem. et visite 734-99-75.

10e - EGLISE SAINT-LAURENT superbe immeuble P. de T., au 6e étg., asc., vue dég., 2-3 P., entr., cuis., wc, bns, chff. cal. Possib. park. 175.000 av. 20 % comptant. - Téléphone 305-11-28.

PARIS-IVe, A VENDRE
11, rue Geoffroy-l'Angevin, façades anciennes reconstituées :
2 PIECES - NEUF,
jamais habité, moquette, cuisine équipée, téléphone.
Sur place, ce jour, de 13 h. 30 à 19 heures.
Téléphone : 278-72-94.

10e, quai de Valmy, P. à P. vd, ds imm. anc., 3 P., 46 m2, cuis., S. de B., tél., 2e ét. s/cour. Vis. sam.-dim. ou ap. 18 h. 208-31-11.

XVIe - QUAI BLERIOT
4 P., ref. nf, sur cour, imm. P. de T. 1910, 2e asc., 530.000 F. Téléphone : 622-54-80.

XVIe, PLEIN CIEL, 9e ét., asc., STUD. + TERRASSE SUD : 275.000 F. Téléphone : 622-54-80.

NATION, 6e étage avec ascenseur, séjour, 3 chambres, cuisine, wc, S. de B., balcon, parking, soleil, 485.000 F. 346-63-85.

PRES PLACE NATION
Imm. P. de T., beau 3 Pièces, entrée, cuisine, wc, bains, chff. 265.000 F. Téléphone : 345-82-72.

PARIS 12e, près Mo
5' BOIS VINCENNES
Résidentiel, construct. récente
3 P. tout confort balcon, tél., cave, parking.
460.000 F Crédit 328-66-13

Paris Rive gauche

BD SAINT-MARCEL, PARIS 5e 2 pièces, entr. cuis., w.-c., s. d'eau, chauff. central, 3e ét. 165.000 F avec 50.000 F comptant - 588-88-56.

SITUATION PRIVILEGIEE
38 BIS, RUE BOULARD
2, VILLA LOUVAT
ATELIER Duplex 90 m2. 2 chbres
STANDING. CALME. Sur place sam. 11 h 30-18 h. lundi, 14-18 h.

TOLBIAC Studio, entrée, cuis., w.-c., dche, chauffage central. 90.000 F, av. 30.000 F comptant - 580-70-98.

Près PARC MONTSOURIS
165 m2, récept. 55 m2, 4 chbres, 2 bains. Vue dégagée. Garage. I.M.O. 22 - Tél. 033-38-39

DENFERT Immeuble pierre de taille
Beau 3 P., gd balcon, conft, bon état. Prix 365.000 F. T. 320-26-35.

7e Urgent 26, rue Pierre-Leroux
Pptaire vend 2 P. refait neuf. SAMEDI, 13 h à 17 h.

BEAU 15e A SAISIR
31, RUE VASCO-DE-GAMA
4e étage, 2 PIECES TT CFT 169.000 F. SAMEDI, 13 à 17 h.

Mo LOURMEL LE GRAND PAVOIS
IMM. RECENT TT CFT SEJOUR + 2 chambres, entrée, cuis., salle de bains, tél., 6e étage, loggia, parking. PRIX INTERESSANT - Esc. 7 26, rue Vasco-de-Gama Samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

Mo ALESIA PIERRE DE TAILLE
Imm. récent tt confort, 8e étage
2 PCES entrée, cuis. s/jardin, salle de bains, tél.
PRIX INTERESSANT. Esc. B. 18, rue du Moulin-Vert
Samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

PANTHEON (près) Imm.
stdg. Living, 2 ch., cuis., w.-c. bains, tt confort, tél., terrasse, possib. parking. Tél. 555-07-40, ou s/pl. samedi-dim. 15 à 18 h.
6, RUE AMYOT

34, BOULEVARD DE
GRENELLE
Agréable studio 35 m² + balcon, chauffage central, ascenseur. 195.000 F. Samedi, 14 h. à 19 h.

JUSSIEU
Imm. pierre de taille, ascens., 5e étage, balcon, soleil.
BEAU 5 P. CONFT
JOLIMENT RENOVE
PRIX 700.000 F
Sam., lundi de 13 h. à 18 h. 28, rue du Cardinal-Lemoine. TEL. : 622-35-83.

MONTPARNASSE
SEJOUR + 2 CHAMBRES. Tout confort, livré à neuf, calme, verdure, soleil. Px : 360 000 F. Pptaire ALM. 30-64.

BD PORT-ROYAL
Je vends urgent très bel appt. restauré, 2-3 pièces, grand living double + 1 chambre 55 m2 dans bel immeuble bourgeois avec ascenseur. Prix 329 000 F. DIRECT. : 322-11-68.

RUE BARBET-DE-JOUY
proximité ambassades et ministères dans ravissant hôtel du XIXe siècle entièrement remis à neuf et divisé en 3 appartements, reste disponible : 1 appartement de 4 p. 173 m2, gd confort, mangnifique réception, calme, soleil, parking. Sur pl. le samedi 17 juin de 10 à 15 h. 26, rue BARBET-DE-JOUY.

FRANK ARTHUR
134, bd Haussmann, 766-01-69.

PARIS-XVe - A VENDRE
56, RUE DE ROUELLE :
2 PIECES - NEUF
jamais habité, moquette, cuisine équipée.
Sur place, ce jour, de 13 h. 30 à 19 heures.
Téléphone : 579-33-19.

CONTRESCARPE, atelier artiste tout confort, 4e étage. Samedi, 4, rue Blainville, de 15 à 17 h.

CONVENTION, RECENT. - Tout confort, très beau liv. double + 3 ch., cuis., w.-c., bs., ascens., 6e étg., calme, soleil, balcon : 540.000 F. Téléphone : 842-29-06.

SQUARE NECKER
PROCHE MONTPARNASSE
Imm. neuf, 4/5 PIECES, séjour 32 m2 + 3 chambres, terrasse 18 m2, tél., 755.000 F, cave et parking double compris. GEFIC, Mme MORANGE. T. 723-78-78.

CONTRESCARPE, 5e étage, très calme, très clair, 55 m2, atelier artiste avec mezzanine, cuisine équipée, S. de B., téléphone. Prix : 320.000 F. - Téléphone, après 20 heures au : 603-69-96.

Région parisienne

LE PECQ SAINT-GERMAIN Très belle vue
6 pièces, 480.000 F. — 963-28-02.

VELIZY (Yvelines) 4 pièces calme, verdure, 281 000 F. TEL. : 946-03-34.

VILLENEUVE LE-ROI
appt 4/5 p. gd stdg. 300 000 F, facilité paiement. T. 597-39-11.

AU PETIT COLOMBES
Part. vend 3 pièces, tt conft, soleil, dans résidence immeuble 4e étage. 150.000 F. 979-17-02 après 19 h. 30 ou 074-39-55 après 14 heures.

NOGENT-SUR-MARNE
1 BIS, RUE DE BEAUTE, DANS PARC 3.200 m², proxim. immédiate BOIS et Mo
APPARTEMENTS GD STANDG 2, 3 et 4 PIECES
Habitables sous un mois.
CONFORT ET AGREMENT EXCEPTIONNELS Appartement décoré : jeudi, vend., 14 h. à 17 h., sam., dim., 11 h. à 18 h.
Tél. NOGENT, 873-52-00.
PARIS : 256-28-96.

LE VÉSINET - CENTRE
Dans petit imm. dernier étage, BEL APPARTEMENT 115 m² séj., 3 chb., 2 bains, tt cft, gar.
AGENCE DE LA TERRASSE
LE VESINET - 976-05-90.

Meudon, appt R.-de-C., 5 Pièces, 85 m2, gd séj., 3 ch., pet. imm. ds parc, 5 min. périph. proche S.N.C.F., 550.000 F. - 027-26-68.

BOULOGNE rue de Silly 4 p. et 3 p., calme, soleil. Téléphone : 705-24 10.

FONTENAY-LE-FLEURY
23' Montparnasse part. à part. vd 3/4 p. tt cft, verdure, piscine. TEL. : 045-10-98.

LA CELLE-ST-CLOUD PART. vd ds imm. standing appt 4 p. 94 m2 séj. et 3 ch., possibilité séj. dble 37 m2. Sans vis-à-vis, tr. belle vue pr. gare (St-Lazare 20'), commerces, écoles, lycée, box, px 430 000 F libre septem. TEL. : 969-60-70.

IVRY-Mairie 100 m. métro appt 5 p. 90 m2 + gde loggia, 8e ét., 300 000F+CF, 670-02-53 ap. 19 h.

SAINT-MAUR. Part. vend dans imm. bourgeois, p. de t., appt duplex, 3e et 4e ét., sans asc. 8 pièces luxueusement décorées, cuisine aménagée, 2 bains, w-c, 2 caves. T. à partir de 17 h. : 283-85-33.

Boussy - Saint - Antoine (91) F3 ds petite résid. calme, libre, 150 000 F. Téléphone : 439-20-77.

MEUDON-LA-FORET
5 p., bel imm. récent, parking. Px : 360 000 F. Tél. : 543-26-90.

BOURG-LA-REINE
Mo à 400 m., appt duplex 4 P., 395.000 F. Téléphone : 665-17-31.

NOGENT BOIS PRES R.E.R.
5 p. 96 m2. Conft. Vue. Soleil. Particulier - Tél. : 873-46-52

CHATOU 3' R.E.R. Limite Vésinet
4 P. Calme - Verdure - Petit immeuble résident. - Livraison immédiate. - Samedi, dimanche, 10-18 h., ou tél. H.B. : 359-25-09.
16, RUE DES GARENNES

TAVERNY, sur coteau, 5 min. forêt, 10 min. gare, ds parc privé, appt, 2e étg., séj., loggia, 2 ch., cuis., s. d'eau, tél., plac., cave, park. pr., moqu. 175.000 + C.F. 10.000 F. — Tél. : 960-42-94.

Part. vd appt 80 m2, gd stdg, garage + balc. + cave, 2 min. gare de Melun, 70.000 cpt, solde 15-20 ans. Téléphone : 437-49-51.

MEUDON-LA-FORET, 5 Pièces, bel immeuble récent, parking : 360.000 F. Téléphone : 543-26-90.

VINCENNES, près BOIS
Studio, cuis., w.-c., bains
110.000 F Crédit 328-66-13

Province

COTE-D'AZUR - VENCE
plein centre, appt 3 P., gd stdg. livrables juillet 1978.
A PARTIR DE 470.000 F.
Appt témoin, Tél. (93) 58-66-90.

Vacances Eté-Hiver
A CHATEL
Haute-Savoie,
studio 115.000 F av. 23.000 cpt, 2/3 Pièces, - Gestion assurée. ERIGE, 84, route de Genève, 74240 Gaillard. T. (50) 38-52-89.

appartements occupés

5e CARDINAL-LEMOINE
APPTS occupés loi 1948
41-47-51-106 m2, asc. Visite sur rendez-vs 14-18 h - 325-66-72, ou 28 bis, rue du Cardinal-Lemoine.

appartem. achat

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet (15e) - 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeuble. Paiement comptant.

Part., préf. Part., ch. ach. Boulogne Bois ou Eglise. Dble liv., 2 ch., 90 à 100 m2. Max. 570.000. Tél., Rey, ap. 19 h. : 605-27-28.

Sté recherche appts même à rénover, secteurs : 11e-12e-19e-20e. Pour R.-V., GIERI : 373-05-81.

locations non meublées Offre

Paris

SANS COMMISSION
AUTEUIL Immeuble neuf, standing
2 pces, 60 m2, s/jardin, 2.000 F, plein sud. Tél. 608-11-64.

Etoile, 2 Pièces, 60 m2, standing, remis à neuf : 2.100 F + charges. - Téléphone : 704-26-53.

Région parisienne

BOULOGNE Futur Mo 4 p. Tt cft
Dressing aménagé - Refait neuf Moquette, loyer modéré, repr. justifiée. - Libre rapidement. 604-73-54 - Visite samedi 17/6.

ST-CLOUD - Part. loue grand appart. 5 P., terrasse. Loyer mensuel 5.500 F. - Tél. 749-35-28.

MARNE-LA-COQUETTE
RESIDENTIEL. Refait neuf, PETITE VILLA, liv. + chbre, cuisine équipée, beau jardin 500 m². 2.800 F. — Tél. 766-80-90.

locations meublées Offre

Paris

VIe — 1, RUE BOURBON-LE-CHATEAU, immeuble 17e classé, gd séjour, 1 chambre, 70 m2. LUXUEUSEMENT MEUBLE : 2.800 F. Matins : 256-33-27, ou samedi 17 juin, de 14 à 18 h.

Mo LIEGE, coqu. chbre 1 pers., à louer p. Part., au 2e étg. sur cour, calme, 600 F. TRI. 33-97.

Région parisienne

NEUILLY, magnifiq. appartem. neuf, meublé, dble liv. + 1 chb., rez-de-jardin privé, tél., park., 3.800 F net. — Tél. : 734-59-18.

constructions neuves

A Port Gruissan à 15 km de Narbonne
Les Méridiennes
Studios
(24 m² à partir de 99 000 F)
"Marinas"
(studio + cabine 35 m², appontement pour votre bateau au bout de la terrasse à partir de 195 000 F)
Appartements
(2 pièces 40 m² 183 000 F, 3 pièces 55 m² 240 000 F
Prix fermes et définitifs. Livraison Juin 78)
Un placement sûr
Urbiplan Bredero
36, rue Tronchet Lyon Tél. (78) 89.12.25
ou sur place (68) 45.02.69

MEUDON BELLEVUE
Studio 30 m², 197.000 F.
4 p., 95 m², 625.000 F.
5 p., 122 m² + jardin privatif, 860.000 F, parking en sus.
Visite sur place 34, av. Gallieni, tous les jours, de 18 à 20 h., sam., dim., de 14 h. à 19 h. Téléph. 027-14-13 ou 387-84-30.

PARIS (12e)
Près PORTE DOREE et BOIS VINCENNES
9 à 13, rue du Colonel-Oudot (angle bd Soult)
DU STUDIO AU 5 PIECES
Livraison fin 1978
Qualité - Prix compétitifs
Sur place samedi de 10 h. à 17 h. 30 et sur rendez-vous
AMSELLE 3, av. Vavin Paris (6e)
329-78-50

Près GARE DE LYON XIIe
15-17, rue BECCARIA
Immeuble hautes PRESTATIONS
3 pièces 82 m2 + balc. + cave
4 pièces 102 m2 + balc. + cave
PRIX FERME 5.360 F le m2
Bénéficie PRET conventionné
VISITE sur place de 15 à 19 h, du mardi au samedi, ou 628-75-48

S.C.I. RICHARD-LENOIR
Sur le boulevard, 51 à 55
PARIS (11e)
LIVRAISON EN FIN D'ANNEE
AZED S.A.
25-27, bd Richard-Lenoir (11e)
Tél. : 355-35-34 +
PRESENT AU SALON DE L'HABITAT du 23 au 28 juin 78

S.C.I. LES JARDINS DE VOLTAIRE
68-70, bd Richard-Lenoir, 11e arrondissement
LIVRAISON IMMEDIATE.
AZED S.A.
25-27, bd Richard-Lenoir (11e). Téléph. 355-35-34 +.
PRESENT AU SAL. DE L'HABITAT DU 23 AU 28 JUIN 1978.

« RÉSIDENCE AMBROISE »
16-18, rue de la Folie-Méricourt, PARIS (11e).
LIVRAISON ETE 1978.
AZED S.A.
25-27, bd Richard-Lenoir (11e). Téléph. 355-35-34 +.
PRESENT AU SAL. DE L'HABITAT DU 23 AU 28 JUIN 1978.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Urgent, Part. de préf. à Part., ch. Neuilly ou Boulogne, Bois, longue durée, tr. luxueux grand 3 P., loggia, soleil, calme, verdure. Tél., parking, maximum : 5.000 F net. — Tél. : 745-36-15.

Etude cherche pour CADRES : villas, pavillons, ttes banl. Loyer garanti 4.000 F maxim. 283-57-02.

immeubles

XIe Belleville, PPTAIRE vend 23 studios + 2 P. cft. 1.800.000 F achat partiel ou total. Loyer charges compr. : 230.000 F par an. 526-24-90.

Ach. comptant au MAROC, terrains, villas, immeubles, propriétés. Ecr. H 20296 Havas Bordeaux 33.

EXCEPTIONNEL - Part. vend
41 - Blois - Centre ville
Immeuble de rapport - 7 locat. Restauré 74 - Gestion locale 600.000 - Rapport : 54.000 l'an
9 % Rapport locatif 281-16-17

A vendre en TOTALITE
PARIS 19e arrdt
Immeuble de rapport
18 APPTS construction récente asc., v.-o., chff. cal gaz individuel, bon état d'entret. Cabinet BERTRAND - 886-42-42.

fonds de commerce

A vendre
AUBERGE
site except., 2 étoiles NN, bord rivière navigable, avec appartement privé, clientèle sélect., 10 chambres. Sélection de cafés, bars, restaurants crêperies : ns consulter.
Fonds électroménager à saisir : 80.000. Plomberie-sanitaire, électroménager, très bonne rentabilité. Bel immeuble. — LE NUE, agent F.T.I., REDON, 101, rue Notre-Dame. Téléph. (99) 71-14-67.

Ville thermale Haute-Marne, vd fonds et mur de CAFE-BAR, bon C.A., quart. thermal. Urgent cause santé. Tél. (25) 90-06-45.

SAINT-MAUR - R.E.R.
Part. vd très bien placé magas. Prêt-à-Porter 55 m2, agencem. 1977, petit loyer. Prix 220.000 F. Tél. après 20 h, au 933-86-00.

LYON, rive gauche, très belle affaire PRET-A-PORTER FEMININ de renommée, état exceptionnel, climatisation, stéréo, contrôle caméra, important C. A. Prix élevé justifié. LYON IMMOBILIER, 55, avenue des Frères-Lumière. — 69008. Téléphone : (78) 72-51-61.

Vds FONDS DE COMMERCE FLEUR SERV. INTERFLORA très bon C.A., situé ctre ccial VILLE PREFECTURE SUD. Ecr. no T 06305 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

bureaux

GEORGE-V
1.600 m2 Imm. stand. Tél. 20 lignes télex
E.R.A. - 225-16-37

Domicil. artist. et commerc. Siège S.A.R.L. Rédaction d'actes. Statuts Informations juridiques. Secrét., Tél., Télex, Bur. A partir de 100 F/mois.
PARIS-11e - 355-70-80.
PARIS-17e - 229-18-84.
PARIS-10e - 770-16-80.

échanges

Ech. atelier 85 m² env. ds 9e ctre 3 p. ou grenier, 50-60 m² min. pet. loyer ds 9e ou 18e. 280-50-65.

viagers

MONTPARNASSE
Atelier d'artiste occupé.
Cpt. 240.000 F + rente 38.000 F.
MAISON DU VIAGER,
B.P. 237, Cannes. (93) 39-19-09.

propriétés

Prop. vd très belle propriété FORET DE RAMBOUILLET 48 km. de Paris, maison 200 m² + terrain (chasse et agréments) 29 ha. Prix : 1.400.000 F - Téléphoner au 577-38-31, le matin, de 7 h. à 10 h. 30.

6 KM de l'A. 1 OISE
Anc. mais. rustique, 6 p. 150 m² + grenier aménageable 50 m², cave, gar. carav., 700 m² terr. clos. Téléph. (16-4) 473-12-77.

AIX-LES-BAINS. - A vendre propriété comprenant belle demeure 1930, 10 chbr. avec garage + dépendances, dans magnifique parc boisé de plus de 2 ha. Ecr. Havas, 1108, B.P. 297, 38044 Grenoble CEDEX ou TEL. (79) 61-07-31.

Partic. vend environs Dieppe 2 km. de la mer, maison bourgeoise, 7 pces pples, tt cft, impeccable, jardin bien dessiné 2.500 m². Px 650.000 F. Tél. 951-44-44, de 10 à 12 h. ou 14 h. à 18 h., sauf dimanche et lundi.

10 minutes ETOILE - R.E.R. Belle maison style Mansart sur plus de 1.000 m² terrain av. arbres fruitiers. - Garage indépendant, 930.000 F - 772-56-60.

VALLEE DE L'AISNE :
Saint-Erme (150 km de Paris)
A VENDRE :
MAISON faç. 17 m. 10 ares (dt 5 de terrain), 5 p. tt cft, chauf. cent. + gren. amén. compr. 1 gde ch. et 1 petite p. av. chauf. cent. entièr. carrelé. Belles dépend., gar (pour 2 ou 3 voit.). JARDINS (arbres fruit.). Toit refaite, gros œuvre bon état. Ts commerces, ECOLE, S.N.C.F. Estimation : 250 000 F. Tél. dom. : 935-58-39 ap. 19 h.

CASSIS PLAGE à 900 mètres
PART. vend MAS PROVENÇAL tt cft, 320 m2 + logt gard. + dép. ds 8.000 m2 vigne. Px 1.650.000. VANDENBERGE, 437, Prado 13008 Marseille. - (91) 76-01-12.

EURE PRES LIEUREY 130 km PARIS
JOLIE PPTE NORMANDE
6 p. + cuis. équipée, terrain paysagé 4.100 m2. Px 320.000 F. Tél. : (32) 57-01-14

CHANTILLY (près)
Très belle propriété. Réception 95 m2. Hall, bureau, 4 chbres, bains, 1 chbre de serv., cuis. équipée, cave, lingerie, garages. Superbe parc 6.500 m2 av. bassin d'agrément. Etat parfait. Beaucoup d'allure. Prix 1.110.000 F.
DEVIQ CONSEIL, 104, rue de la République, SENLIS. Tél. : (16) 4 453-05-05 et 14-85.

LE VESINET Ultra résidentiel 700 m R.E.R.
BELLE PPTE CLASSIQUE
parf. état, gde récept. 100 m2, 6 chbres, 3 bains, tout confort. PAV. gardiens. Très beau PARC BOISE 1.900 m2.
AGENCE de la TERRASSE
Le Vésinet - 976-05-90

IRLANDE
A VENDRE
COTTAGE MEUBLÉ
sur une charmante île paisible, avec plage et port. 1 km. 1/2 de la côte de Galway.
Renseignements :
JACKSON-STOPS AND MCCABE
Dawson Street, DUBLIN 2. Telex 30378.

VALLÉE DE SEINE
130 km. PARIS par A-13, près vieux fort, JOLIE PROPRIETE, état parf., 7 P., 1 ha 30 de terr. planté, vue uniq. Seine. Prix : 450.000 F. Tél. : (32) 57-01-14.

85 KM. PARIS, calme, BELLE
PPTÉ dite « LE CHATEAU »
av. joli parc 6.500 m2, cuis., séj., 2 salons, 6 ch., bns, dépend., cft à apporter. — Prix 450.000 F. Me Lucas-Leclin et Me Adeline, notaires à 27700 LES ANDELYS. Téléphone : (32) 54-22-47.

LYS-CHANTILLY
Partic. vd magnifique propriété, parc boisé 7.500 m², piste caval., 7 p., dt 4 ch., 4 s. de bs, 5 w.-c., gd salon, 2 chem., cuis. équip., chauff. mazout, ss-sol aménagé, plein Sud, maison gardien. — 727-78-28 ou 16 (4) 421-51-53, w.-e.

LE PERREUX RÉSIDENT.
Sur 1.300 m² (possib. 2.200 m²) clos de murs.
SPLENDIDE PROPRIÉTÉ BOURGEOISE
300 m² habit., réception 55 m², 7 ch., 3 bns, ch. cent. gaz, gar. 2 voitures - Etat impeccable.
Cabinet BERTRAND, 86, bd de Créteil, Saint-Maur. Téléph. 886-42-42.

maisons de campagne

"Journées d'information"
Montagne et Mer à Paris
Du 27 Mai au 30 Juin, un très important constructeur du Sud-Est vous présente ses réalisations à la Maison du Dauphiné, 2, place du Théâtre-Français à Paris 1er. (Tél. 296.08.43 Métro Palais Royal).
• Montagne : Station les Glovettes au cœur du Vercors à 7 kms de Villard-de-Lans. Studio à partir de 70.700 F.
• Mer : Boulouris/St-Raphaël, à 200 m de la mer et du port. Construction provençale dans une pinède. Studio + Jardinet depuis 164.000 F.

9 km Fontainebleau. Champagne-sur-Seine, près gare, maison rurale sur cave voûtée, grande cuis., séj., 2 chbres, w.-c., ch. cent gaz, cour, jard. Prix : 125.000 F. CATTAERT, 77670 ST-MAMMES. Tél. : 423-58-60.

Charmant village 120 km VAL. AUBE, maison PARFAIT ETAT 5 P. c., bns., 2 w.-c., garage, ch. cent. fuel, cour et jardinet (possib. acq. jardin attenant). Prix : 170.000 F avec petit comptant. 808-25-52.

80 KM. PARIS
Autor., charmant bourg, habitable sans frais, maison, séj., 4 ch., s. de bns, dche, w.-c., sur charmant jard. clos 300 m². Px total 220.000 F, crédit 80 %. — 285-38-96 et 16 (37) 22-05-00.

A vendre dans la Sarthe, le Luart, maison tout confort comprenant sous-sol, 2 p., cuis., salle de bains, combles aménagés en chambres. 1 000 m2 de terrain. Tél. : Me Brault (16) 43-93-44-79.

maisons individuelles



pavillons

Exceptionnel - NOGENT
RER - BORD DE MARNE
11 bis, avenue Beauséjour. pavillon sur sous-sol, 1 pce d'été, séjour double, 2 chb., cuisine, bains, wc, chff. cent., jardin. Px 420.000 F avec 80.000 F comptant. Visite : samedi, dimanche, 10-19 h.

Nogent - Centre résidentiel, 64 bis, rue des Héros-Nogentais, pavillon sur sous-sol, séjour double + bureau, 3 chambres, gde cuis., tt cft, gar. 2 voitures, jardinet, 400.000 F, avec 80.000 F compt. Visite samedi et lundi, 10 à 18 h.

AUXERRE - PAVILLON 5 P. Cave, garage, jardin 750 m². Grenier aménageable, chauff. central. 360.000 F. 543-83-88.

BURES - 2' R.E.R.
Liv. dble, 3 chbres + terrasse. Gd cft. Refait. Possib. agrand. Jardin paysagé 500 m2 - Vue imprenable. - 266-27-55 - 53, rue
495.000 La Hacquinière Sur place
samedi, dimanche, 15-18 h.

SANNOIS Beau pavillon Excellent état
Salon, s. à m., bur., biblioth., 4 chbres, tt cft. 700 m2 terrain. 610.000 F - Tél. : 417-03-10.

CLAMART GARE Pav. 5 P.
Tt cft. Refait neuf. 600.000 F. Pav. 7 p. Cft. Très bon état. 450.000 F - 645-90-00

EXCEPTIONNEL
CHEVRY 2 - 5 min. R.E.R. SUD
MAISON toute EQUIPÉE
gd stdg. Surf. totale : 149 m2, garage 2 voitures, terr. 857 m2. Prix intéressant. Téléphoner : 012-17-73.

SARTROUVILLE (78)
Part. vd cause retraite province Pavillon 5 pièces, s/ss-sol, gar. 2 voit., chauffage central fuel. R.-de-ch. : 3 p., cuis. s. eau, wc 1er ét. : 2 ch., s. bains, w.-c. 10 mn gare, prox. école, lycée, commerces. A SAISIR 370.000 F.
913-75-43

terrains

70 km Ouest de Paris
6 500 m2 + abris de jardin 50 000 F, crédit. Tél. 946-03-34.

BEAU TERRAIN viabilité env. 4 000 m2, agréable village Lot-&-Gar., 17 km Agen, 11 U. S'adr. propriétaire : Mme VALOIS, 47340 LAROQUE - TIMBAUT.

LE VESINET IBIS 12' R.E.R.
Splendide terrain boisé 1.850 m2 s/pelouse, fac. 100 m s/2 rues. AFFAIRE EXCEPTIONNELLE Ag. Mairie - 976-52-52

TROUVILLE 1.836 m2 COS 0,2
VUE SUR MER - 300.000 F
Propriétaire - 526-24-90

châteaux

CHATEAU XVIIIe bon état
REGION
ROMILLY-SUR-SEINE
(110 km PARIS)
12 pces, 2 bains, caves, grenier, jardin d'hiver. Prix 267.000 F av. 4.700 m2 ou 476.000 F avec 13.000 m2 dont pièces d'eau. TEL. 404-02-20

RÉGION DAX
(LANDES) - Magnifique CHATEAU, grande réception + 20 pièces, confort moderne, excellent état. Parc boisé 8 ha. Libre. - BOURLAUT, 5, rue Dailly, 92210 Saint-Cloud.

villas

550.000 F - Closerie neuve. 85 km. Paris-Sud. Bois, silence, 30.000 m², Tél. repas 429-70-61.

PORT-MARLY - Sur N. 13, entre Bougival et St-Germain, belle construction 1955 sur CAVE, 175 m² habitables, 5 p., confort, 2 terrasses 100 m², parc 4.200 m², 850.000 F. - Facilités - 491-41-25.

78 - Près VAUX-SUR-SEINE : Parc 4.700 m², villa récente, réception, 5 chbres, salle de jeux, 3 bains, 3 garages - 973-28-25.

BIEVRE Particul. vend VILLA 4 p., salon, s. à m., cuis. équipée, 5 chbres, 2 bns, 1 cab. toil., S. de jeux, sous-sol, jdin paysagé 900 m2. Ag. s'abst. Prix 850.000 F. - Tél. 941-02-81.

TROUVILLE
PARC RESIDENTIEL PRIVE VILLA au calme, bon environn. Cuis., séj., salon, 3 chbres + 1 petite. Jard. clos planté. VUE MER 300 m de la plage. 500.000. M. Lucas-Leclin et Me Adeline NOTAIRES 27700 Les Andelys. Tél. : (32) 54-22-47

DANS RESIDENTIEL
NESLE-LA-VALLÉE 95690
Belle maison style Ile-de-France, double séjour, 3 chambres, salle de bns, douche, entr. av. escal., gde penderie, wc, chff. central maz., garage, cellier. S/terrain boisé de 1.200 m2. Prix 340.000 F + 60.000 F C.F. à reprendre. Tél. : 414-66-54, le matin.

PARTICULIER VEND
MAISON 7 PIÈCES
dans forêt - terrain boisé de 608 m2. - Exposition Sud. 2 salles de bains + 1 douche. Écoles, commerces à 5 minutes, gare des Clairières-de-Verneuil à 5 mn (30 mn de Saint-Lazare). Tél. : 971-92-54/971-67-88.

fermettes

YONNE, 200 km Paris, tr. gde fermette entièrement rénovée, sur 1 800 m2 parc. 6 p. tt cft, garage, cave voûtée : 380 000 F. Tél. : (86) 52-42-37 ou 29-22-90.

18 km DEAUVILLE près BEUZEVILLE. Authentique FERMETTE état except., 550 000 F. chaume, poutres, gde c., 4 ch., 3 bns, gd living, sur 7 500 m2, retiré, calme. Tél. de 14 à 17 h. 224-07-35 sauf sam., dim. Direct. part. à part. Agence s'abstien.

ORGEVAL, MAISON 18e siècle tt confort, vue imprenable, poutres, caractère. Tél. : 975-71-27.

RARE SUR 1.600 M2
8 km. bourg, jolie fermette à restaur., colombage. Gros œuvre excell. état, 2 p., habit. de ste + 3 poss. att. gar., gren. amén. 150.000 F, crédit 80 %. 285-38-96 et 16 (37) 22-05-00

19 Près Meymac - Part. vend restaurés - tout confort bâtiments de ferme
Ecr. no T 006329 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

70 km OUEST - A-13
splend. ferme aménagée, gd cft, 2.200 m2. Prix justif. 835.000 F. Tél., agence : (37) 23-44-79.

forêts

LES ANDELYS 80 km Ouest de Paris 10 ha bois, 880 chênes. Petit pavillon, vue sur vallée. Px 260 000 F. T. (43) 27-42-29.

domaines

SUD-OUEST. A vendre ferme 100 ha dt 30 ha vigne moderne appelat. Armagnac + possib. fermage 30 ha culture et 20 ha bois. Le tout un seul tenant. Ecr. no T 6 350 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

---

les annonces classées du
Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30 — de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01
Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.





Le Monde

régions

Ile-de-France

Jardin de béton

(Suite de la première page.)

Quant au forum commercial souterrain, il fonctionnera au printemps prochain. La SEMAH cherche des clients pour le reste du sous-sol et pour l'hôtel. L'immeuble de logements de Ricardo Bofill a son permis de construire. Le ministre de la culture doit proposer avant le 1er juillet au président de la République le programme précis de l'ensemble musical qui sera construit rue Pierre-Lescot, au bout du jardin.

D'autres grandes dates ont marqué cette affaire. En août 1974, le président de la République nouvellement élu avait décidé de renoncer à la construction d'un immeuble de bureaux, le centre de commerce international, prévu à côté de la Bourse du commerce. On annonça, à l'époque, qu'il y aurait aux Halles un « grand jardin ». En fait, en regardant le dossier juridique et financier de plus près, on comprenait dès ce moment que le « grand jardin » n'aurait jamais qu'un hectare de plus que l'espace libre au sol de 4 hectares prévu dès le départ. Déjà, les dés étaient pipés ou la décision trop tardive. Ce renoncement a coûté à l'Etat une rallonge de subvention de 101 millions de francs et un remboursement du promoteur (une avancera de 30 millions a déjà été versée) dont le montant final n'est pas arrêté.

Les chiffres ont parlé. L'« obstination » de M. de La Malène, « grand argentier » de la Ville et responsable du bilan des Halles, s'explique : l'adjoint de M. Chirac est manifestement obsédé par le souci de ne pas laisser son nom sur une nouvelle « Villette ».

C'est pour des questions de « gros sous » et de commodité technique qu'on n'a pas remis en cause, après août 1974, les commerces de surface qui complètent le forum souterrain. Il va falloir les intégrer dans des « pavillons » dont le nom modeste et champêtre dissimule mal l'esthétique hasardeuse. Et la commission des sites vient de refuser le dernier projet de camouflage de ces « galettes » de beton.

C'est encore pour préserver l'équilibre financier qu'ont été maintenus dans le plan d'aménagement les bâtiments qui bordent le carreau à l'est. L'état sera ainsi obligé de remettre un peu d'argent dans l'affaire, puisqu'il financera le palais de la musique. Enfin, et ce n'est pas négligeable pour l'aspect futur du jardin, tout le sous-sol de l'ancien carreau sera — les aménageurs cherchent des clients — utilisé. Là encore, on n'a pas renoncé à cette source de revenus possible.

Que le beau geste de M. Giscard d'Estaing, décrétant un « grand jardin » aux Halles, ait été mis en échec sur le terrain par les aménageurs et par l'obstination du « patron » de la SEMAH, nul ne peut en douter. Mais ce n'est pas nouveau, et l'opposition ne s'en est pas émue quand il était encore temps.

Que l'harmonie du quartier des Halles soit compromise par les querelles de trois architectes qui ne « *travaillent même pas ensemble* », c'est vrai. Et le concours qui sera sans doute lancé pour le choix du bâtisseur du palais de la musique va relancer ce débat.

Que la valeur esthétique de ce site, au cœur de Paris, n'ait « pas de prix », comme le dit M. Lang, c'est évident. Une question demeure : combien l'Etat, la province et les Parisiens sont-ils prêts à payer pour remettre en cause ce qui peut encore l'être aux Halle ?

MICHÈLE CHAMPENOIS.

LES RÉVÉLATIONS DE MM. LANG ET DAYAN ET LA RÉPLIQUE DE LA SEMAH

Une trentaine d'édicules vont, si l'on en croit le plan révélé par MM. Lang et Dayan, consteller les 6 hectares de l'ancien carreau des Halles : cylindres de 2,50 mètres de haut pour les prises d'air frais, cubes de 5 mètres de haut, pour rejeter l'air vicié, sorties de secours, etc.

« La volonté du président de la République a été mise en échec sur le terrain par la société d'aménagement des Halles et par son président, M. de La Malène, déclare M. Lang. *Ils ont regagné le terrain mètre carré par mètre carré. La préoccupation de rentabilité l'emporte sur l'esthétique.* » Les conseillers socialistes demandent que « *pour une fois, le président de la République et le maire de Paris fassent une trêve, suspendent leur querelle et s'entendent sur un projet respectant ce site unique au monde* ».

Il faut, dit M. Lang, « *sauver le jardin* » voulu par M. Giscard d'Estaing en août 1974. « *On ne peut pas éliminer toutes les excroissances. Mais il faut réexaminer le système d'aération, essayer d'insérer certaines prises d'air dans les immeubles voisins, et prévoir une disposition qui s'harmonise avec l'ordonnance du jardin.* »

Selon les indications fournies par la SEMAH, le « plan » présenté par les conseillers socialistes ne correspond à aucun projet actuel. Les prises et les sorties d'air que nécessite tout aménagement souterrain — celui-ci n'est d'ailleurs pas contesté — seront réduites au minimum : tout d'abord, aucune des prises d'air de la partie ouest ne devrait dépasser du sol ; les principales sorties d'air vicié dans ce secteur seront intégrées dans les immeubles voisins ; seules deux cheminées seront traitées (à 5 mètres de haut) comme une porte d'entrée de jardin, du côté de l'église Saint-Eustache. Quant aux édicules nécessaires au fonctionnement du forum commercial, à l'est, ils sont, pour la plupart, intégrés dans les immeubles riverains ou accolées à ceux-ci.

LA VILLE DE PARIS LANCE UN EMPRUNT DE 350 MILLIONS DE FRANCS POUR FINANCER SES INVESTISSEMENTS.

La Ville de Paris lancera, le lundi 19 juin, un emprunt de 350 millions de francs. Cet emprunt annuel (il était de 300 millions en 1977) sera amortissable en quinze ans et portera intérêt au taux de 10,70 %. Les souscripteurs percevront, dès le mois d'avril prochain, un premier coupon, correspondant à environ dix mois d'intérêt. Les premiers remboursements interviendront en 1980. Une quinzaine d'établissements sont chargés du placement de cet emprunt, sous la conduite de la Banque nationale de Paris et de la Société générale, qui se partagent le rôle de chef de file avec le Crédit lyonnais. M. Jacques Chirac a assuré, jeudi 15 juin, au cours d'une réunion de presse, que « *ce nouvel emprunt 1978, comme le précédent, serait rapidement couvert, le crédit de la Ville, très bien géré et peu endetté, étant de premier ordre* ».

Le maire de Paris a indiqué également qu'il ne fallait voir aucun lien entre cet emprunt et le contentieux entre l'Etat et la Ville sur la police. Les points de contestation entre l'Etat et la Ville concernent, en effet, le budget ordinaire de la capitale, alors que l'emprunt est destiné au financement d'investissements, c'est-à-dire aux grands travaux, dont le coût tourne autour du rythme de 1 milliard de francs par an.

30 MILLIONS DE DÉFICIT DANS LE BUDGET DE LA VILLE NOUVELLE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

La ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines est au bord de la faillite. De l'aveu même des élus locaux, la ville connaît des « *difficultés majeures* » qui hypothèquent gravement son avenir, si l'avenir n'intervient pas. Le 5 février dernier, c'est-à-dire avant les élections législatives, le Syndicat communautaire d'aménogement de Saint-Quentin-en-Yvelines, a voté pour l'année 1978 un budget nécessitant d'une part, un accroissement de 8 % des impôts locaux, d'autre part, une subvention d'équilibre exceptionnelle de 45 millions de francs. Par le canal du groupe central des villes nouvelles, directement rattaché au premier ministre, l'Etat vient de faire savoir aux élus qu'il n'acceptait pas d'aller au-delà d'une subvention de 15 millions.

« *Pour combler le trou des 30 millions manquant, il nous faudrait augmenter les impôts locaux de 34,8 %. Il n'en est pas question* », a déclaré M. Mario Urbanet (P.C.), président du Syndicat communautaire. Les élus soutiennent que leur gestion est rigoureuse et que le désengagement de l'Etat entraînera la fermeture de certains équipements, la suppression des subventions allouées aux associations et la diminution de celles attribuées aux communes dont le budget se trouvera, lui aussi, déficitaire. « *Créées par le gouvernement pour canaliser l'urbanisme, les villes nouvelles doivent être financées par l'Etat* », ajoute M. Urbanet. « *Il est exclu de faire payer ces villes par une seule génération, de même qu'il serait abusif de faire supporter par les habitants leur abandon par l'Etat.* » — D.R.

DANS UNE LETTRE AU PREMIER MINISTRE

M. Giscard d'Estaing demande aux élus et à l'administration de définir un « programme d'aménagement et de protection du littoral corse »

Le président de la République, qui a visité la Corse du 7 au 9 juin dernier, vient d'écrire au premier ministre pour l'inviter à mettre en œuvre les décisions annoncées lors de son voyage et à se rendre dans l'île avant la fin de l'année pour en constater la bonne application.

M. Giscard d'Estaing indique, dans sa lettre à M. Raymond Barre, que l'Etat et les élus devront définir un « programme d'aménagement et de protection du littoral corse ». Il précise, d'autre part, que le nombre de membres du conseil régional pourrait être porté de quatorze à vingt.

Voici la lettre que le président de la République a adressée le 12 juin au premier ministre :

Le 12 septembre 1977, j'avais fait connaître au gouvernement les priorités qu'il devait retenir dans l'action de l'Etat en faveur de la Corse.

Mon voyage de trois jours à travers les villes et les montagnes de Corse m'a permis de constater que beaucoup des objectifs fixés ont été atteints. Les représentants élus des deux départements l'ont reconnu de façon unanime.

Le service public maritime est en place et a fait la preuve de son efficacité. La production et la commercialisation des vins sont en voie d'assainissement. Le fonds d'expansion économique de la Corse est géré directement par les instances régionales. La sincérité des scrutins n'est plus mise en doute depuis la réforme du code électoral. Les nouvelles institutions régionales et départementales fonctionnent dans de bonnes conditions et j'ai été impressionné par la qualité de leurs travaux.

A partir de ces bases solides et compte tenu des propositions que m'ont faites les élus de la région, le moment me paraît venu de définir une nouvelle politique pour la Corse. L'objectif est d'assurer, au sein de la République, la pleine égalité des chances à l'île et à ses habitants.

Cet objectif doit conduire le gouvernement à agir dans trois directions.

La première est de poursuivre la politique de développement économique de l'île. Je vous demande de veiller à ce que les crédits d'équipement de l'Etat en faveur de la Corse permettent de poursuivre le rattrapage des besoins. Un effort particulier devra être fait en faveur de l'agriculture de la Corse intérieure et de l'artisanat, dans le cadre de programmes d'ensembles cohérents établis en concertation étroite avec les instances régionales et les responsables professionnels.

En matière de créations d'emplois tertiaires, j'entends que l'Etat et les entreprises publiques prennent de nouvelles initiatives.

Un programme d'approvisionnement énergétique à moyen et long terme sera établi en concertation avec les élus de la région et en tenant compte des potentialités particulières de l'île

Enfin, il est temps de faire le bilan des nombreux mécanismes financiers et fiscaux d'aide au développement économique de la Corse pour mesurer leur efficacité du point de vue de la justice sociale et de la création d'emplois.

La deuxième direction est la politique de formation des hommes. En dépit des progrès récents, des lacunes subsistent dans l'enseignement technique, artistique et artisanal. S'il serait déraisonnable de créer dans une seule région des gammes complètes d'enseignement de tous les niveaux, les jeunes Corses doivent pouvoir bénéficier sur place des formations de base correspondant aux goûts, aux vocations et aux débouchés insulaires.

La troisième direction est la prise en compte des problèmes propres à l'insularité.

Problèmes de transport. Il convient de vérifier que les modalités de calcul de l'aide tarifaire aux transports maritimes correspondent bien à la meilleure efficacité économique. Pour les liaisons aériennes, les problèmes de fréquence, de capacité, et aussi de tarifs, devront être examinés par le gouvernement dans un esprit positif au vu des résultats de la procédure de concertation engagée par le ministre des transports.

Problèmes de sauvegarde du patrimoine naturel et du patrimoine culturel : l'Etat définira avec les élus de la région un programme d'aménagement et de protection du littoral corse. Je suis également favorable à la mise au point d'une véritable charte culturelle dont les premières réalisations seront la restauration du Musée Fesch et la création d'un conservatoire régional de musique.

J'attache le plus grand prix à ce que les institutions régionales, les conseils généraux et les municipalités soient étroitement associés à la définition et à l'application des mesures qui interviendront. Pour faciliter les travaux du conseil régional de la Corse, le nombre de ses membres pourrait être porté de quatorze à vingt, par augmentation du nombre des représentants des conseils généraux.

Vous voudrez bien demander aux ministres concernés de prendre la responsabilité personnelle des actions à mener et d'engager eux-mêmes, et en Corse, la concertation sur les sujets relevant de leurs compétences.

Je souhaite que vous puissiez vous-même aller constater sur place, dès la fin de l'année, la bonne application de ces orientations.

Bretagne

« Amoco-Cadiz »

PREMIÈRE « FACTURE » DE LA MARINE NATIONALE : 21,7 MILLIONS DE FRANCS

Une première estimation vient d'être faite par la marine nationale pour chiffrer sa participation à la lutte engagée contre la marée noire provoquée par le pétrolier libérien *Amoco-Cadiz*. Du 17 mars au 1er juin, ce sont 21,7 millions de francs qui ont été dépensés, indique-t-on à la préfecture maritime de Brest.

Restent à régler, entre autres, 610 tonnes de craie, 275 de poudrette de caoutchouc, 463 de dispersants non concentrés et 856 tonnes de concentrés.

Aquitaine

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE PARTICIPERA AU FINANCEMENT D'UN NOUVEAU NAVIPLANE

(De notre correspondant.)

Bordeaux. — Au cours de sa séance du 14 juin, le conseil général de la Gironde a décidé de participer au financement de la construction d'un nouveau naviplane N-500. Deux aéroglisseurs de ce modèle avaient déjà été construits à l'usine de la SEDAM, à Pauillac, avec l'aide de ce même conseil général. Le prototype ayant été détruit par un incendie, un seul appareil a été livré à la S.N.C.F. pour assurer la liaison Boulogne-Douvres et devrait être mis en service dans les premiers jours de juillet.

La S.N.C.F. n'a pas encore rendu publique son intention de commander un second N-500, mais, estime-t-on à Bordeaux, devrait l'annoncer le 25 juin, lors de la prochaine réunion de son conseil d'administration.

Le nouvel appareil sera construit à Pauillac, comme les précédents, mais cette fois pour le compte de Dubigeon-Normandie.

P. C.

Le Monde

économie

AFFAIRES

LA SITUATION DU GROUPE RHONE-POULENC S'AMÉLIORE

« Rhône-Poulenc commence à enregistrer le résultat des efforts considérables qui ont été déployés à tous les échelons depuis 1974 pour redresser la situation », a déclaré M. Renaud Gillet, président du groupe Rhône-Poulenc, au cours de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 13 juin.

« La partie n'est pas encor· gognée, a fait remarquer le président, mais nous pensons avoir fait des pas décisifs dans cette direction. »

Depuis le début de l'exercice 1978, a-t-il indiqué, l'activité du groupe est soutenue et son chiffre d'affaires marque une augmentation de 7 % environ par rapport à la même période de l'année précédente.

« Je pense, a poursuivi M. Gillet, que nous pouvons escompter nous maintenir à ce niveau jusqu'aux vacances mais les éléments dont nous disposons, provenant de France ou de l'étranger, ne nous permettent pas encore de faire des prévisions valables pour l'automne. Je suis heureux par ailleurs de pouvoir souligner la bonne tenue, au cours de ces premiers mois de 1978, de nos exportations qui contribuent pour une part toujours plus importante au volume des affaires. »

M. MONORY ANNONCE LA CRÉATION D'UNE « MISSION CONSOMMATION »

En définitive, la direction de la concurrence et des prix ne deviendra pas la « *direction de la concurrence et des relations économiques intérieures* », mais bien la « *direction de la concurrence et de la consommation* ». C'est ce que M. René Monory, ministre de l'économie, a annoncé à la presse le jeudi 15 juin en lui présentant le nouveau directeur de l'Institut national de la consommation, M. Pierre Fauchon.

Dans une lettre que M. Monory a adressée le 8 juin au nouveau directeur de l'I.N.C., le ministre attire son attention sur la nécessité d'observer en tout premier lieu la règle d' « *impartialité* », La seconde règle, énoncée par le ministre de l'économie, qui crée au sein de la direction de la concurrence une « mission consommation », installée rue de Rivoli, est celle d' « indépendance » à l'égard des « *divers groupes de pression économiques qui ne manqueront pas de tenter d'infléchir les jugements émis et les informations diffusés par l'Institut* », mais aussi à l'égard des associations de consommateurs, « *car l'Institut n'a pas et ne doit pas avoir leur vocation militante* ».

INQUIETS DE LA DÉGRADATION DE LEUR SITUATION

Les producteurs européens de matières plastiques se réuniront à Bruxelles le 29 juin

Inaugurée le 15 juin par M. André Giraud, ministre de l'industrie, l'exposition Europlastique 78 s'est ouverte dans une ambiance teintée de morosité. Si les transformateurs de matières plastiques et les fabricants de machines sont plutôt satisfaits de la conjoncture, les producteurs, en revanche, dissimulent mal, derrière un optimisme de commande, leurs appréhensions.. Même si, selon M. Herbert Régis, délégué général d'Europlastique, un taux de croissance annuel de 7 à 10 % est prévisible pour les douze prochaines années, la consommation mondiale étant appelée à passer de 28 millions de tonnes en 1976 à 71 millions en 1987. En fait, ces chiffres ne sauraient masquer les difficultés de la profession en Europe occidentale, où les ventes de matières plastiques n'ont augmenté que de 3 % en 1977 pour atteindre 17,1 millions de tonnes, l'Allemagne fédérale se classant première avec 32 % du total et la France seconde avec 15,2 %. Cette année les estimations portent sur 18 millions de tonnes (+ 0,5 %) seulement.

Ce n'est pas encore la stagnation mais l'on y tend. La première raison de ce freinage après des années de fortes croissance (jusqu'à 20 % par an au début des années 70) tient à une certaine saturation des besoins.

La mauvaise conjoncture qui règnet dans divers secteurs industriels, le bâtiment en particulier gros consommateur de plastiques, n'a rien arrangé. Le résultat a été qu'avec la réutilisation de certains déchets, les matières plastiques ont vu leurs parts de marché diminuer en valeur relative.

Les surcapacités sont l'autre drame de cette industrie. En prévision de nouveaux développements, de nombreux investissements avaient été projetés et bien peu, depuis la crise pétrolière, ont été annulés ou reportés. Cette surcapacité est sensible pour le polystyrène expansé, abondamment utilisé dans le bâtiment, et selon M. Michel Bugler, directeur de la division plastique de la Société française Hoechst (filiale du groupe allemand), « *criante dans le cas du polypropylène, où le taux d'utilisation moyen des capacités installées en Europe de l'Ouest est de 45 à 50 % avec des creux de 30 %, en France nitamment. Cette surcapacité pèse encore plus lourdement sur le marché français, dont les besoins ne sont assurés qu'à 60 % par les producteurs nationaux, le reste étant réparti entre treize sociétés, dont certaines préfèrent encore vendre au détriment de toute rentabilité, entraînant ainsi des baisses de prix pouvant conduire, comme fin 1977, à vendre le polypropylène à un prix inférieur au seul coût proportionnel de fabrication* ».

La situation des autres matières plastiques de type courant est à peine plus enviable, et le groupe britannique ICI envisage même de retarder de deux ans la construction à Teeside (Grande-Bretagne) et à Wilhelmshaven (Allemagne fédérale) de nouvelles unités destinées à produire du P.V.C. en raison des récentes révisions en baisse des estimations de consommation.

Cette situation étant aggravée par les importations à des prix de dumping de polymères américains et soviétiques, les producteurs européens cherchent à se tirer de ce mauvais pas.

Les Français, les Italiens et les Hollandais sont favorables à l'établissement d'un code de bonne conduite, qui, avec la bénédiction des autorités communautaires, pourrait déboucher sur des réductions volontaires de capacités et une entente sur les niveaux de prix. Les Britanniques, ainsi que les Allemands, farouches défenseurs du libre-échangisme, considérant que la situation est loin d'être aussi grave que dans les fibres chimiques, sont hostiles à cette démarche. De toute façon, ajoutent-ils, les firmes américaines installées en Europe continueraient à se conduire en francs-tireurs. Cette question sera évoquée le 29 juin à Bruxelles, à l'occasion d'une rencontre entre les producteurs européens de matières plastiques.

ANDRÉ DESSOT.

CONJONCTURE

Les pays de l'O.C.D.E. ont réparti les rôles pour une relance de l'activité

Les chefs d'Etat et de gouvernement, qui se réuniront à Bonn les 16 et 17 juillet pour le sommet économique, disposeront d'un générique pour la relance mondiale. Il leur restera, s'ils veulent éviter de se satisfaire de grands discours, à préciser les dates de publication et le contenu des programmes à mettre en œuvre.

Le conseil ministériel de l'O.C.D.E. (Organisation de coopération et de développement économiques), qui s'est tenu à Paris les 14 et 15 juin, a en effet indiqué quels devraient être les premiers rôles dans le domaine de l'accélération de l'activité économique. Le convoi succède aux « locomotives » : il ne s'agit plus d'attendre que deux pays, en l'espèce l'Allemagne fédérale et le Japon, tirent les autres, mais de pousser la vapeur chez huit des membres de l'organisation. Selon le communiqué final du conseil ministériel, la responsabilité d'une relance de la demande intérieure et des investissements productifs incombe en effet à ces huit nations : Allemagne fédérale, Belgique, Canada, France, Italie, Japon, Royaume-Uni et Suisse.

Le communiqué n'est toutefois guère précis, ni sur le calendrier ni sur les moyens de la relance. Il indique seulement que le résultat « *ne pourra pas être atteint uniquement par des injections de pouvoir d'achat supplémentaire* ». Cependant, « *en agissant de concert, les pays pourront individuellement prendre des mesures expansionnistes d'ampleur plus limitée et ils enregistreront des déficits budgétaires plus faibles que s'ils agissaient isolément* ».

En fait, l'ampleur et le calendrier des actions du groupe de tête devraient être définis selon la situation intérieure et extérieure de chaque pays, une « *responsabilité particulière incombant à ceux qui ont une forte position de balance des paiements* ». Les Pays-Bas, qui ont ouvert la voie en prenant en 1977 des mesures de stimulation, devront en consolider les effets. Les autres pays devront s'attacher à réduire l'inflation et le déficit extérieur. Il devra en être notamment ainsi des Etats-Unis.

La réalisation concertée d'une croissance durable suppose aussi « *le maintien d'un système ouvert d'économie de marché* ». Aussi les ministres de l'O.C.D.E. ont-ils renouvelé, pour la quatrième fois, la déclaration commerciale *(trade pledge)* du 30 mai 1974 : les pays membres s'engagent, de nouveau, à éviter de prendre des mesures visant à restreindre les importations ou à stimuler artificiellement les exportations. Or, depuis 1975, les nouvelles restrictions aux échanges auraient touché environ 4 % du commerce mondial, soit une quarantaine de milliards de dollars. Ce bilan laisse supposer un certaine reniement du serment de la Muette.

« Renoncer aux politiques défensives »

Les pays membres se sont engagés à renforcer leurs politiques énergétiques, à coopérer étroitement dans le domaine monétaire et à augmenter « *effectivement et substantiellement* » l'aide au développement. Enfin, ils se sont mis d'accord sur « *quelques orientations générales* » d'une politique d'adaptation des structures, c'est-à-dire d'une certaine reconversion industrielle. « *Il faudra*, souligne une annexe du communiqué, *renoncer progressivement aux politiques défensives* » menées en faveur de certaines régions, de certaines branches d'activité et de certains groupes de population ; ce qui implique, pour l'O.C.D.E., une relative remise en cause de la sécurité de l'emploi.

Cette session de l'organisation a donc été, pour une fois, marquée par un essai d'approche globale des problèmes économiques mondiaux et par une tentative d'esquisse des solutions. Jusqu'ici, selon une réflexion du chancelier de l'Echiquier, M. Healey, les responsables ressemblaient à « *un groupe de musiciens de jazz réunis au hasard pour improviser... Nous ne jouons pas le même air mais nous essayons de faire ensemble de la belle musique* ». Il semblerait qu'à Paris une partition ait été élaborée.

M. B.

ÉTRANGER

LA RÉUNION DU GROUPE CONSULTATIF DE LA BANQUE MONDIALE

Le Caire a besoin de sept milliards de dollars pour réaliser son plan quinquennal

La Banque mondiale va-t-elle reconduire et accroître l'aide transitoire accordée à l'Egypte en 1977 et permettre à ce pays de sortir du cycle de misère et de dépendance où il s'enfonce depuis la guerre de 1973 ? Telle est la question posée au groupe consultatif créé par la Banque mondiale et composé de représentants des grands pays industrialisés et de pays arabes pétroliers réunis notamment dans l'Organisation du Golfe pour le développement de l'Egypte (GODE). Au total vingt-cinq pays et organisations internationales sont appelés à se pencher, de mercredi à vendredi à Paris, au chevet de l'Egypte.

En 1977, le ministre Abdel Moneim Kayssouni dirigeait encore l'économie égyptienne. Ce grand bourgeois, qui avait été ministre sous Nasser, était devenu un adepte du libéralisme. C'est à ce titre qu'il avait été placé par le président Sadate à la tête de l'économie égyptienne pour la libérer du carcan des nationalisations, du contrôle des changes et surtout d'une bureaucratie étouffante. Ce fut la politique de l' « ouverture ». M. Kayssouni avait notamment procédé à une réduction draconienne des subventions de l'Etat pour les produits de première nécessité (thé, sucre, etc.) destinées à freiner la hausse vertigineuse des prix. Mais le résultat avait été l'explosion de mécontentement de janvier 1977 et les émeutes au Caire, à Alexandrie et dans plusieurs autres grandes villes.

Le président Sadate avait alors obligé son ministre de l'économie à rapporter une partie de ces mesures, ce qui était sans doute la plus mauvaise solution. Le budget n'avait pas été assaini, ni les esprits apaisés. Finalement, en mai 1978, à l'occasion d'un remaniement ministériel, M. Kayssouni fut remplacé par le Dr Ahmed El Sayeh, qui dirige aujourd'hui l'imposante délégation égyptienne à la conférence de Paris.

Le Dr El Sayeh inspirera-t-il autant confiance que son prédécesseur aux technocrates de l'avenue d'Iéna ? N'a-t-on pas dit en 1975 que M. Kayssouni avait agi en partie sur les conseils pressants de la Banque mondiale ? Dans ces conditions, son successeur aura fort à faire pour convaincre les bailleurs de fonds de la justesse de sa politique, qui repose sur un plan quinquennal fort ambitieux. Son financement suppose la mise à la disposition de l'Egypte de 7 milliards de dollars en devises étrangères. Nul doute que l'Organisation du Golfe ne soit appelée à les fournir en grande partie.

Déjà, l'an dernier, cette organisation avait apporté à l'Egypte 2 milliards de dollars, qui avaient servi à rembourser les intérêts de la dette civile. L'aide étrangère, pourtant considérable, reçue par l'Egypte en 1977, qui s'est montée à 5,4 milliards de dollars, avait été consacrée, pour l'essentiel, au remboursement de la dette extérieure et au règlement du déficit commercial.

Le président Sadate voudrait sortir de ce cercle infernal et utiliser l'aide extérieure à de véritables investissements, seuls capables d'élever la capacité productrice du pays et le niveau de vie de la population. Le plan quinquennal accorde à cet égard la priorité à l'agriculture, qui parvient de moins en moins à nourrir un pays

ROLAND DELCOUR.

MONNAIES

UNE RÉUNION MONÉTAIRE DES CINQ POURRAIT AVOIR LIEU EN FIN DE SEMAINE

Une réunion des représentants des Cinq (Etats-Unis, Allemagne fédérale, France, Grande-Bretagne, Japon) pourrait se tenir en fin de semaine à Londres sur les problèmes monétaires. A Paris, on ne démentait ni n'infirmait cette information. Ce genre d'entrevue, dont le contenu est généralement tenu secret, a lieu plus ou moins régulièrement, quand le besoin s'en fait sentir.

CANADA

● *L'indice des prix à la consommation canadien* a augmenté en mai de 1,4 %, soit sa plus forte hausse mensuelle depuis vingt-cinq ans. Cette hausse, due principalement à une augmentation de 3,3 % du prix des aliments, porte le taux d'inflation annuel à 9 %. — *(A.F.P.)*

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dep —		Rep. + ou Dep. —		Rep + ou Dep. —	
$ E.-U	4,6050	4,61	— 22	P	— 40	— 10	— 140	— 80
$ can.	4,12	4,1250	— 25	+ 10	— 45	P	— 115	— 25
Yen (100)	2,1150	2,12	+ 60	+ 85	+ 130	+ 175	+ 460	+ 520
D. M. ...	2,1940	2,1960	+ 75	+ 95	+ 160	+ 195	+ 525	+ 585
Florin	2,0480	2,0510	+ 50	+ 70	+ 110	+ 140	+ 300	+ 350
F. B. (100).	13,9650	13,9850	+ 220	+ 360	+ 430	+ 645	+1140	+1530
F. S.	2,4120	2,4160	+ 125	+ 150	+ 260	+ 295	+ 780	+ 850
L. (1 000)..	5,3340	5,3450	— 285	— 155	— 425	— 330	—1405	—1225
£	8,43	8,44	— 370	— 260	— 655	— 530	—1620	—1425

TAUX DES EURO-MONNAIES

D. M.	3 3/16	3 7/16	3 5/16	3 9/16	3 5/16	3 9/16	3 7/16	3 11/16
$ E.-U	7 7/16	7 11/16	8	8 1/4	8 3/16	8 9/16	8 13/16	9 1/16
Florin	4 5/16	4 11/16	4 3/16	4 9/16	4 1/2	4 7/8	5 1/8	5 1/2
F. B. (100)	4	4 1/2	5 1/8	5 1/2	5 1/2	5 7/8	6 1/8	6 5/8
F. S.	3/8	5/8	1	1 1/4	1 1/16	1 3/16	1 5/8	1 7/8
L. (1 000)..	9	12	11 7/8	12 1/2	11 7/8	12 1/2	13 1/4	14 1/4
£	12 1/4	12 3/4	12 5/16	12 13/16	12 3/16	12 11/16	12 3/16	12 11/16
Fr. franç..	10	10 3/4	10 5/16	10 11/16	10 5/16	10 11/16	10 13/16	11 3/16

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



TAIWAN : une économie foisonnante

II. — Le commerce sous pavillon

De notre envoyé spécial PAUL FABRA

La suppression en 1964 de l'aide économique américaine n'avait pas affecté l'économie de Taiwan qui avait su se préparer à cette première épreuve. La crise du pétrole de la fin de 1973 a été un autre « test » que la « République de Chine », comme elle continue à s'appeler elle-même, a brillamment passé (« le Monde » du 16 juin). Une fois mis en vigueur un programme de stabilisation particulièrement draconien, le pays a vite retrouvé le taux de croissance le plus élevé du monde avec un niveau très bas d'inflation (hausse des prix inférieure à 4 % par an). L'endettement extérieur est resté très bas, tandis que le commerce extérieur est en excédent.

Kaohsiung. — On a beau savoir que la carte industrielle du monde a changé depuis une quinzaine d'années, on est toujours un peu surpris — ah ! la persistance des schémas du XIXe siècle ! — en découvrant sous les tropiques ou pas très loin (ici il s'agit de la région subtropicale), un nouveau Manchester. Avec son million d'habitants, ses ateliers en plein centre de la ville, son port, sa zone franche de réexportation, ses interminables faubourgs qui mordent chaque année davantage sur l'univers rural, Kaohsiung est, après Taipeh, l'autre centre économique du pays, édifié en moins de deux décennies.

Ecologistes, amoureux du passé, ne venez pas ici ! Dans ces lieux, on ne connaît rien sinon l'impératif industriel, et comme on en est à la première phase de l'accumulation du capital, on n'y regarde pas de trop près ! Dans la citadelle du travail, ce qui frappe, c'est presque autant les éclaboussures des travaux accomplis que l'œuvre elle-même. Et pourtant, quel jaillissement ! Le soir, du haut du quinzième étage d'un hôtel de la ville, on contemple les reflets des néons dans le fleuve que les dépliants publicitaires à l'usage des étrangers continuent d'appeler « la pittoresque Rivière d'amour » (River of Love), et au bord duquel s'est construit Kaohsiung. On y chercherait en vain le moindre sampang. Mais, entre les péniches, les cris des enfants se mêlent au son des transistors. Des odeurs de cuisine montent dans l'âcre atmosphère des cheminées d'usines.

La première aciérie...

C'est en novembre 1971 que les aciéries Voest consentirent à apporter une participation de 20 % pour l'édification de la première entreprise sidérurgique intégrée de Taiwan. Preuve de confiance que les Chinois de l'île accueillirent alors avec reconnaissance : leur gouvernement venait de perdre son siège à l'ONU. Deux ans après, les Autrichiens se retirent, et la société, devenue chinoise à part entière — 45 % du capital entre les mains de l'Etat, 55 % appartenant à des intérêts privés, — engage des consultants américains travaillant pour une filiale de l'U.S. Steel.

Le projet est aujourd'hui devenu réalité : un équipement ultra-moderne, où voisine du matériel importé des Etats-Unis, du Japon, de R.F.A., du Royaume-Uni, de France, etc., se déploie sur une superficie de 200 hectares, à proximité du port terminé il y a deux ans. Le premier haut fourneau est entré en service depuis quelques mois.

La capacité installée est depuis le début de cette année de l'ordre de 1,5 million de tonnes. La visite au pas de course dans ces immenses ateliers qui n'ont rien à envier à ceux qu'on peut voir au Japon (ou ailleurs) allait presque nous faire oublier la crise !

« *En juillet 1977*, nous explique-t-on, *le gouvernement a pris la relève des capitaux privés de plus en plus hésitants. China Steel Corporation est aujourd'hui une entreprise nationalisée à 99,2 %.* »

De l'autre côté de la planète, à une semaine près, le cabinet « bourgeois » de Stockholm prenait une décision similaire. Mais, pour son industrie, Taiwan éprouve l'enthousiasme de la jeunesse. Le directeur des relations publiques de la société — un ancien militaire — est, comme les ingénieurs, visiblement fier de montrer des installations qui marchent, même si la commercialisation des produits semble poser de difficiles problèmes. Les objectifs sont clairs : « *Nous essayons de vendre nos produits sur le marché local, mais aussi de faire connaître la marque à l'étranger, où nous nous heurtons à la concurrence de la Corée du Sud et à celle des producteurs du sud de l'Italie (les fameux Bresciani)* ».

Nouvelle venue dans un monde où règne aujourd'hui la surproduction, China Steel Corporation ne peut trouver des clients qu'en offrant les mêmes prix, ou des prix encore plus bas, que les concurrents qui proposent les conditions les plus avantageuses du marché. Elle expédie son acier au Japon, en Arabie Saoudite — laquelle ne manque jamais une occasion de soutenir Taiwan, — une infime partie aux Etats-Unis. « *Nous sommes contraints de vendre certains produits au coût de revient, d'autres au-dessous... C'est la période d'essai...* ». La deuxième tranche du programme devrait porter la capacité de production à 3,25 millions de tonnes. Il est encore prévu qu'elle sera achevée à la fin de 1981, mais on repousse à une date indéterminée le lancement de la troisième, dont la réalisation, conformément au projet initial, devrait permettre d'atteindre les 6 millions de tonnes.

Parmi les utilisateurs désignés d'avance de l'acier taiwanais figurait en bonne place le chantier naval construit à proximité. C'est au début de 1974 qu'ont commencé les travaux sur les 93 hectares qu'occupe China Shipbuilding, jouxtant China Steel Corporation. Ils ont été menés tambour battant : en mai 1976, ils étaient terminés. Les ingénieurs avaient auparavant visité systématiquement, « à la japonaise », les chantiers les plus modernes d'Asie, d'Europe occidentale et des deux Amériques.

Selon toute apparence, China Shipbuilding Corporation se compare favorablement à eux du point de vue technique. Mais, comme pour l'aciérie voisine, les capitaux privés associés à l'origine avec l'Etat, à concurrence de 45 %, ont renoncé à courir le risque de se lancer dans l'aventure, alors qu'entre-temps la conjoncture s'était retournée complètement, la crise frappant d'abord la construction des superpétroliers à laquelle était précisément destiné le nouveau chantier. *C'est* pourquoi, en juillet dernier, le gouvernement, plutôt que d'abandonner des installations qu'il avait finalement financées pour la plus grande partie, nationalisa aussi China Shipbuilding. Les commandes existantes assurent du travail jusqu'à la fin de 1980, mais une partie d'entre elles émanent d'armements locaux qui appartiennent à l'Etat. D'autres ont été passées par des compagnies de navigation étrangères, dont l'une, japonaise, est la propriété d'un Chinois émigré. Les prix, nous dit-on, sont comparables à ceux que proposent les chantiers de la Corée du Sud, les plus compétitifs du monde, mais, nous précise-t-on, « *les profits sont très bas* ».

Quel contraste entre les navires au petit tonnage aujourd'hui en construction et la dimension imposante des docks surmontés d'énormes grues capables chacune de transporter un poids de 350 tonnes ! Tout cet équipement lourd ne servira plus à grand-chose d'ici quelques mois, quand le deuxième super-pétrolier de 445 000 tonnes que le chantier formosan avait reçu ordre de construire pour des intérêts américains prendra à son tour la mer (sans doute pour aller mouiller, désœuvré, dans quelque fjord norvégien).

« *Nous ne pouvons pas nous permettre d'autres erreurs de ce genre* », reconnaît devant nous un membre du gouvernement, qui ajoute : « *Mais, dans le climat qui régnait dans les premières années de cette décennie, cela était difficilement évitable.* »

Avec le complexe pétrochimique de Pingtun-Hsien, situé à proximité de Kaohsiung, l'aciérie et le chantier naval que nous avons visités forment les trois réalisations proprement industrielles du programme d'équipement intégré dans le VIe plan de développement. Les sept autres projets concernent pour l'essentiel des ouvrages d'infrastructure ferroviaire, portuaire et routière destinés à décongestionner une île dont les voies de communication, sous toutes leurs formes, sont devenues très insuffisantes pour faire face à l'accroissement considérable du trafic. A cela s'ajoutent des travaux d'électrification et la construction de deux centrales nucléaires, dont l'une est en cours d'achèvement et l'autre pas encore commencée.

L'Export Processing Zone, à la fois aire de développement industriel et zone franche, où les produits peuvent être importés sans droits de douane pour être réexportés, abrite de nombreuses usines, spécialisées dans la fabrication des articles qui forment le gros des exportations taiwanaises de produits manufacturés : appareils électroniques bon marché, textile, vêtements de toute sorte, cuir, articles en contre-plaqué, etc. Beaucoup relèvent de filiales de groupes nippons, américains, allemands, etc. C'est à Taiwan que les fabricants japonais produisent désormais la quasi-totalité des postes de télévision en noir et blanc qu'ils vendent de par le monde (et au Japon). « *C'est une question de coût de revient ; ils viennent ici dès qu'il devient plus économique de fabriquer à Taiwan que dans leurs usines du Japon...* », dit le directeur d'une firme locale.

Entre 1950 et 1963, 46 % des recettes d'exportation provenaient du sucre (certaines années, ce chiffre atteignait 80 %). Par rapport à l'année de départ, le volume des ventes à l'étranger a été multiplié par 20 000, mais les produits manufacturés représentent 88 % du total (et le produit agricole moins de 5 %), la part du sure était tombée à 1,9 % !

Les investissements industriels sont encouragés par des détaxations fiscales, des prêts à long teme consentis à des conditions avantageuses. Cela dit, la règle est qu'une firme, petite ou grande, doit vivre et se développer par elle-même. « *Depuis le début de notre industrialisation, l'Etat s'est toujours refusé à soutenir artificiellement les entreprises ; cela vaut aussi pour celles qui appartiennent au secteur public* », nous déclare M. Wong Yi-ting, vice-ministre des affaires économiques, qui ajoute : « *Les trois quarts de notre industrie relèvent du secteur privé : la proportion était de 40 % au départ des années 50, le secteur d'Etat étant alors le plus important parce qu'on avait nationalisé les entreprises qui appartenaient à l'occupant japonais. C'est une indication que le mouvement d'expansion est vite devenu autonome.* »

Promotion des exportations... et des importations

En revanche, aucun effort n'est négligé pour la promotion des produits nationaux à l'étranger. Force est de se passer de la protection du drapeau chinois : Taiwan entretient des relations commerciales avec quelque cent quarante pays, mais des relations diplomatiques avec moins d'un quart d'entre eux — et la liste diminue chaque année. Pas question non plus de s'appuyer sur le groupe des « 77 » qui refuse tout contact avec Taipeh. Ces handicaps d'ordre politique, qui s'aggravent avec le temps, n'empêchent pas Taiwan, si l'on en juge sur les résultats, de jouer brillamment sa partie dans les échanges internationaux.

Aucun autre pays, à part les Pays-Bas et la Belgique — mais ces nations vivent en symbiose avec leurs partenaires et voisins de la C.E.E., — ne consacre une part aussi grande de son produit national au commerce extérieur : 50 %. Depuis 1973, malgré la récession, les ventes à l'étranger progressent en moyenne de 27 % (et les importations de 30 %). A une époque où se multiplient les accords volontaires de limitation des exportations, l'absence de liens officiels est-elle une gêne ? Sans doute, mais elle n'est, de toute évidence, pas déterminante. Les accords sont conclus par les représentants des organisations professionnelles. *Le* China External Trade Development Council (C.E.T.D.C.), le C.N.C.E. local, est un modèle du genre. Financé par l'Etat et les associations d'industriels, son budget s'élève à 4,8 millions de dollars E.U. Il emploie deux cents personnes qualifiées et possède trente cinq bureaux à l'étranger. Le C.E.T.D.C. soutient efficacement les exportateurs en organisant foires et expositions, en mettant à leur disposition une abondante information, etc. Mais — trait original — il s'occupe aussi de la promotion des importations, contrepartie nécessaire à la prospection et à la conquête des marchés étrangers.

« *Notre souci constant est de ne pas nous laisser dépasser sur le plan technologique par nos principaux concurrents, que nous rencontrons sur presque tous les marchés tiers : la Corée du Sud, Singapour, Honkong. Cela nous conduit à importer un volume croissant de matériels d'équipement, même si la production locale fait aussi des progrès dans ce domaine* », nous dit M. Kiang Teh-chien, secrétaire général adjoint du centre.

Taiwan a accueilli avec faveur la baisse du dollar, auquel est rattachée la devise nationale (New Taiwan dollar) par un taux de change fixe : 38 N. T. dollars pour 1 dollar E.U. Il devrait en résulter un surcroît de compétitivité pour les produits « made in Taiwan », et, on espère, une diminution du déficit commercial avec le Japon, à peu près l'équivalent (1,3 milliard de dollars) de l'excédent qui se dégage des échanges avec les Etats-Unis...

Prochain article :

UN FIL DIRECTEUR

● RECTIFICATIF. — Dans le précédent article intitulé « Taiwan: une économie foisonnante », une erreur s'est glissée dans le passage relatif au revenu par tête ; le new Taiwan dollar équivaut à 0,03 dollar des Etats-Unis, et non à 30 dollars.

SOCIAL

Les nouvelles hausses de redevances dans les foyers pour travailleurs immigrés

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, chargé des travailleurs manuels et des immigrés, avait annoncé la semaine dernière trois décisions destinées, selon lui, à normaliser la situation tarifaire dans les foyers d'immigrés (« le Monde » du 10 juin). Ces mesures comportent, à partir du 1er juillet 1978, une nouvelle majoration des redevances de séjour qui, pour la première fois depuis un an, augmenteront de 6,5 % pour les résidents disposant de plus de 2 400 francs par mois de salaire brut (environ 2 150 francs en salaire-net) ; une aide transitoire modulée allant de 0 à 20 % de diminution pour les nouvelles redevances — et non 20 % de réduction de la seule majoration, comme nous l'avions écrit par erreur, sur la foi d'une dépêche d'agence ; — enfin, l'engagement de poursuites, éventuellement assorties de saisies-arrêts sur salaires, voire d'expulsions, « contre tous les résidents refusant de payer leurs redevances ».

M. Stoléru souligne que l'augmentation qui interviendra le 1er juillet représente 15 millions de francs en masse globale et qu'elle sera « totalement compensée par la mise en place de l'aide transitoire, d'un montant égal à 15 millions de francs ».

M. Stoléru manie, semble-t-il, la politique de la carotte et du bâton. Il convient, en effet, de s'interroger sur la portée réelle de ses décisions, les unes présentées comme humanitaires, les autres jugées de nature à consolider une « *politique de justice et de vérité* ».

Les loyers payés dans les foyers d'immigrés — les gestionnaires disent les « *redevances* », parce que ces loyers englobent les charges (30 %) et des prestations de caractère hôtelier (30 %) — peuvent atteindre actuellement de 180 à 260 francs par mois et par personne, parfois dans des chambres collectives de trois à six pensionnaires. La diminution de 20 % maximum les réduirait, tout au plus, à 208 francs par personne, mais un montant mensuel de 180 francs de redevance, « *après aide* », est défini comme le minimum donnant droit à cette fameuse bonification de 20 %.

Qui donc en bénéficiera ? On estime que 30 % à 40 % des quelque 160 000 pensionnaires des foyers, soit moins de 70 000 d'entre eux, disposent d'un salaire net n'excédant pas 2 150 francs par mois. Mais tous, loin de là, ne logent pas dans des chambrées (1). D'autre part, les bonifications ne seront accordées que si leurs ayants-droit se trouvent à jour dans le paiement de leurs loyers antérieurs, et à condition qu'ils ne touchent pas déjà l'allocation-logement des jeunes travailleurs.

Comme il fallait s'y attendre, l'aide transitoire sera couverte par le Fonds d'action sociale (FAS), lui-même financé en partie — du fait de l'extra-territorialité des prestations sociales — par les immigrés eux-mêmes, en raison des disparités de taux des allocations versées aux familles restées à l'étranger.

Enfin, le plafond de ressources institué pour l'aide transitoire annulera pratiquement ses effets pour quelque 90 000 pensionnaires. Compte tenu des autres « modulations », restera-t-il un tiers de bénéficiaires ?

Un expédient ?

Au crédit de M. Stoléru, on peut accorder que le principe de cette aide transitoire traduit dans les faits, sans attendre la mise en œuvre d'un système permanent d'aide, une certaine volonté des pouvoirs publics d'alléger, à partir d'un certain seuil, la charge de logement des résidents les plus mal payés. Mais que penser des sanctions qui constituent le troisième volet de cette « *politique de vérité et de justice* » ? Certes, une situation anormale règne dans les foyers. De bonne source, près de 20 000 résidents, sur un parc d'environ 165 000 lits, refusent toujours — certains depuis près de trois ans — de payer leurs « redevances », qu'ils jugent trop élevées.

Est-ce assez pour justifier des mesures aussi graves que la récupération des sommes dues — même si l'on promet à cet égard certaines possibilités de conciliation — et surtout l'expulsion des foyers — sinon du territoire en cas d'incidents — pour les récalcitrants ? Cette nouvelle stratégie n'est-elle pas un expédient pour tenter de réduire la lutte du comité de coordination des résidents de la SONACOTRA et d'isoler ses dirigeants ? Elle survient à l'heure où une sorte d'état-major de crise (ministères de l'intérieur, de la justice et secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés) se réunit pour engager, dit-on, à la faveur de l'été, une action de contrôle très ferme à l'encontre des travailleurs étrangers. Elle coïncide aussi avec la montée du racisme, entretenu, il est vrai, par certaines déclarations intempestives du patronat sur l'éventuel renvoi des immigrés, bien que la France se réclame officiellement d'une politique de volontariat.

Mais n'est-il pas certaines façons de pousser des hommes à rentrer « volontairement » chez eux ? Voilà de quoi donner à penser à ceux qui s'interrogent dans notre pays sur la manière d'améliorer le sort des plus défavorisés.

JEAN BENOIT.

(1) La plupart des chambres comportent un nombre de lits inférieur à six, notamment à la Sonacotra (Société nationale de construction de logements pour travailleurs)... Sur 72 974 lits au 31 décembre dernier, 70 112 sont installés dans des chambres individuelles (loyer mensuel moyen : 260 F), et 2 682 dans des chambres collectives de deux ou trois personnes (loyer moyen : 180 F).

M. BARRE : le retour au plein emploi dépend d'une croissance soutenue dans tous les pays.

(De notre correspondante.)

Genève. — L'emploi et la situation économique et sociale dans le monde ont été les deux thèmes principaux du discours prononcé le jeudi 15 juin au Palais des nations, à Genève, par M. Barre, à l'occasion du centième anniversaire de la naissance d'Albert Thomas, ancien ministre socialiste français et premier directeur, en 1919, du Bureau international du travail. Pour M. Barre, deux grandes idées se dégagent de l'œuvre d'Albert Thomas : « *La foi dans la valeur du syndicalisme ; la conviction que les problèmes sociaux ne peuvent être résolus qu'au niveau international par une coopération organisée entre tous les peuples du monde.* »

C'est le cas pour le problème de l'emploi, que M. Barre estime être le plus important, aujourd'hui, pour la communauté internationale.

Evoquant le chômage en France, M. Barre a déclaré que « *l'objectif d'un retour progressif vers une situation de plein emploi était prioritaire* ». « *Le gouvernement français est convaincu,* a-t-il toutefois précisé, *qu'il n'y aura pas d'amélioration réelle et durable sans un assainissement en profondeur de la situation économique des divers pays et de la situation économique internationale (...).*

Au moment où M. Barre prenait la parole, une quinzaine de délégués syndicalistes africains et arabes avaient quitté la salle en signe de protestation contre les livraisons d'armes françaises à l'Afrique du Sud et les interventions militaires françaises dans certains pays africains.

L'usine Franck Olivier de Chateau-Renault est occupée depuis le 9 juin

De notre correspondant

Tours. — Depuis le 9 juin, plus personne n'entre dans les locaux de l'usine Franck Olivier de Château-Renault, à une trentaine de kilomètres de Tours. Ainsi en ont décidé les cent soixante-dix-neuf salariés, des femmes pour la plupart, après une semaine de grève. Même le directeur de l'usine s'est heurté à un piquet : une vingtaine d'ouvrières, tricotant devant la porte, lui ont conseillé, poliment mais avec fermeté, de regagner son domicile à Tours. Jamais jusqu'à présent ces ouvrières modèles n'avaient conduit le moindre conflit. La grève était leur coup d'essai. Pourtant, en quelques jours elles n'ont pas hésité à aller jusqu'au bout.

En dépit des apparences, les travailleuses de Franck Olivier ont au moins l'angoisse en commun avec leur directeur. La paie de mai leur a, certes, été versée, ce qui a été rendu possible par la mise en règlement judiciaire, le vendredi 9 juin à Paris, de la Société. Mais le chèque de 1 600 F que leur a remis l'administrateur provisoire ne les a pas empêchées de reconduire grève et occupation à la quasi unanimité.

Château-Renault est une des villes les plus touchées par le chômage en Indre-et-Loire, et ce département bat lui-même le record pour la région centre. Le dépôt de bilan des Etablissements Meersch, le 2 juin, a ajouté quatre-vingt-douze personnes sur les listes : si les employées de Franck Olivier ne retrouvent pas leur travail, Château-Renault (6 000 habitants) aura quatre cents demandeurs d'emploi de plus. Et il n'y a pas d'offres.

Des femmes qui n'attendent pas le Messie...

C'est cette quasi-certitude de ne pas retrouver de travail à la veille des vacances — avec les traites qui continuent à courir — qui a précipité le personnel dans la grève puis dans les pratiques offensives : manifestation de six cents personnes en ville, occupation, blocage d'un camion chargé de 200 000 F de chemisiers qui devaient partir pour Miami (Franck Olivier réalise 50 % de son chiffre d'affaires à l'exportation).

Depuis qu'elles ont appris presque fortuitement (un chèque de 2 000 F refusé par une banque) que leur entreprise était en difficulté, les ouvrières ne croient plus personne. Ce qu'elles savent, et elles s'y cramponnent, c'est que les carnets de commandes atteignent 40 millions de francs pour le groupe. S'il n'y a pas de travail pour elles et pour les quatorze sous-traitants, dont certains consacraient 80 % de leur production à Franck Olivier, c'est pour une échéance impayée. Elles et leurs machines n'y sont pour rien.

Le mot d'ordre lancé par la C.G.T., seul syndicat représenté c'est : réemploi pour tout le monde. Mais à Château-Renault nul n'y croit guère. Si trois candidats et non des moindres — Tricosa, filiale du groupe anglais Sellncourt, et les groupes Biderman et Indreco — se sont présentés pour racheter l'usine et surtout la marque, toute le monde est persuadé qu'il y aura des compressions de personnel, que le service expédition disparaîtra et que les cadres, directeur compris seront remplacés par ceux de l'acheteur. Celui-ci se fera connaître dans les jours à venir. A Château-Renault on n'attend pas le Messie...

CHRISTIAN ROSSIGNOL.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ÉTABLISSEMENTS G. LEROY

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est réunie le 9 juin 1978, sous la présidence de M. Pierre Meese, président-directeur général, a approuvé les comptes de l'exercice 1977.

Pour l'exercice 1977, les établissements G. Leroy ont réalisé un chiffre d'affaires de 654,34 millions de francs, en progression de 6,73 % sur celui de 1976.

Le bénéfice net de l'exercice s'est élevé à 5,39 millions de francs, succédant à une perte d'exploitation de 6,82 millions de francs au 31 décembre 1976, le bénéfice net à cette même date s'étant établi à 10,79 millions de francs en raison de l'incorporation d'une plus-value d'apport dans le compte de pertes et profits.

L'amélioration des résultats s'est manifestée principalement durant le premier semestre, la seconde partie de l'année a été caractérisée par un ralentissement du marché, notamment à partir d'octobre-novembre où les activités et les prix de vente ont été affectés par des opérations de déstockage, par les incertitudes de la conjoncture politique et économique et par la situation délicate de certaines affaires.

Au niveau du groupe, le résultat net consolidé se traduit par une perte de 2,90 millions de francs contre une perte de 7,23 millions de francs à la fin de l'exercice précédent, et un cash flow de 28,59 millions de francs contre 22,69 millions de francs en 1976.

Par branche d'activité, la progression la plus nette a été enregistrée par le secteur des contre-plaques et lattés dont le chiffre d'affaires atteint 251,42 millions de francs (+ 13 %), suivi du secteur emballage (+ 8 %) tandis que le chiffre d'affaires des panneaux de particules plafonnait à 230,32 millions de francs (+ 0,85 %).

Les principaux développements de la société en 1977 ont porté, comme pour l'exercice précédent, sur l'extension de son réseau commercial et sur la mise au point et le lancement de nouveaux produits.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation ressort à 87,68 millions de francs, en progression de 30 % sur celui de l'exercice précédent.

Les filiales ont enregistré des résultats positifs à l'exception toutefois de Leroy-Gabon S.A. qui a été largement déficitaire.

L'assemblée a approuvé l'affectation du bénéfice 1977 au report à nouveau déficitaire de 47,61 millions de francs, ramenant ainsi celui-ci à 42,22 millions de francs.

PARIBAS

Le 15 juin se sont réunis les conseils de la Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas, de la Banque de Paris et des Pays-Bas et de Paribas International.

M. Jacques de Fouchier, atteint par la limite d'âge, a quitté la présidence de la Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas et de la Banque de Paris et des Pays-Bas, dont les conseils l'ont nommé président d'honneur.

Le conseil de la Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas a nommé M. Pierre Moussa président-directeur général et sur proposition de celui-ci, M. Gustave Rambaud vice-président et MM. Gérard Eskenazi et François Morin, directeurs généraux.

Le conseil de la Banque de Paris et des Pays-Bas a nommé président-directeur général M. Pierre Moussa et sur proposition de celui-ci vice-président M. Gustave Rambaud et directeur général M. Pierre Decker, déjà administrateur. M. Jean-Pierre Fontaine a été nommé directeur général adjoint.

Le conseil de Paribas International a nommé MM. Pierre Haas et Hervé Pinet directeurs généraux.

S.P.R. SOCIÉTÉ PEINTURE RECONSTRUCTION

L'assemblée générale ordinaire de la société S.P.R. s'est tenue le 31 mai 1978 sous la présidence de M. Marcel Mandel.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1977, qui font apparaître un bénéfice net de 3 891 000 F, en augmentation de 17,07 % sur celui de 1976, après dotation aux amortissements de 1 183 000 F.

Le cash-flow pour l'exercice 1977 s'établit à 6 505 000 F contre 5 482 000 F l'exercice précédent, soit net par action : 65,05 F.

Le chiffre d'affaires, hors taxes, réalisé en 1977 s'est élevé à 111 456 000 F, en augmentation de 18,64 % sur le chiffre de l'exercice 1976.

Au niveau du groupe S.P.R. et filiales, le chiffre d'affaires, hors taxes, consolidé est passé de 177 006 000 F à 215 084 000 F, en augmentation de 21,50 %. Le bénéfice net consolidé s'élève à 4 533 000 F.

Le dividende net a été fixé à 15 F par action, soit 22,50 F, avoir fiscal compris. Il est mis en paiement le 30 juin 1978, contre remise du coupon n° 18, aux guichets de la Banque nationale de Paris.

Les travaux en portefeuille représentent onze mois de chiffre d'affaires, et, compte tenu des marchés étrangers, l'activité en 1978 doit être au moins égale à celle de 1977.

A l'issue de l'assemblée générale, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, qui a décidé d'augmenter le capital social de la société par incorporation de la réserve « Ecart de réévaluation » à concurrence de 10 millions de francs.

Cette augmentation, qui a pour effet de porter le capital à 20 millions de francs, est réalisée par la création, jouissance 1er janvier 1978, de 100 000 actions nouvelles de 100 F chacune de nominal, lesquelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires ou cessionnaires de leurs droits à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne.

L'attribution des titres nouveaux sera faite automatiquement en ce qui concerne les actions anciennes de catégories « A » et « B » nominatives.

Le droit d'attribution sera représenté par le coupon n° 19 et s'exercera par la remise des coupons détachés des actions anciennes au porteur de la catégorie « B » en circulation. Les opérations relatives à la délivrance des actions nouvelles seront effectuées à partir d'une date qui sera fixée ultérieurement aux guichets de la Banque nationale de Paris, 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris, et dans toutes ses succursales et agences, pour les actions de la catégorie « B » au porteur.

D'autre part, l'assemblée générale extraordinaire a approuvé le projet d'apport partiel d'actif aux termes duquel la société S.P.R. - Société peinture reconstruction fait apport de tous ses actifs liés à l'exploitation de la branche d'activité d'entreprise de peinture à la société S.P.R. Entreprise créée à cet effet.

Corrélativement, la transformation de la société S.P.R. en holding a été décidée afin de poursuivre le développement d'une activité financière favorisant les prises de participation dans les sociétés dont l'objet social se rattache aux travaux de bâtiment du second œuvre, ainsi que la mise en place des services de gestion permettant d'exercer le contrôle des sociétés filiales.

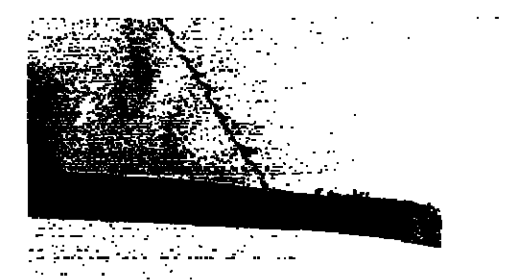
TRAILOR

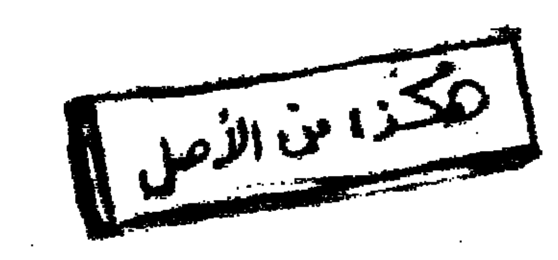
remorques, semi-remorques, containers
C.A. Groupe : 604 millions HT
2 400 personnes

Réunis le 31 mai 1978 en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. René More, président-directeur général, les actionnaires ont approuvé les comptes consolidés du groupe pour l'exercice 1977 qui se soldent par un bénéfice net de 10 514 000 F ainsi que les comptes de TRAILOR S.A. dont le bénéfice net ressort à 9 709 000 F. Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Le dividende, fixé à 20 F (30 F avoir fiscal inclus), sera payé le 26 juin 1978 contre détachement du coupon n° 6.







LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
15 JUIN

Marché maussade

La Bourse de Paris a réservé jeudi un accueil plutôt maussade au projet de loi sur la taxation des gains en capital tel qu'il a été adopté mercredi soir par l'Assemblée nationale. En légère hausse en début de séance grâce au soutien des investisseurs institutionnels, le marché a légèrement fléchi par la suite, l'indice instantané perdant 0,3 % environ. Quant à la réunion de presse du chef de l'Etat, elle n'a guère provoqué de remous autour de la corbeille : la participation du personnel au capital des entreprises, avec les compensations fiscales qui sont envisagées, ne paraît pas de nature à émouvoir beaucoup les milieux patronaux et financiers.

En revanche, le projet de loi sur la taxation du gain en capital continue à rencontrer bien des réticences auprès des professionnels : à force de vouloir « moraliser » le marché, assurent ces derniers, on finira par le cantonner aux transactions entre les organismes institutionnels et par le dépeupler.

Parmi les valeurs les plus touchées figurent B.S.N.-G.D., Hachette, Nouvelles Galeries, C.G.E., Matra, Roussel-Uclaf.
Quelques hausses ont néanmoins été relevées : Carrefour, Thomson-Brandt, Générale des eaux.

Aux valeurs étrangères, majorité de repli, notamment sur les américaines.

Les cours du lingot et du napoléon s'inscrivent en recul à 27 190 F (— 170 F) et 257,10 F (— 1,90 F).

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Cie Génér. Electr. c. 36.	1 p. 6	10 ..
Dév. Rég. Picardie, c. 23	1 p. 3	... ..
Longométal-Afrique, c. 32	1 p. 4	16 ..
Barlow Rand Ltd., dr. ..	1 p. 20	... ..
Finsider, dr.	2 p. 1	... ..
Rofinco, c. 18	1 p. 20	... ..

LONDRES

Effritement

Les industrielles s'effritent vendredi à l'ouverture et leur indice cède 0,6 point à 468,6. Recul des pétroles, mais stabilité des fonds d'Etat. Les mines d'or progressent.

Or (ouverture) (dollars) 184 .. contre 182 15

VALEURS	CLOTURE 15/6	COURS 16/6
Beecham	647 ...	645 ...
British Petroleum	888 ...	882 ...
Courtaulds	122 ...	122 ...
De Beers	366 ...	367 ...
Imperial Chemical	388 ...	387 ...
Rio Tinto Zinc Corp	226 ...	228 ...
Shell	544 ...	542 ...
Vickers	177 .	176 .
War Loan 3 1/2 %	30 3/4	30 3/4
*West Driefontein	26 1/2	26 3 4
*Western Holdings	21 5/8	21 15/16

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 30 dec 1977.)

	14 juin	15 juin
Valeurs françaises ..	137,1	135,7
Valeurs étrangères ..	102,1	100,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	76,8	76,9

NOUVELLES DES SOCIETES

EUROMARCHE. — Les titres de la société seront introduits à la Bourse de Paris le 29 juin prochain : 233 210 actions de 100 F seront mises à la disposition du marché à un prix d'offre minimum de 260 F.

ROUSSEL-UCLAF. — Le chiffre d'affaires du premier semestre s'est élevé à 1 960 millions de francs et pourrait atteindre 4 milliards pour l'exercice en cours (+ 15 %). Le directeur général du groupe, M. H. Monod, a d'autre part estimé que le projet d'attribution gratuite d'actions au personnel, évoqué mercredi par le président de la République, pourrait « faire l'objet d'une bombe pour Roussel-Uclaf si elle devait faire basculer la majorité (à 50,02 % dans les mains de Hoechst) vers la France ».

KUBOTA Ltd. — Le bénéfice net réalisé au cours de l'exercice 1977-1978 s'est élevé à 18,69 milliards de yens contre 21,67 milliards un an auparavant. Par action, les chiffres correspondants ressortent à 15,17 yens contre 17,87. Le dividende global de l'exercice est resté inchangé à 7,50 yens. Pour l'exercice en cours, qui se terminera en avril 1979, la société prévoit un bénéfice net de 19,4 milliards de yens.

NEW-YORK

Forte baisse

Les cours ont enregistré une forte baisse jeudi à Wall Street et, après avoir fléchi quotidiennement de quelques points depuis environ une semaine, l'indice Dow Jones s'est vivement replié, perdant 10,31 points à 844,25.

Le volume des échanges a également et nettement régressé, puisque 29,27 millions de titres ont été négociés contre 37,29 millions la veille. Il est vrai que la participation des institutionnels s'est affaiblie, 304 « paquets » d'au moins 10 000 actions ayant été échangés contre 433 « paquets » mercredi.

Le resserrement, désormais inéluctable, des conditions de crédit est à l'origine directe de cette chute des cours. Développé dans le dernier bulletin de la Citibank, paru jeudi, le sujet est à nouveau revenu au premier plan des préoccupations boursières après la publication des statistiques hebdomadaires de la masse monétaire. Celle-ci, contrairement aux espoirs de la majorité des opérateurs, n'a pas diminué. Une prochaine hausse du loyer de l'argent en est apparue d'autant plus inévitable...

VALEURS	COURS 14/6	COURS 15 6
Alcoa	44 ...	43 1 2
A.T.T.	61 3 4	60 3 4
Boeing	52 3 8	51 1 2
Chase Manhattan Bank ..	32 ...	31 3 4
Du Pont de Nemours ..	118 7/8	117 3 4
Eastman Kodak	58 3 8	56 5 8
Exxon	46 3 8	45 5 8
Ford	46 1 2	46 3 4
General Electric	52 7 8	52 ...
General Foods	32 1 4	32 ...
General Motors	60 5 8	60 ...
Goodyear	16 7 8	16 3 4
I.B.M.	271 1 8	270 ...
I.T.T.	32 1 8	31 3 4
Kennecott	23 3 8	23 1 8
Mobil Oil	66 1 2	65 3 8
Pfizer	33 3 8	32 5 8
Schlumberger	81 5 8	80 5 8
Texaco	25 1 4	26 1 4
U.A.L. Inc.	30 5 8	28 3 4
Union Carbide	39 3 8	38 3 4
U.S. Steel	27 7 8	27 3 8
Westinghouse	23 3 8	22 3 4
Xerox	56 1 8	55 3 8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	15/6	16/6
1 dollar (en yens)	215 40	216 30

Taux du marché monétaire
Effets privés .... 8 ... %

BOURSE DE PARIS - 15 JUIN - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	34 15	2 121
5 %	52 10	1 849
5 % 1920-1960..	145 50	1 849
3 % amort. 45-54	71	2 622
4 1/4 % 1963..	95 50	3 358
Emp. N. Eq. 6 1/2 65	108 60	3 677
Emp. N. Eq. 6 % 66	108	4 241
Emp. N. Eq. 6 % 67	103 20	0 247
Emp. 8,80 % 77.	104 94	8 555
E.D.F. 6 1/2 1950.		0 481
— 5 % 1960.	106 40	1 644

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Emp. 7 % 1973	3824	3815
E.D.F. parts 1958	... .	.
E.D.F. parts 1960	... ..	509 .
Ch. France 3 %.	172	174 ..
A.G.F. (Sté Cent.).	374	374 .
Ass. Gr. Paris-Vie	1620	1620
Concorde	345	342
Epargne France	. ..	380
Financ. Victoire.	212	212 20
France I.A.R.D...	281 ..	283 .

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
GAN (Sté) Centr..	630	829 .
Protectrice A.I.R.	231	233
S.P.E.G.	145 ..	145 .
U.A.P.	541	541 .
Alsacien. Banque	311	312
Banque Hervet	199 60	199 70
Bque Hypth. Eur	265	265
Bque Nat Paris	338	338
(Li) B Scalb Dup	96	97
Banque Worms..	182 ..	182 50
C.G.I B.	.. ..	50 ..
Cofica	81	81
C.A M.E.	50 80	52 80
Creditel	117	118
Cred Gen Indust	198 90	198 90
Cr Ind. Als.-Lor.	142 80	143 50
Credit Lyonnais.	328	328
Electro-Banque..	140	139 .
Eurobail	130 ..	130 ..
Financiere Sofal.	302 ..	304
Fr. Cr. et B (Cie)	70 ..	70 80
France-Bail	231	221 80
Hydro-Energie	17 20	17
Immobail B I.P..	158 20	159 ..
Immobanque	221 80	222
Immofice	186	186 50
Interbail	193	193 10
— (obl. conv.	194	194

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Laffitte-Bail	C143	132 .
Locabail Immob..	255	255 ..
Loca-Expansion..	109	109 ..
Locafinanciere..	128 50	128 ..
Marseil. Credit	233	233
Paris-Reescompt	249 50	250 .
Sequanaise Banq.	167	167 .
SLIMINCO	265 .	270
Ste Cent. Banq...	.. ..	67 50
Ste Generale	201	201
SOFICOMI	220	218 40
Sovabail	280	278
UCIP-Bail	128 30	C120 50
Unibail	230 10	238
Un. Ind. Crédit..	228 .	230 50
Cie Fonciere	103 50	105 .
C. G. V.	.	240 .
Fonc. Chât.-d'Eau	606 .	607 .
(M) S G F I.P	69	70
Fonc. Lyonnaise	438	455 ..
Immob Marseille	898	895 .
Louvre	185	186
Midi	392	392 ..
Rente fonciere..	303 ..	303
SINVIM	... ..	137 90
Cogifi	125 ..	130 ..
Foncina	d104 ..	107
Gr. Fin Constr...	... ..	123 90
Immindo	116 ..	C116

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Immoinvest	90 ..	92 ..
Cie Lyon. Imm...	98	99 ..
UFIMEG	81 10	C 81 20
U.G.I.M.O.	112 50	112 .
Union Habit.	165	156 .
Un. Imm. France	128 20	130 .
Acier Investiss..	99 50	99 50
Gestion Select...	205 ..	210 50
Sofragi	o253	253 ..
Abeille (Cie Ind.).	219	C219 .
Applic. Hydraul..	641	640
Artois	.. ..	85 10
Centen. Blanzy..	273 20	274 90
(Ny) Centrest....	127	C127 .
(Ny) Champex...	.	127
Charg. Réun. (P.)	2980	2981 .
Comindus	349	346
(Li) Dev. R. Nord	139	137 50
Electro-Financ...	260 50	266 10
(M) Et Particip..	50 50	51
Fin. Bretagne...	49 10	48 90
Fin Ind Gaz Eaux	512	517
Fin et Mar. Part.	71 60	74 40
France (La)	...	465
La Mure	37	36 50
Lebon et Cie....	C158 50	174 .
(Ny) Lordex	122	o122
Cie Marocaine...	28	28

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

* Cours précédent

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
738	4,5 % 1973	742	744 80	744 ..	744 70
2378 .	C.N.E. 3 %..	2418	2414 80	2412	2414 ..
318	E. J. Lefebvre	363 .	355	355	352 30
70	Esso S.A.F..	76 90	75	74 50	73 50
220	Euratrance..	247 .	245 10	245	246 10
19 .	Nord	20 50	20 [illegible]	[illegible]	[illegible]
185 ..	Nouvel. Gal.	125	121	[illegible]	[illegible]
188 .	Olida-Caby..	160 50	159 [illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Tél. Ericsson	447	430	420	430
[illegible]	Terres Roug.	72 50	74 95	74 95	73 60
[illegible]	Thomson-Br	191	195	190 50	191
[illegible]	— (obl.)...	233 .	233 .	233	232 10
[illegible]	U.I.S.	318	295	295	297
[illegible]	U.C.B.	198 .	195 50	195 50	195 50
290	Gen. Motors.	280	280	280	278
14 50	Goldfields..	14 75	14 95	14 95	14 65
18	Harmony	19 65	18 90	18 70	18 85
290	Hoechst Aktt	287 20	285 50	285 ..	283 70
31	Imp Chem	32 50	32 10	32 10	32 10
80	Inco Limited	79 50	79 10	79 ..	78 70
285	East Rand.	264 50	258 20	257 60	257 10
16	East Rand..	16 60	16 55	16 55	16 70
132	Ericsson	133	129 20	129 20	128 60
225	Exxon Corp	218 .	214 70	214 10	212 .
230	Ford Motor	218 50	215	215	216 50
96 .	Free State..	87 50	86 90	86 50	88 ..
250 ..	Gen. Electric	249 50	248 ..	246 .	242 10
15 .	Union Corp..	15 85	15 10	15 10	14 85
106	U. Min. 1/10	103	103	103	101 50
120	West Driet.	123 50	122 50	122 50	120 70
45	West Deep..	45 .	44 20	44 20	43 55
106	West Hold..	102 .	100	100 20	100 .
250	Xerox Corp	260 ..	258 20	256 ..	256
0 85	Zambia Corp	0 83	0 82	0 83	0 82

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 15/6	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 589	4 597	4 597
Allemagne (100 DM)	220 100	219 620	219 620
Belgique (100 F)	14 052	13 988	13 988
Pays-Bas (100 fl.)	205 490	204 900	204 900
Danemark (100 krd)	81 220	81 140	81 140
Suède (100 krs)	99 270	99 320	99 320
Norvège (100 k.)	85 050	84 990	84 990
Grande-Bretagne (£ 1)	8 410	8 410	8 410
Italie (1 000 lires)	5 340	5 342	5 342
Suisse (100 fr.)	242 450	241 780	241 750
Autriche (100 sch.)	30 645	30 575	30 575
Espagne (100 pes.)	5 765	5 776	5 776
Portugal (100 esc.)	10 055	10 040	10 040
Canada ($ can. 1)	4 039	4 103	4 103
Japon (100 yens)	2 119	2 127	2 122

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 15/6
Or fin (kilo en barre)	27300	27100 ..
Or fin (en lingot)	27360	27190 ..
Pièce française (20 fr.)	259	257 10
Pièce française (10 fr.)	210	207 50
Pièce suisse (20 fr.)	243	238 10
Union latine (20 fr.)	234 90	230 .
Souverain	254 20	253 .
Pièce de 20 dollars	1207 20	1207 60
Pièce de 10 dollars	595	599 .
Pièce de 5 dollars	410 50	413
Pièce de 50 pesos	1110 50	1110 50
Pièce de 10 florins	245 ..	244 50

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE



A B C D E F G

Le numéro du « Monde » daté 16 juin 1978 a été tiré à 573 712 exemplaires.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La politique du gouvernement et les choix d'E.D.F. sont implicitement critiqués par la commission de la production et des échanges

Déposé sans plaisir au Parlement par M. Giraud, ministre de l'industrie, le projet de loi sur les économies d'énergie et l'utilisation de la chaleur qu'avait préparé son prédécesseur, M. Monory — à la demande de parlementaires, — cause bien des soucis au gouvernement. Déjà, pour manifester leur hostilité à ce projet, les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. d'Electricité de France avaient appelé à une grève le 1er juin et à une journée d'action le 8. La réunion de la commission de la production et des échanges à l'Assemblée nationale, le 15 juin, a été l'occasion pour les députés de montrer quelque défiance vis-à-vis des choix nucléaires d'E.D.F. et de la politique d'économie d'énergie du gouvernement.

La méfiance des syndicats n'était pas sans fondement. Dans sa *formulation originelle — hâtive ou maligne ?* — ce texte permettait à une collectivité locale de décider de la création d'une centrale mixte (productrice d'électricité et de chaleur) mais également d'en concéder la conception et l'exploitation à une société privée. Même si telle n'était pas la volonté des rédacteurs de la loi, il n'était donc pas impossible d'imaginer qu'une entreprise privée, par le biais de la production de chaleur, construire un surgénérateur nucléaire qui fournisse principalement de l'électricité. L'atteinte à la loi de nationalisation de 1946 est donc indéniable.

A vrai dire, les auteurs de ce texte ont du compter avec une certaine hostilité d'E.D.F. à l'utilisation de la chaleur. Pour produire de l'eau chaude à 100 °C et non l'eau tiède actuellement rejetée par les centrales, il faut modifier les turbines (secteur très sensible des centrales nucléaires). L'entreprise *nationale*, dont les sites sont le plus souvent éloignés des villes, juge non rentables de telles modifications s'il s'agit de satisfaire simplement quelques clients isolés (le coût de transport de l'eau chaude étant rédhibitoire au-delà de quelques dizaines de kilomètres). E.D.F. étant obnubilé par son programme nucléaire, il apparaissait donc nécessaire de tolérer une initiative privée pour la construction de centrales électrocalogènes à l'abord des villes.

Les amendements *adoptés* le 15 juin par la commission de la production et des échanges devraient pour partie satisfaire les syndicats. Toute centrale mixte sera exploitée soit par un établissement public soit par une régie et sa puissance devra répondre uniquement aux nécessités de la distribution d'eau chaude. On peut cependant s'étonner que n'aient pas été adoptés les amendements proposés par M. Quilès, député (*P.S.*) de Paris, stipulant que la conception et l'exploitation devra être confiée à E.D.F. lorsque la centrale sera nucléaire et prévoyant une limite à la puissance électrique des centrales mixtes.

La commission a aussi ratifié plusieurs amendements techniques : tous les industriels seront tenus de déclarer leur quantité de chaleur disponible ; en cas de désaccord sur le prix de la chaleur entre industriels et collectivités locales, le ministre de l'industrie pourra fixer ce prix par arrêté ; les collectivités locales pourront obliger le raccordement de toute les installations de chauffage de plus de 30 kilowatts ; enfin, le prix de vente de la chaleur par E.D.F. sera considéré comme un tarif public.

Mais les députés ne se sont pas contentés de ces quelques mesures techniques. Plusieurs amendements votés apparaissent bel et bien comme une critique de la politique d'économie d'énergie du gouvernement et des choix nucléaires d'Electricité de France.

C'est ainsi qu'a été adopté un amendement de M. Schvartz, député (R.P.R.) de Moselle, prévoyant une redevance de 0,025 centime par mégajoule (0,1 centime par thermie) sur les consommations de gaz, de charbon, de produits pétroliers à usage énergétique et sur l'électricité nucléaire et hydraulique (soit 1 % de la valeur de la consommation énergétique des particuliers et 1,4 % de celle des industriels). Le produit de cette taxe (de l'ordre de 1,5 milliard de francs par an) serait affecté à la politique d'économie d'énergie.

La commission est donc revenue sur l'idée d'une taxe sur la consommation d'énergie, abandonnée en décembre par le gouvernement sous la pression du C.N.P.F. Elle est même plus large puisqu'elle touche aussi les particuliers, ce qui a provoqué l'hostilité des députés de l'opposition.

Deux autres ajouts manifestent une hostilité non dissimulée à la politique d'E.D.F.

L'un, sur proposition de M. de Branche, député (U.D.F.) de Mayenne, précise que toute centrale thermique nouvelle devra, sauf dérogation, combiner la production d'électricité et de chaleur. On a vu plus haut l'hostilité d'E.D.F. aux centrales mixtes. Un tel amendement, s'il était approuvé lors du vote définitif de la loi par le Parlement, amènerait une remise en question de l'ensemble des calculs technico-économiques qui sous-tendent le programme nucléaire.

La création d'un organisme d'évaluation des choix techniques en matière énergétique, composé de six membres (deux choisis par l'Assemblée nationale, deux par le Sénat, les deux derniers étant cooptés par les quatre autres), apparait moins ouvertement comme une machine de guerre anti-E.D.F. Comment ne pas se féliciter que les parlementaires se dotent d'un organisme leur permettant d'éclairer leurs votes ? Mais c'est bien là une marque de défiance à l'égard des études économiques d'Electricité de France. Confier à ces scientifiques la contre-expertise des études d'impact auxquelles doit se livrer désormais l'entreprise publique — outre que cela allongera les procédures — le prouve abondamment. N'a-t-on pas aussi envisagé au Palais-Bourbon d'interdire le chauffage électrique à partir de 1981 ?

Certes cette loi est loin d'être votée. Le gouvernement se battra — sans doute avec raison — contre l'amendement de M. de Branche. Mais peut-il s'opposer à la volonté des parlementaires, d'avoir une meilleure compréhension technique des dossiers ?

Rarement consultés sur la politique énergétique, les députés ont voulu, par ce biais d'une loi de moindre importance, montrer qu'ils s'inquiétaient de la politique nucléaire et de la toute-puissance d'E.D.F. Cet état d'esprit de la commission de la production et des échanges se retrouvera-t-il lors de la session d'octobre en séance plénière ?

BRUNO DETHOMAS.

Le projet de loi

La production d'électricité provoque des rejets thermiques qui atteignent près de 15 millions de tonnes d'équivalent pétrole (TEP) et devraient en représenter 40 millions en 1985. La valorisation de ces rejets ne pouvait pas ne pas apparaître comme une nécessité au moment où la politique gouvernementale prétendait mettre l'accent sur les économies d'énergie.

Une commission spécialisée, présidée par M. Leroy, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, fut chargée d'explorer les possibilités effectives d'utilisation de la chaleur contenue dans les rejets thermiques. Elle avait notamment conclu que tant les incertitudes sur les coûts d'investissement et sur les prix futurs de l'énergie que la diversité des conditions locales rendaient nécessaires une appréciation au cas par cas de la rentabilité de l'utilisation de la chaleur.

Adopté le 30 novembre, en conseil des ministres, le projet gouvernemental — devenu la « loi Giraud » alors qu'il devrait plutôt porter le nom du prédécesseur de celui-ci, M. Monory — se propose de susciter la création de réseaux de distribution de la chaleur disponible avec pour objectif — modeste — d'économiser l'équivalent de 3 millions de TEP en 1985.

Pour y parvenir, les exploitants des principales unités de production électrique devront, au-delà d'un certain seuil de puissance, informer l'administration des quantités de chaleur disponible. A la demande des collectivités locales intéressées, qui conserveront la responsabilité des réalisations, des réseaux de distribution de chaleur pourront faire l'objet d'un classement. Ce classement pourra comporter des périmètres de développement prioritaire à l'intérieur desquels, sauf dérogations prévues par la loi, le raccordement des installations futures dépassant un certain seuil de consommation sera obligatoire. Les collectivités devront cependant indemniser les usagers des charges financières résultant de l'obligation de raccordement.

Ce projet, qui vient d'être sérieusement amendé par la commission de production et des échanges, ne sera vraisemblablement pas discuté à l'Assemblée nationale avant la session d'octobre.

La Yougoslavie ne confond pas les émigrés politiques et les terroristes

déclare le secrétaire de la Ligue des communistes

De notre correspondant

Belgrade. — Alors que la « *procédure de l'identification* » par la justice yougoslave des quatre ressortissants ouest-allemands présumés terroristes — arrêtés à la mi-mai à Zagreb (*le Monde* des 31 mai et 3 juin) — et dont l'extradition est demandée par le gouvernement de Bonn, touche, semble-t-il à son terme, M. Stane Dolantz, secrétaire du comité exécutif de la Ligue des communistes, a donné une première réaction officielle à cette affaire.

Répondant jeudi 15 juin dans une émission de la télévision de Belgrade, à la question d'un spectateur, il a démenti catégoriquement les informations selon lesquelles la Yougoslavie exigerait, en échange des personnes appréhendées à Zagreb, certains émigrés politiques croates se trouvant en Allemagne fédérale. « *Nous n'avons jamais confondu*, a-t-il dit, *l'activité de l'émigration politique avec celle des gens qui pratiquent le terrorisme. Nous n'avons jamais permis non plus que notre territoire soit utilisé par des terroristes contre qui que ce soit. Nous sommes donc en droit de demander aux autres pays d'agir de même.* »

M. Dolantz a rappelé que l'émigration avait organisé, au cours des dernières années, plusieurs actes de terrorisme en Yougoslavie et qu'elle avait assassiné plusieurs des représentants officiels du pays à l'étranger. Les demandes d'extradition faites depuis longtemps ne concernent que de telles personnes et sont étayées de preuves irréfutables.

D'autre part, le principal hebdomadaire de Belgrade, *NIN*, publie une « série » accusant nommément des fonctionnaires de la police allemande de collusion, voire de complicité, avec des éléments oustachis en Allemagne fédérale, impliqués dans des attentats en Yougoslavie ou dans les assassinats de leurs compatriotes « *hésitants* » ou « *traitres* ». L'auteur en est M. Anton Kolenditch, ancien chef de la mission militaire yougoslave à Berlin, qui lui-même avait échappé miraculeusement, il y a quelques années, à une tentative d'assassinat dans son propre bureau, au cours de laquelle il fut grièvement blessé. Les documents produits par M. Kolenditch, très précis, donnent au lecteur l'impression que les autorités ouest-allemandes ont évité consciemment de réprimer, sous l'influence de « *forces obscures* », des actes de terrorisme commis par l'émigration contre la Yougoslavie.

PAUL YANKOVITCH.

LE CONFLIT CHEZ RENAULT

La direction de la Régie menace 15.000 salariés de chômage technique si la grève continue à Flins

Le conflit Renault s'enlise à Flins, où la direction a annoncé le 16 juin la possibilité d'une mise en chômage technique d'environ quinze mille salariés, la semaine prochaine. De leur côté, les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. ont proposé le même jour de « faire tourner certaines presses pendant deux heures avec la maîtrise si la direction consent à s'asseoir à la table des négociations ».

Simultanément, l'absence de négociations bloque différents conflits et M. Bergeron s'inquiète de l'issue des discussions qui tardent à s'ouvrir entre les syndicats et le patronat. « Si on ne parvient pas à signer des accords avant les vacances, *a-t-il déclaré le 15 juin à France-Inter*, on aura du mal à les signer à la rentrée. Dans le secteur public et nationalisé, *a-t-il ajouté*, le président de la République devrait donner le bon exemple. »

Vendredi, M. Paul Marchelli, président des métallurgistes C.G.C., avait accusé M. Charpentié de s'être fait « rouler par M. Barre » (1). *Il avait dénoncé* « les illusions sur l'ouverture sociale » *et le blocage des discussions qui risquent d'aboutir à* « la multiplication des révoltes du type Renault ».

La régie Renault a annoncé vendredi 16 juin au comité d'établissement de l'usine de Flins qu'environ 15 000 salariés, sur 20 000, seraient mis en chômage technique lundi ou mardi prochain si la grève avec *occupation* continuait aux presses.

La veille, la direction avait plaidé devant la cour d'appel de Versailles (*nos dernières éditions*) la modification de l'ordonnance du 12 juin, qui avait désigné un expert, en demandant que soit mis fin aux entraves à la liberté du travail dans l'atelier des presses. « *Nous sommes prêts à ouvrir sur-le-champ les négociations s'il est mis fin à l'occupation des presses* », devait déclarer Me Courdille au nom de la Régie.

De son côté, l'expert commis par le tribunal, M. Houvenot, qui a été longuement entendu par la cour d'appel, avait indiqué : « *Je me suis entretenu seul à seul avec les grévistes des presses pour leur permettre de s'exprimer librement. Je reste convaincu qu'il est possible de concilier les impératifs économiques avancés par la direction et la promotion ouvrière compréhensible souhaitée par les travailleurs. Embauchés comme O.S., c'est-à-dire comme presse-boutons, les travailleurs veulent obtenir une meilleure qualification et devenir P 1.* »

Il a ajouté : « *Les immigrés ont en outre le sentiment que la Régie ne les traite pas comme les Français, d'où un sentiment de frustration. Enfin, à la suite de la grève très dure de 1973, la Régie s'était engagée à créer des perspectives de vie meilleure pour ces O.S. Seules cinquante-quatre personnes ont pu devenir P 1 depuis cette date.* » La cour d'appel rendra son arrêt mardi prochain 20 juin.

Quarante mille grévistes dans les arsenaux

La grève déclenchée mardi 13 juin, à l'arsenal de Brest par les syndicats C.G.T., C.F.D.T., F.O. et C.F.T.C. pour obtenir que les salaires des travailleurs de l'Etat restent indexés sur ceux des métallurgistes parisiens s'est encore étendue jeudi. Elle concerne aujourd'hui quelque quarante mille ouvriers — soit environ les deux tiers des travailleurs des arsenaux et manufactures de l'Etat — et touche quarante-trois des plus grands établissements de la défense nationale, notamment à Brest, à Cherbourg, à Lorient, à Tarbes (*où les ateliers sont occupés*), à Toulouse, à Clermont-Ferrand, à Rennes, à Bourges, à Indret (Loire-Atlantique), à Toulon, à Bordeaux, etc.

« *Il s'agit d'un mouvement très puissant et en profondeur* », a déclaré, au cours d'une conférence de presse réunie jeudi à Paris, M. Henri Berry, secrétaire général de la Fédération C.G.T. des travailleurs de l'Etat, qui a appelé « *à prolonger et à élargir dans tous les établissements et catégories, dans l'unité la plus large, le mouvement de grève et de manifestations* ».

M. Berry a critiqué la C.F.D.T., qui, selon lui, « *a tout fait pour freiner cette action* ». Pour sa part, la fédération C.F.D.T. a demandé à ses militants de « *maintenir l'action là où elle a été décidée, et, ailleurs, de la mettre en œuvre suivant les formes les plus appropriées* ».

Quant à la fédération F.O., elle a réaffirmé sa position, pour « *la plus large extension possible du mouvement de grève* », mais est opposée à l'occupation des arsenaux.

Le conflit a éclaté après que M. Yvon Bourges, ministre de la défense, eut assuré, devant une commission paritaire, que l'indexation des salaires des travailleurs de l'Etat sur ceux des métallurgistes parisiens était de nouveau supprimée pour cette année. Déjà, elle avait été suspendue pour un an, en mars 1977, dans le cadre du plan de lutte contre l'inflation, ce qui, selon F.O., avait entraîné une perte de 3,5 % du pouvoir d'achat. Pour le syndicat, le gouvernement entend liquider définitivement cet avantage acquis, codifié par les décrets salariaux du 22 mai 1951 et du 31 janvier 1967.

Les autres conflits

Les revendications salariales sur la défense de l'emploi sont à l'origine d'autres conflits : grèves reconductibles de vingt-quatre heures à la Compagnie fermière de Vichy et aux aciéries de Pompey ; débrayages partiels dans certains ateliers de Berliet, où la C.G.T., aux élections des comités d'entreprise de Vénissieux et de Bourg-en-Bresse, progresse de 2,5 à 5,3 points ; grèves avec occupation chez Moulinex à Alençon (Orne), à l'usine textile Berthelot à Vaucouleurs (Meuse), chez Frank Olivier à Château-Renaud (voir page 34).

A la manufacture vosgienne du meuble (Mattaincourt, Vosges), où les salariés, en grève depuis mardi 13 juin, s'opposent à la sortie des camions, la direction a porté plainte pour entrave à la liberté du travail. La grève de vingt-quatre heures déclenché vendredi dans les mines de fer de Lorraine était suivie par 80 à 100 % des mineurs.

En outre, depuis une semaine, un mouvement de grève se développe dans les centres régionaux d'informatique de la direction générale des impôts, où le personnel, à l'appel des syndicats, réclame des créations d'emplois pour permettre aux jeunes de « *vivre au pays* ».

(1) La C.G.C. rappelle dans un communiqué que « *M. Paul Marchelli a signé le 25 février 1976 un accord selon lequel il renonce aux polémiques externes (...) sur le fonctionnement ou l'action de la C.G.C.* »

● *Trois cents à quatre cents femmes* de toutes opinions, vêtues de noir, ont manifesté jeudi 15 juin, en fin de soirée, à Toulouse, contre la répression en Argentine. Parmi elles se trouvaient des religieuses et, en particulier, avec leur Mère supérieure, celles de la maison mère de Seysses (Haute-Garonne) de la Congrégation de l'ordre des missions étrangères à laquelle appartenaient Sœur Alicia, quarante et un ans, et Sœur Léonie, soixante-deux ans, enlevées en Argentine en 1977. Une délégation de femmes juives participait également à la manifestation.

Les « femmes en noir » ont effectué, à plusieurs reprises, le tour de la place du Capitole devant la mairie avant de se rendre en cortège et sans le moindre incident au palais des sports où se tenait un meeting organisé par le Comité pour le boycottage de la Coupe du monde de footbaal en Argentine (COBA). — (*Corr.*)

LE CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1978-1979

Le ministère de l'éducation a publié ce vendredi 16 juin les dates des congés scolaires pour 1978-1979. Le calendrier correspond à celui que nous avons publié dans *le Monde* du 3 juin. La seule modification par rapport au projet initial consiste à maintenir les trois académies de la région parisienne dans la même zone pour les vacances de février 1979.

● RENTREE :

Le jeudi 14 septembre 1978 pour les enseignants, le vendredi 15 septembre pour les élèves.

● TOUSSAINT :

Du vendredi 27 octobre inclus au jeudi 2 novembre inclus.

● NOEL :

Du vendredi 22 décembre inclus au mercredi 3 janvier inclus.

● FEVRIER :

— Zone A (académies de Paris, Créteil, Versailles et Antilles-Guyane). Du jeudi 8 février inclus au mercredi 14 février inclus.

— Zone B (académies de Besançon, Dijon, Grenoble, Limoges, Montpellier, Nantes, Poitiers et Strasbourg). Du jeudi 15 février inclus au mercredi 21 février inclus.

— Zone C (académie d'Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Corse, Lille, Lyon, Nancy, Nice, Orléans, Tours, Reims, Rennes, Rouen et Toulouse) : du jeudi 22 février inclus au mercredi 28 février inclus.

● PRINTEMPS :

— Zones A et B : du samedi 7 avril inclus au mercredi 18 avril inclus ;

— Zone C : du jeudi 12 avril inclus au lundi 23 avril inclus.

● ETE :

Les vacances débuteront le jeudi 28 juin 1979 après la classe.

Il n'y aura pas classe le lundi 30 avril (« pont » du 1er mai).

Sur demande formulée par le maire, l'inspecteur d'académie accordera une journée supplémentaire de vacances au cours de l'année.

